







REVUE  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DU MAINE

15



REVUE  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DU MAINE

---

TOME QUINZIÈME

ANNÉE 1884. — PREMIER SEMESTRE.



AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, PLACE DU CHATEAU, 4, AU MANS.

MAMERS

G. FLEURY & A. DANGIN

IMPRIMEURS

Place des Gronas.

LE MANS

PELLECHAT

LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue Saint-Jacques.

1884



---

LISTE DES MEMBRES  
DE LA  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

---

**Membres du Bureau**

PRÉSIDENT. . . . .	Dom Paul PIOLIN.
PRÉSIDENT HONORAIRE. MM.	Eugène HUCHER.
VICE-PRÉSIDENTS. . . .	{ Arthur BERTRAND. Henri CHARDON. L'abbé Robert CHARLES.
SECRÉTAIRES. . . . .	{ Sébastien de La BOUILLERIE. L'abbé Gustave ESNAULT.
TRÉSORIER. . . . .	Robert TRIGER.
BIBLIOTHÉCAIRE ARCHIVISTE.	Louis BRIÈRE.

**Membres d'Honneur.**

- NN. SS. LES ÉVÊQUES du Mans et de Laval.  
MM. le Préfet de la Sarthe.  
le Préfet de la Mayenne.  
le Maire du Mans.  
le Maire de Laval.  
Le R. P. dom Paul PIOLIN, prieur de l'abbaye de Solesmes,  
près Sablé (Sarthe).

MM. Léopold DELISLE, O ☼, ☉ I, membre de l'Institut, administrateur général directeur de la Bibliothèque Nationale, rue des Petits-Champs, 8, à Paris.

Eugène HUCHER, ☼, ✚, ☉ I, membre non résidant du Comité des travaux historiques, à la Renardière, près le Mans, et rue de la Mariette, 126, au Mans.

### Membres Honoraires.

D'AMÉCOURT (le vicomte Gustave de Ponton), ☼, ✚, président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 18, à Paris, et à Trilport (Seine-et-Marne).

MARCHEGAY (Paul), ☼, ☉, archiviste honoraire, aux Roches-Baritaud, par Chantonay (Vendée).

PALUSTRE (Léon), ☉, directeur de la Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments, Rampe de la Tranchée, 61, à Tours (Indre-et-Loire).

PORT (Célestin), O ☼, ☉ I, lauréat et correspondant de l'Institut, archiviste de Maine-et-Loire, à Angers.

ROBERT (Charles), C ☼, intendant général inspecteur en retraite, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, avenue de Latour-Maubourg, 25, à Paris.

### Membres fondateurs.

De BASTARD D'ESTANG (le vicomte), ☼, maire d'Avoise, ancien sous-préfet, au château de Dobert, par Parcé (Sarthe), et, 21, rue Saint-Dominique, à Paris.

De BEAUCHAMPS (le baron Emmanuel), au château de Beauchamps, par la Ferté-Bernard (Sarthe).

MM. Des CARS (le marquis Louis), capitaine au 104<sup>e</sup> de ligne, conseiller général de la Sarthe, au château de Sourches, par Conlie (Sarthe), et, 75, rue de Grenelle, à Paris.

CELIER (Alexandre), avocat, avenue de Paris, 31, au Mans, et aux Mortrais, par Coulans (Sarthe).

CHEVRIER, ☉, notaire à Sablé (Sarthe).

COSNARD (Charles), avocat, rue du Bourg-d'Anguy, 25, au Mans.

FLEURY et DANGIN, imprimeurs à Maimers (Sarthe).

GUILLER (Émile), à Sainte-Suzanne (Mayenne).

JOUBERT (André), boulevard de Saumur, 49, à Angers (Maine-et-Loire), et aux Lutz-de-Daon, à Château-Gontier (Mayenne).

De JUIGNÉ (le marquis), ancien député, au château de Juigné, par Sablé (Sarthe), et rue de Lille, 67, à Paris.

De LA ROCHEFOUCAULD, duc de BISACCIA (Marie-Charles-Gabriel-Sosthène, comte), grand'croix de l'ordre de Pie IX, grand'croix de l'ordre de Saint-Janvier et de Constantin des Deux-Siciles, chevalier de Malte, ancien ambassadeur, député et conseiller général de la Sarthe, rue de Varenne, 47, à Paris, et au château de Bonnétable (Sarthe).

Le COMTE (Ernest), ☼, au château de Montigny, par la Fresnaye (Sarthe), et 124, rue de Provence, à Paris.

De MAILLY-NESLE (le marquis Arnould), prince d'ORANGE, au château de la Roche-Mailly, près Pontvallain (Sarthe).

MENJOT D'ELBENNE (Samuel), ☩, 258, boulevard Saint-Germain, à Paris, et au château de Couléon, par Tuffé (Sarthe).

**Membres titulaires.**

- MM. ABAUTRET (Ferdinand), propriétaire à Sablé (Sarthe).  
D'ACHON (Charles), 4, rue Montplaisir, au Mans, et  
à la Roche-de-Gennes, par Gennes (Maine-et-Loire).  
D'AILLIÈRES (Fernand), ☼, ☽, député et conseiller  
général de la Sarthe, à Aillières (Sarthe), et 14,  
rue Jean Goujon, à Paris.  
ALOUIS (Victor), ☽, professeur au Lycée, rue des  
Chanoines, 26, au Mans.  
D'AMÉCOURT (le baron René), à Saint-Calais (Sarthe).  
D'ANDIGNÉ (le comte), au château de Resteau, par  
Chemiré-le-Gaudin (Sarthe).  
D'ANGÉLY-SÉRILLAC (le comte Albert), conseiller  
général de la Sarthe, au château de Sérillac, par  
Beaumont-le-Vicomte, et 2, rue du Mail, au Mans.  
ANGOT (l'abbé), curé du Buret (Mayenne).  
De BEAUCHESNE (le comte), à Lassay (Mayenne),  
et rue Bayard, 26, à Paris.  
De La BEAULUÈRE (Louis), au château de la  
Drujoterie, à Entrammes (Mayenne), et rue du  
Théâtre, à Laval.  
BERNARD (Almire), ancien notaire, à Saint-Pierre-  
sur-Orthe, par Saint-Martin-de-Connée (Mayenne).  
BERTRAND (Arthur), ☩, ☽, archiviste-paléographe,  
ancien conseiller de préfecture de la Sarthe, rue  
de Tascher, 15, au Mans, et à Pont-sur-Yonne  
(Yonne).  
BLANCHARD (Jacques), ☼, 2 bis, rue du Pont-Neuf,  
à Paris.  
BLIN, au château de Dollon (Sarthe).  
De La BOUILLERIE (Sébastien), au château de la  
Bouillerie, par la Flèche (Sarthe), et place Girard,  
7, au Mans.

- MM. BOULAY de la MEURTHE (le vicomte), rue de l'Université, 23, à Paris.
- BOULLAY (l'abbé), directeur du Collège de Sainte-Croix, au Mans.
- BOURGUIGNON, ingénieur civil, architecte, rue Wagran, 37, au Mans.
- BOURIAT (Félix), maire de Changé, au château des Arches, par Yvré-l'Évêque (Sarthe), et 8, rue Lavoisier, à Paris.
- BRIÈRE (Louis), rue de Gourdainc, 33, au Mans.
- BRINDEAU (Paul), archiviste-adjoint du département de la Sarthe, rue aux Lièvres, 54, au Mans.
- BRUNEAU (l'abbé Henri), vicaire à Souligué-sous-Ballon (Sarthe).
- CAILLAUX (Eugène), , conseiller général de la Sarthe, ancien sénateur et ancien ministre, rue Auvray, 37, au Mans, et rue de Lisbonne, 10, Paris.
- CHAMBOIS (l'abbé Émile), Grande-Rue, 55, au Mans.
- CHANSON (l'abbé François-René), chanoine, curé-archiprêtre de Mamers.
- CHANSON (l'abbé Léon), chanoine honoraire, 17, rue de Ballon, au Mans.
- CHARDON (Henri), , conseiller général de la Sarthe, 38, rue de Flore, au Mans, et à Marolles-les-Braults (Sarthe).
- CHARLES (l'abbé Robert), 60, rue de Flore, au Mans.
- CHARLOT (l'abbé François), supérieur de l'Institution Saint-Paul, à Mamers (Sarthe).
- De CHARNACÉ (l'abbé), chanoine honoraire de Laval, aux Courans, à Château-Gontier (Mayenne).
- De CHAUVIGNY (René), , 8, rue Tronchet, à Paris, et au château de la Massuère, par Bessé (Sarthe).

- MM. CHEDEAU ( Charles ), avoué à Mayenne, président de la Société archéologique de Mayenne ( Mayenne ).
- CHEVALLIER ( Victor ), maire de Saint-Antoine-de-Rochefort, par La Ferté-Bernard ( Sarthe ).
- De CONTADES ( le comte Gérard ), au château de Saint-Maurice, à La Ferté-Macé ( Orne ).
- COTTREAU ( M<sup>me</sup> Émile ), au château de Roches, par Sceaux ( Sarthe ).
- De COURCIVAL ( le marquis Gustave ), , au château de Courcival, par Bonnétable ( Sarthe ), et 412, rue Marcadet, à Paris.
- COURTILLIER ( Zacharie ), , trésorier général du département des Hautes-Alpes à Gap, et au château du Perray, à Précigné ( Sarthe ).
- De COURTILLOLES ( Ernest ), au château de Courtilloles, par Saint-Rigomer-des-Bois ( Sarthe ).
- De CUMONT ( le marquis Charles ), au château de la Roussière, près Coulonges ( Deux-Sèvres ).
- DEPEUDRY, rue Sainte-Croix, 4, au Mans.
- DESVIGNES ( l'abbé ), professeur au Petit-Séminaire de Précigné ( Sarthe ).
- DUBOIS ( l'abbé Ernest ), vicaire au Lude ( Sarthe ).
- DUBOIS ( Gaston ), archiviste-paléographe, rue de Ballon, 33, au Mans, et à Paris, 57, rue Saint-Jacques.
- DUCHEMIN, , archiviste du département de la Sarthe, 27, rue des Plantes, au Mans.
- DUPUIS, percepteur d'Yvré-l'Évêque, rue de la Mariette, 40, au Mans.
- ESNAULT ( l'abbé Gustave ), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Ballon, 39, au Mans.
- De FARCY ( Louis ), parvis Saint-Maurice, 8, à Angers.
- De FARCY ( Paul ), 30, rue Dorée, à Château-Gontier

- MM. De FOUCAULT (le comte), ancien sous-préfet, au château de Lorgerie, par Villaines-la-Jubel (Mayenne).
- FOUQUÉ (l'abbé Gabriel), chef d'institution, rue Marengo, 2, au Mans.
- De FRESNAY (le marquis), au château de Montcorbeau, par Ambrières (Mayenne), et, 7, rue du Colysée, à Paris.
- FROGER (l'abbé), professeur au collège de Sainte-Croix, au Mans.
- GARNIER (Louis), architecte, rue de Bel-Air, 19, à Laval.
- De GASTINES (le comte Léonce), archiviste-paléographe, au château de la Denisière, à Chauffour, (Sarthe), et rue de Recouvrance, 32, à Orléans.
- GILLARD (l'abbé), curé de Saint-Fraimbault de Lassay (Mayenne).
- LE GONIDEC DE TRAISSAN (le comte Paul), ☼, †, rue Saint-Mathurin, 5, à Laval.
- GOUIN (l'abbé Amédée), vicaire général, supérieur du Grand-Séminaire, au Mans.
- GOUPIL, au château de Pescheré, au Breil (Sarthe).
- De GRANDVAL (Georges), au château de la Groierie, à Trangé, près Le Mans, et rue du Cirque, 2, au Mans.
- GUESDON (l'abbé), curé d'Aron (Mayenne).
- HAENTJENS (Alfred), O ☼, député et conseiller général de la Sarthe, avenue des Champs-Élysées, 90, à Paris, et au château de la Perrigne, à Saint-Corneille (Sarthe).
- HARDOUIN-DUPARC (André), rue Prémartine, 19, au Mans.
- HIRON (l'abbé), directeur du Collège de Saint-Calais (Sarthe).
- HOUEAU, au château du Grand-Perray, près Vaas (Sarthe).

- MM. HUBLIN (Léon), boulevard extérieur de la Gare, usine Carrel, au Mans.
- HUCHER (Ferdinand), à la Renardière, près Le Mans, et rue de la Mariette, 126, au Mans.
- HUGUET (l'abbé), directeur de la Psallette, place du Château, au Mans.
- De JUIGNÉ (le comte Henri),  $\text{✠}$ , 7, rue de Berri, à Paris, et au château de Juigné (Sarthe).
- De LAMANDÉ (Louis-Jules), maire de La Flèche, au château de Doussay, à la Flèche (Sarthe).
- De LA SUZE (Stanislas Chamillart, marquis),  $\text{✠}$ , au château de Vadré, par Malicorne (Sarthe).
- LATOUCHE (l'abbé Arthur), aumônier du Carmel, au Mans.
- LEBLANC (Edmond), conseiller général de la Mayenne, à Mayenne (Mayenne).
- LEDRU (l'abbé Ambroise), rue du boulevard Négrier, 10, au Mans.
- LE FIZELIER (M<sup>me</sup> Jules), à Laval.
- LEGEAY (Fortuné), rue d'Orléans, 11, au Mans.
- LEGUICHEUX-GALLIENNE, imprimeur-libraire, rue Marchande, au Mans.
- LE LOUET (l'abbé E.), chanoine de Civita-Castellana, S. Nicola a' Cesarini, 3, à Rome.
- LE VAILLANT de la FIEFFE (Albert), à la Chapelle-d'Aligné, par Bazouges (Sarthe).
- LIVET (l'abbé Julien), chanoine honoraire, curé de Notre-Dame-du-Pré, au Mans.
- De LORIÈRE (Gustave), O  $\text{✠}$ , président du conseil d'arrondissement, au château de Chevillé, par Brûlon (Sarthe), et, 116, rue de Rennes, à Paris.
- Du LUART (le marquis), au château du Luart, par Connerré (Sarthe), et 11, rue de Varenne, à Paris.
- De LUCINGE-FAUCIGNY (le prince Louis), au château de Chardonneux, par Ecommoy (Sarthe).

MM. MABILLE DU CHÊNE (Arthur), ☼, archiviste-paléographe, rue de la Barre, à Baugé (Maine-et-Loire), et au château de la Crochardière.

De MARTENÉ de SAINT-PATERNE (le comte), au château de Saint-Paterne, par Alençon.

MAUTOUCHET (Albert), 9, rue de la Motte, au Mans.

MENJOT D'ELBENNE (le vicomte), au château de Couléon, par Tuffé (Sarthe).

MONNOYER (Edmond), imprimeur, 12, place des Jacobins, au Mans.

De MONTESSON (le marquis René), au château de Maquillé, par Chemiré-le-Gaudin (Sarthe).

De MONTESSON (la marquise Roger), rue Sainte-Croix, au Mans, et à la Renaudière, par Conlie (Sarthe).

De MONTESSON (le comte Robert), au château de la Livaudière, par Fay (Sarthe).

De MONTESSON (le vicomte Charles), ☼, rue Robert-Garnier, 16, au Mans, et au château de Montauban, à Neuville-sur-Sarthe.

De MONTMARTIN (le R. P.), 111, avenue de Paris, au Mans.

De MONTZEY, ☼, ☩, ☩, ☩, à Valençay (Indre).

MOULARD (Pierre), à Sougé-le-Gannelon (Sarthe).

De NICOLAY (le marquis Roger), ☼, au château de Montfort-le-Rotrou (Sarthe).

NOBILLEAU (Paul), rue des Cordeliers, à Tours.

PALMÉ (Armand-Victor), éditeur, 76, rue des Saints-Pères, à Paris.

PASQUIER (l'abbé), chanoine honoraire, recteur de la Faculté des Lettres, 1, rue du Château, à Angers.

PATARD (l'abbé), curé de Villaines-sous-Malicorne (Sarthe).

PAUTONNIER (Charles), libraire, rue Saint-Honoré, 8, au Mans.

- MM. PELLIER (Alfred), rue de la Mariette, 34, au Mans, et au château de Montertereau, à Parigné-le-Pôlin (Sarthe).
- PICHON (l'abbé Frédéric), chanoine titulaire, secrétaire-général de l'Évêché, au Séminaire, au Mans.
- PLANTÉ (Jules), notaire à Ballots (Mayenne).
- Du PLESSIS D'ARGENTRÉ (le comte Paul), maire de Saint-Julien du Terroux (Mayenne), et 8, rue d'Anjou, Versailles.
- POINTEAU (l'abbé), curé d'Astillé, par Cossé-le-Vivien (Mayenne).
- POIRIER-BÉALU, libraire, Grande-Rue, à Mayenne.
- POTTIER (l'abbé Constant), professeur au Grand-Séminaire du Mans.
- RICHARD (Jules-Marie), , ancien archiviste du Pas-de-Calais, rue du Lycée, 24, à Laval.
- RIOUSSE (Eugène), principal clerc de notaire, 3, place de la Petite-Hollande, à Nantes (Loire-Inférieure).
- De ROUGÉ (le vicomte Jacques), lauréat de l'Institut, ancien auditeur au Conseil d'État, au château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe), et rue de l'Université, 35, à Paris.
- De SAINT-HILLIER (l'abbé), curé de Trangé, près Le Mans.
- TOUBLET (l'abbé), curé de Poncé (Sarthe).
- De LA TRÉMOILLE (le duc Louis), avenue Gabriel, 4, à Paris.
- TRIGER (Robert), docteur en droit, rue de l'Évêché, 5, au Mans.
- Du TROCHET (le comte Raoul), au château de Segrais, à Saint-Mars-d'Outillé, par Ecommoy (Sarthe).
- TROCHON de la THÉARDIÈRE, au château de la Touchasse, près Château-Gontier (Mayenne), et rue des Liccs, 20, à Angers.

- MM. VÉRITÉ DE SAINT-MICHEL (Eugène), ancien contrôleur principal, rue de la Fuie, 52, au Mans.  
VÉTILLART (Marcel), parc de Montretout, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise), et à Pontlieue, Le Mans.  
CERCLE DE L'UNION, place de l'Étoile, au Mans.

**Membres associés.**

- ALBIN (l'abbé Laurent), chanoine titulaire, rue Saint-Vincent, 27, au Mans.  
ALLIX (l'abbé Édouard), professeur à l'Institution Saint-Paul, à Mamers (Sarthe).  
D'ANCREVILLE (Jules), à Évron (Mayenne).  
D'AUBIGNY (Édouard), 6, rue Porion, à Amiens (Somme).  
AUBIN (l'abbé), ✠, curé de Grandchamp, par Chérancé (Sarthe).  
AVENEAU (Paul), 37, rue de Tascher, au Mans, et à Cheméré-le-Roi (Mayenne).  
BAISSIN (l'abbé), vicaire général, chanoine titulaire, curé-archiprêtre de la cathédrale, rue Saint-Vincent, 21, au Mans.  
BEAUCHEF (l'abbé), curé de Commerveil, par Mamers (Sarthe).  
De BEAUCHESNE (le marquis), à Lassay (Mayenne), et 81, boulevard Malesherbes, à Paris.  
De BEAUREGARD (M<sup>me</sup> Amélie), rue des Ursulines, 22, au Mans, et au château d'Ardenay, par le Breil (Sarthe).  
De BEAUREPOS (le comte), au château de Cerisay, à Assé-le-Boisne (Sarthe).  
De la BÉRANGERIE (Gonzague), 7, rue des Chevaux, à Laval.  
BERTHAULT, propriétaire, rue du faubourg Saint-Honoré, 136, à Paris.

M<sup>me</sup> BERTRAND (Alphonse), à Pont-sur-Yonne (Yonne).

MM. BESNARD (l'abbé), pro-secrétaire de l'Évêché, au Mans.

BOUCHET (Paul), architecte du département de la Sarthe, rue d'Hauteville, 19, au Mans.

BOUET, inspecteur de la *Société française d'Archéologie*, rue de l'Académie, 6, à Caen.

De LA BOUILLERIE (le baron Emmanuel), O , ancien inspecteur général des finances, au château de la Bouillerie, par La Flèche (Sarthe), et place Girard, 7, au Mans.

Du BOURG (Charles), rue de Nantes, 60, à Laval, et au château de la Motte-Serrant, par Louverné (Mayenne).

De BRÉON (le comte), au château de Bréon, et à Château-Gontier (Mayenne).

Le BRET (le comte Robert-Cardin), au château de la Potardière, à Crosnières (Sarthe).

Le BRETON (Paul), à Saint-Mélaine, près Laval (Mayenne).

BRETONNIÈRE (Louis), 10, rue de l'Évêché, à Laval (Mayenne).

BRIÈRE (l'abbé Henri), vicaire à Notre-Dame de Mamers (Sarthe).

BROCHARD (l'abbé Emmanuel), curé de Dehault (Sarthe).

De LA BROISE DE FONTENAY (M<sup>me</sup> la marquise Ernest), à Désertines (Mayenne), et rue Saint-Lazare, 121, à Paris.

BROU, notaire à La Flèche.

DU BUAT (le comte), château de la Subrardière, par Méral (Mayenne).

Des CARS (François-Joseph de PÉRUSSE, duc), au château de la Roche-de-Bran, par Poitiers (Vienne), et rue de l'Université, 95, à Paris.

- MM. De CASTILLA (Charles), au château d'Amigné, à Changé (Sarthe).
- CHANTELOUP, notaire à Quelaines, par Cossé-le-Vivien (Mayenne).
- CHARTIER (M<sup>me</sup>), rue Saint-Jean, 9, à Mamers.
- De CHAVAGNAC (le comte Xavier), ✠, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue de Varenne, 8, à Paris.
- COUANIER de LAUNAY (l'abbé Stéphane), vicaire-général, à Laval (Mayenne).
- COUTARD (l'abbé), curé de Sainte-Sabine, par Coulie (Sarthe).
- CRUCHARD, à Villiers-Charlemagne (Mayenne).
- DALIGAULT (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire de Laval (Mayenne).
- DEGOULET, ancien percepteur des contributions directes, rue Erpell, au Mans.
- DESCHAMPS (l'abbé), curé de Commer (Mayenne).
- DROUET (l'abbé), curé-doyen de Sablé (Sarthe).
- DUBRAY (l'abbé), vicaire à Javron (Mayenne).
- DUMAINE (l'abbé), curé-doyen de Tourouvre (Orne).
- DUTREIL (Paul Bernard), O ✠, ministre plénipotentiaire, ancien sénateur de la Mayenne, rue de Marignan, 27, à Paris, et à Saint-Denis-d'Orques (Sarthe).
- EMERY (l'abbé), professeur au collège de Saint-Calais (Sarthe).
- D'ESPINAY, ancien conseiller à la Cour d'Appel, rue Volney, à Angers (Maine-et-Loire).
- De LA FERTÉ-SÉNECTÈRE (le comte Georges), ancien receveur particulier des finances, à Alençon (Orne).
- FIALEIX, ✠, ✠, peintre en vitraux, ancien maire de Mayet (Sarthe).
- FILHON (Émile), juge de paix, à la Ferté-Bernard (Sarthe).

- MM. FILLION (l'abbé Aimé), chanoine titulaire, rue Saint-Vincent, 35, au Mans.
- FLEURY (Philippe), ancien percepteur, à Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).
- Du FOUGERAIS (M<sup>me</sup> la baronne), au château de la Lortière, à Parcé (Sarthe).
- FOURNIER (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de la Psalette, à Laval (Mayenne).
- FRAIN de la GAULAIRIE (Édouard), conservateur adjoint de la bibliothèque de Vitré (Ille-et-Vilaine).
- De FRÉMINET (Lallemand), rue Sainte-Croix, 9, au Mans, et à Monlongis, à Volnay (Sarthe).
- De FROMONT (Paul), au château de Frébourg, à Contilly (Sarthe).
- GALPIN (Gaston), membre du conseil général de la Sarthe, à Alençon, rue de Bretagne, 29, et à Fontaine, à Assé-le-Boisne, par Fresnay (Sarthe).
- GALPIN (Léopold), député et conseiller général de la Sarthe, à Pontvallain.
- GASSELIN (Alfred), docteur médecin, 59, boulevard Magenta, à Paris.
- GAUTIER (Raoul), rue de Joinville, 7, à Paris.
- De GAYFFIER (Alphonse), 5, rue Bruyère, au Mans.
- GEORGET LA CHESNAIS (Maurice), ✻, chef de bureau au Ministère de la Guerre, 51, rue de Vaugirard, à Paris.
- Le GONIDEC de TRAISSAN (le comte Yves), au château du Rocher, à Mézangers (Mayenne).
- GOUIN, au château de la Prouterie, à Avézé, par la Ferté-Bernard (Sarthe).
- GOUPIL, libraire à Laval.
- GRÉMILLON, procureur de la République, à Bazas (Gironde).
- GRIFFATON, ancien magistrat, rue de Flore, 24, au Mans.

- MM. De GUESDON (Alfred), à Craon (Mayenne).  
GUILLEMOT-MIGNERET (Julien), ancien sous-préfet,  
6, place Saint-Pierre, à Dijon (Côte-d'Or).  
GUITTET, expert, rue d'Hauteville, 4, au Mans.  
GUITTON, expert, à Sainte-Suzanne (Mayenne).  
GUYON (l'abbé), curé de la Boissière (Mayenne).  
HAMEL (l'abbé Théophile), professeur à l'Institution  
Saint-Paul, à Mamers (Sarthe).  
HAMME (Alexandre), au château de Viré, par Brûlon  
(Sarthe).  
HAMON (Gustave), au château de la Coudre, à  
Entrammes (Mayenne).  
HATON de la GOUPILLIÈRE, 21, rue des Banes, à la  
Flèche (Sarthe).  
De la HAUGRENIÈRE, au château de Marigné, par  
Bazouges (Sarthe).  
HAURÉAU (Barthélemy), C ☼, membre de l'Institut,  
rue du Buis, 5, à Auteuil-Paris.  
HENNET DE GOUTEL (le général Paul), C ☼, au  
château de Cogners (Sarthe), et rue Duplessis, 55  
bis, à Versailles.  
HERVÉ (Louis), directeur de la *Gazette des Campagnes*,  
aux Essarts, par le Perray (Seine-et-Oise).  
HILL (Arthur), membre de la *Société des Antiquaires*  
*de Londres*, 47, Belsize avenue, Hampstead, N. M.,  
London.  
HODEBOURG de VERBOIS, 18, rue du Cirque, au Mans.  
HUCHEDE (l'abbé J.), curé de Verneil-le-Chétif  
(Sarthe).  
HULLIN (l'abbé Adolphe), vicaire à Ségrie, par  
Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).  
HUPIER (le docteur), place d'Armes, à Alençon.  
JAROSSAY (l'abbé François), professeur à l'Institution  
Saint-Paul, à Mamers (Sarthe).  
KERVILER (René), ☼, ☼, ingénieur en chef des ponts  
et chaussées, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

MM. De LA BORDE (le baron Léopold), au château de la Ragoterie, par Yvré-l'Évêque (Sarthe), et 42, rue de Grenelle-Saint-Germain, à Paris.

De LA COUR, (l'abbé), chanoine honoraire, place Saint-Michel, 2, au Mans.

LAINÉ (l'abbé), curé d'Yvré-le-Pôlin (Sarthe).

De LA SELLE (le comte Paul), ancien sous-préfet, au château de la Barbée, par Bazouges (Sarthe), à la Tremblaye, par Doué (Maine-et-Loire), et 1, avenue de Tourville, à Paris.

De LA SICOTIÈRE (Léon), sénateur de l'Orne, rue Marguerite-de-Navarre, à Alençon.

Le COINTRE (Eugène), membre du Conseil général de l'Orne, rue du Château, 35, à Alençon.

LECONTE (Armand), conseiller municipal, rue du Bourg-Belé, 69, au Mans.

LEFEBVRE (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre d'Ernée (Mayenne).

LEFEBVRE (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Paul, à Mamers (Sarthe).

LEMÉE, libraire, place du Gué-de-Maulny, au Mans.

De LENTILHAC (M<sup>me</sup> la marquise), au château de Pescheseul, à Parcé (Sarthe), et 118, rue du Bac, à Paris.

LERET D'AUBIGNY (M<sup>me</sup>), rue de l'Étoile, 16, au Mans.

LETESSIER (l'abbé), chanoine honoraire, rue d'Hauteville, 4, au Mans.

LE VAYER (Paul), ancien élève de l'École de Chartres, rue Lecourbe, 95, à Paris.

Du LUART (le comte Philippe), au château de la Pierre, à Coudrecieux (Sarthe), et 57, rue de Varenne, à Paris.

De MAISONNEUVE, au château de Courteilles, à Coulans, et place de l'Étoile, 4, au Mans.

MARQUIS (l'abbé), curé de Lavardin (Sarthe).

- MM. De MARTONNE (Alfred), archiviste de la Mayenne, à Laval.
- De MONTÉCLERC (le marquis Henri),  $\frac{3}{4}$ , au château de Montéclerc, à Châtres, par Evron, et à Laval (Mayenne).
- MOREUL (l'abbé), curé-doyen du Lude (Sarthe).
- MORIN (Auguste), 39, rue de Bretagne, à Laval, et à Loiron (Mayenne).
- MORISSET (Martial), docteur-médecin à Mayenne.
- MORTAGNE (Eugène), Ingénieur de la C<sup>ie</sup> des Chemins de Fer de l'Ouest, à Mamers (Sarthe).
- MORTIER (l'abbé Émile), supérieur des Missionnaires Diocésains de la Chapelle-du-Chêne à Vion (Sarthe).
- De la MOTTE (Charles), château de la Motte-Lubin, près la Flèche (Sarthe).
- De NICOLAY (M<sup>me</sup> la marquise Christian), au château de Montfort-le-Rotrou (Sarthe), et 80, rue de Lille, à Paris.
- NIEPCERON (Léon-Jules), notaire à Sainte-Suzanne (Mayenne).
- OGER (l'abbé), curé-doyen de Brûlon (Sarthe).
- OGIER de BAULNY (Amédée), O  $\frac{3}{4}$ , lieutenant-colonel, à Coulommiers (Seine-et-Marne), et 13, rue de Varenne, à Paris.
- D'OZOUVILLE (A.),  $\frac{3}{4}$ , à la Roche-Pichemer, par Montsûrs (Mayenne), et rue Champgarreau, au Mans.
- PAIGNARD (Léopold), au Rocher, à Savigné-l'Évêque (Sarthe).
- PARIS (Louis), à Avenay (Marne).
- PICOT de VAULOGÉ (le vicomte), au château de Vaulogé, par Noyen (Sarthe).
- PIRON (l'abbé), membre de l'Académie des Arcades, curé de la Chapelle-d'Aligné (Sarthe).
- De PLAZANET (le baron), C  $\frac{3}{4}$ , colonel d'état-major, au château de la Ducherie, par Montsûrs (Mayenne).

- MM. POURIAU (Adrien), vice-président du tribunal civil à Amiens (Somme).
- De QUATREBARBES (M<sup>me</sup> la vicomtesse), au château de la Roche, à Vaas (Sarthe).
- QUERUAU-LAMERIE (E.), rue des Arènes, 6 bis, à Angers.
- RAVAULT (Henri), notaire à Mayenne (Mayenne).
- RENAUDEAU (l'abbé), curé de Voutré (Mayenne).
- RICHARD (M<sup>me</sup> Marie), rue Bayard, 16, à Paris.
- DE RINCQUESEN, maire de Douillet-le-Joly, château de Douillet, par Fresnay (Sarthe).
- Du RIVAU, à Brusson, à Souli-tré, par le Breil (Sarthe).
- De ROCHAMBEAU (le marquis), ☼, à Rochembeau (Loir-et-Cher), et rue de Naples, 51, à Paris.
- ROTTIER (Albert), notaire à Mamers (Sarthe).
- De RUILLE (le comte), au château de Gallerande, à Luché (Sarthe).
- De SAINT-CHER (M<sup>me</sup>), au château de Chevaigné, par la Bazoge (Sarthe).
- De SAINT-CHEREAU (Paul), au château de Verron, près la Flèche (Sarthe).
- SALMON, architecte, rue des Ridelleries, à Laval.
- De SEMALLÉ (le comte), au château de Gastines, près Mamers (Sarthe).
- SENART, membre de l'Institut, conseiller général de la Sarthe, château de la Pelice, par la Ferté-Bernard (Sarthe), et rue Bayard, 16, Paris.
- SINGHER (Adolphe), C ☩, rue du Quartier-de-Cavalerie, 37, au Mans.
- De TALHOUEU le (marquis), C ☼, ancien ministre, au château du Lude (Sarthe), et 7, rue de Berri, à Paris.
- THIERRY, expert à Bonnétable (Sarthe).
- THORÉ (Henri), ☼, ingénieur en chef, rue des Plantes, 38, au Mans.

MM. TROUILLARD (Charles), avocat à Mayenne (Mayenne).

De LA TULLAYE ( M<sup>me</sup> la comtesse ), au château de la  
Gautrais, à Chemazé ( Mayenne ).

De VANNOISE ( Maurice ), au château de Saint-Mars-  
la-Bruyère ( Sarthe ).

De VAUGUION ( le comte Félix ), au château de la  
Jupellière, près Meslay ( Mayenne ), et à Angers, 7,  
boulevard de Saumur.

De VAUGUYON ( Henri ), place de Hercé, à Laval.

VERGER ( l'abbé ), aumônier de Saint-Joseph, à  
Château-Gontier ( Mayenne ).

VÉRITÉ ( Pascal ), architecte, 24, rue de la Paille, au  
Mans.

De VÉZINS ( le comte Charles ), au château de Malicorne  
( Sarthe ).

VIVANT, rue des Maillets, 71, au Mans.

ARCHIVES NATIONALES, rue des Francs-Bourgeois,  
à Paris.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SARTHE,  
au Mans.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ORNE, hôtel  
de la Préfecture, à Alençon.

BIBLIOTHÈQUE de la ville d'Alençon.

— d'Angers.

— de Château-Gontier.

— de Laval.

— du Mans.

Le département de la Sarthe ( 30 exemplaires ).

CERCLE DE LA VILLE, rue des Ursulines, au Mans.

#### **Reuves et Sociétés correspondantes**

AMIENS, *Société des Antiquaires de Picardie.*

ANGERS, *Société académique de Maine-et-Loire ;*

*Société d'Agriculture, Sciences et Arts ;*

*Revue de l'Anjou, 83, rue Saint-Laud.*

- ANGOULÈME, *Société archéologique et historique de la Charente.*
- ARRAS, *Académie d'Arras ;*  
*Commission des Monuments historiques..... du Pas-de-Calais.*
- AUTUN, *Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.*
- AUXERRE, *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*
- AVRANCHES, *Société d'Archéologie.*
- BAR-LE-DUC, *Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.*
- BEAUVAIS, *Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.*
- BESANÇON, *Société d'émulation du Doubs.*
- BLOIS, *Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.*
- BORDEAUX, *Société archéologique de la Gironde ;*  
*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*
- BOURGES, *Société des Antiquaires du Centre ;*  
*Société historique..... du Cher.*
- BREST, *Société académique de Brest.*
- BRIVE, *Société..... de la Corrèze.*
- CAEN, *Académie..... de Caen.*
- CAHORS, *Société des Études littéraires..... du Lot.*
- CAMBRAY, *Société d'émulation de Cambrai.*
- CHALON-SUR-SAONE, *Société d'Histoire et d'Archéologie.*
- CHAMBÉRY, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.*  
*Société Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie.*
- CHARTRES, *Société archéologique d'Eure-et-Loir.*
- CHATEAUDUN, *Société Dunoise.*
- CHATEAU-THIERRY, *Société historique et archéologique.*
- CHERBOURG, *Société académique de Cherbourg.*
- CLERMONT-FERRAND, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*
- COMPIÈGNE, *Société historique de Compiègne*

- CONSTANTINE, *Société archéologique de Constantine.*  
COUTANCES, *Société académique du Cotentin.*  
DIJON, *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*  
DRAGUIGNAN, *Société d'Etudes scientifiques et archéologiques.*  
GRENOBLE, *Académie Delphinale.*  
LA ROCHELLE, *Académie de la Rochelle.*  
LA ROCHE-SUR-YON, *Société d'émulation de la Vendée.*  
LE MANS, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.*  
LIMOGES, *Société archéologique et historique du Limousin.*  
LONS-LE-SAULNIER, *Société d'émulation du Jura.*  
LYON, *Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.*  
*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*  
MACON, *Académie de Mâcon.*  
MARSEILLE, *Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille.*  
MELUN, *Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne.*  
MENDE, *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère.*  
MONTAUBAN, *Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*  
MONTBRISON, *la Diana, Société historique et archéologique du Forez.*  
MONTPELLIER, *Société pour l'Étude des Langues Romanes.*  
MOULINS, *Société d'émulation de l'Allier.*  
NANCY, *Société d'Archéologie Lorraine.*  
*Académie de Stanislas.*  
NANTES, *Société archéologique de Nantes,*  
*Société des Bibliophiles Bretons.*  
*Revue de Bretagne et de Vendée.*  
NIMES, *Académie du Gard.*  
NIORT, *Société de Statistique des Deux-Sèvres.*  
NOYON, *Comité historique et archéologique.*  
ORLÉANS, *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*  
PARIS, *Bulletin du Bibliophile*, 52, rue de l'Arbre-Sec ;

*Cabinet historique*, 82, rue Bonaparte ;  
*Revue des Questions historiques*, 85, rue de Sèvres ;  
*Revue historique*, 76, rue d'Assas ;  
*Revue de Champagne et de Brie*, 22, rue Las-Cases ,  
*Société des Antiquaires de France* ;  
*Société bibliographique* , 195, boulevard Saint-  
Germain ;  
*Société pour l'histoire du Protestantisme français*,  
46, place Vendôme.

PÉRIGUEUX, *Société historique et archéologique du Périgord*.

POITIERS, *Société des Antiquaires de l'Ouest*.

RAMBOUILLET, *Société archéologique*.

RENNES, *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*.

ROMANS, *Bulletin d'histoire ecclésiastique*.

SAINT-BRIEUC, *Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*.

*Société d'émulation des Côtes-du-Nord*.

SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie*.

SAINT-QUENTIN, *Société académique de Saint-Quentin*.

SAINTE-SOULANGE, *Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis*.

SENLIS, *Comité archéologique de Senlis*.

SENS, *Société archéologique de Sens*.

SOISSONS, *Société archéologique, historique et scientifique*.

TOULON, *Société académique du Var*.

TOULOUSE, *Académie..... de Toulouse*.

*Société archéologique du Midi de la France*.

TROYES, *Société académique de l'Aube*.

VANNES, *Société polymathique du Morbihan*.

VENDÔME, *Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*.

LUXEMBOURG, *Institut royal, grand ducal*.

WASHINGTON, *Institut Smithsonian*.

---

---

# BAZOUGES-SUR-LE-LOIR

## SON ÉGLISE

## ET SES FIEFS

---

### CHAPITRE PREMIER.

#### TOPOGRAPHIE.

La paroisse et commune de Bazouges - sur - le - Loir est située sur la frontière sud-ouest du département de la Sarthe, à douze lieues du Mans ; elle fait partie de l'arrondissement et du canton de La Flèche. Son territoire, qui dépendait autrefois de la province d'Anjou et de l'élection de La Flèche, ressortissait d'une part à la juridiction de cette ville et d'autre part à la juridiction de Baugé. Le ruisseau de la Daufardière qui coupait le bourg en deux, formait la limite.

Bazouges est borné au nord et nord-est par Crosnières ; à l'est par Verron et La Flèche ; au sud et au sud-est par Cré-sur-le-Loir ; enfin, au sud-ouest, à l'ouest et au nord-ouest par Durtal, commune du département de Maine-et-Loire.

L'étymologie de *Bazouges* est bien connue ; ce nom vient du mot latin *Basilica*, qui désignait l'édifice, où les magistrats rendaient la justice ; il implique donc, pour les localités

qui le portent, une origine romaine et une importance primordiale déjà considérable. L'hypothèse est d'ailleurs fort bien justifiée dans l'espèce; car il est très certain que les Romains ont eu, dans l'angle formé par le ruisseau de Verdun et la rivière du Loir, un vaste établissement avec camp retranché, atelier monétaire et autres dépendances. L'emplacement de ce camp, dont on retrouve encore la disposition, est presque totalement situé sur la commune de Cré, voisine de celle de Bazouges.

Le territoire de Bazouges s'étend principalement sur la vallée du Loir et remonte jusqu'au sommet du coteau qui borde la rive droite de ce cours d'eau.

Les *alluvions modernes* qui longent la rivière, sont éminemment propres aux prairies et à la culture des légumes ou des chanvres; elles sont suivies, du côté gauche, par des *grès verts* également fertiles, et, du côté droit, par des *alluvions anciennes*. Vers le pied du coteau s'étendent des *grès verts* appartenant aux zones *supérieure* et *moyenne*. Enfin, le coteau lui-même est composé d'*argiles à nodule siliceux*, de *grès*, de *sables crétacés* et de *craie tuffeau* disposés en bandes parallèles.

Ce versant, bien exposé au soleil, est couvert de vignobles, dont le produit considérable forme une richesse pour le pays.

Trois moulins, celui de Bazouges, celui de la Barbée, celui des Moulins-Neufs, amènent aussi, dans les environs, un assez grand commerce de céréales et de farines.

Le Loir décrit, à travers le territoire de la commune, une vaste courbe en forme d'S. Il reçoit du coteau, riche en eaux vives, quelques petits affluents qui portent les noms de *Fontaine*, de *Mondayron* et de la *Daufardière*. La rive gauche en fournit un beaucoup plus important, appelé le *Verdun*.

Le Loir baigne les maisons du bourg, souvent à plus grands flots que ne le souhaiteraient peut-être les pro-

priétaires. Mais comme ils doivent oublier leurs ennuis de l'hiver, lorsque, l'été venu, ils vont, au milieu des jardins en fleurs, contempler la délicieuse perspective, que les vertes prairies, les arbres touffus, la cascade du moulin et la nappe d'eau miroitante, offrent aux yeux ravis !

La nouvelle ligne du chemin de fer de La Flèche à Angers enserre le bourg au plus près, du côté opposé à la rivière.

Enfin, la grande route du Mans à Angers, le traverse en longeant une pittoresque église, une place plantée d'arbres et quelques vieilles maisons à pignons sculptés.

De belles routes bien entretenues, serpentant, comme des allées de parc, à travers les prairies, les bois et les vignes, relie Bazouges aux villages voisins, Verron, Crosnières, la Chapelle-d'Aligné, les Rairies et Cré.

A part les progrès amenés par la civilisation matérielle du XIX<sup>e</sup> siècle et le développement des constructions, le bourg présente le même aspect général qu'autrefois. Un plan de 1770, conservé aux archives de la Barbée, permet de comparer la topographie ancienne avec la topographie actuelle et de constater leur presque complète analogie.

La rue *Basse*, partant du portail de l'église et aboutissant à l'avenue du château « était anciennement le chemin de Durtal à La Flèche » (1). C'est vraisemblablement la voie la plus antique.

La rue, formée par la grande route, qui coupe le bourg dans le sens de sa longueur, n'a dû prendre son importance actuelle que depuis l'amélioration du chemin et son déplacement, faits antérieurs à 1770, puisque sur le plan, cette rue figure avec la mention : *grand chemin d'Angers et de Durtal à la Flèche*.

La rue *Juive* relie perpendiculairement les deux voies précédentes et passe en arrière du chevet de l'église. Elle doit être contemporaine de la rue *Basse*. Son nom indique

(1) Aveu rendu, par le curé, à la seigneurie de la Barbée, le 16 août 1774 (Arch. dep. G 778).

forcément, le séjour à Bazouges, d'une petite colonie juive, ou tout au moins, l'existence d'un événement dans lequel des juifs auraient joué le principal rôle. Les archives que nous avons eues entre les mains, pas plus que la tradition, ne nous ont pas permis de préciser l'origine de cette dénomination.

Le plan de 1770 indique encore deux bouts de rues, à l'entrée des chemins de Crosnières et de la Chapelle-d'Aligné ; rien de changé de ce côté.

En face du chemin de la Chapelle - d'Aligné, on a ouvert une voie, donnant accès au pont construit sur le Loir, qui a remplacé l'ancien bac, situé plus en amont, à peu de distance du château.

Le cimetière qui entourait l'église a disparu pour faire place à un quinconce ; le grand cimetière de 1770 est occupé maintenant par les bâtiments de l'école des garçons et par la mairie. L'enclos du presbytère a été notablement amoindri. Enfin, les terrains vagues qui s'étendaient le long de la route de Durtal, en face de la cure et de l'ancien cimetière, ont été convertis en une place couverte d'arbres.

C'est là, qu'en été, se tient une assemblée annuelle où les boutiques foraines étalent leurs tirs aux macarons et leurs tombolas séduisantes, où les entrepreneurs de danses alignent leurs parquets et où la jeunesse du pays se rend en foule.

La population de Bazouges, qui était en 1828 de 1,802 habitants n'est plus aujourd'hui que de 1,584. Ici, comme ailleurs, il faut donc constater, de ce chef, une diminution notable.

Plusieurs châteaux et de nombreuses villas émergent des futaies et des hautes avenues qui les entourent.

En première ligne, il faut citer le *château de Bazouges* pittoresquement assis au bord du Loir. Sa porte à grosses tours avec machicoulis et chemins couverts, sa chapelle gothique et ses douves, constituent encore un magnifique reste féodal.

La *Barbée* est un château moderne bâti sur l'emplacement du vieux manoir ruiné. Des eaux vives et des bois l'accompagnent de tous côtés ; une large terrasse domine la rivière et les prairies.

La *Masselière* était une ancienne habitation située à mi-hauteur dans un pli du coteau ; elle a été reconstruite tout récemment dans le style Henri III, puis entourée d'un parc où les massifs d'arbres se mêlent agréablement aux prairies.

Non loin de la *Masselière*, la *Boisarderie* a été restaurée avec un goût charmant.

*Caillebert* se cache au milieu d'une végétation luxuriante. *Marigné*, *Fontaine*, *Ambrières*, attirent les regards, tant par la fraîcheur des sites naturels qui les entourent que par l'heureuse disposition des parcs et des avenues qui ont embelli leurs dehors.

Il faudrait en citer d'autres encore, mais ces descriptions nous entraîneraient trop loin et nous feraient sortir de notre sujet.

Nous n'avons entrepris cette courte exposition de l'état présent et cette rapide promenade à travers les lieux dont nous allons essayer de rappeler le passé, que pour mieux faire connaître les modifications survenues dans le cours des siècles. Ces modifications, pour s'être opérées insensiblement, n'en sont pas moins profondes ; le paysan, l'artisan ou le seigneur du moyen âge ne se reconnaîtraient, pas plus les uns que les autres, dans le pays où ils passèrent leur vie. Tout est changé, manière de penser comme manière d'agir, mœurs de famille comme mœurs publiques. Nos études ne vont embrasser qu'un cercle bien restreint ; mais, en parcourant ces chroniques locales, si le lecteur daigne s'arrêter un instant aux considérations générales, il découvrira peut-être, dans les faits particuliers, le contre coup des grands événements de l'histoire, et dans la vie de nos modestes personnages, l'influence des habitudes sociales de la France.

## CHAPITRE II.

### L'ÉGLISE ET LA FABRIQUE.

La fondation et la construction de l'église primitive de Bazouges remontent à une époque fort ancienne.

Il nous a été donné de retrouver les copies de trois chartes qui retracent en détail les origines de cette église.

Ces chartes, rédigées vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle, faisaient partie du cartulaire de Saint-Serge (1). Elles furent copiées, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, pour les besoins d'un procès sur lequel nous reviendrons plus tard, communiquées par dom Avril, dom Benoit et Jehan Huchet religieux et collationnées sur l'original par Louis Boylesve, conseiller du roi, lieutenant en la sénéchaussée d'Anjou, les derniers jours de juin 1645.

L'authenticité de ces pièces a été contestée, au cours du procès pour lequel elles ont été produites. Dès cette époque, ni les adversaires ni les juges ne paraissent avoir pu trancher la question d'une façon très claire ; nous l'éclaircirons encore bien moins facilement aujourd'hui, que nous ne pouvons même plus consulter les originaux (2). Dans tous les cas, si plusieurs falsifications ont été apportées au texte primitif c'est en ce qui concerne les questions de détail, et non pas en ce qui se rapporte à l'historique proprement dit ; nous pouvons donc accepter, sans discussion, l'ensemble des faits que ces pièces vont nous faire connaître.

(1) Folio 94 verso, et folio 95 recto.

(2) Un des cartulaires de Saint-Serge a été détruit, l'autre a été croit-on, transporté en Angleterre. M. Marchegay, ancien archiviste de Maine-et-Loire les a reconstitués partiellement au moyen de copies faites par lui, sur les titres épars qu'il a pu rencontrer, soit dans les dépôts publics, soit dans les archives particulières.

Son travail se trouve aux archives départementales de Maine-et-Loire.

La première charte (1) intitulée : NOTITIA DE BASOLGIIS, s'exprime ainsi : (2)

(1) Archives de la Fabrique de Bazouges. — Archives de la Barbée.

(2) Voici le texte latin :

« Ex veterum scriptorum inspectione dedimus eaque noviter  
» fiunt, si antiquitate aliquà autorisentur, valentiora esse. Scripturus  
» igitur qualiter Sanctus Sergius, ecclesiam de Basolgiis habuerit, ab  
» Hugonis, ipsius ecclesiæ domini, antiqua conventionione initium sumam.  
» Tempore itaque Domini Daiberti abbatis, venit Hugo in capitulum  
» Sancti Sergii, ut condonaret ei ecclesiam de Basolgiis ; sed, inter-  
» venientibus quibusdam amicis cleri Almerii, qui tunc ecclesiæ  
» deserviebat, quod facere tunc decreverat prolongavit ; eo tamen  
» respectu, ut eandem ecclesiam de manu suâ non ejiceret, dando aut  
» vendendo alicui, nisi monachis Sancti Sergii. Quam conventionem,  
» mortuo Hugone, Radulphus filius ejus recognoscens, concessione  
» Rainaldi fratris sui, Sancto Sergio et monachis ejus, supradictam  
» ecclesiam, sicut justum erat, in manu Domini Achardi abbatis  
» donavit, pro animâ videlicet suâ et patris sui Hugonis et matris suæ  
» Aremburgis et antecessorum suorum qui ecclesiam ædificaverant.  
» Donavit autem ecclesiam cum omni presbyteratu, scilicet, cum  
» omnibus oblationibus altaris et cum decima omnium animalium,  
» leguminum, princiærumque omnium aliarum rerum, quinque  
» exceptis, id est ; frumento, sigula, avena et ordeo et vino. Donavit  
» etiam sepulturam totam, ad quatuor denarios constitutam, et  
» dimidietatem burgi qui tunc ibi erat aut fuerit et consuetudinem  
» ejus similiter. Nihil igitur in ecclesia retinuit, præter quinque  
» supradictorum decimam, quam præsentialiter donare non voluit ; et  
» præter quindecim solidos de vindragio quos presbyter reddet  
» monachis et monachi Radulpho. Moditionem quoque presbyteri reddet  
» Radulphus monachis, scilicet duos modios, unum frumenti et  
» alterum sigulæ ; et monachi reddent presbytero. Donavit etiam, idem  
» Radulphus, proprii arati sui totam decimam solidam et quietam de  
» terra quæ est ante boscum et decimam duorum molendinorum qui  
» tunc in exclusa suâ erant, et tertii cum factus fuerit de annona et de  
» piscibus. Et si exclusa in alio loco fuerit remota, decimam omnium  
» molendinorum qui in ea facti fuerint donavit. Caritatem ergo faciens  
» de suo, in caritate, de dono ecclesiæ mille solidos accepit et frater  
» ejus Rainaldus decem libras. Hoc autem totum factum est consilio  
» et autoritate domini Gaufridi Andegavorum episcopi. Concessit  
» etiam hoc Hubertus de Durestallo, jure terrenæ dominationis, hujus  
» rei capitalis dominus ; et habuit centum solidos ex hoc.

» Etiam donum suum supradictum Radulphus, concedente fratre  
» suo Rainaldo, augmentavit, concedens Sancto Sergio quicquid in  
» ejus fœdio, aut dono, aut emptione, posset acquirere ; ita tamen  
» ut non amitteret servitium suum. Et cùm volebat hanc eleemosynam

« De l'inspection des écrivains anciens, nous apprenons  
» que les choses nouvellement faites, quand elles s'autori-  
» sent de quelque antiquité, en reçoivent une plus grande  
» valeur. Voulant donc raconter comment Saint - Serge vint  
» en possession de l'église de Bazouges, je remonterai  
» jusqu'à l'ancienne convention de Hugues, seigneur de la  
» dite église. Au temps donc du seigneur abbé Daiberte (1),  
» Hugues vint au chapitre de Saint - Serge, pour lui faire  
» don de l'église de Bazouges. Mais par l'intervention de  
» quelques amis du prêtre Almerius, qui desservait alors  
» cette église, ce qu'il voulait faire présentement fut remis  
» à d'autres temps, avec promesse, toutefois, qu'il ne  
» laisserait point sortir de ses mains ladite église, en la  
» donnant ou en la vendant à qui que ce soit, si ce n'est  
» aux moines de Saint - Serge. Hugues étant mort, son fils  
» Radulphe reconnut cette convention et, avec le consente-  
» ment de son frère Rainald, il donna, comme il était juste,  
» ladite église à Saint - Serge et à ses moines. Il la remit

» prodesse animabus pro quibus eam faciebat, requisivit ut monachi,  
» mansionem, juxta eandem ecclesiam, facerent; et ipse daret de  
» terra sufficienter ad ædificia monachorum. Hanc autem mansionem,  
» quandiu presbyter iste vixerit, non expetet à monachis; sed post  
» obitum ejus, cum tota res in manu monachorum propriè venerit,  
» statutum est ut monachi mansionem habeant aut juxta ecclesiam,  
» ut suprà dictum est, aut juxta castellum suum, in loco quem, idem  
» Radulphus, domino abbati monstravit; si liberè et convenienter locum  
» eundem eis concesserit, et cum ibi capella ædificabitur, statutum  
» est, ut Radulphus et monachi eam communiter ædificent, et  
» ædificata propria sit monachorum.

» Hæc viderunt et audierunt: Hubertus de Durestallo; Widdo de  
» Basolgiis; Ranulphus de Currum: Vitalis frater ejus; Walterius  
» Galenus; Rainaldus Rupenarius; Rainaldus Mantellus; Ranulphus  
» filius Radulphi pistoris; Vualterius frater ejus; Gunterius de Olliaco;  
» Robertus de Basolgiis; Johannes Corvisiarius; Gaufridus filius  
» Ermengardis; Guillelmus famulus; Hugo Panceval: Vivienus filius  
» Radulphi porcher (*sic*); Robertus Britto; Girardus Rufus; Gascelinus  
» Braconarius; Radulphus Pichardus; Wido filius Vualterii; Guarinus  
» Piscis; Gofridus Tegrinus de Troata; Hugo de Baraciaco; Gofridus  
» Martinus, canonicus sancti Mauriti; Theobaldus de Troata; Warinus  
» Rufus pater ejus; Aimericus homo monachorum; Girardus cocus.  
(1) Abbé de Saint-Serge de 1055 à 1083.

» aux maîns du seigneur Achard (1), abbé, pour la rémission  
» de son âme, pour celles de son père Hugues et de sa  
» mère Aremburge, et pour celles de ses ancêtres qui  
» avaient bâti l'église. Or, il donna cette église avec tout ce  
» qui est du droit des prêtres, à savoir : toutes les oblations  
» de l'autel, la dime de tous les animaux, légumes et  
» prémices de toutes autres choses, cinq seulement excep-  
» tées, qui sont : le froment, le seigle, l'avoine, l'orge et le vin.  
» Il donna également le droit entier de sépulture, évalué à  
» quatre deniers, et la moitié du bourg qui était ou aurait  
» été audit lieu, avec le droit d'usage. Il ne retint donc rien  
» en ladite église, si ce n'est la dime des cinq choses sus-  
» énoncées, qu'il ne voulut pas abandonner présentement,  
» et encore quinze sols de droit de vinage, que le prêtre  
» payera aux moines et les moines à Radulphe. De son  
» côté, Radulphe donnera aux moines la mesurée du prêtre  
» qui est de deux boisseaux, l'un de froment, l'autre de  
» seigle, et les moines la rendront au prêtre. Le même  
» Radulphe a donné, encore, toute la dime de sa propre  
» charrue, solide et paisible, pour la terre qui est devant  
» les bois, et aussi la dime des deux moulins qui étaient  
» alors sur son écluse et du troisième, quand il sera fait,  
» tant en farine qu'en poissons. Et si l'écluse était reportée  
» en autre place, il donne la dime de tous les moulins qui y  
» seraient faits. Faisant donc ainsi la charité de son bien  
» propre, il reçut en charité mille sous, pour le don de  
» l'église, et son frère Rainald, dix livres. Et tout ceci a été  
» fait par le conseil et par l'autorité de Geoffroy évêque  
» d'Angers (2) et du consentement de Hubert de Durtal  
» seigneur dominant de cette chose, lequel pour cela a reçu  
» cent sous.

» Voulant encore augmenter le don susdit, Radulphe, du  
» consentement de son frère Rainald, concéda à saint

(1) Abbé de Saint-Serge de 1083 à 1094.

(2) Geoffroy évêque d'Angers vivait en 1073.

» Serge tout ce qu'il pourrait acquérir dans son fief, soit  
» par don, soit par achat, de telle sorte pourtant, qu'il ne  
» perdit pas le droit de suzeraineté. Et comme il voulait  
» que cette aumône fut profitable aux âmes de ceux pour  
» lesquels il la faisait, il demanda que les moines eussent  
» une habitation auprès de ladite église et il promit de leur  
» donner suffisamment de terre pour construire les bâti-  
» ments. Tant que le prêtre qui est à présent vivra, il  
» (Radulphe) n'exigera point des moines qu'ils fassent cette  
» habitation ; mais après sa mort, le tout étant entre les  
» mains des moines et leur propriété, il a été convenu que  
» les moines auraient leur habitation, ou près de l'église,  
» comme il a été dit plus haut, ou près de son château,  
» sur le lieu que ledit Radulphe a montré au seigneur abbé.  
» Lors donc qu'il leur aura, librement et conformément aux  
» conventions, remis ledit emplacement et que l'on y bâtera  
» une chapelle, il a été convenu que Radulphe et les  
» moines la bâtiraient à frais communs et qu'une fois bâtie  
» elle serait la propriété des moines (1).

La seconde charte continue le récit dans les termes suivants (2) :

(1) Cet établissement fut en effet fondé sous le nom de prieuré du Creux. — Archives de la Fabrique de Bazouges. — Archives de la Barbée.

(2) ITEM NOTITIA DE BASOLGIIS. — « Quando Radulphus de Basolgiis  
» infirmitatem de qua obiit sibi ingravescere sentiret, convocans  
» monachos sancti Sergii, monachus effectus est, ibique remisit omnes  
» omnino tam exactiones quam consuetudines, quas quoquomodo  
» possidebat aut requirebat, in omnibus, tam terris quam vineis,  
» obedientiæ Camporum adjacentibus ; et hæc per consilium et  
» concessionem et voluntatem fratrum suorum Rainaldi et Roberti et  
» sororis suæ Alburgis et per auctoritatem domini et cognati suj  
» Huberti de Durestallo. His peractis, post paululum defunctus est et  
» ad ecclesiam nostram delatus, ibique est honorificè sepultus et in  
» martirologio, intra fratrum nomina fideliter est adscriptus ; huic  
» successit, sicut mos est, frater ejus Rainaldus, qui tam citissimè  
» horum omnium oblitus, patris scilicet donationis et proprie conces-  
» sionis, ut potius fratris eleemosynam infestaret quam defenderat.





Eglise de Bazouges-sur-Loir. (Sarthe).

« Quand Radulphe de Bazouges vit s'aggraver la maladie  
» dont il mourut, il convoqua les moines de saint Serge, se  
» fit moine lui-même et en même temps leur fit remise de  
» tous les droits et coutumes qu'il possédait ou prétendait  
» posséder, à quelque titre que ce fut, en toutes terres et  
» vignes adjacentes à l'obédience des Champs ; et ce, par  
» le conseil, la concession et la volonté de ses frères  
» Rainald et Robert et de sa sœur Alburge et par l'autorité  
» de son suzerain et parent de Durtal. Ceci fait, après peu,  
» il mourut et fut apporté à notre église où il fut honorable-  
» ment enseveli ; son nom fut inscrit fidèlement au  
» martyrologe entre les noms de nos frères. Son frère  
» Rainald, ci-dessus nommé, lui succéda, selon l'usage.  
» Ce dernier oublia bientôt tout ce qui est plus haut  
» rapporté, à savoir la donation de son frère et son propre  
» consentement. Il attaqua ce don, au lieu de le défendre,  
» car il disait n'avoir jamais consenti, comme les moines le  
» prétendaient. Les moines, au contraire, invoquant le dire  
» des témoins présents, voulaient défendre une chose si  
» légalement acquise. Ce que voyant, ledit Rainald, qui  
» savait véritable l'assertion des moines et qui connaissait  
» le dire des témoins, requit l'abbé, par l'intermédiaire des

» Dicebat enim se nunquam ita, sicut monachi acclamabant, conces-  
» sisse ; monachi verò eum per præsentium testium aggredientes  
» assertionem, rem tam legaliter acquisitam defendere volebant ; ille  
» vero hoc conspiciens et veram esse monachorum assertionem et tes-  
» tium affirmationem cognoscens, requisivit abbatem per monachos.  
» quatenus ei pro fœdere caritatis pelles vulpines daret et sic omnia li-  
» bentis et fideliter concederet et tueretur perpetualiter. Monachi vero,  
» virum illum magis habere cupientes pacificum quam iratum, quod  
» petebat pacificè obtulerunt et sic veniens in capitulum, adducens secum  
» fratrem suum Robertum et de militibus unum, cuncta sicut frater  
» suus dederat, remoto omni ingenio, domino et sanctis martiribus  
» Sergio et Baccho et abbati Bernardo et cæteris fratribus, omnino  
» remisit et donum hujus rei in manu abbatis prius positum, ipse  
» præsentialiter, super altare portavit. Hujus rei testes sunt :  
» Reinericus ; Rainaldus ; Robertus malus ; Merchinus ; Aimericus  
» hostellarius ; Giraldu cocus ».

» moines, de lui donner des peaux de renards, à titre  
» d'amicale alliance, et lui fit dire qu'ainsi, volontiers et  
» fidèlement, il lui concèderait le tout et le protégerait  
» perpétuellement. Les moines donc, aimant mieux avoir  
» un tel homme pour ami que pour ennemi, lui offrirent de  
» bon gré ce qu'il demandait. Etant alors venu au chapitre  
» et ayant amené avec lui son frère Robert et un de ses  
» soldats, il remit entièrement et sans feinte, au seigneur  
» et aux saints martyrs Serge et Bacch, ainsi qu'à l'abbé  
» Bernard (1) et aux autres frères, tout ce que son frère avait  
» donné. Après avoir remis d'abord l'acte de donation aux  
» mains de l'abbé lui-même, il fut ensuite de sa propre  
» personne le porter sur l'autel. »

Le récit de la troisième charte, bien qu'il n'ait pas pour objet principal l'église de Bazouges, ajoute encore de nouveaux détails à ceux que nous connaissons déjà (2).

(1) Abbé de Saint-Serge de 1094 à 1103.

(2) Archives de la Barbée.

« NOTITIA DE MIRIACO : In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis,  
» ob confirmationem veritatis, dignum ducimus memoria litterarum  
» tradere quod, Wido de Croioio et Alburgis ejus uxor, pro redemptione  
» animarum suarum et parentum suorum vivorum et defunctorum  
» dederunt et vendiderunt Domino et sanctis martiribus Sergio et  
» Baccho et monachis Domino ibidem famulantibus, perpetualiter  
» decimam trium molendinorum, quos habebant in suo castello in  
» Lido; concessit etiam, pro anima Gualterii filii sui, proprium  
» monachis, quidquid ipsi molendini molerent a sabbat, sonantibus  
» vesperis, usque ad noctem sequentis diei. Concessit etiam, ipse, et  
» Alburgis ejus uxor et filii ipsius Guidonis, venditionem ecclesiæ  
» sancti Albini de Basolgiis, sicuti eis vendiderat Radulphus de  
» Barbeia, cum omnibus quæ ad ipsam venditionem pertinebant ex  
» integro, pro animabus, videlicet, suis et præcipuè pro anima  
» Gualterii filii sui, quem multum diligebant. Dedit etiam decimam sui  
» furnilis quod in suo castello habebit. Concessit etiam, imo reddidit,  
» monachis sancti Sergii, ecclesiam sancti Melanii de Miriaco; dederat  
» enim eis eam quondam pro Radulpho fratre suo qui in præfata ecclesia,  
» habitum susceperat monachium et ut vir strenuus, in eadem ecclesia,  
» in eodem habitu, perseveraverat usque ad finem vite; et ut certior  
» fiat notitia veritatis, donum, salva veritate, commendavimus litteris;  
» ecclesiam dedit solidam et quietam sicuti habebant, cum presbiterio,  
» ita sanè et quandiu vixerit, presbiter, a monachis teneat sicuti a

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, pour la  
» confirmation de la vérité et pour la confusion des en-  
» bûches des méchants, nous avons jugé digne de laisser  
» par écrit la manière dont Guy de Cré et sa femme  
» Alburge donnèrent à tout jamais à Dieu, aux martyrs  
» saint Serge et saint Bacch, et vendirent pareillement aux  
» moines qui servaient ensemble ce Dieu, la dime des trois  
» moulins sur le Loir qui étaient dépendants de son  
» château ; et cela pour la rédemption de leurs âmes et de  
» celles de leurs parents vivants ou défunts. Il donna aussi  
» aux moines en propre, à l'intention de l'âme de son fils  
» Gautier, tout ce que les moulins ci-dessus nommés  
» moudraient depuis le son des vêpres du jour du samedi  
» jusqu'à la nuit du jour suivant qui est le dimanche. Le  
» même Guy, sa femme et ses enfants, donnèrent aussi leur  
» consentement à la vendition de l'église de Saint-Aubin-de-  
» Bazouges, que Radulphe de la Barbée avait donnée aux  
» moines et de la même manière qu'il la leur avait donnée,  
» c'est-à-dire à l'intention de leurs âmes et surtout de celle  
» de son fils Gautier, qu'il aimait tendrement. Il donna aussi  
» la dime du four qu'il avait dans son château ; il donna  
» encore, bien plus il rendit aux moines de Saint-Serge,  
» l'église de Saint-Melan-de-Miré (1), car il la leur avait  
» déjà donnée, à l'intention de Radulphe son frère qui y

» Guidone tenerat, post mortem ejus, in dominium sancti Sergii  
» revertetur et sicut abbati placuerit et monachis, de ea facient.  
» sicuti de sua propria, consuetudines quas presbiter reddebat Guidoni  
» et uxori suæ, quindecim videlicet solidos, monachis reddet et cætera  
» beneficia, sicuti Guidoni faciebat, monachis faciet. Concessit etiam  
» dimidietatem burgi qui ibidem erat et erit et omnium consue-  
» tudinum quæ de burgo exeunt mediatem, scilicet vindarum et  
» pedagiï et vicariæ et mediatem furnilis. Testes Albericus de  
» Laiviaco ; Trechembaldus filius Ulrici ; Leganus de Favoleriis ;  
» Radulphus de Barbeia ; Rainaldus et Robertus fratres ejus ; Tascardus  
» præfectus Guidonis ; Ratfridus præfectus ; Aymericus hostellarius ;  
» Stephanus fraudus *[sic]* ».

(1) Miré, paroisse de Maine-et-Loire, au canton de Châteauneuf.

» avait pris l'habit de moine et qui, comme un bon religieux,  
» avait persévéré jusqu'à sa mort, dans cette même église,  
» sous le même habit. Ainsi, afin de rendre cette vérité plus  
» certaine, nous avons mis ici par écrit, pour l'assurance  
» de cette même vérité, le don entier et tel qu'il fût fait  
» dans le temps. Il donna l'église avec le presbytère, d'une  
» manière solide et paisible, à condition que, tant que le  
» prêtre desservant alors vivrait, il la tiendrait des moines,  
» comme il la tenait auparavant de lui. Mais après sa mort  
» elle devait retourner et devenir propre à Saint - Serge,  
» Guy permettant à l'abbé et aux moines, d'en disposer  
» comme il leur plairait et comme d'une chose qui leur  
» appartiendrait. Les usages que le prêtre devait à Guy et à  
» son épouse, qui consistaient en quinze sols, devaient être  
» rendus aux moines ; en un mot, il devait rendre tout, aux  
» moines, de la même manière qu'il le rendait à Guy, avant  
» cette donation. Il donna enfin la moitié du bourg qui  
» existait alors ou qui existerait un jour, avec la moitié de  
» ses usages ; c'est - à - dire la moitié des vendanges et du  
» four et la moitié de ce que pourrait prétendre un substi-  
» tuant de même qu'un substitué. »

Ainsi donc, les seigneurs, après avoir bâti, sur leurs terrains et à leurs frais, l'église de Bazouges, en demeurèrent quelque temps propriétaires et nommèrent eux-mêmes les prêtres qui la desservirent tout d'abord. Vers le commencement du XI<sup>e</sup> siècle, Hugues et son épouse Aremburge, voulant faire une œuvre de dévotion, donnèrent, aux moines de Saint-Serge, les bâtiments de cette église et les ressources nécessaires pour l'entretien du culte. Mais afin de ne commettre aucune injustice, l'effet de cette donation fut retardé jusqu'à l'époque où décéderait le titulaire présent, le prêtre Almérius.

Hugues étant mort, son fils Radulphe, fidèle aux engagements paternels, confirma la donation faite aux moines de Saint-Serge, avec les mêmes privilèges et sous la réserve

des mêmes conditions. De plus, il formula le désir que l'abbé voulut bien établir à Bazouges, plusieurs religieux de son ordre, afin d'assurer le service de l'église. Pour cet effet, il s'engagea à fournir le terrain nécessaire à la construction d'une habitation et à contribuer aux frais d'érection. Puis, pénétré d'un grand sentiment de foi et atteint d'une maladie grave, il se retira au prieuré de Miré, où il ne tarda pas à mourir sous l'habit monacal.

Bien que les décisions de Radulphe eussent été prises avec le consentement de ses frères Rainald et Robert et de sa sœur Alburge, Rainald tenta de contester aux moines la possession des choses qui leur avaient été données, mais il dût bientôt renoncer à son projet et reconnaître lui-même, la véracité des actes faits par ses prédécesseurs. Enfin, plus tard, l'abbé de Saint-Serge obtint une dernière et définitive ratification, qui lui fût accordée par Alburge et Guy de Cré son époux.

Conformément au vœu de Radulphe, les religieux fondèrent un prieuré, sur le territoire de Bazouges, au lieu nommé *le Creux*, et y entretenirent un certain nombre de moines, qui desservirent l'église pendant longtemps.

L'abbé de Saint-Serge conserva le droit de présenter à la cure (1) et le prieur du *Creux* continua, jusqu'à l'époque de la révolution, à s'intituler : *curé primitif de Bazouges*.

Les curés séculiers protestèrent toujours contre cette qualification, attendu que les moines, loin d'avoir desservi l'église à son origine, n'avaient fait eux-mêmes que succéder aux prêtres, nommés par les seigneurs depuis la fondation jusqu'à la donation de Hugues et de ses fils.

(1) Les curés des églises dépendant de Saint-Serge devaient prêter à l'abbé du monastère le serment que voici :

« N. — (persona, rector) juravit se domno abbati et ejus successoribus, præpositis sacrosanctis evangeliiis, reverenciam patrono debitam exhibere; dictamque ecclesiam ab alio quam monasterii nullatenus adoptare et se jura monasterii seu membrorum ipsius scienter nunquam occupare » ( restitution des *Cartulaires de Saint-Serge* par Marchegay. — Archives de Maine-et-Loire ).

Rien, dans le style actuel de l'église, ne rappelle une si ancienne origine ; c'est à peine si l'on peut encore reconnaître, dans la maçonnerie du mur méridional de la nef, au ras du sol, les vestiges d'un petit appareil qui pourrait appartenir à la construction primitive.

Le premier sanctuaire fut remplacé, au XII<sup>e</sup> siècle, par un monument plus vaste, dont la tour, les transepts, les absides et le portail subsistent aujourd'hui. Quant à la nef, devenue trop petite une seconde fois, elle a disparu, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, pour faire place à un vaisseau de même longueur que l'ancien, mais beaucoup plus large. Cette disposition a rompu l'harmonie du monument.

Le portail est demeuré, comme nous l'avons dit, dans son intégrité ; les belles lignes de son arcature fournissent un assez riche spécimen du genre. Il est composé de plusieurs archivoltes et voussures, ornées de dessins géométriques en forme d'ovales, de pyramides tronquées ou de zigzags. Les cintres reposent sur huit colonnes unies dont les chapiteaux et les tailloirs sont recouverts de feuillages, de lions et d'animaux fantastiques.

La tour privée de la flèche qui la dominait autrefois et qui fut renversée par l'ouragan du 18 novembre 1728 est encore fort intéressante, malgré cette mutilation.

Huit contreforts garnissent et corroborent les quatre angles, dans toute leur élévation. Huit fenêtres en plein cintre, disposées deux à deux, sur les quatre faces, laissent échapper le son des cloches. Chaque fenêtre se compose de quatre colonnes dont les pieds droits sont surmontés de tores, placés dans les arcs en retrait de la voussure. La partie supérieure de ces fenêtres est, du reste, moderne ; les dégâts de l'ouragan de 1728 avaient atteint les hautes assises de la tour et l'on fut obligé de les reprendre en totalité, lorsque l'on voulut établir, sur les ruines, le toit que nous voyons.

Ce travail fut exécuté, comme l'indique une inscription (1), aux frais de M. Le Pelletier, alors curé de Bazouges.

Huit autres ouvertures, aujourd'hui murées, décoraient, plus bas, une partie de la muraille qui n'était pas alors masquée par les toits, depuis surélevés, de la nef, de l'abside et des transepts.

Il est à croire qu'un léger intervalle a séparé l'édification des deux transepts, ils ne semblent pas avoir été construits sous la direction du même ouvrier. En effet, celui du nord offre seulement une fenêtre, encore diffère-t-elle des ouvertures du transept méridional, tant par son architecture que par ses dimensions. Des contreforts soutiennent les angles du pignon qui a été exhaussé de quatre-vingt centimètres comme il est facile de le voir par la position de l'ancien entablement. Cet exhaussement, aussi bien que celui de l'autre transept et celui de l'abside, doit remonter à l'époque de la dernière reconstruction de la nef.

L'aspect sévère du pignon méridional est fort remarquable. Cinq contreforts vigoureux soutiennent au midi, à l'orient et à l'occident, la poussée des voûtes. L'appareil mis en œuvre dans cette façade est rehaussé par l'emploi du moellon au-dessus des fenêtres. Celles-ci sont en plein cintre et affectent une forme allongée.

On remarque, au sommet du pignon, une croix grecque, évidée à jour, dans une pierre ronde.

Primitivement, les absides et les transepts étaient couverts en briques creuses, maçonnées sur l'inclinaison de l'extrados des voûtes, en sorte que les ouvertures du fond de la tour restaient dégagées et que l'incendie n'était pas à craindre dans cette partie de l'édifice.

Deux chapelles qui ne paraissent pas remonter audelà

(1) A EITE AIT LAN 173... ..X DEPNS DE MER PELLETIE. Une ouverture pratiquée dans ces dernières années pour placer un cadran a coupé le dernier chiffre de la date et les deux premières lettres du mot AVX.

du XVI<sup>e</sup> siècle masquent l'occident des transepts. Elles ont été mises en communication avec l'église par de larges arcades pratiquées dans les murs de la nef et des transepts.

Le grand portail que nous avons décrit et deux portes latérales, situées aux angles rentrants formés par la jonction de la nef et des chapelles, donnent accès dans l'intérieur de l'église.

La chapelle du nord a été construite, vers 1615, par Jacques Gaultier seigneur de Fontaine. Tout un pan de la muraille de l'église menaçait ruine alors et entraînait une partie de la charpente. Les fabriciens reculaient devant les dépenses considérables qu'il y avait à faire pour arrêter le progrès du mal, lorsque Jacques Gaultier leur proposa d'exécuter le travail, à condition que sur l'emplacement d'une partie de ce mur il bâtirait une chapelle, dont le terrain et l'élevation lui appartiendraient et qui serait fournie et desservie de tout par la fabrique.

Le fondateur la dédia à saint Jacques et à saint Jean-Baptiste, y fit établir un banc pour sa famille et y trouva plus tard sa sépulture.

Cette chapelle fut ensuite débaptisée et consacrée aux anges gardiens. Deux brefs de Benoit XIV, datés de l'année 1745, érigèrent une congrégation sous ce vocable et lui accordèrent le privilège de nombreuses indulgences (1).

L'autel du transept nord a toujours été dédié à la sainte Vierge. Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, une personne charitable, Marie Coustard, légua une somme assez considérable, au moyen de laquelle son ornementation fut enrichie d'un retable en pierre sculptée.

Pour passer de l'autel de la sainte Vierge à celui de saint Aubin, patron de l'église, il faut traverser l'intertransept compris entre les quatre gros piliers qui supportent la tour.

(1) Ces brefs existent aux archives de la fabrique.

Le chœur est très petit ; il est formé par une abside romane dont la voûte, en coupole, tourne à l'ogive.

Le retable de l'autel, masque une partie des sept fenêtres qui éclairaient autrefois l'édifice.

Le transept méridional est orné d'un retable construit, en 1676, par Nicolas Bouteiller, maître sculpteur à la Flèche. Cet artiste reçut pour la façon de son œuvre la somme de 152 livres. Les tableaux placés sur l'autel furent exécutés par le peintre Ernoul d'Angers et coûtèrent 41 livres. La statue de saint Pierre en terre cuite de Ligron et placée dans la haute niche, fut achetée au moyen d'une souscription locale. Marie Coustard donna les statues de la Madeleine et de saint Augustin, qui furent bientôt remplacées par deux belles figures, sorties des ateliers de Ligron, l'une représentant saint Jean Baptiste et l'autre sainte Marthe (1).

Nous ignorons la date à laquelle s'élevèrent les murs de la chapelle méridionale ; mais nous savons à quelle époque fut consacré son autel de saint Etienne. Cette cérémonie faite, en 1624, par l'évêque de Treguier, comme nous l'apprend un procès-verbal (2), a dû se passer peu de temps après l'achèvement de la chapelle, qui remonterait ainsi aux premières années du XVII<sup>e</sup> siècle.

La nef, dépourvue de caractère extérieur, présente intérieurement une curieuse voûte, presque unique en son genre, construite en bardeaux de chêne, c'est-à-dire en lames de bois fendu, semblables à celles que l'on emploie pour la tonnellerie. Ces bardeaux n'ont pas subi le moindre polissage, ils ont été employés à l'état fruste. Les couvre-joints et la corniche portent des moulures fort simples. Les quatre tirants, trop faibles, ont chassé par endroits ; c'était le cas d'employer au contraire de fortes pièces, car la charpente a été construite au-dessous de l'équerre, dans le

(1) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

(2) Archives de la fabrique de Bazouges.

but d'éviter une partie de l'élévation qu'aurait, autrement, entraînée la largeur. L'arc décrit par la voûte se ressent, bien entendu, de cette disposition ; il appartient à un cercle de si grand rayon, qu'il passe trop bas sur la nef et coupe même le sommet des trois fenêtres ouvertes dans le pignon.

Les voûtes en bardeaux deviennent rares ; le goût moderne n'en veut plus ; presque partout, les restaurations entreprises de nos jours les ont fait disparaître. A la conservation de leur souvenir, celle-ci ajoute l'intérêt particulier de peintures, en face desquelles, l'artiste et l'archéologue peuvent méditer longtemps.

L'auteur de cette œuvre est un naïf, mal servi dans l'exécution par sa main peu sûre, mais guidé dans la conception par un vrai sentiment artistique. A travers l'incorrection du dessin, brille encore l'harmonie de la pensée. Le plan d'ensemble, simple, se poursuit tout d'une pièce, sans incohérence et sans interruption. Quatorze personnages, parmi lesquels figurent les douze apôtres, et douze anges portant les instruments de la passion, alternent avec des arbres et se succèdent sur les rangs de bardeaux, entre chaque couvre-joint. Ils ont la taille naturelle de l'homme, se présentent de face et reposent leurs pieds sur la corniche. Au-dessus de leurs têtes, un chevron, se reliant aux bordures des couvre-joints, les sépare du reste de la décoration, fourni par des guirlandes, où les fleurs et les fruits se mêlent aux feuillages. Semblable disposition est adoptée pour les arbres, en sorte que l'œil du spectateur suit les mêmes lignes d'un bout à l'autre. Le tronc des arbres est en partie recouvert par une sorte de voile blanc, sur lequel ressortent en noir les versets du Credo. L'intelligence de l'auteur se reconnaît également dans certains détails, tels que la disposition des couleurs. Il a choisi fort judicieusement les tonalités diverses qui devaient entrer dans la composition des champs tracés le long des couvre-

joint et il a obtenu des effets de lumière étonnants avec l'emploi alternatif du jaune, du gris, du vert et du rouge.

Les personnages sont dessinés en teintes plates ; les figures laissent généralement beaucoup à désirer. Le premier personnage à gauche de la grande porte est infiniment plus soigné que les autres ; le peintre a voulu faire un portrait, peut-être celui du donateur de la voûte. En face, saint Antoine est aussi traité d'une façon supérieure.

Du reste, il faut observer que l'exécution se relâche de plus en plus, à mesure que l'on approche du chœur ; les apôtres sont mieux peints que les premiers anges et les derniers sont absolument bâclés. L'artiste, plein d'ardeur au début, se fatigue en route et s'ennuie vers la fin. Il lui tarde d'enlever ses échafaudages. Le curé, peut-être aussi, veut jouir hâtivement des nouvelles décorations et presse outre mesure (1).

Le Seigneur et saint Antoine sont les plus visibles, à cause de leur position sur la tribune, qui permet au spectateur de les aborder et de les toucher même. Quelques-unes des autres figures ont poussé au noir et sont devenues à peu près indéchiffrables. Toutes ont subi les atteintes du temps.

Voici dans quel ordre sont disposés, sur chaque panneau, anges, apôtres, arbres et inscriptions.

*En partant du haut de l'église côté de l'épître.*

Ange portant la croix.

Arbre.

Ange portant les clous.

Arbre.

Ange portant les tenailles.

(1) M. Renouard, l'artiste bien connu, nous a fort aimablement fourni les éléments de cette description et le dessin qui la complète, aux remerciements que nous désirons lui faire parvenir, nous en joignons d'autres, à l'adresse de MM. Fleury et Dangin, dont le talent a su reproduire si fidèlement le croquis du peintre.

Arbre.

Ange, les ailes déployées, portant les verges.

Arbre.

Ange portant la Sainte-Face.

Arbre au tronc duquel est attaché un écusson.

Ange portant la tunique.

Arbre.

SAINT PIERRE.

Arbre et inscription : IE CROY EN DIEV  
LE PÈRE TOVT  
PVISSAÏ CRATE  
VR DE CIEL ET  
DE LA TERRE

SAINT ANDRÉ.

Arbre et inscription : ET EN IESVS CRIST  
SÕ FILS VNIQVE  
NOSTRE SEIGNEVR

SAINT IACQUES LE GRANT.

Arbre et inscription : QVI FVT Q'EV  
DV SAÏÏ ESPRI  
NÉ DE LA  
VIERGE MARIE

SAINT IEHAN.

Arbre et inscription : SOVFFRIT SOVBZ  
POÛE PILATE FVT  
CRVCIFIÉ MORT  
ET ENSEVELY.

SAINT THOMAS.

Arbre et inscription : DECÈDIT ES ENFERS  
LE TIERS JOVR  
RESSVCITA DE  
MORT

SAINT IACQUES.



G. FLEURY sc.

ÉGLISE DE BAZOUGES-SYR-LE-LOIR  
 PEINTURE DU LAMBRIS DE LA VOUTE. -- FIN DU XV SIECLE



Arbre et inscription : MONTA ES CIEVLX  
SASIT A LA DEXTRE  
DE DIEV LE PÈRE  
TOVT PVISSANT.

SAINT ANTOINE.

Arbre.

*A partir du bas de l'église côté de l'Évangile.*

Arbre.

Un personnage tenant une tête de mort et une banderolle  
sur laquelle paraît écrit : *A me miserere*, ou *miserere mei*.

Arbre et inscription : EN APRES  
VIEDRA JVGIER  
LES VIFS ET  
LES MORS

SAINT PHILIPPE.

Arbre et inscription : IE CROY  
AV SAINCT  
ESPRIT

SAINT BARTHELEMI.

Arbre et inscription : LA SAINCTE  
ESCLISE CA  
THOLIQUE

SAINT MATHIEU.

Arbre.

SAINT SIMON.

Arbre et inscription : LA COMMVNIÕ  
DES SAINCTS  
LA RESSIÕ DES  
PECHÉS.

SAINT IVDE.

Arbre et inscription : LA RESVR  
RECTION  
DE LA CHAIR  
LA VIE ETERNEL  
LE . AMEN .

SAINT MATHIAS.

Arbre.

Ange portant la bourse et les dés.

Arbre.

Ange portant la lance.

Arbre.

Ange, les ailes déployées, portant la lanterne.

Arbre.

Ange portant le roseau et les cordes.

Arbre.

Ange portant l'éponge.

Arbre.

Ange portant la colonne.

Tout l'ensemble de cette œuvre accuse la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

Le personnage, sur lequel nous avons attiré déjà l'attention, devait s'appeler Antoine, puisque la figure du saint anachorète de ce nom se voit précisément en face. Or nous ne trouvons qu'*Antoine de Champagne*, frère de *Brandelis*, seigneur de Bazouges, à qui puisse convenir ce patronage.

Antoine de Champagne, né vers 1445, désigné comme exécuteur testamentaire, en 1504, par Brandelis, occupe justement la période correspondante à la décoration de notre voûte. Il y a donc toute probabilité qu'il en fût l'inspirateur et qu'il en paya les frais.

Quant aux armes blasonnées sur le tronc de l'un des arbres et à celles qui s'alignent au sommet de la voûte, on ne peut en tirer aucune induction relative à l'âge de nos peintures, car elles ont toutes été rapportées après coup, très probablement au XVIII<sup>e</sup> siècle, pendant le cours du fameux procès de patronage et de seigneurie.

Les armes de l'arbre laissent apercevoir, sous leurs couleurs mangées, le tronc jadis libre, comme ceux qui n'ont pas d'inscription. Au moyen d'une échelle, on peut parvenir jusqu'au tirant et voir de près cet écusson. La

manière dont il a été traité sort tout à fait de l'allure générale de l'œuvre. Tel qu'il est, il se lit : *écartelé au premier et au quatrième de gueules au lion d'argent ; au second et au troisième de sable à la bande fuselée d'argent* (1).

Les armes de la voûte sont tracées sur des planchettes affectant alternativement la forme de l'écusson français et celle de l'écusson italien. Elles sont clouées le long du couvre-joint de faitage. Malheureusement, l'effacement des couleurs et la distance, rendent la lecture très laborieuse et l'attribution souvent impossible. Nous n'avons donc pu, ni blasonner entièrement ces armoiries, ni reconnaître toutes les familles représentées par elles.

Les voici cependant, quelque incomplètes qu'elles soient, en commençant par le haut de l'église.

I. — *D'or à la croix de sable* qui est de Raiz.

(1) Malgré nos recherches, nous n'avons pu découvrir aucune interprétation satisfaisante de la présence de cet écusson. Nous pouvons seulement dire que l'une des lettres écrites par M. de la Bérardière, à son procureur, le 27 octobre 1754, pendant le cours du procès déjà mentionné, est scellée d'un cachet rouge portant un lion. Ce ne sont pourtant point là, les armes de la famille Gilles, qui avait : *d'argent à trois biches passantes de gueules, deux en chef, une en pointe*. Il faudrait donc supposer que M. de la Bérardière, se prétendant seigneur de Bazouges, aurait repris les anciennes armes de Bazouges, qui sont : *d'azur à un lion burelé d'argent et de gueules*. En ce cas le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>e</sup> quartiers de l'écusson ci-dessus relaté, auraient la prétention de représenter les armes des seigneurs de la Barbée.

Partant de cette donnée, nous nous sommes demandé si (les jugements du procès ayant, plusieurs fois, renvoyé les compétiteurs dos à dos) on n'avait pas voulu reproduire une sorte d'alliance entre les parties rivales et si le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> quartiers n'appartenaient pas aux seigneurs du château de Bazouges. Mais aucune famille, de ce côté, ne nous a fourni la pièce héraldique représentée. Nous avons alors dirigé nos investigations vers Durtal, fief dominant de la Barbée. Les armoiries des familles ayant possédé Durtal ne répondent pas davantage au signalement recherché.

Seule, une lettre écrite, le 6 août 1756, toujours à l'occasion du procès, par M. de la Salle, sénéchal du comté de Durtal, au duc de La Rochefoucauld, porte sur le cachet de cire, un écusson, qui se lit très nettement *de sable à la bande fuselée d'argent*.

II — *Coupé au premier, de sable fretté d'argent, au chef de même chargé d'un lion issant de gueules, qui est de Champagne-La-Suze; au deuxième d'or à la croix de sable.*

III. — *De gueules à trois heaumes de sable posés de profil qui est de Warie (ou de la Vairie).*

IV. — *D'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alerions d'azur, qui est de Montmorency-Laval.*

V. — *D'or à six fleurs de lis de gueules posées 3, 2 et 1.*

VI. — *Cet écusson est le plus délabré de tous; sa lecture est impossible; sa description sera complètement approximative: Ecartelé au premier et au quatrième d'argent à.....; au second et au troisième d'or [à une croix pattée de gueules?] et sur le tout d'argent [à la bande?] de sable accostée de.... de sable.*

VII. — *D'or à huit besans (de gueules?) posés 4, 3 et 1, au chef (d'argent) chargé d'un lion issant (de gueules?)*

VIII. — *Burelé d'argent et d'azur à trois chevrons de gueules brochant sur le tout qui est de La Rochefoucauld.*

IX. — *De sable fretté d'argent au chef de même chargé d'un lion issant de gueules, qui est de Champagne-La-Suze.*

X. — *Pareil au I.*

XI. — *Pareil au II.*

XII. — *Manque; devait être pareil au III.*

XIII. — *Pareil au IV.*

XIV. — *Pareil au V.*

XV. — *Pareil au VI.*

XVI. — *Pareil au VII.*

#### LA FABRIQUE.

Le plus ancien compte de la fabrique de Bazouges, parvenu jusqu'à nous, remonte au 29 mai 1676 (1). Il est

(1) Archives départ. de la Sarthe; G. 778.

rendu en présence de Mathurin Lusseau, chirurgien, procureur ; de Joseph Le Royer, docteur en droit canon, curé ; de François Fislin, prêtre vicaire ; et de Vincent Motreuil, prêtre sacriste. Le chapitre des recettes comprend :

Les nombreuses rentes foncières qui forment la partie principale des ressources ;

Les revenus des vignes, bois, terres labourables, et pêcheries.

« Six vingt dix neuf livres dix sols reçues de Jacques »  
» Barillet, fermier du port et passage de la rivière du Loir,  
» dépendant de ladite fabrique, pour cinq années de ladite  
» ferme ; »

Un pain bénit dû par le chapelain de la Grange, au jour de Pâques ;

« Un cierge de deux livres pour être posé devant l'autel »  
» de la sainte Vierge, être allumé pendant le service divin  
» et être renouvelé à toujours quand il est fini, dû par  
» Etienne Busson prêtre ».

Une lampe ardente due par le seigneur de Bazouges ; etc.

Le chapitre des dépenses mentionne entre autres :  
L'entretien de la couverture et du pavage de l'église ; le blanchissage des linges sacrés ;

La réfection, en bois de noyer, des balustrades des autels Saint-Sébastien, Saint-Roch et Saint-Jacques ;

L'acquisition de huit aunes de dentelle or et argent pour mettre sur une chappe de satin rouge, donnée par défunte dame de la Barbée ;

L'entretien des cierges et du luminaire de l'église.

La matière des comptes fournis pour les années suivantes est à peu de chose près la même.

Parmi les recettes qui s'y trouvent successivement inscrites, nous pouvons relever :

L'argent trouvé dans les troncs (109 sols en 1710).

Le Guilanleu (1) (10 livres en 1710).

(1) Le Guilanleu est une sorte de quête que font, encore aujourd'hui,  
XV. 4

La vente des cierges (2 livres 8 sols en 1761).

La quête de l'adoration de la croix, le vendredi saint (16 sols en 1762).

Le paiement des fosses, faites dans l'église, pour les dames Aumont de la Boisardière, Hubert et de la Masselière, à raison de trois livres par fosse (9 livres en 1768).

La vente d'ornements faite à M. Morin curé de Châtelain (100 livres en 1768).

La location des bancs de MM. de la Barbée, de la Masselière, Couallier propriétaire de Mondagron, Busson lieutenant-général à La Flèche, Deshattes et d'autres (47 livres pour l'année 1789). — Le prix des bancs était en général de 30 sols.

Le revenu ordinaire de la fabrique fut, en 1750, de 271 livres ; en 1757, de 345 livres ; et, en 1764, de 299 livres. Pendant la période d'administration du sieur Bourné, qui resta douze ans procureur, de 1761 à 1773, la totalité des recettes forma la somme de 4,560 livres, 5 sols, 7 deniers et la masse des dépenses celle de 3,859 livres, 2 sols.

Le registre de l'année 1710 offre le détail des opérations relatives à la refonte des cloches, qui fut pratiquée sur place, comme c'était alors l'usage. On évitait ainsi le transport de la matière première, puisque c'était, en général, le métal de l'ancienne cloche qui servait pour la nouvelle, et le transport, plus difficile encore, de la cloche coulée. Ces considérations avaient leur importance, dans un temps, où les moyens de locomotion étaient à peu près nuls et où les chemins se trouvaient souvent impraticables.

Les peintres verriers eux-mêmes, se rendaient, comme les fondeurs, dans le voisinage des églises où les réclamait une œuvre importante. Les ateliers se déplaçaient au fur et à mesure des besoins.

les sacristains et enfants de chœur. Son origine semble remonter aux cérémonies druidiques qui s'accomplissaient jadis en criant : *Gai l'an neuf*.

Pour en revenir aux cloches de Bazouges, voici comment le procureur nota les dépenses occasionnées par la refonte (1).

« Payé 40 sols, lors du marché passé avec le sieur »  
» Chaubry de la Flèche, par ordre de Monseigneur l'évêque,  
» pour les cloches.

» Payé 30 sols pour de la bourre, pour faire les moules »  
» des cloches ; 15 sols pour une journée de cheval à »  
» ramasser des pierres et de la brique pour faire les »  
» fourneaux et 65 sols à François Lancelleur pour briques.

» Payé 24 sols pour deux journées de cheval à charroyer »  
» de la terre forte.

» Payé 5 livres 7 sols pour trois pipes de charbon et leur »  
» charroi.

» Payé 50 sols pour le charroi d'une charretée de bois de »  
» Fougeré à Bazouges.

» Payé 27 sols à Pierre Duchesne pour faire les fosses, »  
» pour fondre les cloches.

» Payé 15 sols pour du vin, lorsque l'on descendit les »  
» cloches.

» Payé, au sieur Chaubry, la somme de 110 livres pour »  
» avoir refondu les cloches.

» Payé 15 sols à la dixmerie, pour un encensoir qui fut »  
» jeté dans le fourneau de la fonte des cloches.

» Payé 6 livres au charpentier, pour descendre et remonter »  
» les cloches.

» Payé 40 sols pour quatre pintes de vin, à ceux qui ont »  
» aidé à monter les cloches. »

La sonnerie de 1710 n'eut pas une longue existence. Le 24 août 1732 l'assemblée des habitants demanda que l'une des cloches dont le son était mauvais et que l'autre, dont la grosseur n'était pas suffisante, fussent brisées et refaites.

Dès le 4 septembre l'opération était terminée et le curé

(1) Archives départ. de la Sarthe ; G 778.

consignait sur les registres de baptême la mention suivante :  
« — Nous, soussigné, avons béni deux cloches, savoir :  
» la grosse, nommée *Marie*, par messire Marin Gilles de la  
» Berardière, chevalier, seigneur de la Barbée et par dame  
» Marie Fontaine de Bazouges ; et la petite, nommée *Anne*,  
» par messire Louis Jacques Fontaine, seigneur de  
» Bazouges et Anne Madeleine Gaultier, demoiselle de  
» Launay (1). »

Cette dernière cloche fut réquisitionnée pendant la révolution, pour fabriquer des canons.

La grosse n'eut pas un meilleur sort ; elle ne sortit de la tourmente, qui avait emporté sa sœur, que pour se briser misérablement en 1809. Celle qui l'a remplacée, bénite par M. Pierre Delaroché, curé de La Flèche, fut nommée *Anne-Marianne* par Jean-Baptiste Ménard curé de Bazouges et par madame Anne Melite de Foucault épouse de François Rouillet de la Bouillerie (2).

Parmi les propriétés de la Fabrique, il convient de signaler en première ligne, le bac ou *Port de Bazouges*.

D'après une pièce intitulée : « Etat du port de Bazouges » sur le Loir (3) » non datée, mais probablement rédigée vers le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, voici quel en serait l'historique.

« Ce port appartient de temps immémorial à la fabrique  
» de l'église. Aucun titre ne fait connaître comment il a été  
» donné. Quoiqu'il en soit, ceux qui lui ont fait ce don ne  
» l'ont pas fait à son avantage. Il appert par une sentence  
» du sénéchal de La Flèche, en date du 3 avril 1464, que le  
» port de Bazouges appartenait à la fabrique dès ce temps

(1) Archives départ. de la Sarthe ; G. 778.

(2) Elle se cassa de nouveau en 1856, fut refaite peu de temps après et eut pour patrons M. de Schramm et M<sup>me</sup> la c<sup>tesse</sup> de la Bouillerie. Une seconde cloche plus grosse, sortie des ateliers de M. Bolée et nommée par M. Desvignes et M<sup>me</sup> la c<sup>tesse</sup> de la Bouillerie, a renforcé la sonnerie, depuis 1877.

(3) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

» là. Le procureur a produit cette sentence, en l'année  
» 1668, pour faire voir l'antiquité de la possession. »

A cette époque, le fermage en était de 20 livres seulement.  
Un peu plus tard on le porta à 26 livres.

En 1690, la fabrique trouva preneur à 60 livres, « s'étant  
» fait fort d'augmenter les droits de passage et de faire  
» monter le revenu plus haut. Mais on n'y put réussir, et  
» on vit bien dans la suite que le pontonnier estait notable-  
» ment lésé » ; aussi lui accorda-t-on remise de son bail et  
lui en passa-t-on un autre à 30 livres.

En effet, les produits ne pouvaient être que très minimes.  
« Ce port » explique le mémoire déjà cité « n'est point un  
» passage à quelque grande ville ou à des foires et marchés  
» considérables. Il est seulement pour l'usage des paroissiens  
» de Bazouges qui demeurent de l'autre côté pour  
» venir à la paroisse et pour les aller assister dans leurs  
» maladies..... et aussi pour l'usage des habitants de Cré,  
» lesquels ne payent, quand le ménage est entré, que  
» 3 sols 6 deniers.... et pour cette somme si modique, ils  
» passent le long de l'année eux et leurs serviteurs, bœufs  
» et chevaux (1) ».

Quant aux paroissiens de Bazouges, ils payaient quelquefois en blé ; le plus souvent ils ne payaient rien du tout.

De plus, les chemins qui conduisaient aux Rairies, « où  
» l'on tire de la pierre et où l'on fait de la chaux », étaient  
devenus inaccessibles.

Ainsi, bien loin de rapporter un bénéfice à la fabrique,  
ce bac lui coûtait fort cher, à cause de l'entretien des bateaux.

En 1665, notamment, elle dut remplacer, « la grande et  
» la petite charière » ce qui lui valut une dépense de  
450 livres. Trente cinq ans auparavant, pour faire un travail

(1) Le privilège d'un tarif réduit fût accordé, aux habitants de Cré,  
par un arrêt rendu en 1565.

analogue, on avait emprunté aux religieuses de Saint-François de La Flèche une somme, dont la fabrique servit longtemps intérêt ( 12 livres 10 sols ).

En 1693, il fallut, toujours pour le même objet, emprunter 400 livres à demoiselle Olivier et en 1702, payer 500 livres aux charpentiers.

Les fabriques étaient administrées par un procureur dont la nomination appartenait au curé et aux paroissiens. L'élection devait être renouvelée tous les deux ans, mais souvent le procureur, par une sorte d'accord tacite, restait en exercice au-delà du terme normal.

Toutefois, lorsque les choses se passaient régulièrement, le procureur, au bout de deux années, présentait une requête au lieutenant-général de la sénéchaussée pour obtenir permission de convoquer les habitants; l'autorisation était délivrée et contenait nomination d'un notaire pour assister à l'assemblée et en dresser procès-verbal.

Cette assemblée se composait d'une vingtaine d'habitants, choisis parmi les plus taxés et qui, suivant l'expression alors usitée, représentaient le général de la paroisse; il y avait une amende de 20 livres pour ceux qui manquaient à l'appel. En 1754, le nombre des membres de l'assemblée fut réduit à treize et l'amende descendue à 10 livres.

L'assemblée avait lieu devant la principale porte de l'église, à l'issue de la grande messe et au son des cloches. On y délibérait non seulement sur la nomination des procureurs, mais encore sur les comptes annuels, sur les questions extraordinaires, sur les dépenses imprévues. Elle se réunissait, en outre, lorsqu'un nouveau curé ou un chapelain venait prendre possession.

Le curé n'était pas toujours d'accord avec l'assemblée. Ainsi, à Bazouges, le 16 novembre 1749, les habitants ayant continué pour deux ans le procureur Cailleau, le curé protesta et convoqua une nouvelle assemblée par laquelle il fit nommer Jean Branchu. La première assemblée se pourvut



### CHAPITRE III.

#### LE PRESBYTÈRE ET LES CURÉS.

Selon un aveu rendu par le curé, le 9 mai 1712 (1), à la seigneurie de la Barbée, la maison presbytériale et ses dépendances joignaient « d'un côté le chemin qui tend de » Bazouges à la Masselière, d'autre côté le chemin tendant » du Bourgepins (2) à Crannes, en partie ; et d'autre partie » le grand cimetière ». En outre, elles abuttaient « d'un bout » le grand chemin tendant de La Flèche à Durtal et d'autre » bout la terre du Courcailleau ».

L'emplacement ainsi déterminé est encore celui que la cure occupe aujourd'hui. Les bâtiments actuels datent en partie du XV<sup>e</sup> siècle, en partie du XVII<sup>e</sup> ; vers le nord, on a retrouvé d'anciennes fondations qui continuaient l'alignement des constructions du XV<sup>e</sup> siècle et qui peuvent faire supposer un édifice autrefois plus étendu.

L'aveu de 1712 fait connaître qu'anciennement, le presbytère était situé au lieu nommé la *Préverie*.

La cure de Bazouges estimée à 10,000 livres de revenus, avant la révolution, passait pour la seconde du diocèse d'Angers. Dans les années très abondantes, la dime de vin s'élevait à 200 barriques.

En consultant les registres de la fabrique, nous allons apprendre la nature et la quantité de plusieurs de ces dîmes.

1<sup>er</sup> janvier 1784-1<sup>er</sup> janvier 1788 — Nicolas Motreuil.

1<sup>er</sup> janvier 1788-1<sup>er</sup> janvier 1790 — Jean Vedye.

1<sup>er</sup> janvier 1790-1<sup>er</sup> janvier 1792 — René Bouchet.

(1) Archives départ. de la Sarthe, G 778.

(2) Bourgepins ou Bourg Jupin était un quartier du village qui aurait tiré son nom des plantes de Nerprun fort communes en cet endroit. Nous ignorons si la tradition est exacte ; en tous cas, ceux qui chercheront les phases d'une pareille transformation peuvent exercer longtemps leurs aptitudes etymologiques.

Les curés avaient droit de dime sur quarante quartiers de vignes et de terres aux Buffes, à la charge de 5 sols de service à la seigneurie de Bazouges (1).

Ils avaient également le droit de prendre et percevoir les Novalles sur toutes les terres défrichées et mises en labour depuis soixante ans, « dans l'étendue des cantons Doillé et » autres lieux situés de l'autre côté du Loir, en la paroisse » de Bazouges ». Le Grand Chapelain prétendit, en 1739, disputer ce droit au curé, sans présenter d'ailleurs aucun titre efficace ; toutefois, son adversaire, homme pacifique, voulut bien lui en abandonner, pour sa vie, la jouissance, moyennant redevance d'un agneau pascal et d'une fouasse faite avec la fleur d'un demi boisseau de froment (2).

Bien plus difficile à régler avait été la dispute, survenue, en l'année 1414, entre le curé et le prieur des Champs. L'objet du différent, les pourparlers auxquels il donna lieu, et l'accord qui le termina sont contenus dans le procès-verbal ci-dessous reproduit (3):

« Pour les débats qu'avaient alors noble homme M<sup>re</sup> Jean » de Viré prêtre, curé en l'église paroissiale Saint - Aubin » de - Bazouges sur le Loir et Révérend frère René Dubrés, » moine de l'ordre Saint-Benoit, prieur des Champs en Cré, » près ledit Bazouges, pour les dimes de blés, vins et » autres choses que prenait le dit Prieur en ladite paroisse » de Bazouges même, en quartier d'icelle étant du côté de » sa chapelle dudit lieu des Champs, à aller par le chemin à » tirer des moulins dudit Bazouges aux Trois-Croix, à » Launay, à Tiercé, à Pissoison, à la Fontaine, à Lecheneau, » à la Vieillièrre et au Port ; la plupart desquelles dimes, » ledit curé disait lui appartenir, comme étant, venant et » croissant dans sa paroisse et que ledit prieuré n'y était et » n'y faisait ledit prieur aucun service pour quoi il dut

(1) Archives départ. de la Sarthe, G 778.

(2) La fouasse est une espèce de gâteau cuit au four.

(3) Archives de la fabrique de Bazouges.

» prendre lesdites dîmes ; lequel prieur disait être premier fondé que ledit curé et que étant ecclésiastique capable, il avait droit et était en possession de prendre les dîmes audit quartier de ladite paroisse de Bazouges et encore en ses terres, fiefs et autres lieux, où ses prédécesseurs les avaient jadis prises, tant en ladite paroisse de Bazouges qu'ailleurs ; à raison de quoi il y avait plusieurs procès entre eux. Afin desquels accorder, ont lesdits curé et prieur reçu et pris pour juges les paroissiens de Bazouges et de Cré qui l'ont ainsi voulu.

» Et ce jourd'hui, troisième du mois de mai, l'an mil quatre cent quatorze ont lesdits curé, prieur et paroissiens, mené et fait mener les processions des dites paroisses de Bazouges et Cré au lieu et chapelle dudit prieuré des Champs où ils ont fait dire, célébrer et chanter la messe et, incontinent après, fait conduire lesdites processions au carrefour des Rivières dudit Bazouges, où ils ont fiché leurs croix et enseignes et fait sonner les échelettes et, au nom de Dieu, de la Vierge Marie, de saint Aubin, de saint Martin, patron des paroisses et de tous les saints et saintes du paradis, ont dit et jugé iceux paroissiens, lesdits curé et prieur présents, que toutes les dîmes qui à l'avenir seraient et viendraient du côté senestre des chemins cy après déclarés, par lesquels ils allaient lors faire procession, seraient et demeureraient audit curé de Bazouges et aux curés dudit lieu qui viendraient après lui et que celles qui viendraient du côté dextre des dits chemins, seraient et demeureraient audit prieur et aux prieurs dudit prieuré qui viendraient après lui. Ce fait et jugé, sont allés, lesdits curé, prieur et paroissiens, dudit carrefour des Rivières par le droit chemin, du Bois des plaines, des Ronces aux Gaulterayes, aux Pétaudières, aux Mouzaures, au carrefour de Marigné, et dudit carrefour de Marigné par entre les Rocheraux, Boyvinières, Mesfrais et audit Port (en

» Crosnières ), où ils ont de rechef mis et fiché leurs croix  
» et enseignes et fait sonner les échelettes, mis des  
» brandons de chacune part pour souvenance de ceci ; et  
» par bonne amitié s'entre sont baisés lesdits curé et prieur  
» et promis la foi de vivre en paix et de garder cet accord  
» et jugement. Sont venus diner audit Bazouges, où ils ont  
» rendu grâces à Dieu (1) ».

Nous avons pu reconstituer une liste à peu près complète des curés de Bazouges. Quelques uns ont été des hommes remarquables, tous des prêtres vertueux.

Parmi les premiers successeurs des moines nous pouvons citer :

*Jacques*..... qui prêta serment le 11 juin 1332 à l'abbé de Saint-Serge (2) ;

*François Turpigné* vivant en 1409 (3) ;

Et *Jean de Vivé* qui eut avec le prieur des Champs la contestation précédemment rapportée (1414).

Une pièce des archives de la fabrique fait incidemment connaître, en 1459, le nom de *Jean Gillain*.

Le successeur de celui-ci et probablement son parent, *Michel Gillain*, était en même temps doyen de l'église collégiale de Toussaint de Mortagne. L'administration de ce prêtre correspond aux années 1471-1493 (4).

(1) On voit par cette pièce, que dès l'année 1414, les Champs dépendaient de la paroisse de Cré et formaient une enclave au milieu de celle de Bazouges. Cette situation anormale n'aurait pas toujours existé, si l'on en croit la tradition suivante : Par un temps d'épidémie violente le curé de Bazouges, surchargé de travail, refusa de se rendre auprès des malades qui le réclamaient aux Champs. Les amis de ceux-ci passèrent alors la rivière et s'adressèrent au curé de Cré. Celui-ci se rendit aussitôt à leurs prières ; cette première visite fut, en quelque sorte, une prise de possession et depuis lors, il n'a cessé de compter au nombre de ses paroissiens ceux qu'il avait secourus et qui s'étaient offerts à lui.

(2) Cartulaires de Saint-Serge reconstitués par M. Marehegay. — Archives départ. de Maine-et-Loire.

(3) Archives du château de Bazouges.

(4) Il est appelé *Michel Gaslin* dans une pièce des archives de la mairie de Bazouges.

L'ordre chronologique appelle ensuite deux fils naturels de Brandelis de Champagne ; *Christophe* (1), qui mourut en 1518 et *Jean* qui se vit disputer la validité de son titre (1520-1522) par un sieur *Engoulevant*. Ce dernier reprochait à son adversaire d'être bâtard adultérin, situation, qui d'après les règles de l'église, l'aurait rendu inhabile à la possession de toute espèce de bénéfice. Mais *Jean de Champagne* prouva que Renée de Warie, l'épouse de son père, était morte au moment de sa conception et que par conséquent l'objection soulevée contre la valeur de son titre était sans fondement (2).

Nous ne savons trop où placer un curé du nom de *Jehan Demaulde* ou *Demaulne* qui apparaît vers cette époque ; nous ne voyons guère à lui assigner qu'un intervalle entre *Christophe de Champagne* et *Jean de Champagne*, de 1518 à 1520 (3).

Viennent ensuite :

*Alexis Garault* (1536) (4).

*Etienne Bertrand* chanoine de l'église d'Angers (1543-1552) (5).

*Etienne Leteulle* (1563-1573) (6).

*Etienne Lebel* (1574) (7).

*Thomas Chauvin* (1576) (8).

*Jean Le Boucher* (1583) (9).

(1) Archives du château de Bazouges.

(2) Voir le testament de Brandelis de Champagne dont il sera parlé dans un chapitre suivant.

(3) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

(4) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

(5) Archives départ. de la Sarthe, G. 778. — Archives de la Boisardière.

(6) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

(7) Archives de l'Etat civil de Bazouges. — Nous avons des doutes sur ce curé. Nous serions tenté de croire qu'il n'a pas existé et que *Lebel* serait le nom mal orthographié de *Leteulle*.

(8-9) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

*Jean Taupier* ou *Taupière* (1586-1589) (1).

*René Rondeau*, aumônier ordinaire du roi (1595) (2)

*René Breslay* (1602) (3).

*Etienne Berault* (1603-1637), que nous croyons être le même que *Pierre Benault*, cité en 1641, et que noble *Etienne Benault* chanoine en l'église d'Angers, qui testa le 3 février 1651 et offrit à l'église 1<sup>o</sup> des ornements, des linges et des calices; 2<sup>o</sup> le bois de la Gastelerie; 3<sup>o</sup> cent livres destinées à célébrer tous les ans un service solennel. Son exécuteur testamentaire fut noble homme Claude Lussion, demeurant à Angers (4).

Il eut pour successeurs, d'abord, *François de la Fosse* (1652) (5).

Puis *Ignace Le Royer* qui sortait du séminaire de Saint-Sulpice où il avait eu pour maître M. Olier.

Après plusieurs années d'un ministère sanctifié par maintes bonnes œuvres, il dut, en raison de sa mauvaise santé, abandonner la cure, qu'il résigna en faveur de son frère cadet *Joseph* (6). La mort le prit l'année suivante (1660).

*Joseph Le Royer* de Boistaillé (7) n'était pas encore dans les ordres lorsque son frère le désigna pour successeur.

Il vivait dans le monde et suivait la carrière des finances après s'être adonné à celle du barreau.

(1) Archives départ. de la Sarthe, G. 778. — Archives de la Barbée.

(2) Archives de l'Etat civil de Bazouges.

(3-4) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

(5) Idem.

(6) *Ignace* et *Joseph Le Royer* étaient fils de Jérôme Le Royer de la Dauversière, le saint fondateur des religieuses hospitalières de la Flèche et du Canada.

(7) Boistaillé était un petit manoir, situé en la paroisse de Villaines, dont N... Le Royer, juge au présidial de la Flèche, frère de Jérôme, transmit la propriété à son neveu.

Boistaillé existe encore et sur la plaque à moitié rongée d'un cadran solaire, fixé dans la muraille, on lit le nom et les armes de Joseph Le Royer, avec la date de 1705.

Il crut alors entendre la voix de Dieu et changea subitement de voie en même temps que d'habit. Il se rendit au séminaire et passa rapidement par tous les degrés ecclésiastiques. Pendant la durée de ses études jusqu'en 1665, date à laquelle il revint avec le titre de docteur en droit canon et paraît avoir pris possession de son bénéfice, l'église de Bazouges fut administrée par *Julien Couilledeau*.

*Joseph Le Royer* ne tarda pas à prendre rang parmi les prêtres les plus influents. Il avait beaucoup de zèle, possédait une grande science et ce qui ne gâtait rien, appartenait à une des meilleures familles du pays (1).

« Il commença par orner son église d'une manière qu'on » peut dire magnifique pour un sanctuaire de campagne et » fit élever quatre ou cinq gracieux autels. Il supprima les » bancs qui encombraient la nef et refusa d'enterrer les » morts sous le parvis. Les offices s'accomplirent avec plus » de cérémonie et d'exactitude et l'organisation d'une » confrérie pour l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement » ranima le zèle religieux du peuple. Non seulement il » suivit rigoureusement la discipline ecclésiastique pour » l'habillement et les cheveux courts, mais encore il forma

(1) La famille Le Royer est originaire de Bretagne. Une branche quitta cette province, prit du service auprès des comtes de Vendôme et vint à leur suite se fixer en Vendômois. C'est de *Jean Le Royer*, officier de Jean II, que naquit en la petite ville de Troo, vers le quart du XIII<sup>e</sup> siècle, *Pierre Le Royer*, évêque du Mans. *Pierre Le Royer* était depuis vingt ans chanoine de l'église du Mans lorsque, en 1294, les suffrages de ses confrères l'élevèrent sur le siège épiscopal. Il était déjà fort âgé, lors de cette promotion, aussi mourut-il dix-huit mois plus tard environ, dans le cours d'une visite pastorale.

Au XV<sup>e</sup> siècle, un Le Royer s'attacha au prince Charles de Bourbon, puis à la duchesse d'Alençon et les suivit à la Flèche, ville de leur apanage.

La filiation des Le Royer et le lien des diverses branches de la famille sont établis par plusieurs titres et en particulier par des lettres patentes accordées par Louis XV, au mois de novembre 1742.

(Archives de la Motte. Lettre émanée de l'évêché sous le pontificat de monseigneur Filion). Les Le Royer portent « d'azur à trois roues d'or ».

» dans son presbytère, avec quatre ou cinq prêtres, une  
» petite communauté (1).

Cette communauté fut rattachée à celle de Saint-Sulpice et il n'est point défendu de croire, avec la tradition, que M. Olier vint lui-même à Bazouges en rédiger les règles et en organiser les débuts. M. Olier était en effet l'intime ami du père de notre curé et maintes fois le seconda dans ses pieuses fondations (2).

La communauté de Bazouges servit quelque temps de grand séminaire au diocèse d'Angers et elle fut le berceau de l'établissement fondé plus tard, pour l'éducation des jeunes prêtres, dans la ville même d'Angers, par Joseph Grandet curé de Sainte-Croix (3).

M. Le Royer prêta également son concours à la propagation d'une autre œuvre dont les fruits furent notablement moins heureux. Mais il n'y eut, dans la façon déplorable dont tournèrent les choses, aucune faute de sa part ; tout autre s'y fut trompé comme lui.

Nous allons emprunter le récit de cet épisode à deux brochures très curieuses et très rares émanées, l'une de la plume d'un père jésuite, l'autre, de celle du savant bénédictin, Dom Piolin (4).

Ces récits débutent ainsi : « Dès son origine le Jansénisme » comprit l'intérêt qu'il avait à fonder des écoles où sa » doctrine fut implantée dans l'esprit des enfants avec les » premières notions de la religion et des lettres. Les

(1) Vie de Joseph Le Royer curé de Bazouges. — Note manuscrite des archives de l'hôpital de la Flèche.

(2) Suivant la tradition, un autre saint personnage aurait également visité Bazouges. On raconte que saint Vincent-de-Paul se rendant à Angers, fut arrêté par un débordement du Loir et dut coucher à Bazouges, faute de pouvoir immédiatement continuer sa route.

(3) Manuscrit conservé à la bibliothèque du grand séminaire d'Angers.

(4) *Le bonhomme Gallard et les Gallardins* « par le P. Lusson jésuite, et « *Les petites écoles jansénistes dans l'Anjou* » par dom Piolin.

» tentatives de l'abbé de Saint-Cyran, vrai père de la nouvelle  
» secte, ne réussirent pas, il est vrai ; mais ses disciples  
» ne tardèrent pas à reprendre l'œuvre et ils obtinrent des  
» résultats propres à leur faire concevoir les plus flatteuses  
» espérances ».

» Toutefois, ces établissements, poursuivis par les gardiens  
» de la foi, furent dispersés sur l'ordre de Louis XIV.

» Mais vingt ans ne s'étaient pas écoulés depuis la destruc-  
» tion des petites écoles de Port-Royal, que les jansénistes  
» étaient parvenus à ouvrir de nouvelles maisons d'éduca-  
» tion, animées du même esprit. Ils y formaient des  
» régents pour les collèges de province, des curés pour  
» les paroisses de campagne, des précepteurs pour les fils  
» de famille ».

» Il y en eut à Valognes ; à Vierzon, dans le diocèse de  
» Bourges ; à Villefranche de Rouergue, dans le diocèse de  
» Rodez ; et encore ailleurs.

» Les régions de l'Ouest ne furent point en retard sur ce  
» mouvement. Celui qui fonda les petites écoles en Anjou  
» se nommait Jean Gallard. Il naquit au mois de septembre  
» 1619 à l'Hôtellerie-de-Flée. Il quitta de bonne heure son  
» pays natal pour entrer au séminaire de Saint-Nicolas-du-  
» Chardonnet, où le directeur, Adrien Bourdoise, lui  
» inculqua plus qu'à tout autre peut-être, ses pieux  
» principes. »

Jean Gallard abandonna Paris vers l'époque de la mort  
d'Adrien Bourdoise, survenue en 1655, et vint s'établir à  
La Flèche, où l'attirèrent d'anciens camarades de collège.  
« Il trouva, notamment, beaucoup de bienveillance et de  
» sympathie auprès de Geslin (1) curé de Bazouges » et  
pénétra dans l'amitié de Joseph Le Royer qui, lui même,  
allait devenir curé de cette grande paroisse.

Jean Gallard, se sentant une vocation déterminée pour les

(1) Ce Geslain, ne fut pas curé de Bazouges, mais seulement  
vicaire.

fonctions pédagogiques, dans l'exercice desquelles il faisait preuve d'un véritable talent, recruta des professeurs et se mit à la recherche d'une maison. Il la trouva tout naturellement près de son meilleur ami, à Bazouges, et ce ne fut que plus tard, après les premiers succès, qu'un second établissement fut ouvert, à La Flèche, puis d'autres à Mayenne, à Château-Gontier, etc.

Pendant plusieurs années, l'enseignement de ces collèges resta parfaitement orthodoxe et M. Le Royer ne pouvait que se féliciter d'avoir contribué par ses soins, à leur prospérité. Malheureusement deux clercs, enrôlés comme professeurs, les frères Foreau, jansénistes acharnés, séduisirent complètement Jean Gallard. L'école de Bazouges, celle de La Flèche et les autres, devinrent immédiatement autant de foyers hérétiques d'où partirent maintes entreprises, sinon funestes à l'église, du moins fatales à son repos. La guerre dura jusqu'en 1677, époque à laquelle Louis XIV ordonna la dissolution de toutes les communautés de Jean Gallard. Une lettre de cachet l'exila lui même, deux ans plus tard, à Brives-la-Gaillarde.

Le 10 novembre 1710, la cure de Bazouges se trouva vacante, sans que nous sachions si ce fut par la mort ou par la démission de M. Le Royer et passa sous la houlette de *Guillaume Rouillé*. Celui-ci mourut dès l'année 1717; il était âgé de cinquante ans (1).

*René Le Pelletier* (1717-1762) appelé de la cure de Thorée à celle de Bazouges y demeura quarante-cinq ans et ne la quitta que pour passer dans un monde meilleur. Tous ses confrères et voisins regardèrent comme un honneur de venir assister à ses funérailles, célébrées au milieu des larmes de ses paroissiens et des regrets universels.

*Mathurin Charles Beaumont*, très digne prêtre, se plut à enrichir son église d'une foule d'ornements de toutes

(1) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

couleurs et de toutes natures : c'était à une époque où l'on ne prévoyait pas encore la chute du trône et le pillage des autels. Notre bon curé eut été bien étonné, si quelque prophète lui eut annoncé que son église serait vendue comme bien national et que lui-même serait obligé de fuir, après avoir refusé de prêter un serment coupable (1).

Ses vicaires MM. Ménard et Levacher, ayant suivi cet exemple de courage, furent exilés. Le terrain resta libre pour M. Etourneau, prêtre constitutionnel, né à La Flèche et fils d'un notaire. En 1793, une troupe royaliste, l'ayant surpris non loin de la Taffardière, le fusilla sans autre forme de procès.

En 1801, *M. Ménard*, revenu dans sa patrie, fut nommé curé de Bazouges ; cette récompense lui était bien due. L'affection des paroissiens le consola de ses épreuves et le suivit jusqu'à sa tombe.

Après lui, *M. Pinot* remplit avec un zèle admirable et pendant de longues années (1839- ) le rôle parfois si difficile et toujours laborieux de pasteur des âmes.

Enfin nous sommes heureux de saluer aujourd'hui le successeur de si excellents prêtres, en la personne de *M. Hamel*, à l'obligeance duquel nous avons plus d'une fois recouru pour la rédaction de ces pages.

Outre les vicaires (2), et les chapelains qui n'étaient point

(1) En 1793, l'église vendue comme bien national, fut achetée par M. de la Berardière, qui se faisait, comme beaucoup d'autres, de douces illusions sur la durée de la révolution et qui se proposait de restituer l'église au culte. — Cette restitution ne put avoir lieu qu'en 1812, par l'entremise du comte de la Bouillerie. Celui-ci racheta le monument, longtemps resté en des mains mercenaires, et le rendit à la commune.

(2) Noms de quelques vicaires de Bazouges.

Guillaume Le Barbier (1573-1584).

Michel Oviard (1582-1586).

Tyberge (1603).

Julien Labat (1615).

Guillaume Gaudin (1617).

rare, le clergé de Bazouges comprenait encore des prêtres habitués tels que :

*N... Moriceau*, en 1623 (1).

*Pierre Syette*, devenu chantre et chanoine de l'église d'Angers et vice-gérant de l'officialité ; en 1652, commis par l'évêque pour se transporter à Mélinais, voir, visiter la châsse et les ornements de Saint-Régnault et rédiger un procès-verbal (2).

*Jacques Loppé*, en 1652 (3).

*René Foucher*, sous-diacre, en 1655.

*Christophe Desroches*, en 1752 (4).

*René Davy*, clerc tonsuré, en 1754 (5).

*Joseph Renouard*, en 1774 (6).

*M<sup>e</sup> Louis-Pierre-Archange Davoust de Langlottière*, reçu, en 1774, dans les canonicat et prébende du chapitre collégial de Saint-Pierre de la cour au Mans, laissés vacants par la démission de M. Pierre-Louis Desportes de Linières (7).

#### CHAPITRE IV.

##### CHAPELLES. — PRIEURÉS. — BIENS ECCLÉSIASTIQUES.

Un grand nombre de fondations pieuses avaient rendu la paroisse riche en chapelles et en prieurés.

Florent Champiré (1642-1651).

Jean Bellesme (1655).

François Geslin (1670).

Jean Viau (1717).

Jean Pottier (1740-1744).

Jean Simon (1752).

Pierre Pivron (1754).

Etienne Boyvin (1756).

Joseph Renouard Desloriers (1758-1773).

N.... Pinson (1765).

Jean Menard (1773).

(1) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

(2) Archives départ. de la Sarthe, H. 437.

(3-4-5) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

(6) Archives de la Barbée.

(7) Archives départ. de la Sarthe, G. 511.

Plusieurs de ces bénéfices sont encore représentés par des dossiers considérables ; quelques autres ne nous ont été enseignés que par les mentions incidentes recueillies au milieu de pièces diverses ; l'importance des détails donnés sur chacun d'eux variera donc selon la nature des sources où nous les aurons puisés.

Marguerite de Champagne fonda la chapelle du château de Bazouges en 1471, ou en 1482 — les textes varient sur ce point. Cette châtelaine préleva sur ses biens la donation suffisante pour entretenir un chapelain et faire célébrer deux messes par semaine. Elle se réserva le choix du titulaire et donna la collation aux curés de Bazouges ou aux vicaires faisant fonctions curiales (1).

C'est probablement vers le même temps, que la tour méridionale du château, aménagée pour cet effet, devint un oratoire où l'architecture de la fin du XV<sup>e</sup> siècle montre ses meilleures qualités.

Cette chapelle se confondit, croyons nous, en tant que bénéfice, avec celle qui fut fondée le 15 décembre 1504, par le testament de Brandelis de Champagne et qui prit le nom de *Grande Chapelle*.

Voici dans quels termes sont conçues les volontés de Brandelis, relativement au point qui nous occupe : « ... item »  
» veil et ordonne estre fondée une messe, le mercredi des »  
» trépassés et une autre messe de Notre-Dame qui se dira »  
» le jour que je trépasserai. Et veil que lesdites messes »  
» soient célébrées dans ma chapelle de Bazouges ; pour la »  
» fondation desquelles dites messes, j'ordonne qu'il soit »  
» donné quinze livres de rente bien assises, qui seront payées »  
» à un chapelain ; et présentera ladite chapelle mon héritier »  
» principal. Et aura, ledit chapelain, la charge de résider »  
» dans le bourg de Bazouges, autrement mondit héritier

(1) Archives départ. de la Sarthe. — Fonds de la seigneurie de Bazouges.

» principal en pourra disposer à un autre..... (1) ».

De plus le grand chapelain était obligé d'administrer les sacrements, de dire la messe dominicale et d'assister au service divin, lorsque le curé se trouvait absent (2).

En 1711, le titulaire voulut s'affranchir de la résidence, mais il fut, lui et ses successeurs, maintenu dans cette obligation, par une sentence de l'officialité d'Angers (3).

La présentation passa aux curés, nous ne savons trop dans quelles circonstances, ni vers quelle époque ; toujours est-il qu'en 1623 ils étaient en possession de ce droit, puisque le prêtre sacristain essaya, vainement du reste, de le leur disputer (4).

En 1739, le curé de Bazouges abandonna la jouissance des Noailles, auxquelles il avait droit, au grand chapelain Urbain Allory « à cause de la considération particulière qu'il a pour ledit sieur Allory (5) ».

---

La *Chapelle de la Barbée* fut fondée le 26 novembre 1436, sous le vocable de Sainte-Barbe, par la veuve de Jean de la Roche et son fils. Les deux messes hebdomadaires

(1) Archives départ. de la Sarthe. — Fonds de la seigneurie de Bazouges.

(2) Procuration donnée par les habitants de Bazouges, le 7 juillet 1696. Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

(3-4) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

(5) Titulaires de la Grande-Chapelle :

Gilles Le Barbier (1586).

René Rondeau (1593).

Catherin Moreau (présenté le 5 janvier 1623).

Florent Champiré (1641-1653).

Pierre Guébrunet (1672-1676).

Jean Chanteloup (présenté le 5 juin 1700).

Vincent Motreuil (prend possession le 21 janvier 1712-1717).

Pierre Deschamps (1732).

Urbain Allory (1741-1773).

Paul Tanqueray, curé de Bauné, diocèse d'Angers (donne sa démission le 26 août 1786).

réclamées par l'institution, devaient être célébrées dans l'église de Bazouges « en attendant qu'il y ait une chapelle à la Barbée (1) ».

Le 20 janvier 1534, Jean Mauchen, alors titulaire, fit aux chapelains donation de deux maisons sises au bourg (2), sous la condition qu'ils diraient, outre le service primitif desservi en la chapelle du château, une messe matutinale tous les dimanches en l'église paroissiale.

Les seigneurs de la Barbée ayant embrassé la religion réformée, cessèrent d'entretenir la chapelle dont les bâtiments finirent par se détériorer; les messes, qui d'après l'acte de fondation auraient dû s'y célébrer, avaient été transportées à Bazouges. Le 2 juin 1676, le seigneur, d'accord avec le chapelain, voulut obtenir le retour à l'ancien état de chose, mais le curé s'y opposa formellement.

Du reste, Charles Fournier, nommé titulaire en 1689, se plaignit peu de temps après avoir pris possession, de ne pas jouir du temporel octroyé par l'acte de fondation. Car, disait-il, toutes les terres ont été aliénées par les seigneurs qui appartenaient à la religion prétendue réformée; et les quinze livres de rente foncière, hypothéquée sur une maison sise à Bazouges, seules ressources dont puisse encore profiter le chapelain, ne suffisent même pas à couvrir les frais de la messe que celui-ci doit chaque dimanche à l'église; en présence d'une aussi triste situation, Guillaume Gilles de la Berardière, seigneur de la Barbée, se vit obligé de procéder à une nouvelle fondation.

L'acte qu'il fit rédiger, dans ce but, le 9 décembre 1700, contient d'une part: donation de cent livres de rente foncière franche et quitte de tous droits, hypothéquée sur la métairie de Lavau, paroisse de Gouys; et d'autre part, imposition des charges suivantes: 1<sup>o</sup> célébration d'une messe dans la chapelle du château, tous les vendredis et

(1) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

(2) L'une d'elles servit de demeure aux chapelains (1631).

tous les dimanches, « laquelle messe sera dite entre la » première et la grande de la paroisse, en sorte que le » chapelain puisse s'en retourner et assister à l'office, si » bon lui semble » — 2<sup>o</sup> obligation de faire mémoire des fondateurs, de Jacquine Avril, tante d'Urbain Avril sieur de la Roche et de dame Anne de Crespy son épouse, aïeuls de la dame Eveillard (1).

---

Michel, évêque d'Angers, sollicité par l'abbé de Melnais lui accorda en 1326, l'autorisation de bâtir une chapelle au lieu de Marigné. Les moines possédaient près de là 40 quartiers de vigne et une maison où ils se rendaient en grand nombre pendant les vendanges et où ils demeuraient tantôt plus, tantôt moins, selon les besoins de la culture. Or l'état des chemins rendait très difficile la fréquentation de l'église paroissiale.

A l'origine, la chapelle de Marigné n'était donc point un bénéfice, mais bien une propriété particulière des moines, qui n'y célébraient aucun service en dehors de leurs convenances et de leur volonté. C'est seulement après l'aliénation de Marigné, après son passage de la main des moines dans celle des seigneurs, que ceux-ci érigèrent la chapelle en bénéfice et la pourvurent d'un chapelain.

Dès 1474, le temporel relevait presque tout entier de la Barbée, par le moyen du fief Dalliché ; le prêtre, dont les

(1) Noms de quelques titulaires de Sainte-Barbe :

Jean Mauchen (1534).

René Mauchen (1624).

Charles de Champagne, curé de Ligron (1671-1677).

Charles Fournier (1689).

Vincent Motreuil (1700).

Aubert (1730).

Des Loriers (1766).

La présentation appartenait aux seigneurs de la Barbée : la collation à l'évêque d'Angers.

revenus étaient, à la vérité, fort respectables, devait un service assez lourd qui se composait: d'une messe, le lundi, à la Barbée; d'une autre à Marigné; enfin de douze, chaque année, au grand autel de la paroisse.

En 1696 M. Joseph Le Royer de Boistaillé fit la bénédiction d'une chapelle reconstruite à la place de l'ancienne, à peu près ruinée (1).

---

L'histoire de la chapelle de *Saint-Jean-Baptiste*, alias *La Grange*, du *Chesne*, de *Fontaine*, de *Saint-Jacques*, à laquelle fut unie la chapelle *des Richard*, présente plus d'un incident curieux. On nous permettra donc d'entrer à son sujet, dans certains détails peut-être un peu longs, mais assez caractéristiques pour mériter une mention particulière.

Procès, transactions, difficultés, s'accroissent ici et donnent un exemple des procédures qui pouvaient accompagner la fondation d'un bénéfice ou des contestations qui surgissaient parfois pendant le cours de son existence.

Le 12 juin 1553, Jean Le Barbier, prêtre, fonda, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, une chapellenie à desservir en l'église de Bazouges par deux messes hebdomadaires.

En dotation il donna :

1° Le lieu *de la Grange*, où il demeurait, sis près du bourg,

2° Une pièce de terre, contenant six journaux,

3° Neuf quartiers de vigne,

Et comme tous ces héritages relevaient du fief du *Chesne*, il conféra la présentation de la chapelle au seigneur de ce

(1) Archives départ. de la Sarthe. — Fonds de la seigneurie de Bazouges.

Furent chapelains de Marigné :

Guillaume Rivière (1477).

Jean Liger (1491).

Laurent Lepaige (1540).

fief, René de Fay, sieur de Chassillé et à ses successeurs.

La collation fut réservée à l'évêque d'Angers.

Enfin Jean le Barbier donna un quartier de vigne à la fabrique, pour payer la licence faite aux chapelains de prendre les ornements paroissiaux et de réciter les prières en faveur des bienfaiteurs.

Toutes ces conditions furent ratifiées par le seigneur du Chesne, dans un acte du 21 juin 1553.

Quelques années plus tard, le fief du Chesne ayant été acquis par Jacques Gaultier et réuni à sa châtellenie de Fontaine, la présentation des titulaires vint à ce nouveau seigneur qui se trouva, entre temps, chargé de la fondation d'un autre bénéfice.

Le 9 janvier 1536, honorable homme Guillaume Richard avait institué, par testament, dans l'église de Saint-Michel-de-la-Palud d'Angers, plusieurs messes pour la dotation desquelles il avait légué 500 livres tournois destinées à faire des acquêts de rentes ou d'héritages. Après sa mort, en 1542, l'aîné de ses enfants s'était chargé de l'accomplissement des volontés paternelles ; mais il ne se pressa pas et mourut avant d'avoir rien exécuté, ce par suite de quoi, la famille fut « en danger de tomber en grande involution de procès ».

On jugea plus utile, heureusement, de procéder à un nouvel accord, signé le 22 décembre 1580, par tous les intéressés, au nombre desquels se trouvait Jacques Gaultier (1). Ce dernier ayant accepté mandat pour exécuter le testament de son aïeul, reçut le legs, fonda provisoirement la chapelle en question, présenta comme titulaire Michel Blaitreau, déjà pourvu du bénéfice de Saint-Jean-Baptiste et liquida les premières affaires avec l'approbation de monseigneur l'évêque d'Angers (2).

(1) Famille Richard. ( Voir la généalogie d'autre part.)

(2) Une somme léguée par le même Guillaume Richard, dans le but de faire dire un *Subvenite* et de fournir les ornements de la chapelle,



En 1582 seulement, la fondation se trouva régularisée par la conversion des 500 livres tournois en terre labourable. Mais comme ce legs ne put suffire à payer la pièce des Ronchardières, choisie pour former le temporel de la fameuse chapelle des Richard, Jacques Gaultier compléta la somme nécessaire et affecta ce surplus à l'augmentation du temporel de saint Jean-Baptiste. Les deux bénéfices ayant ainsi même présentateur, même titulaire et une partie du temporel commun, se trouvèrent en quelque sorte confondus.

Les complications terminées d'un côté, reparurent d'un autre, peu de temps après. Le successeur de Michel Blaitreau, François Bonneau, poursuivi par les députés du clergé d'Anjou, refusa le paiement d'une taxe de huit écus et trente-six sols, à laquelle ces messieurs prétendaient l'imposer. Les héritiers du fondateur de Saint-Jean-Baptiste, disait-il, sont en procès, au sujet de la délivrance du legs et contestent la validité ; pour le moment le titulaire ne jouit pas d'autre chose que d'une « petite maison ruineuse sur » un grand chemin hors le bourg, sujette à force hostes et » gendarmerye et de difficile garde et clostures ».

Enfin cette question ayant abouti favorablement comme les autres, le sujet se fut peut-être épuisé, si Jacques Gaultier n'eut entrepris, vers 1624, dans les conditions que nous savons déjà, la construction d'une chapelle attenante à l'église paroissiale et s'il ne se fut avisé de détourner à son profit les charges primitives du bénéfice de Saint-Jean-Baptiste. Il prit la qualité de procureur du chapelain et passa, comme tel, plusieurs baux du temporel où toutes les charges spirituelles sont remaniées, de façon à lui procurer, tout en laissant substituer la messe célébrée à Saint-Michel-ne fut jamais payée par ses héritiers. Jacques Gaultier se trouva poursuivi, en 1628, par les habitants de Saint-Michel-de-la-Palud pour le paiement de ce legs. En 1629 intervint une transaction, aux termes de laquelle, Jacques Gaultier se libéra moyennant une somme de 350 livres.

de-la-Palud, une messe dans sa chapelle de l'église paroissiale et une messe dans une chapelle qu'il fit en même temps disposer près de son château, à Fontaine. Ainsi donc la fondation originale était complètement transformée, entièrement accaparée. Ces actes n'eurent pas d'ailleurs grandes conséquences, car Jacques Gaultier mourut presque aussitôt, en l'année 1625. Ses héritiers « n'ayant pas » pu rendre au défunt les derniers honneurs avec autant de « cérémonie qu'ils l'eussent désiré et convenables à sa » qualité, à cause de la maladie contagieuse dont ce pays « est affligé (1) » et connaissant sa dévotion à la chapelle Saint-Jean (2) où il est enterré, achetèrent la pièce de terre nommée la Prestreterie et la donnèrent à ladite chapelle pour l'augmentation de son temporel.

(1) Une inscription placée près de la porte latérale, au midi de l'église, relate la mort de plusieurs personnes occasionnée par le même genre de maladie.

Cette inscription est entourée d'ornements et surmontée d'un fronton qui forme un petit monument simple, mais correct.

CY . DEVANT . GIST . LE . CORPS  
DHONESTE . HOMME . IEHAN  
LE . LOYZ . MARCHANT . QVI  
DECEDA . DE . MALADIE . CON-  
TAGIEVSE . LE . 5 . AOUST  
1638  
ET DHONESTE . FEMME  
GENEVIEVE . MOREAV . SON  
ESPOVZE . DECEDEE . DE  
PAREILLE . MALADIE . LE . 2  
DESDITZ . MOIS . ET . AN . LA  
QVELLE . FVT . ENSEPVLTVR-  
REE . AV . CIMETIERE DV MILI-  
EV . PRES . LE . TVMBEAV . DE  
SES . PERE . ET . MERE . PRIEZ  
DIEV . POVR . EVLX .  
RENE . LE . LOYZ  
LEVR FILZ MA  
FAICT FAIRE  
1643.

(2) Il ne faut pas oublier que la chapelle Saint-Jean et la chapelle Saint-Jacques sont une même chose.

Le 14 novembre de cette année 1625 les mêmes héritiers « étant sur le point de procéder au partage des choses » héréditaires, » confirmèrent la donation de la pièce de la Prestreterie, à la charge par les chapelains de célébrer la messe tous les dimanches et fêtes de l'année en ladite chapelle Saint-Jean ou en celle de la maison de Fontaine, à la volonté des seigneurs.

Jacques Gaultier avait laissé pour héritier de sa châtelainie, un petit fils en bas âge. Cet enfant demeura fort longtemps, loin du pays et n'y revint qu'en 1671. Il fit alors relever la chapelle du château, jadis mal installée dans des bâtiments de basse-cour, puis il voulut y faire célébrer le service divin qu'il y croyait dû. Mais il se heurta aux prétentions contraires du curé et des fabriciens. Bien plus, il se vit même disputer la propriété de la chapelle élevée par son grand-père sur la place du mur ruiné de l'église.

Les deux parties plaidèrent longtemps et produisirent de nombreux mémoires propres à soutenir leurs prétentions. Un bon titre bien en règle eût mieux valu sans doute, mais on n'en possédait d'aucun côté. Le curé, cependant, semble avoir mis dans toute cette affaire une assez mauvaise foi.

M. de Fontaine l'accuse « de ne vouloir aucun seigneur » ny autre qui ait aucune prérogative en l'église, de vouloir » faire perdre tous les droits aux seigneurs de la paroisse et » à son égard d'y avoir procédé de la bonne façon. »

Finalement, M. de Fontaine perdit son procès sur la question du service divin; il ne pût en obtenir la célébration au château. Quant à la propriété de la chapelle attenante à l'église, nous ignorons le jugement prononcé (1).

---

(1) Pour tout ce qui concerne cette chapelle, archives de la Barbée :

Chapelains de Saint-Jean-Baptiste :  
Jean Le Barbier (1553).

La chapelle *de la Sigonnière* fut fondée, le 2 novembre 1646, par demoiselle Richain, veuve de M. Le Maire, et construite peu de temps après au lieu seigneurial du même nom (1). Dans cette chapelle fut célébré, le 17 avril 1700, le mariage de M<sup>e</sup> René Bidault, sieur de Ruigné, conseiller du roi, juge magistrat et garde des sceaux au siège présidial de la Flèche, avec demoiselle Suzanne du Noyer, fille de messire Jean du Noyer, lieutenant-général (2).

---

La chapelle *de la Vieillère*, adjacente au fief de ce nom et fondée le 25 octobre 1645, par M<sup>e</sup> Jacques de la Porte, subsiste encore aujourd'hui à l'état de ruine. Le fondateur augmenta, en 1648, sa première dotation, en lui affectant

Michel Blaitrau (1581-1586).

François Bonneau, prêtre (6 avril 1586), se démet le 8 octobre 1625.

Pierre Beaumont, prêtre habitué à Bazouges (18 octobre 1625), décédé avant le 18 novembre 1626.

Noble Etienne Pallu, écolier, étudiant au collège de la Flèche; devenu, en 1633, chanoine prébendé en l'église Saint-Gatien-de-Tours et en 1641, conseiller du roi au siège présidial de Tours (il était fils d'Etienne Pallu, conseiller du roi en la sénéchaussée, bailliage et siège présidial de Tours) (1626); se démet en 1642.

Noble Bertrand Pallu, clerc du diocèse de Tours (1642); se démet en 1652.

Jean Taschereau, clerc du diocèse de Tours (1652); se démet en 1666.

Noble Pierre Taschereau, demeurant à Tours, (29 janvier 1666); se démet en 1669.

Vincent Gaultier, fils de Jacques Gaultier, seigneur de Fontaine, écolier (28 mai 1670); se démet en 1675.

M<sup>e</sup> Maurabin prêtre, (29 octobre 1675); décédé en 1695.

Jean François Gaultier, clerc tonsuré du diocèse de Tours, fils de Jacques Gaultier seigneur de Fontaine (1695-1702).

Joseph Luvé, clerc tonsuré (25 mai 1702-1728).

Le Royer de Chantepie, curé de Cizay près Saumur (1778).

(1) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

(2) Archives de l'Etat civil de Bazouges.

une maison sise à Bazouges, cinq journaux de terre labourable, et quelques petites prairies (1).

---

Il y avait également une chapelle à la *Renouardière*. Nous en ignorons l'histoire. Nous savons seulement qu'elle était sous l'invocation de saint Guillaume et que le 29 juillet 1709, M. Joseph Raveneau, curé de N.-D. de Durtal, procéda à la réconciliation de son sanctuaire, qui venait d'être remis en état décent après un long abandon, ou qui avait été souillé par quelque scandale ou crime (2).

---

La *Saullaye*, tout en étant le nom d'une ferme, était aussi celui d'un bénéfice desservi en l'église paroissiale. Sa fondation remonte à une époque inconnue.

Le 22 février 1577, M<sup>e</sup> Charles Faifeu, prêtre, fit un testament par lequel il donna, aux chapelains de cette chapelle, une maison sise à Bazouges, pour augmenter le service de ladite chapelle et faire célébrer chaque vendredi une messe basse de l'office de la Croix dans la chapelle du cimetière (3).

---

Il nous reste encore à signaler: la chapelle des *Binnetaux*,

(1) Trois chapelains seulement nous sont connus: Jacques Loppé (1662-1668). — Pierre Chesneau (1679-1680). — Pierre Aubert (1747-1752).

(2) Archives de l'Etat civil de Bazouges.

(3) Chapelains de la Saullaye :

Guillaume Bidault, (1493).

Jean Bidault, (1532).

Charles Faifeu, (1561).

Sébastien Cousin, (1610).

Catherin Moreau, (1619).

René Fouscher, (1641).

François Fislín, (1676).

Joseph Hardouin, (1730-1744).

Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

alias *les Voisines*, fondée le 13 septembre 1547 et desservie en l'église de Bazouges (1) ;

La Prestimonie *des Chevrues*, réunie à la précédente (2) ;

La chapelle de *Me Guillaume Voisin*, fondée par un prêtre de ce nom, antérieurement à 1574 (3) ;

La chapelle de *la Fourrière*, dite *aux Girault*, desservie en l'église de Bazouges (4) ;

Enfin, la Prestimonie du *Clos Cailleau* fondée par François Quartier, prêtre habitué à Saint-Thomas-de-la-Flèche, le 27 mars 1671 (5).



Trois prieurés, membres de grandes abbayes, existaient autrefois sur le territoire de Bazouges.

Le premier en date, était celui *du Creux*, établi, nous

(1) Archives départ. de la Sarthe, G. 778. — Fonds de la seigneurie de Bazouges.

Titulaires des Binmetaux :

Eustache Dolbeau, (1660).

François Geslin, (1666).

Vincent Montreuil, (1679-1718).

Urbain Allory, (1764-1773).

Antoine Mathurin Courant, clerc tonsuré, (1782).

(2) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

(3) Archives départ. de la Sarthe, G. 778. — Fonds de la seigneurie de Bazouges.

Titulaires de cette chapelle :

Macé Chevreux, (1574).

Charles de Beauveau, (1583).

(4) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

Titulaires :

René Aubert, (1750).

Urbain Allory, (1764).

(5) Archives de la Boisardière.

En furent titulaires :

Charles Vautier, mort en 1697.

Joseph Quinehard.

Alexandre François Beaufls, jusqu'à la révolution.

savons dans quelles circonstances et dans quel but, par les moines de Saint-Serge et de Saint-Bach d'Angers.

Les documents relatifs à son histoire sont rares et ne mettent en lumière aucun point saillant.

Ce sont, pour la plupart, des aveux rendus au fief de la Barbée ; plusieurs d'entre eux font connaître le nom de quelques prieurs : celui de Jean de Villehan, (23 février 1485) — celui d'Antoine Moré (28 avril 1525) — enfin ceux de Denis Bizot (1720-1747) et de son successeur Jean-Baptiste Prévost (1747) (1).

Les bâtiments de ce prieuré, ainsi que sa chapelle, autrefois dédiée à Saint-Léonard, élevés près de la rivière, dans un endroit bas, au milieu des prairies, servent aujourd'hui de ferme et de hangars.

---

Le prieuré de *l'Echeneau*, qui plane au contraire sur la vallée et des terrasses duquel l'œil embrasse un panorama merveilleux, fut fondé par Girard de Bouju, en 1354. L'abbaye de Melinaiis le reçut en don avec la charge d'y entretenir deux moines. Marguerite de Poitiers, vicomtesse de Beaumont, augmenta plus tard la dotation primitive, en sorte que les moines vinrent s'y établir en nombre plus considérable. Il était d'ailleurs, en ce temps là, comme aujourd'hui, tout entouré de vignes réputées pour être les meilleures du pays.

La renommée de bons vigneronis n'aurait pas attiré aux religieux celle d'une grande régularité monacale, si l'on s'en rapporte au dicton populaire « ce sont les matines de » l'Echeneau qui sonnent toujours et n'arrivent jamais » employé lorsqu'un événement prévu, annoncé à grand renfort de commentaires, tarde à se produire et laisse dans l'attente un public anxieux (2).

(1) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

(2) Manuscrit de M. le curé Pinot.

Vers le premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, commencèrent, au sujet d'une question de droit féodal, les débats d'un procès soutenu, contre les seigneurs de Bazouges, par les moines. Ceux-ci refusèrent, en 1532, la foi, jusqu'à ce jour, rendue sans conteste à la seigneurie de Bazouges. Le procureur fiscal fit immédiatement saisir le temporel et obtint des lettres royales ordonnant le plein et entier effet de cette saisie malgré toute opposition et tout appel. Le prieur parvint cependant à faire reculer l'enregistrement des lettres royales et à gagner ainsi l'année 1540.

Au cours d'une enquête alors ouverte, les déposants constatèrent à l'unanimité, que le temporel de l'Echeneau était mouvant du fief de Bazouges ; mais le prieur ayant maintenu son affirmation contraire, l'affaire poursuivit sa marche. Le parlement de Paris ordonna, en 1541, la présentation des pièces qui pouvaient lui permettre d'étudier la question ; le résultat ne fut point favorable aux moines, car, le 1<sup>er</sup> août 1541, les lettres royales furent entérinées à Beaugé, la saisie fut déclarée bonne et valable, et le prieur obligé de remettre les fruits, perçus depuis la signification, aux commissaires de la saisie.

Cela ne termina du reste point ce procès, que le seigneur dut poursuivre longtemps encore, avant d'obtenir la reconnaissance finale de ses droits (1).

L'abbaye du Melinai et ses dépendances, ayant été unies par Henri IV, en 1607, au collège de la Flèche, afin de former, avec d'autres bénéfices, la dotation de cet établissement, l'Echeneau fut abandonné par les moines et reçut une petite communauté de pères jésuites, chargée d'administrer les terres, d'entretenir les jardins et d'accueillir en bon air, les maîtres fatigués par le professorat (2).

(1) Archives départ. de la Sarthe. — Fonds de la seigneurie de Bazouges.

(2) Pour tout ce qui regarde l'Echeneau, archives départ. de la Sarthe : Fonds de la seig. de Bazouges.

Prieurs de l'Echeneau :

Malgré l'arrêt du 6 août 1762 qui condamnait l'institut de Saint-Ignace, sécularisait ses biens et en ordonnait la vente, l'Echeneau ne changea pas de propriétaire, officiellement du moins.

---

Thomasse de Montallays, veuve de Pierre de la Haye, fonda, le 13 mars 1409, une chapellenie perpétuelle de deux messes par semaine à l'autel qu'elle fera construire en l'abbaye du Melinai, sous l'invocation de sainte Catherine. Elle donna pour cette fondation, la maison des *Trois-Croix* sise à la sortie du bourg de Bazouges sur la route de Verron ; une pièce de vigne nommée Labace ; une autre pièce de vigne appelée la Roche Richard ; le pré Fouqué ; plusieurs pièces de terre labourable et d'autres biens encore.

Enfin, elle remit à l'abbé la disposition de ce bénéfice en faveur d'un religieux de son monastère (1).

Ce petit prieuré ne subsista peut-être pas au-delà du XVII<sup>e</sup> siècle. Dans tous les cas, il n'est plus question de lui postérieurement à 1670.

---

Outre les prieurés de l'Echeneau et des Trois-Croix l'abbaye du Melinai possédait encore en Bazouges :

— Plusieurs dîmes de vin et blé données par Marguerite

Jean Besnier, (1394), appelé Jean Vesnier en 1411.

Macé Chaillou, (1416).

Jean Chollet, (1461).

Guillaume Arthus, (1524-1531).

René Esnault, (1539-1543).

(1) Archives départ. de la Sarthe, II. 436.

Prieurs des Trois-Croix :

Jehan Chaillou, (1409).

Jean Couet, (1532). (Arch. dép. Fonds de la seig. de Bazouges).

Clément de Maulne, (1575).

Pierre des Bois, (1603).

Robert des Bois, (1603).

Clair Fontaine, (1622-1660).

Jérôme de Marcilly, (1670).

de Poitiers (1398), pour la fondation d'une chapelle en l'abbaye (1).

— Plusieurs rentes affectées sur des héritages relevant des fiefs de la Grande-Boderaye et du Petit-Verrier (2).

---

Le prieuré de Saint-Jacques-de-la-Flèche avait aussi sur Bazouges, quelques rentes ou propriétés foncières, parmi lesquelles nous pouvons citer :

— 66 arpents situés près de la Gravelle et partiellement échangés avec Etienne Le Page, en 1555 (3).

— Plusieurs terrains ou prairies relevant, soit de la Barbée (1558), soit du Chesne (1559) (4).

— Trois quartiers de vigne au clos des Renouardières (5).

— Neuf sols huit deniers de rente dus par le pré Sionnière (1786) (6).

— Trente sols de rente sur les vignes d'Ambrières (1445) (7).

---

Les religieuses de Saint-François-de-la-Flèche possédaient, sur la limite de la paroisse, le lieu de la Moisandière, relevant de Fontaine, sous le devoir de 22 sols, et, de la Potardière, sous le devoir de 28 sols (1683).

Louis Denis Carqueville, conseiller du roi au grenier à sel de la Flèche et économiste du couvent, loua cette ferme le 21 juin 1786 moyennant 185 livres (8).

---

(1) Archives départ. de la Sarthe, H. 434.

(2) Archives départ. de la Sarthe, H. 446.

(3-4) Archives départ. de la Sarthe, H. 603.

(5) Archives départ. de la Sarthe, H. 630.

(6) Archives départ. de la Sarthe, H. 639.

(7) Archives départ. de la Sarthe. (Fonds de la seigneurie de Bazouges.)

(8) Archives départ. de la Sarthe. (Classement Bilard, H. 103.)

Enfin pour terminer, nous citerons, les vignes de la Frèlonnière qui appartenaient, depuis 1744, à la maison des religieuses Augustines (connue dans la ville sous le nom *de la Madeleine*) et que les supérieures cherchaient à vendre en 1785 (1).

S. DE LA BOUILLERIE.

(*A suivre.*)

(1) Archives de la Barbée.

---

---

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LA

FAMILLE DE RONSARD

---

LES SEIGNEURS DE LA POSSONNIÈRE

Si, écrivant à son ami Remy Belleau, Pierre de Ronsard n'eût indiqué de quel lointain pays étaient venus ses aïeux, on se trouverait bien empêché de soupçonner leur singulière origine.

Or quant à mon ancêtre, il a tiré sa race  
D'où le glacé Danube est voisin de la Thrace.  
Plus bas que la Hongrie, en une froide part,  
Est un Seigneur nommé le Marquis de Ronsart,  
Riche d'or et de gens, de villes et de terre.  
Un de ses fils puisnez, ardant de voir la guerre,  
Un camp d'autres puisnez assembla hazardeux,  
Et quittant son pays, fait Capitaine d'eux,  
Traversa la Hongrie et la basse Allemagne,  
Traversa la Bourgogne et toute la Champagne,  
Et soudard vint servir Philippes de Valois,  
Qui pour lors avoit guerre encontre les Anglois.  
Il s'employa si bien au service de France,  
Que le Roy lui donna des biens à suffisance  
Sur les rives du Loir..... (1).

(1) *Œuvres de Ronsard* éd. Pr. Blanchemain, T. IV. p. 297.

Ce roi était Philippe VI ; ce cadet se nommait Baudoin (1). De l'étymologie du nom de famille, d'abord orthographié Roussart, jusqu'au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, puis Ronsard, nous ne nous occuperons pas. Tel a voulu retrouver dans ce mot la traduction du vocable roumain Marucini, en français ronces ou roncières ; cette explication est ingénieuse assurément ; est-elle vraie, c'est autre chose. Autant en pourrait-on dire de celle qui a fait dériver le nom propre, des armoiries de la famille, *trois ross d'argent*, posés en fasce, sur fond d'azur (2).

Quoi qu'il en soit, et pour en revenir à Baudoin, ajoutons encore que, des actes de ce seigneur, l'histoire n'a conservé nulle trace (3). En quelle année mourut-il ; quelle alliance avait-il contractée, combien d'enfants laissait-il après lui ; autant de questions auxquelles on ne peut répondre. Un fait seul paraît certain. Dès 1340, un Gervais Roussard prenait le titre de seigneur de la Possonnière et de Monchenou (4). Ce Gervais est-il le même que celui dont fait mention la généalogie manuscrite conservée au cabinet des Titres, et qui, de

(1) Cette dernière indication nous est fournie par Claude Binet, premier biographe du poète.

(2) Cette étymologie devait toutefois être admise au XVI<sup>e</sup> siècle, témoin ces vers adressés par Amadis Jamin au seigneur de la Possonnière.

La Possomière de Posson  
Se surnomme, non du poisson  
Qui des Ronsards nomme la race.

*Œuvres poétiques* d'Amadis Jamin, éd. Ch. Brunet. T. II. p. 253.

(3) M. de Rochambeau a parlé, en passant il est vrai, de titres dans lesquels on voit figurer Baudouin de Ronsard. Nous nous permettons de redire ici avec un numismate distingué, M. Chabouillet qui, en 1874, a soulevé cette question : « Si ces titres existent encore, il aurait » fallu les citer avec les indications précises exigées par la critique ». *Mémoires de la société archéologique et historique de l'Orléanais*. T. XV. p. 207.

(4) Nous citons ce fait d'après un titre en date du « jeudi après le » dimanche Oculi » 1340, que l'auteur du *Bas-Vendômois historique et monumental* nous a dit avoir possédé, puis perdu en 1870.

son mariage avec Jeanne de Vendômois, eut deux enfants, Jean et André ? Nous n'osons l'affirmer, tant nous semble considérable la disproportion d'âge existant entre l'époux et l'épouse. Celle-ci, il ne faut pas le perdre de vue, s'unit en secondes noces, en 1420, à Jean de Bourbon, sr de Carency et de Savigny-sur-Braye.

Gervais Ronsard vivait encore en 1404. Ses deux fils possédèrent successivement sa principale seigneurie. L'aîné, Jean, étant mort sans enfants, ses biens échurent à son frère puîné, André. On connaît un personnage de ce nom qui, en 1399, rendit aveu au comte de Vendôme « pour le fief et domaine appelé Taffourdan, sis au comté de Vendôme (1) ». On le voit encore apparaître en 1419 (2), puis en 1434. Le 9 août de cette dernière année, il donna procuration à Michelet Vendômois, pour régler toutes les questions relatives à une succession ouverte très probablement par la mort de Jean Ronsard (3).

(1) Notes manuscrites de M. G. de l'Estang extraites du fond de l'abbé de Camp, communiquées par M. l'abbé Charles.

(2) « 1419, 19 décembre. Quittance de Jeanne Vendosmois vefve » Gervaise de Roussart, signée Sellesse en faveur d'André de » Roussart, touchant les meubles contenus en l'inventaire signé » dud. Sellesse ». Mémoires du prieur de Mondouville. Bibliothèque nationale. Ces mémoires dont M. de l'Épinois a donné des extraits dans les *Mémoires de la société archéologique d'Eure-et-Loir*, font partie du fonds Gaignières n° 917. La note ci-dessus nous a été communiquée par M. S. Menjot d'Elbeuf. Nous ne saurions trop le remercier du bienveillant concours qu'il n'a cessé de nous prêter. Nous lui devons tous les documents trouvés au cabinet des titres.

(3) « Procuration donnée par André Ronsart héritier de feu noble » Jean Ronsart, le d. Jean fils de feu Gervaise Ronsart et de noble » dame Jehanne de Vendosmois jadis femme dud. Gervaise, à Michelet » Vendosmois pour traiter avec Jean de Bourbon sr de Carency et » avec noble dame J<sup>e</sup> de Vendosmois sa femme, auparavant femme » dud. feu Gervaise Ronsart et mère dud. feu Jean Ronsart au sujet » des acquêts faits par led. feu Gervaise Ronsart et lad. dame pendant » leur mariage, et du douaire appartenant à lad. dame par le décès » dud. feu Gervaise, et pour abandonner à lad. dame les biens situés » en la paroisse de Choue et en celle de Sergé, châtellenie de » Mondoubleau. Cet acte regu par Bertelin notaire. 9 août 1434.

1434. 6 septembre. Acte passé devant Bertelin notaire entre

André épousa Catherine de Larçay. L'aîné de leurs enfants, qui se nommait Jean, comme son oncle, s'unit par contrat de mariage, en date du 15 octobre 1436, à Briande de Verrières (1). Dans ce titre il est dit, *filz aîné et principal héritier*, ce qui met hors de doute, l'existence de ses sœurs ou de ses frères. Ce point établi, nul document ne nous révélant d'ailleurs quels étaient les cohéritiers de Jean de Ronsard, nous hasarderons simplement quelques suppositions qui nous ont paru vraisemblables.

En raison de leur existence bien attestée, dans ce même temps, on pourrait regarder comme enfants d'André de Ronsard : 1<sup>o</sup> Jeanne de Ronsard, veuve de Huet de Voves, le 15 septembre 1456 (2) ; 2<sup>o</sup> Oudart de Ronsard, écuyer sieur des Riderais, en la paroisse de Lanneray, au pays de Dunois, époux de damoiselle Perrine Goupil, dont le fils, nommé Jean, s'unit, le 19 octobre 1476, à D<sup>lle</sup> Antoinette Planeteau, fille naturelle de Ambroise, sieur de Brillaudin, en la paroisse de Mayet au Maine (3) ; 3<sup>o</sup> enfin Blanc de Ronsard, seigneur

J<sup>e</sup> Vendosmois femme de noble et puissant seigneur J. de Bourbon avec André de Ronsart son fils et de défunt Gervaise de Ronsart son premier mari par lequel il appert que led. André était seul héritier dud. Gervaise son père. (Cabinet des Titres. Pièces originales au nom de Ronsard).

(1) 1436, 15 octobre. Contrat de mariage de Jean Ronsart ecuyer, fils aîné et principal héritier de noble personne André Ronsart ecuyer et de damoiselle Catherine de Larçay sa femme, accordé avec Briande de Verrières dans lequel il est dit que led. Jean, comme filz aîné et principal héritier de ses d. père et mère jouira de leurs biens, suivant la coutume d'Anjou et du Maine. (Cabinet des Titres. Pièces originales au nom de Ronsard).

(2) 15 sept. 1456. Aveu rendu par Jeanne Ronsart, veuve de feu Huet de Voves. Fonds de l'abbé De Camp. Bibliothèque nationale.

(3) Contrat de mariage, en date du 19 octobre 1476, par lequel Ambroise Planeteau « pour demeurer quiete des services que ladite » d<sup>lle</sup> Antoinette lui a fait et espère qu'elle lui face » lui donne le domaine, estres et appartenances de la Tuffière en la paroisse de Sarcé. En outre il promet de lui payer dedans dix ans prochainement venant la somme de 100 l. t. monnaie courante, de vestir lad. Antoinette « selon son estat et faire parfaire les nopces à ses dépens », Jean de

de Monchenou, dont nous aurons à nous occuper plus longuement, car il est le premier représentant connu d'une nouvelle famille dont les représentants ne disparurent qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

La généalogie que déjà nous avons eu l'occasion de citer, donne pour unique enfant à Jean de Ronsard, Olivier. Celui-ci épousa Jeanne d'Illiers des Radrets, fille de Guy, et de Catherine d'Eschelles.

Le 26 janvier 1464, il fonda dans la chapelle des Augustins de Montoire, une messe que ces religieux s'engagèrent à célébrer le samedi de chaque semaine pour le repos de l'âme du fondateur (1) ; il était alors échanson du roi.

Si les deux curieuses quittances, que nous publions parmi les pièces justificatives, ont sûrement rapport au même Olivier de Ronsard (2), on en doit conclure, qu'abandonnant

Ronsard assure à sa future épouse un douaire de 12 l. t. de rente annuelle. Si la future vient à mourir sans enfants, la métairie et les cent livres retourneront aud. Planeteau, ou à ses héritiers. Témoins « noble homme Marin d'Avaugou escuyer » et Pierre Mazeats.

Cabinet des Titres. Pièces originales au nom de Ronsard.

Nous ignorons si ce Jean de Ronsard fit souche au Dunois ; notons cependant l'acte de baptême suivant, relevé sur les registres de l'état civil de la paroisse de Lanneray. « Le 22<sup>e</sup> jour de mars 1536 fut baptisé Regné, fils de noble homme Richard de Grattemesnil seigneur de Meslé et de Magdalène de Bare. Ses parains noble homme Jehan de Grattemesnil ecuyer seigneur de Grepainville et Regné Taureau fils de M<sup>r</sup>. de Moulitard, sa maraine *Jehanne Ronsarde* ».

État civil de Lanneray, Eure-et-Loir. Reg. de 1533-67.

*Inventaire sommaire des archives.* Série E, supplément. T. V. p. 134.

(1) *La famille de Ronsard*, par M. de Rochembeau p. 265.

(2) Cf. Pièces justificatives, n<sup>o</sup> 1.

Il se pourrait que, dans ces deux titres, il fût question d'un membre d'une famille de Ronsard, différente de celle de la Possomière, et établie en Normandie dès la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. (Cf. trois quittances originales, sur parchemin, conservées au Cabinet des Titres, dans le dossier Ronsard). L'une de ces quittances, datée du 31 juillet 1363, et donnée par Colin Roussart, est encore munie d'un sceau de cire rouge, présentant un écu chargé d'un chevron et de trois griffons ; légende visible : S. CO.... ROVSART.

Notons enfin une troisième famille du même nom, dont le plus

d'abord le service de Louis XI, il s'attacha au nouveau duc de Normandie, Charles, qui venait de recevoir cette province en apanage. Ainsi l'a compris l'auteur de la généalogie citée plus haut. Aurait-on voulu récompenser le transfuge en lui confiant la garde du château de Vernon ?

Quatre ans après, on le retrouve gouverneur de Saint-James-de-Beuvron, mais alors il y représentait son ancien maître. Celui-ci mandait le 2 mai 1477, au bailli d'Amiens, d'avoir à « mettre entre les mains de sa Majesté les lieux et seigneuries d'Anzières et de Betancourt appartenans au sieur de Hammes, réfugié en Flandre chez les ennemis du Roy et en donner le gouvernement à Ollivier Ronsard, escuier d'escurie de sa Majesté (1) ».

Ces titres cités, nous ne connaissons rien qui puisse nous initier au rôle du gentilhomme vendômois dans les affaires publiques de France.

Comme simple seigneur de fief, il apparaît plus souvent. Ses aïeux lui avaient laissé les seigneuries de la Chapelle-Gaugain et de la Possonnière ; il acquit lui-même, après 1466 (2), et avant 1469 (3), le fief de la fosse de Romigny, sis

ancien représentant connu, est un Thomas Ronsard, échevin à Bourges, en 1495. Elle avait pour armoiries, d'après le Cabinet des Titres : D'azur au phénix d'or, entouré de rinceaux de ronces de même, feuillées de sinople, fleuries d'argent, de 4 feuilles en croix : les dites ronces posées en cercle et issantes d'un feu de gueules, ombré d'or en pointe.

Les vers latins que M. de Rochembeau a publiés dans *la Famille de Ronsard*, p. 32, et qu'il attribue au père du poète, ont été probablement composés par un membre de cette famille, Loys de Ronsard, docteur en droit, régent à l'université de Bourges, époux de Marie de Perelles, et dont l'un des parents, Pierre, maître de la monnaie de Bourges en 1515, se trouvait marié à Jeanne Thiboust. (Cf. Cabinet des Titres, pièces originales au nom de Ronsard).

(1) Cf. Pièces justificatives, n° IV.

(2) M. Pasty nous a communiqué une déclaration en date du 9 décembre 1466, dans laquelle on voit Noël Guérineau rendre aveu à M<sup>re</sup> Michelet le Jeune, chevalier, sgr. de Manteaux et Romigny.

(3) « Saichent tous présents et avenir que en nostre court de Saint Kales » en droit par devant nous personnellement establiz nobles personnes

en la paroisse de Bessé-sur-Braye, et peut-être, celui de Sarceau en la paroisse de Mayet. Il rendit aveu au comte de Vendôme, en janvier 1469, pour la métairie de Parfonds (1), et le 17 juin de la même année, pour la Ratellerie. On le voit en 1474, recevoir comme possesseur du fief de Romigny, l'hommage d'Henri Le Clerc pour la terre de Montumyer (2) ; de Jehan du Bellay, seigneur de la Flotte, pour le fief Bréhault (3).

Seigneur de la Chapelle-Gaugain, le 3 avril 1470 (N.S), il passa des baux ; le 5 juillet 1483 (4), et le 7 février 1486, il reçut plusieurs aveux pour des héritages qui relevaient

» Jehan Vendosmoys escuier seigneur de Bessé-sur-Braye d'une part et  
» Hamelin Vendosmoys escuier son frère pesné d'autre part, soubzmecc-  
» tant eulx leurs hoirs et touz leurs biens meubles et immeubles ou  
» qu'ilz soient présents et avenir ou pouvoir et juridiction de notre d.  
» court et de toutes autres sy mestier est quant au fait qui senssuit.  
» Lesquelz ont congneu et confessé de leurs bons grez sans nul  
» pourforcement avoir fait ensembles entreulx partaige et division des  
» choses a eulx advenues de la succession de feu Hamelin Vendosmoys,  
» escuier, leur pere, tant du patrymoine de leur pere que des acquestz  
» faitz par lui et feu Marguerite de Verrieres sa femme leur mere en la  
» maniere qui senssuit. C'est assavoir que ou partage dud Jehan  
» Vendosmoys fils aisne dud feu Hamelin etc... » suivent les terres qui  
lui adviennent, puis celles que possédera Hamelin Vendômois frère  
puîné de Jehan parmi lesquelles, « item la mectairie du Van avecques  
» le bordaige de la Blaitière sis en la parroisse de Sainte - Cerote ainsi  
» que lesd. mectairie et bordaige se poursuivent et comportent  
» avecques leurs appartenances Item le bordaige du Plesseys sis en lad.  
» parroisse de Sainte - Cérote ainsi qu'il se poursuit avecques ses  
» appartenances, tenu led bordaige a cens de OLIVIER ROUSSART en son  
» fie DE ROMMIGNE... etc. » « Le sezeiesme jour du moys d'avril lan  
» de grace mil quatre cens soixante neuf. Après pasques ».

Titre original parchemin. Sceau disparu.

( Bibliothèque de Saint-Calais ).

(1) Bibliothèque nationale, Fonds de l'abbé De Camp.

(2) Déclaration originale communiquée par M. Pasty.

(3) Inventaire des titres du château de la Flotte, dressé en 1569.

(4) 1483, 7 juillet. Aveu rendu à noble homme M<sup>rs</sup> Olivier Rousart, écuyer s<sup>r</sup> de la Chapelle-Gaugain d'héritages tenus en foi et hommage de son fief et château de la Chapelle - Gaugain devant Pierre Gault, notaire. Cabinet des Titres ; Pièces originales au nom de Rousart.

de son domaine (1). Enfin le 7 mai 1493, il donna reçu de ventes et profits de fief à Messire Jacques de Berziau, seigneur de Courtanvaux, à cause du « fié de Romygné (2) ». Il mourut peu après. En effet, le 8 octobre 1493 « noble homme Pierre de Cintré à cause de damoiselle Jacqueline Ronssart, sœur de Loys Ronssart, myneur fils et héritier principal de feu Olivier Ronssart, seigneur de Sarceau », reconnu être homme de foi et hommage lige de la châtelanie de Mayet pour un petit fief situé en cette ville, rue des Quatre-Couzon (3).

Les partages auxquels le décès du châtelain de la Possonnière donna lieu, se firent en 1504. Le contrat rédigé en cette occasion mentionne, outre les deux héritiers déjà nommés, Jean de Ronsard, protonotaire du St-Siège, Jeanne et Marie de Ronsard (4).

La personnalité des uns et des autres est trop peu accentuée, pour qu'il soit possible d'écrire leur histoire. Quelques notes biographiques les feront suffisamment connaître.

Pierre de Cintré, seigneur de Diziers, prit pour épouse Jacqueline de Ronsard. Les deux sœurs de celle-ci contractèrent successivement une double alliance. Jeanne, mariée d'abord à Macé de Ternay (5), fils d'Amaury et de Mathu-

(1) Aveu donné à noble homme M<sup>sr</sup> Olivier Ronsart, écuyer, s<sup>r</sup> de la Possonnière, d'héritages mouvant de son fief et seigneurie de la Chapelle-Gaugain et tenus par J. Groisil. Cet acte reçu par Gault et Saulnier notaires. Cabinet des Titres. Pièces originales au nom de Ronsard.

(2) Titre communiqué par M. Pasty.

(3) Cette note, prise par M. d'Elbenne aux Archives nationales, l'auteur des « *Recherches sur Mayet* » T. I. p. 299, en avait eu déjà connaissance mais M. F. Legeay a lu Pierre de Triolon, au lieu de Pierre de Cintré.

(4) Cf. *Mémoires de la société archéologique d'Eure-et-Loir*. T. VI, p. 94, 95, article de M. E. de l'Épinois.

(5) Cf. le tableau généalogique joint à cette étude. De ce premier mariage naquit une fille, Jehanne, qui épousa Guillaume I<sup>er</sup>, s<sup>r</sup> de Liancourt ; Saint-Simon, dans un mémoire encore inédit sur les Pairies éteintes, a noté ce mariage.

rine Tiercelin, le vit mourir avant 1516 (1). Elle épousa en secondes noces, François Carreau, seigneur de la Carlière, d'Anvillers et de la Merinne, maître d'hôtel ordinaire de Madame de France, et lui donna deux fils (2). Elle ne vivait plus en 1528. Marie de Ronsard fut d'abord unie à François de Laval, seigneur de Marcillé et de Saumoussay. Tombée veuve, elle aussi, avant 1504, elle était déjà remariée en cette année à Bernardin de Mineroy, seigneur d'Avaré et du Tertre (3).

Jean de Ronsard, entré d'assez bonne heure dans les ordres, portait, dès l'année 1504, le titre de protonotaire du Saint-Siège. Attaché au diocèse du Mans, il eut à diriger la paroisse de Bessé-sur-Braye. Pendant qu'il y remplissait les fonctions curiales, l'église paroissiale fut consacrée, le 10 octobre 1529, par Christophe de Chauvigné, évêque de de Léon. L'inscription (4) qui nous a conservé le souvenir de

(1) Compte de la recette de Vendôme, publié dans le *Bulletin archéologique de Vendôme* T. XVIII. p. 188.

(2) M<sup>e</sup> François Carreau chevalier, ayant bail de Benjamin et François, enfants mineurs, du mariage de lui et de feu Jeanne Ronsart sa femme fait hommage de son domaine d'Ambloy et métairie de Parfonds, le 2 mai 1528. Fonds de l'abbé De Camp, notes manuscrites de M. de l'Estang.

(3) Cf. Tableau généalogique.

(4) ANNO DO<sup>i</sup>, MCCCCXXIX, DECIMA DIE  
MENSIS OCTOB<sup>r</sup>IS EGO CHRISTOFORVS DE  
CHAVVIGNE EP<sup>vs</sup> LEONENSIS, CONSECRAVI  
HANC ECCLESIAM DE BESSEIO ET ALTARIA I<sup>n</sup> EA EXISTEN<sup>t</sup>  
IN HONOREM BEATISSIME VIRGIS MARIE AC JOH<sup>is</sup>  
BAPTISTE, ET IN MAIORI ALTARI INCLVSI RELIQVIAS  
BEATOR<sup>vm</sup> MARTIRVM, JOANNIS BAPTE, LAVRENTII,  
MARCELLI AC MAIOLI, ET INSTITVI DIEM FESTVM  
DEDICATIONIS CELEBRARI DOMICA PRIMA POST  
DIEM FESTV<sup>m</sup> SANCTI DIONYSII QVA DIE ANIVER  
SARIA DIVIVSMODI DEDICATIOIS PERPETVIS T<sup>em</sup>P<sup>or</sup>IBVS  
O<sup>m</sup>IBVS ET SINGVLIS X<sup>ri</sup> FIDELIBVS IPSA ECCLESIAM  
VISITANTIBVS XJ, DIES DE VERA INDVLTENTIA IN  
FORMA ECCLE<sup>si</sup>E CONSVETA COCESSI, ET HEC FECI AD SV<sup>p</sup>  
PLICATIONE<sup>m</sup> NOBILIS AC EGREGII VIRI DOMINI  
JOANNIS RONSART, CANONICI ET ARCHIDIAconi DE  
LAVALLE, IN ECCLE<sup>si</sup>A CENOMANESI, ET SV<sup>p</sup>DDICTE ECCLE<sup>si</sup>E  
RECTORIS.

cet acte, nous révèle également les autres titres du curé. Il était chanoine du Mans et archidiaque de Laval. En cette qualité, il prit part aux délibérations du Chapitre (1). Vicaire général du cardinal Louis de Bourbon, évêque du Mans, il promulgua, le 24 juillet 1529, la nomination de Christophe de Chauvigné, à l'archidiaconé de Montfort (2). Il mourut en 1535, et fut inhumé dans l'une des chapelles de la cathédrale, celle de Saint-Nicolas. Il y avait fondé une messe à perpétuité, pour le jour de saint Jean-Baptiste, moyennant un legs de 133 écus (3). Le frère de Jean de Ronsard demanda vainement l'autorisation de faire peindre sur les murs de cette chapelle, les armoiries du défunt. C'était, disaient les chanoines, une chose insolite. Leur refus, au reste, n'avait rien d'offensant, puisqu'ils offraient, soit de laisser appliquer à la muraille, une plaque ornée des armoiries de leur ancien confrère, soit même d'autoriser l'érection d'un tombeau (4). Nous ne savons comment furent reçues ces ouvertures.

(1) Archives du Chapitre du Mans. B. I. f<sup>os</sup> 160<sup>ro</sup>, 225<sup>ro</sup>, 282<sup>ro</sup> 327<sup>ro</sup>.

(2) Archives du Chapitre. B. I. f<sup>o</sup> 88<sup>ro</sup>. M. S. Menjot d'Elbenne nous a communiqué une curieuse instruction que Jean de Ronsard adressa, en 1524, à Pascal Plumail, curé de la Chapelle-Saint-Remy. Les habitants de cette paroisse craignaient que, dans leur église ou dans leur cimetière, on n'eût inhumé des personnes excommuniées. Jean de Ronsard enjoint au curé et lui donne pouvoir de relever de toute sentence portée par l'évêque ou par son représentant, ceux des défunts qui avaient pu l'encourir. Cf. Pièces justificatives, n<sup>o</sup> II.

(3) Jean de Ronsard avait, de son vivant, donné à l'église S<sup>t</sup>-Julien du Mans, une chape qui disparut en 1562, lors du pillage de la cathédrale par les protestants. Elle est désignée ainsi qu'il suit, dans le procès-verbal que firent rédiger les chanoines. « Item, aultre chappe » de drap d'or rays, figuré de rouge, les orfrayes de fin or, historié de » la vie de Sainct Jehan, qui fut donnée par défunct M<sup>e</sup> Jehan Ronsart » archidiaque de Laval, vallant deux cens escus pour ce II<sup>e</sup>. W. »

Plaintes et doléances du Chapitre du Mans sur les dévastations causées par les Huguenots. Communication de M. l'abbé R. Charles.

(4) « 1535, 22 déc. On refuse au frère de M<sup>r</sup> l'archidiaque de Laval » (M<sup>r</sup> Ronsard) enterré dans la chapelle de S<sup>t</sup>-Nicolas, la permission » de faire peindre sur les murailles les armes du défunt, parce que

Elles étaient faites, on vient de le voir, au frère de l'archidiaque décédé, apparemment à Louis de Ronsard. Il se peut néanmoins qu'on les ait adressées à un personnage dont nous n'avons rien dit encore, et en faveur duquel Jean de Ronsard avait résigné son canonicat et son archidiaconé. C'est Charles de Ronsard. La similitude du nom, les relations du nouveau chanoine avec la famille de son prédécesseur (1), la cession que ce dernier lui avait faite de ses bénéfices, toutes ces circonstances rendent fort vraisemblable, la parenté, et à un degré rapproché, des deux dignitaires ecclésiastiques.

La prébende et l'archidiaconé auxquels Charles de Ronsard pouvait à bon droit prétendre, car il en avait été pourvu en cour de Rome, Eustache du Bellay, le futur évêque de Paris, prétendit les lui disputer. Il en fit prendre possession, le 11 mars 1535 (2). Un mois après, le 10 avril, Denis Dugué se présentait à son tour, devant les chanoines et les pria de reconnaître pour légitime possesseur des mêmes bénéfices, Charles de Ronsard, dont il se déclarait le mandataire (3). Nicolas Pitard, procureur d'Eustache du

» c'est : res insolita, et on luy offre de consentir qu'il mette une tombe  
» ou une plaque à la muraille, avec les dites armoiries et une inscription.  
» Extrait des secrétariats.

Archives municipales du Mans ; notes diverses de M. d'Espaulart, liasse n° 21.

(1) En 1536, on le voit assister au mariage de Jean de la Châtre et de Françoise Carreau, fille de François, et de Jeanne de Ronsard. Cf. L'Hermitte de Souliers, *Histoire généalogique de la noblesse de Touraine*, p. 313.

(2) « Le samedi, onze du mois de mars 1535 Eustache du Bellay  
» prend possession par procureur du canonicat et de l'archidiaconé  
» de Laval vacant par la mort de Jean Ronsart, les provisions sont  
» accordées par led. Broullier, le 15<sup>e</sup> de décembre 1535 ». Notes de  
de l'abbé Belin de Beru. Archives communales.

(3) « Le lundi dix du mois d'avril 1535 Denis Dugué procureur de  
» noble homme maistre Charles Ronsart pourvu en cour de Rome de  
» l'archidiaconé de Laval avec un canonicat pour pouvoir posséder cette  
» dignité sur la résignation de Jean Ronsart dernier archidiaque de

Bellay, protesta. Les deux rivaux maintinrent leurs prétentions que le Chapitre, en 1537, reconnut comme également fondées, sous cette réserve toutefois, que ni l'un ni l'autre ne pourraient rien réclamer sur la mense canoniale. Cette transaction mit fin à des réclamations incessantes.

Comme c'était alors chose ordinaire de voir un même ecclésiastique possesseur tout à la fois de plusieurs bénéfices, et en différents diocèses, volontiers nous identifierions avec Charles de Ronsard, un chanoine du même nom, qui, le 5 juin 1542, obtint du Chapitre de la cathédrale de Chartres, une prébende, que la mort de Louis de Cintrey (1) avait rendue vacante. Le nouveau titulaire la résigna, le 30 juin 1545, en faveur de Mathieu d'Arthoys (2). La même année, il se dessaisit également de la prévôté de Mazangé (3), qu'il possédait déjà en 1542. Il fut reçu, le 14 juillet 1550, grand archidiaque de la même cathédrale de Chartres, et le 15 février 1552, il abandonna cette dignité qui fut conférée à Jacques de Montholon (4).

» Laval demande à y estre reçu et maistre Nicolas Pitard chanoine  
» de lad. église au nom et comme procureur de noble homme maistre  
» Eustache du Bellay cy devant reçu dans ce bénéfice proteste de la  
» nullité de la réception dud. Charles Ronsart; il y est cependant reçu,  
» sauf le droit de l'un et de l'autre; les provisions du pape sont  
» inscrites tout au long dans le registre ».

Notes de l'abbé Belin de Beru. Archives communales.

Nous avons retrouvé dans les notes du même abbé, l'indication suivante. Au chapitre tenu le 27 janvier 1548 « Eustache du Bellay et Charles de Ronsard avoient tous deux pris possession de l'archidiaconé de Laval et étoient absents ».

(1) Bibliothèque de la société archéologique d'Eure-et-Loir, *Manuscrits Lecoq*, volume 9<sup>e</sup>. Copie du ms. original des archives d'Eure-et-Loir. G. 477. Comment ne pas rappeler ici le mariage de Jacqueline de Ronsard avec Pierre de Cintré ou de Cintray, s<sup>nr</sup> de Diziers.

(2) Mêmes manuscrits.

(3) Mazangé, bourg du canton de Vendôme (Loir-et-Cher).

(4) *Manuscrits Lecoq*. vol. 9<sup>e</sup>. Ne serait-ce pas de ce Charles de Ronsard que le panégyriste de Pierre de Ronsard voulait parler, quand, dans une oraison funèbre prononcée au collège de Boncourt le... février 1586, il faisait mention d'un oncle du poète, lequel oncle, lettré

Charles de Ronsard fut aussi prieur de Saint-Guingalois au Château-du-Loir de 1533 à 1544, abbé de N. - D. de la Vernusse au diocèse de Bourges, et enfin aumônier du Dauphin (1). Que sa valeur personnelle lui ait procuré ce dernier titre, nous n'y voulons pas contredire, mais nous avons peine aussi à n'y pas trouver un indice de l'influence bien légitime, dont jouissait à la cour Louis de Ronsard.

Celui-ci est, le poète excepté, de tous les représentants de la famille, le plus illustre. Les documents auxquels nous aurons recours pour connaître sa vie, forment en réalité deux séries ; l'une offre d'intéressants détails sur sa conduite privée, l'autre le montre homme de gouvernement. Nous l'étudierons d'abord à ce dernier point de vue.

Bien en a pris à Louis de Ronsard, de s'être fait le Mécène du poète Jehan Bouchet (2). Celui-ci s'est, en retour, établi

lui-même, avait initié son neveu aux beautés de la poésie, et lui avait, en mourant, légué sa bibliothèque. Voici, au reste, le passage qui nous suggère cette conjecture.

» Quid dixi ! Petrum Ronsardum ex sermone habito in ea legatione  
» primum ad studium poëtices animi adjunxisse ? Erravi. Imo  
» multo ante hunc enim poësim a lacte nutricis imbibisse animo, nec  
» alienis, sed domesticis preceptis edoctum fuisse, vos jam eritis  
» judices. Habebat ab avunculo viro omni liberali sacraque doctrina  
» politissimo, non solum bibliothecam varia et multiplici librorum  
» supellectile instructam, sed etiam exemplum hujus reconditoris  
» disciplinæ, quod sibi proponeret ad imitandum. Insuper dum aderat  
» Regi prætextatus assecla, jucundus erat Paulo præfecto Hippocomiæ  
» fratri Philippæ Castellæaldensis, qui cum studia humanitatis  
» coleret, et haberet aures tritas notandis generibus poëtarum, seorsim  
» Virgilii, et Horatii intelligentia præstabat. Hi duo perspicaces et  
» acuti viri cum mirarentur bonitatem naturæ Petri Ronsardi, hunc et  
» ad suscipiendam et ad ingrediendam rationem studiorum poëseos  
» principes extiterè ».

*Laudatio funebris P. Ronsardi*, de Jacques Velliard, p. 12.

(1) *Saint Guingalois, ses reliques, son culte et son prieuré, à Château-du-Loir*, par l'abbé R. Charles. p. 39.

(2) Cf. sur les rapports qu'entretenaient Louis de Ronsard et Jehan Bouchet, une épître adressée « A noble et puissant messire Loys  
» Roussart chevalier seigneur de la Possonnière et de Noire-Terre et  
» maistre d'ostel de très illustre prince monseigneur le Daulphin

l'historiographe du chevalier. Pour médiocres que soient les vers de l'auteur, ils n'en fournissent pas moins de précieux renseignements sur la vie du seigneur de la Possonnière.

Ce dernier parut tout jeune sur les champs de bataille. Il était encore mineur, on l'a vu, en 1493, et l'année suivante, il combattait à Rapallo, puis à Novare, en 1495, sous les ordres du duc d'Orléans. Entre temps, il prenait part aux tournois, ainsi dans la ville d'Asti (1), ainsi encore dans celle d'Angers, en 1499 (2).

Charles VIII mort, quand Louis XII, descendu en Italie, eut repris à son propre compte les projets de son prédécesseur, ce fut, le poète du moins l'affirme, ce fut à Louis de Ronsard que l'on dut de s'emparer de Milan, d'occuper Alexandrie, et de faire Louis Sforza prisonnier (3). Au siège

» premier enfant de France », par Jehan Bouchet. Elle est imprimée dans l'édition des *Triumphes de la noble et amoureuse dame*, donnée à Paris, en 1536, par Guillaume de Bossozel. Consulter également dans les *Épîtres morales et familières du Traverser*, celles qui sont inscrites sous les numéros XCVI et CXXVI.

- (1) Premièrement fustes à la bataille.  
Qui fut en mer : qu'on nomme la Rapaille :  
Puis à Navarre : et à Dast la comté  
Ou huyt tournois fistes : tout bien compté.

Epistre à noble et puissant messire Loys Roussart...

(2) Voici le passage des notes d'un auteur angevin où mention est faite de ce tournoi. « Les joustes furent générales, de lances et » d'espées, sur le cheval et à terre, sur pied et décharge de fer émoulu, » au lieu des lices, prez le château d'Angers, le mardy d'après » Quasimodo; neuvième jour d'avril l'an 1499.... Les combattants : » J. Dufay, le cadet, chevalier, sieur de Vaucheron, René de la » Chesnays, sieur du Pin, le sire Jacques de la Chesnays, Loys Ronsart » sieur de la Possonnière en Vendosmois ; Monsieur le Bastard de » chez le roy ; Jehan Chauvin fils du feu chancelier de Bretagne ; et le » sieur de Créans ». Manuscrit de Messire Guillaume Oudin, publié dans la *Revue de l'Anjou et du Maine*. T II. p. 88.

- (3) Sans vous ne fut ne sans vostre entreprise  
Milan conquis : Alexandrie prinse :  
Et Loys Sforce emmené prisonnier :  
Où fustes faict et créé chevalier.

Epistre à noble et puissant messire Loys Roussart,

de Gênes en 1507, aux combats d'Agnadel et de Marignan, son courage ne brilla pas d'un moins vif éclat.

Que l'écrivain ait exagéré l'importance des services rendus par son héros, nous l'admettons volontiers, mais les actions elles-mêmes ne sauraient avoir été inventées de toutes pièces.

Il n'y avait pas seulement en Louis de Ronsard l'étoffe d'un homme de guerre. Ami des lettres et les cultivant à ses heures, le châtelain de la Possonnière s'entretenait volontiers :

Du tant noble art de douce réthorique (1).

Ayant accordé sa protection au poitevin Jehan Bouchet, il le fit venir à Paris et le soutint contre les envieux. Il présenta l'un des ouvrages de cet auteur, *Le jugement poétique de l'honneur féminin*, au roi François I<sup>er</sup>, et obtint de ce prince l'entrée gratuite dans le monastère de Sainte-Croix de Poitiers, pour l'une des filles de l'écrivain (2).

Vaillant et lettré, Louis de Ronsard ne pouvait manquer de s'avancer fort loin à la cour du roi « Père des Lettres ». Ce dernier l'y fixa, en lui confiant les fonctions de maître d'hôtel du Dauphin François, et de son frère Henri, duc d'Orléans (3). Ce fut un serviteur dévoué, et quand les enfants de France furent conduits en Espagne pour répondre de la fidélité de leur père au désastreux traité de Madrid, leur maître d'hôtel les y accompagna.

Faut-il pas qu'un servant son Seigneur accompagne  
Fidèle à sa fortune, et qu'en adversité  
Luy soit autant loyal qu'en la félicité ? (4).

(1) Même épître.

(2) *Epîtres morales et familières du Traverseur* (J. Bouchet), chez Jacques Bouchet à Poitiers, 1545. Epître 126<sup>e</sup>.

(3) Cf. *La famille de Ronsard*, par M. de Rochembeau, p. 24.

(4) *Œuvres complètes de Ronsard*. Ed. Pr. Blanchemain, T. IV, p. 298.

Ils avaient été confiés à don Inigo Hernandez de Velasco, duc de Frias et connétable de Castille, qui avait prêté serment de les avoir en sûre garde et d'en rendre bon compte à l'empereur. On les avait enfermés d'abord dans la place de Ampudia, puis dans celle de Villalpando sans être séparés de leur suite, qui était fort considérable ; mais après la déclaration de guerre de 1528, la défiance s'étant accrue avec l'irritation, ils avaient été séparés de tous leurs serviteurs, y compris leur précepteur et leur médecin, que l'on avait envoyés comme prisonniers dans diverses forteresses. Transportés eux-mêmes à Pedrazza de la Sierra, au milieu des montagnes de la Castille, les jeunes princes y étaient entourés d'Espagnols, la plupart grossiers soldats que commandait le capitaine don Pedro de Peralta. Ils y étaient sous la surveillance soupçonneuse de don Inigo de Tovar, marquis de Berlanga, devenu après la mort du vieux connétable de Castille, son père, l'un des gardiens des enfants de France, avec son frère aîné, le nouveau connétable, don Pedro Hernandez de Velasco. Personne n'avait pu pénétrer jusqu'à eux, et toutes les tentatives faites pour avoir de leurs nouvelles, n'avaient servi qu'à accroître la rigueur de leur isolement (1).

Mettant à profit les loisirs forcés que lui créait la sévérité jalouse des Espagnols, Louis de Ronsard écrivit deux traités, l'un sur le blason, l'autre :

Comme on se doit ès maisons des grans princes  
Entretenir par regnes et provinces ;

Tous deux dignes de l'impression au jugement du poitevin Jehan Bouchet (2), mais, de fait, ils sont restés inédits, et probablement, sont perdus aujourd'hui.

(1) *Histoire de la rivalité de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint*, par M. Mignet. T. II, p. 483.

(2) Epistre à noble et puissant messire Loys Roussart.

Si, grâce à ces occupations, il parvint à tromper son ennui, elles ne l'empêchèrent pas de tomber dans un état voisin de la détresse. Il avait été interné à Villalpando, en compagnie de plusieurs nobles français, en particulier du gouverneur du Dauphin, René de Cossé-Brissac. Ce dernier, relâché le premier, était retourné en France. Son compagnon de captivité lui adressa une lettre, en date du 17 octobre 1529 ; il se plaignait fort de la situation où il se trouvait. « Vous ne scariez penser le grant ennuy en quoy est toute ceste compaigne et moi par espécial, lui écrivait Louis de Ronsard, de ce que n'avons jamais eu de vos nouvelles depuis votre partement de ce lieu ; et vous promets que avons beacoup souffert d'ennuys et de malaize depuis votre dit partement..... Mais notre bon Rédempteur nous a donné la paix par sa bonté, dont à jamais sommes obligez de luy en rendre grâces et recongnoistre le grand bien qui nous a faictz a si grand besoing, car nous estions fort esbaiz quand la nouvelle de la paix nous vint ».

La reine mère, Louise de Savoie, qui avait dépêché le surintendant des finances, Philibert Babou de la Bourlaisière, vers les enfants de France, se servit du même personnage, pour transmettre l'heureuse nouvelle à leurs serviteurs. Il fut peu après chargé de les aller retrouver, et leur porta un sauf-conduit pour celui d'entre eux qui remplissait l'office de trésorier. Ce fut à ce dernier que le maître d'hôtel confia sa missive. Il suppliait le destinataire de lui « faire recouvrer argent pour vivre et aussi pour nous monter et vestir, car nous sommes à pourvoir de toutes choses et est icy la pouvereté plus grand que ne scariez croire ne penser ». Vainement avait-il demandé déjà des secours au connétable ; celui-ci n'avait tenu compte de la requête et s'était contenté de répondre que l'on eût à payer « les gardes à don Pedro, comme au temps de son père et a faillu nous en obliger à le payer davant que partir d'ici. » Il ajoutait encore : « Monsieur, si la fortune avenoit que nous retournons avecque Messieurs

( le Dauphin et son frère ) je voudrois supplier que dissiez à Madame (Louise de Savoie) qu'elle me mande comme elle veut que l'on face au temps à venir en la maison de Messieurs ses enfans, touchant la despense de ladite maison, car sy le roi ou ma dite dame ne donnent auctorité à ceulx qui en auront la charge, tout yra mal (1) ». Les instructions que réclamait Louis de Ronsard, lui furent sans doute expédiées, car dans une nouvelle lettre du 15 janvier 1530 adressée cette fois au grand maître de la maison du roi, Anne de Montmorency, il nous apprend que la maison des jeunes princes les ayant rejoints à Pedrazza de la Sierra, où leurs geôliers les gardaient, il a conféré avec l'envoyé de Louise de Savoie sur la conduite à tenir, et que, tous deux étant tombés d'accord, le seigneur de la Bourdaisière retournant en France, l'informera des mesures qu'ils avaient prises ensemble (2). Il ne négligea point de faire valoir ses états de service ; au reste, on a lieu de croire que les princes ne se montrèrent pas ingrats ; il leur demeura tout au moins attaché le reste de sa vie.

Il était de service à la cour, quand il mourut, le 6 juin 1544. Tel fut en Louis de Ronsard l'homme public. Suivons-le dans sa vie privée.

Nous l'y voyons épouser par contrat du 2 février 1514, la veuve de messire Guy des Roches, seigneur de la Basme, dame Jeanne de Chauldrier (3). Simple particulier, on le trouve dans le Vendômois, résidant sur ses terres, passant des contrats dont le sujet malheureusement ne nous est pas toujours connu. Ainsi le 8 avril 1505, il conclut un échange avec Jean Laudreau (4) ; le 7 février 1515, (N. S.) il accepte une transaction mettant fin au procès qu'il sou-

(1) Lettre adressée par Louis de Ronsard à Monsieur de Brissac, gouverneur de Monseigneur le Dauphin, publiée dans la *Revue de l'Anjou et du Maine*. T. I. p. 309.

(2) *La famille de Ronsard*, par M. de Rochambeau. p. 27.

(3) Cf. Pièces justificatives ; n° IV.

(4) Cf. Pièces justificatives ; n° IV.

tenait contre un nommé Jehan des Coustils (1) ; le 1<sup>er</sup> janvier 1516 (N. S.), en compagnie de quelques habitants de la Chapelle-Gaugain, il vend à Pierre Baillardeau une rente de 6 sols tournois, léguée à la fabrique de la même paroisse, par Ambroys Baillardeau (2). Le 4 juin 1517, il fait remise des droits d'indemnité à lui dûs, par le fondateur de la chapellenie de Sainte-Croix, en Lavenay (3). Enfin, le 29 décembre 1523, Jehan du Bellay, seigneur de la Flotte, lui cède « l'estat, office et garde de la forest de Gastine (4) ». Quand le poète la voulut défendre contre son royal ami, Charles IX, c'était en quelque manière, par tradition de famille.

Après son retour d'Espagne, le 26 octobre 1531, et le 11 décembre 1532 (5), il acquiert différents héritages situés probablement près de ses domaines, et en fondant deux messes par semaine dans la chapelle de son manoir, il réalise, en 1536, un projet que son père, surpris par la mort, n'avait pu mettre à exécution (6).

(1) Inventaire des titres de la châtellenie de la Flotte, rédigé au XVI<sup>e</sup> siècle, cahier de soixante feuillets, papier. Le château de la Flotte est situé sur la commune de Lavenay, canton de la Chartre. (Sarthe).

(2) Inventaire des titres de la châtellenie de la Flotte.

(3) Archives du Chapitre de Saint-Julien du Mans. A. 2. f<sup>o</sup> 339<sup>ro</sup>.

(4) « Item ung contraict d'eschange passé en la court de Villedieu par » René Ervault le vingt neufiesme jour de décembre l'an mil cinq cens » vingt et trois, contenant certains appointements faicts entre noble et » puissant messire Jehan du Bellay seigneur de la Flotte d'une part » et messire Loys de Roussart chevallier seigneur de la Possomyere » par lequel led. du Bellay chevallier, delaisse audict de Roussart l'estat » office et garde de la forest de Gastine qu'il avoit et en contreschange » led. seigneur de la Possomyere luy baille doze livres tournois de » rente assignée sur la mestairie de la Roche ». Inventaire etc...

(5) Cf. Pièces justificatives, n<sup>o</sup> IV

(6) Sachent tous présents et avenir. Comme ainsy soit que despieca, Defunt noble homme Olivier de Roussart en son vivant seigneur des terres et seigneuries de la Batelleriee la Possomyere Sarceau et la Chapelle-Gaugain par son testament et dernière volonté ou autrement, denement ayt voulu et ordonné estre dict et célébré par chacune sepmaine de l'an, deux messes en la chapelle dud. lieu de la Possomyere

Si l'on ne peut s'autoriser de documents écrits pour attribuer à Louis de Ronsard la reconstruction du château

et icelles messes estre dictes et célébrées a tousioursmais tant pour le salut de l'ame de luy que de damoiselle Jehanne d'Illiers lors son espouse, que pour les ames de leurs prédécesseur s<sup>rs</sup> des d. lieux et seigneuries. Et depuis seroit led. Olivier de Ronsart allé de vie à trespas sans avoir baillé assiete pour la fondation et entretenement des d. deux messes à perpétuité. Aussy auroit délaissé en vie noble et puissant seigneur mons<sup>gr</sup> Loys de Ronsart chevalier seigneur des d. lieux et seigneuries et maistre d'hostel ordinaire de monseigneur le daulphin son fils et héritier principal, lequel deuenement adverty de l'ordonnance et bonne volonté dud. défunct Olivier de Ronsart son pere, voulant et désirant icelle accomplir et entretenir a tousioursmais. Et aussy pour le salut des âmes de sesd. feuz père et mère et semblablement de leurs amis trespasés voulant icelle ordonnance augmenter à son povoir et faire chose profictable à son âme a voulu et veut libéralement donner et aulmosner de ses biens temporelz pour la dotation et fondation d'une chapelle édifiée et construite aud. lieu de la Possomnière souz le bon plaisir et volonté de révérend père en Dieu monseigneur l'evesque du Mans ou Messieurs ses vicaires ou diocese duquel les d. biens temporelz cy après spécifiez et confrontez souz les charges et conditions contenues et exprimées cy dedans. Pour ce est-il que en notre court de Villedieu, en droit par devant nous personnellement estably led. monseigneur Loys de Ronsart chevalier seigneur des d. terres et seigneuries de la Ratellerye la Possomniere Sarceau la Chapelle Gaulgain et des Fiefs communs, souz-mettant soy ses hoirs avecques tous et chacuns ses biens et choses meubles et immeubles ou qu'ils soyent, présents et avenir à la justice juridiction auctorité povoir et contraincte de notred. court et a toutes aultres si mestier est quant au faict qui sensuit, lequel a cogneu par devant nous en notre d. court avoir ce jourd'huy donné transporté et octroyé a tousioursmais perpétuellement a messire Guillaume Presteseille prestre, demeurant en la paroisse de Coultures ou diocese du Mans, à ce présent et acceptant tant pour lui que pour ses successeurs chapellains de la chapelle dud. lieu de la Possomniere les choses heritaulx qui sensuivent scavoir.... (suit la désignation des terres données, sauf les réserves des droits féodaux que retient L. de Ronsard). Et en ce faisant a voulu et ordonné, veult et ordonne iceluy chevalier que led. Presteseille et ses successeurs chapelains de la chapelle de la Possomniere soyent tenuz dire et celebrer a tousioursmais par chacune sepmaine de l'an trois messes scavoir est l'une au dimance qui se dira de l'office du jour l'autre au mereredy de l'office des cinq playes de notre seigneur et l'autre au vendredy de l'office de la croix. En disant lesquelles messes led. Presteseille et ses successeurs chapellains seront tenuz faire prieres et oraisons aux d. jours quils diront et celebreront les d. messes

de la Possonnière, les caractères architectoniques de cet édifice le font assez reconnaître, pour un monument de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, et la présence des L majuscules, comme motif d'ornementation, ne laisse aucun doute sur le nom du châtelain.

Des sept enfants nés de son mariage avec Jeanne de Chauldrier, deux étaient morts au berceau (1) ; cinq lui survécurent, Claude, Charles, Pierre, François (2) et Louise. Leur mère semble n'avoir eu aucune influence sur eux. La châtelaine de la Possonnière vivait encore en 1535 (3) ; on

tant pour led. chevalier dame Jehanne de Chauldrier son espouse et pareillement pour bault et puissant seigneur monseigneur Jehan de Laval seigneur et baron de Chasteau Briend et pour les ames de mond. seigneur du Mans ou messieurs ses vicaires..... (Il est dit ensuite que la chapelle érigée sous le patronage de la sainte Croix sera à la présentation du seigneur de la Possonnière et à la collation de l'évêque du Mans). « Et nous tout ce avons jugé a tenir et scéllé des séaulx aux contractz de notre d. court le septiesme jour de janvier lan mil cinq cens trente cinq. Es presence de honnestes personnes Jehan Foussart l'esné et Gillet Courson tesmoins a ce requis et appelez. Ainsy signé G. Ligier et scéllé sur queue double de cire verd. » Liber sextus f<sup>o</sup> 48 v<sup>o</sup>.

Suit la ratification de l'évêque du Mans, René du Bellay, en date du 20 mars 1542.

Archives départementales, G. 336.

(1) C'est du moins ce qu'indiquent les vers du poète :

Je ne fus le premier des enfants de mon père ;  
Cinq devant ma naissance en enfanta ma mère.  
Deux sont morts au berceau.

C'est aussi ce que dit son biographe Claude Binet, mais il fait erreur en admettant l'existence d'un Loys de Ronsard, abbé de Tiron.

(2) L'auteur du tableau généalogique conservé au Cabinet des Titres, mentionne ce quatrième fils dont il n'a pu indiquer le nom ; nous croyons l'avoir retrouvé. En effet, au dixième volume des Insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans, f<sup>o</sup> 460<sup>vo</sup> est enregistré l'acte par lequel Louis de Ronsard, le 1<sup>er</sup> janvier 1565, présente à l'évêque du Mans, pour occuper la chapellenie Sainte-Catherine, desservie en l'église de Couture, Jehan Lefebvre, prêtre. Parmi les témoins figure « François de Ronsard escuyer ; » ne serait-ce point là le personnage dont le généalogiste a ignoré le prénom ?

(3) Cf. État civil de la Chartre. Le 30 août 1535, baptême de Jacques fils de noble Jehan le Gautier escuyer, seigneur de la Vallée, marraine « madame de la Possonnière ».

ne sait en quelle année elle mourut. Le corps de son époux avait été déposé dans l'église de Couture ; elle y fut également inhumée (1).

Louis de Ronsard aurait pu voir, avant de mourir, tous ses enfants fixés dans la carrière de leur choix, n'eût été l'humeur inconstante de l'un d'eux, Pierre, le plus jeune de tous, et celui qui devait illustrer sa famille. On ne s'attend pas à trouver ici la biographie du célèbre poète. Sur sa sœur, sur ses frères, moins connus, quelques détails ne paraîtront pas superflus.

Louise de Ronsard, fille d'honneur de la reine de France, Eléonore, en 1531, épousa, le 2 février 1532, François de Crévent, seigneur de Cingé (2). Elle avait eu pour dot quelques terres qui furent rachetées en 1545, par son frère aîné (3).

François de Ronsard dut mener une vie obscure ; tout au moins nous est-elle absolument inconnue.

Charles de Ronsard, que l'on a parfois confondu avec le personnage qui, portant le même nom, fut abbé de la Vernusse, fut comme ce dernier, homme d'église. On le trouve possesseur de bénéfices ecclésiastiques au diocèse de Tours, où il occupait, dès 1556, le prieuré de Saint-Cosme-en-l'Île, et l'abbaye de Boisaubry (4), qu'il résigna en 1564. Il devint alors abbé de Tiron (5) au diocèse de Chartres, et remplaça en cette qualité, le légat du pape en France, le cardinal Hippolyte d'Este, dont il n'avait d'abord

(1) Dans la sacristie de l'église de Couture sont actuellement conservées la statue tombale de Louis de Ronsard et celle de Jeanne de Chauldrier, l'une et l'autre mutilées, il est vrai. Les extrémités et les saillies surtout ont souffert. M. de Rochembeau les a fait dessiner pour l'album qui accompagne son ouvrage « *La famille de Ronsart* ».

(2) Cf. Tableau généalogique.

(3) Cf. Pièces justificatives, n° IV.

(4) Cf. Pièces justificatives, n° III.

(5) *Gallia christiana*. T. VIII. col. 1262. Il eut lui-même, pour administrer cette abbaye, un vicaire général, frère Adam Du Bouchet : Cf. 13<sup>e</sup> rég. des Ins. f° 405<sup>o</sup>.

été que le mandataire (1). Dans le diocèse du Mans, on le trouve dès 1554, archidiaque du Passais (2), puis en 1555, possesseur du prieuré de Brûlon, qu'il cède cette même année au curé d'Evailé (3). Il prend possession par procureur, le 11 mai (4) 1559, du prieuré de la Ferté-Macé, qu'il abandonne le 26 novembre 1562 (5). Un an après, le 20 novembre 1563, celui de Chantenay lui est conféré (6) ; il s'en dessaisit le 2 janvier 1564 (N. S.), en faveur de René de Saint-François (7), qui de son côté, se démet de la charge de doyen de l'Église du Mans, dignité dont Charles de Ronsard fut investi, le 1<sup>er</sup> janvier 1565 (8). L'année suivante, le 5 janvier 1566, il échange ce doyenné contre le prieuré de Saint-Symphorien en Champagne, devenu vacant par la résignation de François du Parc (9). En 1568, le 12 mai, il fait abandon de la chapellenie de la Madeleine, desservie en l'église Saint-Julien du Mans (10). Le 8 juin 1569, il passe procuration pour résigner le prieuré de Beaumont-la-Chartre, en faveur de Pierre Brisset (11). Nommé abbé de Beaulieu, le 14 septembre 1575, il prit possession de la noble abbaye (12), dont il jouit jusqu'en 1578.

(1) Archives de la Sarthe. 10<sup>e</sup> registre des Insinuations, f<sup>o</sup> 71<sup>vo</sup>.

(2) Cf. 2<sup>e</sup> registre des Insinuations, f<sup>o</sup> 190<sup>ro</sup>, la prise de possession de l'archidiaconé.

(3) Cf. 2<sup>e</sup> registre des Insinuations, f<sup>o</sup> 90<sup>ro</sup>. Evailé, bourg du canton de Saint-Calais (Sarthe). Fut témoin de l'échange, « nobili viro domino » Beniamino Careau domino in temporalibus loci de la Carelle, diocesis » cenomaneusis ».

(4) Cf. 7<sup>e</sup> registre des Insinuations, f<sup>o</sup> 122<sup>vo</sup>. La Ferté-Macé, chef-lieu de canton du département de l'Orne, appartenait autrefois au diocèse du Mans.

(5) Cf. 10<sup>e</sup> registre des Insinuations f<sup>o</sup> 39<sup>vo</sup>.

(6) Cf. 10<sup>e</sup> registre des Insinuations, f<sup>o</sup> 84<sup>vo</sup> ; la prise de possession est au f<sup>o</sup> 93<sup>vo</sup>. Chantenay, bourg du canton de Brûlon (Sarthe).

(7) Cf. 10<sup>e</sup> registre des Insinuations, f<sup>o</sup> 137<sup>vo</sup>.

(8) Cf. 10<sup>e</sup> registre des Insinuations, f<sup>o</sup> 453<sup>ro</sup>.

(9) Cf. 11<sup>e</sup> registre des Insinuations, f<sup>o</sup> 221<sup>vo</sup> et 239<sup>ro</sup>. Saint-Symphorien, bourg du canton de Conlie (Sarthe).

(10) Cf. 12<sup>e</sup> registre des Insinuations, f<sup>o</sup> 244<sup>vo</sup>.

(11) Cf. 13<sup>e</sup> registre des Insinuations, f<sup>o</sup> 15<sup>ro</sup>.

(12) Cf. 16<sup>e</sup> registre des Insinuations, f<sup>o</sup> 47<sup>vo</sup>.

Claude de Ronsard, « l'un des premiers cens gentil-hommes chez le roy » (1), épousa par contrat, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1537 (2), noble damoiselle Anne Tiercelin, fille de Julien, seigneur de la Beschuère, et de Jacqueline Boursier. Héritier de la fortune territoriale de ses pères, il semble avoir pris à tâche de l'augmenter, mais il y réussit sans doute fort mal, car à sa mort, les tuteurs de ses enfants se voyaient forcés de n'accepter sa succession que sous bénéfice d'inventaire. En fait, il ne nous est guère connu que par des contrats de vente ou d'achat, ceux-ci invariablement conclus dans la première partie de sa vie, ceux-là, toujours dans ses dernières années ; il suffira de les énumérer.

Son père vivait encore quand il acquit de messire Jehan de Bueil, seigneur de Fontaine-Guérin, les terres du Portau, de Valennes, de Chevelue et de Rasily, moyennant une somme de 8000 livres (3). Le 3 décembre 1544, il obtint par

(1) Echange conclu entre C. de Ronsard et honorable homme Jehan Foussart. Celui-ci cède au seigneur de la Possonnière « les fiefs et seigneuries de la Guytière et de la Rotelière » et reçoit en retour une pièce de terre de quatre arpents. (Archives du château de la Chapelle-Gaugain).

(2) Cf. Tableau généalogique déjà cité et pièces justificatives, n° IV. Anne Tiercelin était la cousine germaine du poète Jacques Tahureau, le père de ce dernier ayant épousé Marie, sœur de Julien Tiercelin.

(3) Saichent tous presens et advenir que en nostre court et chastellenie du Bois présent et personnellement estably hault et puissant seigneur messire Jehan de Bueil chevalier seigneur de Fontene-Guerin, Lamotte et du chastel du Bois, soubzmettant luy ces hoirs avecques tous et chacun ces biens meubles et immeubles presens et advenir au pouvoir et juresdiction de notre dicte court et de toutes aultres sy mestier est quand au faict qui s'en suit de son bon gré pure et franche et liberalle volonté a cogneu et confessé en lad. court par davant nous, avoir vendu et octroyé et encore vend et octroy a tousjoursmais perpétuellement par heritaige a noble homme Claude de Ronsard ecuyer à ce présent acquéreur pour lui, dammoyselle Anne Tiercellin leurs hoirs et ayant cause. Cest assavoir la terre fief domaine et seigneurie du Portau de Vallaine avecque le fief et domaine de Chevellües et Rasily et les prez appelez les prez de Vallaine sis a la riviere de Braye sous la grande voye ainsy comme le

échange, « les fiefs et seigneuries de la Guytiere et de la Rotelière ». Nous avons relaté déjà le rachat qu'il fit en 1545, des possessions données en dot à sa sœur. Puis viennent les cessions ; on en connaît trois dont l'importance ne peut plus être appréciée ; elles s'échelonnent aux dates suivantes : 7 février 1539 (N. S.), 1<sup>er</sup> juin 1550, 7 juin 1553 (1). Cette même année, le 3 juillet, il livre à honorable homme Guillaume Trouillard, bourgeois de la ville du

tout ce poursuit et comporte tant en fief que domaine cens rentes, hommes hommaiges fief et arriere fief avec tous et chascuns les droictz noms raisons et actions que led. vendeur et aultres héritiers de feu monsieur messire Georges de Bueil père dud. vendeur peult competter et appartenir fiefs et seigneurie du Porteau de Vallainne fief et domaine de Chevellües et Razilly et fief de Vallaines leurs appartenances et dépendances et tout ainsi que les prédécesseurs dud. vendeur leur procureur recepveur et fermier ont jouy par cy devant sans aucuns des d. droictz en retenir ne reserver en aulcune manière fors le bail nouvellement fait a Pierre Bretheau fourrier du roy, dud. fief de Rasilly par led. vendeur lequel bail demeure en sa force et vertu; situées lesd. choses es paroisses de Coustures les Essarts Souge Arthins et es environs tenu à foy et hommaige partie de monseigneur le duc de Vendosmes, aultre partie du seigneur de Ponssay, aultre partie du seigneur des Essars et les fiefs de Vallaine du seigneur de Girardet... La présente vendition faicte pour la somme de huit mil livres tournois deniers franc venant en la bource dud. vendeur de laquelle somme de huit mil livres tournois a este païé contant par led. acquéreur aud. vendeur en présence et veu de nous la somme de quatre mil neuf cens livres tournois en or et monnoye, pour le surplus montant trois mil cent livres led. acquéreur deubment soubmiz au pouvoir et jurediction de lad. cour a promis paier aud. vendeur dedans six semaines prochainement venant et à ce ont esté presens et perpétuellement établis en nostre court damme Marguerite de Bueil vefve de defunct messire Georges de Bueil mere du dit vendeur et Françoise de Montaillez femme et espouze dud. vendeur chevallier de luy suffisamment auctorizée en nostre presence quand a ce et Jehan de Bueil bastard du dit deffunct Georges de Bueil (lesquels déclarent tenir cette vente pour agréable.) Donné et faict present nobles personnes maistre Jehan de Martigne Jehan de Casténauld maistre Gilles Taffu maistre Jacques Dannezan maistre Francois Meyrou tesmoinctz a ce requis et appelez le sixiesme jour de juillet l'an mil cinq cent trente neuf.

Copie notariée sur papier, XVI<sup>e</sup> siècle. Archives du château du Pin, à Couture.

(1) Cf. Pièces justificatives, n<sup>o</sup> IV.

Maus, le moulin de Monchenou, qu'il avait précédemment acheté (1). Enfin, le 15 septembre 1556, il abandonne à Jehan de Ranay et à demoiselle Rachel de Taillevis, la terre de la Beschuère, sise sur la paroisse de la Chapelle-Huon (2). Ces ventes qui trahissent un état de fortune très gêné, amenèrent probablement la séparation de biens qui existait en 1555, entre Anne Tiercelin et Claude de Ronsard. Celui-ci mourut le 30 septembre 1556 (3), laissant, nous l'avons déjà dit, une succession fort obérée à des enfants mineurs.

Ses deux frères, Charles et Pierre, nommés tuteurs, obtinrent d'Henri II, des lettres royaux, les autorisant à faire dresser un inventaire des biens meubles et immeubles du défunt « sans ce que ores, ne pour le temps ils soient ne puissent estre tenus et contrainctz ny les dictz myneurs à payer plus grandes charges de debtes que ce à quoy se monteront les biens contenus au dict inventaire (4) ».

Les enfants mineurs dont on sauvegardait ainsi les intérêts, se nommaient Louis, Marie, Françoise, Cécile-Europe et Gilles (5). De ce dernier, nous ne dirons rien ici. Françoise et Cécile-Europe se firent religieuses, celle-ci, dans l'abbaye de Beaumont-les-Tours, le 5 décembre 1566 (6), celle-là, on ne sait où, mais on la trouve ainsi qualifiée, dès le 20 juin 1569 (7). Marie épousa Olivier de

(1) Archives du château de Courtauvaux. Titre papier.

(2) Cf. *Le Bas-Vendômois historique et archéologique*, p. 165.

(3) Cf. Tableau généalogique, déjà cité.

(4) Cf. Pièces justificatives, n° III.

(5) Le tableau généalogique précité et les nombreux documents que nous avons consultés, ne présentant jamais le nom d'Anselme de Ronsard, nous croyons, contrairement à l'opinion adoptée par M. de Rochambeau, (*Famille de Ronsard*, p. 46.) ne pas devoir ranger ce personnage parmi les enfants de Claude.

(6) Cf. Pièces justificatives, n° IV.

(7) « Le XX<sup>e</sup> jour de juin and. an (1569) fut baptisée Loyse fille de » Jacques de la Roche et de damoiselle Renée Thissart sa femme fut » parrain M<sup>e</sup> François Goussé 1<sup>re</sup>, maraines noble dame sœur Françoise » de Ronsard religieuse et Pasquiere femme de Robert Joulain tous de » ceste paroisse. » Etat civil de la Chapelle-Gaugain.

Brissard, seigneur de la Franchesse, en Coudrecieux (1).  
Reste Louis de Ronsard.

Les craintes que ses oncles avaient conçues pour sa fortune, étaient assurément sans fondement, car il n'avait pas atteint sa majorité, que déjà sa mère rendait hommage (2), au nom de son fils, le 28 août 1558, pour la plupart des seigneuries possédées par les châtelains de la Possonnière. Devenu majeur, il se présentait lui-même, le 11 juin 1559, devant les ruines d'un vieux château, à Maisoncelles (3), et là, déclarait être homme de foy et hommage simple, de messire Paul Chabot, baron dudit lieu; puis gagnant Bouloire, il y remplissait les mêmes formalités (4).

Dès son entrée dans la vie publique, il se déclara l'adversaire des protestants, le champion des catholiques. Les guerres de religion dans le Bas-Vendômois sont encore trop peu connues pour qu'il soit possible d'indiquer ici quelle part y prit Louis de Ronsard. On sait seulement que la noblesse du Maine le choisit pour chef en 1564. Volontiers même supposerions-nous que, dès 1562, il s'était trouvé à la tête de l'expédition que fit en cette année le parti catholique. Les historiens du temps qui en ont parlé, attribuent la direction de cette campagne au poète Pierre de Ronsard (5), mais ils semblent avoir confondu en cette circonstance, l'oncle et le neveu. Celui-ci prit part comme complice, sinon comme acteur, au guet-apens dans lequel succomba le gentilhomme protestant, Philippe Filhet de la Curée, seigneur de la Roche-Turpin (6). Des actes plus avouables

(1) Cf. Tableau généalogique, et Cabinet des Titres, pièces originales au nom de Ronsard, un acte passé le 20 juillet 1571 entre Louis de R. et Olivier de Brissard, mari de demoiselle Marie de Ronsard. Coudrecieux, bourg du canton de Bouloire (Sarthe).

(2) Cf. un offre de foy et hommage pour ses domaines relevant ou de Maisoncelles ou de Bouloire. Cabinet des Titres; pièces originales au nom de Ronsard.

(3) Maisoncelles, bourg du canton de Bouloire (Sarthe).

(4) Cf. deux aveux conservés au Cabinet des Titres.

(5) Cf. *Ronsard ecclésiastique*, par l'abbé L. Froger, p. 15.

(6) Cf. *La famille de Ronsart*, par M. de Rochambeau, p. 42, 43.

le firent créer chevalier de l'ordre du roi, et nommé gouverneur du Vendômois (1).

Louis de Ronsard habitait ordinairement le château de la Chapelle-Gaugain où il amena sa jeune épouse, Anne de Bueil, fille naturelle de Louis, comte de Sancerre (2). Il fit successivement baptiser dans cette paroisse, deux enfants, un fils, Jacques, tenu sur les fonts baptismaux, le 24 octobre 1567, par Jehan de Bueil, prieur de Château-l'Hermitage, et par Charles de Ronsard, abbé de Thiron (3); une fille, qui, le 22 septembre 1569, reçut le nom de Françoise (4).

Il avait encore usé, le 7 février de cette année, de ses droits de possesseur de fief, en permettant à Jacques Tiercelin, seigneur de la Chevalerie, en Sainte-Cérotte (5), d'y construire une fuie. Ce fut à ce même seigneur qu'il céda vers 1576, son domaine de la Chapelle-Gaugain. Il n'avait pas attendu cette époque, pour quitter le Vendômois, mais il nous a été impossible de savoir exactement où il alla s'établir. Ce fut probablement dans le Bas-Maine, et sur la paroisse d'Argentré (6); du moins fut-ce en cet endroit, au

(1) Du moins a-t-il pris ces titres en dictant son testament, le 13 mai 1578. Cf. *La famille de Ronsart*, p. 267.

(2) Cf. Tableau généalogique.

(3) « Le XXIII<sup>e</sup> jour d'octobre 1567 fut baptisé noble enfant Jacques filz de noble monsieur Loys de Ronsard escuyer sieur de la Possounière et la Chapelle-Gaugain et de noble damoiselle Anne de Bueil sa épouse, furent parais révérend père en Dieu noble homme Charles de Ronsard abbé de Thiron et Jehan V de Bueil prieur de Chasteaux en Enjou maraine noble dame Jacqueline de la Tremouille comtesse de Xencerre par moy P. Calu curé de la Chapelle-Gaugain ».

Etat civil de la Chapelle-Gaugain.

(4) « Le XXII<sup>e</sup> de septembre (1569) fut baptizée Françoise fille de noble homme monsieur Loys de Ronsard chevalier de l'ordre du Roy nostre sire et de noble dame Anne de Bueil sa femme fut parrain monsieur de Manteaux maraine damoiselle de Courtanvaux et ma damoiselle de Caille ».

Etat civil de la Chapelle-Gaugain.

(5) Sainte-Cérotte, bourg du canton de Saint-Calais (Sarthe).

(6) Argentré, chef-lieu de canton du département de la Mayenne.

manoir d'Auterres, que, le 13 mai 1578, il dicta son testament à M<sup>e</sup> Mory, notaire royal (1). Ce curieux document que M. de Rochambeau a publié le premier, nous révèle combien étaient sincères les sentiments de foi qui avaient tracé à Louis de Ronsard, sa ligne de conduite. Aussi charitable que pieux, il n'oublie ni ses serviteurs, ni les pauvres de Couture. Il institue son épouse, légataire universelle, et circonstance bonne à noter, ne parle pas une seule fois de ses enfants. Cela tient, croyons-nous, à ce qu'ils étaient encore mineurs. Nous avons nommé les deux aînés, Jacques et Françoise ; les deux plus jeunes étaient Anne et Jean.

Pendant leur minorité, Anne de Bueil administra leur fortune ; elle figure comme tutrice dans un acte passé le 5 mars 1584 (2). C'est en 1590, que nous voyons pour la première fois son fils Jean, prendre le titre de seigneur de la Possonnière (3). Les deux sœurs de ce dernier épousèrent, l'aînée, Françoise, messire Louis Legay, seigneur de la Giraudière ; la plus jeune, Anne, messire Jacques de Baussan, seigneur du Poirier. L'une et l'autre revenaient souvent à Couture, et les registres de l'état civil de cette commune attestent qu'on aimait à les choisir pour marraines (4). Anne y fit baptiser elle-même, un de ses enfants (5).

(1) Cf. *La famille de Ronsard*, p. 267.

(2) Cf. Pièces justificatives, n<sup>o</sup> IV.

(3) « Le XIX<sup>e</sup> jour de juing an que dessus (1590) fut baptizé Loys fils de Jacques Le Gautier escuyer et de damoysselle Marye Ligier sa femme furent parains Jehan Le Gautier escuyer sr de la Vallée et Jehan de Ronsard escuyer, sieur de la Possonnière, et damoysselle Magdeleine du Bois, fille de monsieur de Plessis Barbe. Lebreton. » Etat civil de la Chartre.

(4) Le 15 avril 1616, baptême de François fils de René Duboys, marraine « damoiselle Françoise de Ronsard femme de mons<sup>r</sup> de la Giraudière ». Le 25 septembre 1629, baptême de Loyse, fille de Michel Cuvier, marraine « damoiselle Anne de Ronsard femme de monsieur du Poyrier ». Etat civil de Couture (Loir-et-Cher).

(5) « Jacques fils de Jacques de Bausan et de damoysselle Anne de Ronsard sa femme fut baptisé le vingtzième jour de septembre et an que dessus (1603) et furent les parain et maraine Guillaume Julian de la paroisse de Saint-Gervaise de Coutures, Margueritte Foussart ». Etat civil de Couture.

Leur frère contracta mariage après l'année 1602 (1), mais avant 1606, avec dame Marie Louet. Celle-ci, fille de Clément, et de Marguerite Querlavoine, appartenait à une ancienne famille de Provence, établie en 1426 en Anjou, avec Pierre Louet, maître d'hôtel du roi René, et devenue au dire de Ménage, la « première famille patricienne » d'Angers. Mariée d'abord à Martin Fumée (2), devenue veuve, elle épousa Jean de Ronsard.

Celui-ci vécut obscurément. En 1599, il obtint du roi Henri IV, le droit de chasser à l'arquebuse (3). Le siège épiscopal étant vacant, il reçut, le 9 février 1608, des vicaires capitulaires, l'autorisation de faire célébrer le service divin dans la chapelle de la Possonnière (4).

(1) C'est ce qui résulte de l'extrait suivant des registres de l'état civil de Louestault (Indre-et-Loire). Le 13 octobre 1602, baptême de Nicolas, fils de Helye Becasseau, marraine « noble dame Marye de Louet veufve de defunct messire Martin Fumée, vivant chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Genillé et de la Roche-d'Allais ».

(2) De son premier mariage était née une fille, Madeleine, qui mariée à René de Menou, donnait elle-même naissance, en 1629, à Marie, que sa grand-mère tenait sur les fonts baptismaux, le 28 janvier de cette même année. Etat civil de Coutures.

(3) « Aujourdhuy III<sup>e</sup> jour d'aoust M<sup>ve</sup> III<sup>xx</sup> dix-neuf le Roy estant à Bloys voulant en faveur du s<sup>r</sup> de Souvré gratifier et favorablement traicter le S<sup>r</sup> de la Possonnière, sa Majesté luy a permis et permet de tirer ou faire tirer par des siens de l'arquebuse tant aux loups regnards oyseaux de riviere ramiers, que aultre gibier non deffendu par les ordonnances et ce en l'estendue de ses terres appartenances et deppendances d'icelles seulement sans qu'a ce il puisse estre empesché en vertu des ordonnances de la rigueur desquelles sa d. Majesté a dispencé et dispence led. S<sup>r</sup> de la Possonnière par le présent brevet lequel elle a signé de sa main et fait contresigner par moy son conseiller et secrétaire d'Etat ». Henri Potier.

(Titre original parchemin, conservé au château de la Possonnière).

(4) Titre original, communiqué par M. l'abbé G. Esnault. En 1607, Jean de Ronsard avait, avec son épouse, nommé l'une des cloches de l'église de Marray, (commune du canton de Neuvy-le-Roi, Indre-et-Loire). Sur cette cloche se lit l'inscription suivante :

IEHAN DE RONSARD. CH. SR. DE LA POSSONNIERE ET DA.  
MARIE LOVET SON ESPOVSE PIERRE MELIAND CVRE PIERRE

Anne de Bueil revint finir ses jours dans le Bas-Vendômois ; elle fut enterrée dans l'église de Coutures, le 4 mai 1604 (1). Son fils mourut vingt-deux ans après, en 1626 (2), sans laisser d'enfants. Son épouse lui survécut, mais elle dut quitter le pays, du moins n'avons-nous plus retrouvé son nom sur les registres de l'état-civil. Après son décès, la Possomnière devint la propriété d'Anne de Ronsard (3). Son fils, Pierre de Baussan, se souciant peu sans doute, de conserver ce manoir, le céda à son cousin (4), Jean Le Gay, seigneur de la Giraudière. La fille unique de ce dernier, Marie, ayant épousé François Rousselet III, marquis de Châteaurenault, cette alliance fit du domaine des Ronsard, l'apanage d'une nouvelle famille qui le posséda jusqu'à la Révolution.

## §. II.

### LES SEIGNEURS DE GLATIGNY.

Claude de Ronsard laissait en mourant six enfants, jeunes encore. Nous avons déjà dit ce qu'il advint de l'aîné, Louis, de Marie, de Françoise et de Cécile-Europe. Une nouvelle

CHAVANCE AR. DE. GA. DV ROY ET ANNE FERRANT S<sup>Ń</sup> ES. ANDRE SEPTIER MA FAICTE EN LAN 1607 IEHAN CVVIER CHAR. CHAVEL. P. P.

(1) « Anne de Bueil dame de la Possomnière fut ensepulturée le IIII may 1604 et décéda à IX heures du matin ». Etat civil de Couture.

(2) Registres de l'état civil de Couture.

(3) Anne de Ronsard mourut en 1632. Etat civil de Couture.

(4) « Autres sujets du moulin du Pin estant du fief de la Possomnière comme estant escheu en partage a demoiselle Anne de Ronsard esponse de deffunct Jacques de Baussan s<sup>r</sup> du Poiryer dont estoit issu Pierre de Baussan s<sup>r</sup> de Brainville a qui estoit escheu led. fief de la Possomnière et lequel s<sup>r</sup> de Brainville auroit vendu a deffunct M. de la Giraudière, vivant père de madame la marquise de Chateaurenault ». Archives du château du Pin, à Couture.

famille, qui, dans l'histoire locale, porte le nom de branche de Glatigny, fut fondée par Gilles, le second fils du seigneur de la Possonnière. Il épousa Françoise de Taillevis (1), fille de Raphaël, seigneur de la Mezières et de Marie le Royer. Le contrat de mariage, passé le 16 mai 1576, devant M<sup>e</sup> Vié, notaire en Vendômois, nous montre le nouvel époux, employé au service du roi, en qualité « d'escuyer d'écurie ».

A une époque où les trêves, conclues entre les différents partis qui se disputaient la France, laissaient à peine aux combattants le temps de reprendre haleine, Gilles de Ronsard se montra le champion fidèle de la cause que ses parents avaient soutenue. D'abord (2) maréchal-des-logis d'une compagnie de trente lances fournies, des ordonnances du roi, puis guidon de cinquante (3), il servait au mois de décembre 1592, en qualité d'aide de maréchal-de-camp (4), et ne tardait pas à devenir titulaire de cette dernière charge (5).

Il était encore sous les armes, quand il eût domicile en la paroisse de Savigny-sur-Braye, au manoir de Glatigny (6).

(1) Cf. Pièces justificatives, n<sup>o</sup> IV.

(2) Quittance de 137 l. 10 s. l. donnée le 23 septembre 1577, par « Gilles de Ronsard s<sup>r</sup> de Glatigny maréchal-des-logis de la compagnie de trente lances des ordonnances du Roy sous la charge et conduite de M. de Fontaine capitaine... ». Bibliothèque nationale : manuscrits. Cabinet des titres. Pièces originales au nom de Ronsard.

(3) Quittance d'une somme de 82 escus soleil, donnée le 30 août 1581 par G. de Ronsard à M<sup>e</sup> Estienne Gahnet. Bibliothèque nationale, ubi supra.

(4) Cf. Pièces justificatives n<sup>o</sup> IV.

(5) Cf. Pièces justificatives n<sup>o</sup> IV, et d'Aubigné, *Histoire universelle*, année 1592.

(6) Dès 1577, on le voit assister à la prise de possession de la cure de Savigny par M<sup>e</sup> Antoine Tafforeau procureur du titulaire, M<sup>e</sup> Jean Goussé. Cf. Registres des insinuations, T. XVI. f. 228<sup>o</sup>. La même année, le prédécesseur de M<sup>e</sup> J. Goussé, A. Godet avait délivré, le 10 février 1577, à Gilles de Ronsard, le certificat de catholicité dont la teneur suit. « Mons<sup>e</sup> de Ronsard escuyer, s<sup>r</sup> de Glatigny et y demeurant par intervalle de temps. Faict soubz mon seing le

Ce n'était pas au reste la seule terre qu'il possédât. La Linoterie, Fleurigny, Vauboion ou Vaubujon lui appartenaient. Le 8 mars 1602, il rendait aveu pour le dernier de ces fiefs, à César de Bourbon, duc de Vendôme (1). Ces domaines n'étaient pas des biens patrimoniaux ; qui lui donna le moyen de les acquérir ? Avait-il reçu du Béarnais quelque subside ; devait-il à la fortune personnelle de Françoise de Taillevis cette situation presque brillante ? Nous l'ignorons ; mais assurément elle ne provenait pas de la succession laissée par son père.

Ne serait-ce pas à ce neveu que le poète, sur le point de mourir adressa ces stances (2).

dixième de febvrier 1577. A. Godet, curé de Savigny sur Braye ». Certificats des doyens du diocèse du Mans attestant la résidence et les pratiques religieuses des nobles de leurs paroisses. Archives municipales, dossier 985.

(1) « De vous très haut et très excelent prince et mon très redouté seigneur Cezard, duc de Vendôme, de Beaufort, d'Estampes, pair de France, marquis de Monceaux et seigneur de Crécy-en-Brie, je, Gilles de Ronsard chevalier sieur de Glatigny la Linottrie, Charcheuerier autrement Fleurigny et Vaubujon, tient et avoue tenir a cause de votre châtel et baronnie de Lavardin, l'un des membres de votre duché de Vendômois, joint et uni avec ycelluy a foy et hommage simple les choses qui ensuivent, dont je suis en votre foy et hommage.

C'est à scavoir mon fief, censif et seigneurie de Vaubujon, assigné sur plusieurs héritages scittués en la paroisse de S<sup>t</sup> Rimay, tenus et possédés par les personnes ci-apres nommées lesquelles m'en doivent les cens et devoirs cy après déclarés le dimanche d'apres le jour et feste de Saint-Barthelemy au lieu du Bourget en la paroisse de Saint-Rimay.... suit la composition du fief.... En temoin de veritté j'ay signé le présent aveu de mon seing et fait signer du seing de Gilles Vié notaire sous les sceaux du Bas-Vendômois, le huit<sup>e</sup> jour de mars l'an mil six cent deux ». Archives du château des Hayes.

(2) « Entre les œuvres donc qu'il tira de son esprit pendant qu'il (Ronsard) fut à Croix-Val, sortirent des stances qu'il adressoit a un sien neveu, déplorant la misère de ceste vie, et l'admonestant de fuir les voluptez comme pestes de la jeunesse, qui n'apportoient autre chose que la perte de l'âme et la ruine du corps ». Oraison funèbre sur la mort de monsieur de Ronsard, par monsieur du Perron, à la suite des œuvres du poète. Ed. P. Blanchemain. T. VIII. p. 205.

J'ay varié ma vie en devidant la trame  
Que Clothon me filoit entre malade et sain :  
Maintenant la santé je logeois en mon sein,  
Tantost la maladie, extrême fléau de l'âme.

La goutte ja vieillard me bourrela les veines,  
Les muscles et les nerfs, execrable douleur !  
Monstrant en cent façons, par cent diverses peines,  
Que l'homme n'est sinon le sujet de malheur.

L'un meurt en son printemps, l'autre attend la vieil-  
Le trespas est tout un, les accidens divers ; [lesse,  
Le vray thresor de l'homme est la verte jeunesse,  
Le reste de nos ans ne sont que des hyvers.

Pour longtems conserver telle richesse entière,  
Ne force ta nature, ains ensuy la raison ;  
Fuy l'amour et le vin, des vices la matière ;  
Grand loyer t'en demeure en ta vieille saison.

La jeunesse des Dieux aux hommes n'est donnée  
Pour gouspiller sa fleur ; ains qu'on voit fanir  
La rose par le chaud, ainsi mal gouvernée,  
La jeunesse s'enfuit sans jamais revenir (1).

Comment prit-il ces conseils d'un parent illustre ? La personnalité trop effacée de celui qui les reçut ne nous permet pas de le savoir.

Rares sont habituellement les documents qui font pénétrer dans l'intimité d'un homme ; pour Gilles de Ronsard, ils manquent complètement. On sait seulement qu'il revenait fréquemment à son manoir de Glatigny. Il voyait se grouper autour de lui de nombreux enfants. Chaque année, pour ainsi dire, le cercle s'élargissait. Aux aînés, Jean (2).

(1) *Œuvres de Ronsard*. Ed. P. Blanchemain, T. VII, p. 311.

(2) Le 18 janvier 1591, baptême de Claude, fille de René Dhuyssseau, parrain « Johannes filius nobilis viri Egidii de Ronsart ». Etat civil de Savigny-sur-Braye.

Françoise (1) et Gilles (2), étaient venus s'adjoindre Jacqueline (3), baptisée le 3 février 1586; Suzanne (4), le 22 février 1587; Claude (5), le 2 juillet 1589; Marie (6), le 2 mars 1592; Jeanne (7), le 11 mai 1595; René (8), le 3 février 1597; plus Louis et Samuel, dont nous n'avons pu

(1) Le 22 mars 1584, baptême de François, fils de Mathurin Girard « quem nobilis Egidius de Ronssard Joannes Pregent et Francisca filia eiusdem nobilis de Ronssard de sacro fonte sustulerunt ». Etat civil de Savigny.

(2) En 1592, baptême de Gilles, fils de Jean Prègent, parrain « Egidius filius clarissimi ac nobilis de Ronsard ». Etat-civil de Savigny. Cf. Etat civil de Saint-Martin-des-Bois, baptême de Françoise Hatre, du 3 janvier 1609.

(3) Tertio die eiusdem mensis (février 1586) purificata fuit Jacquolina filia nobilis viri Egidii de Ronsard et... eius uxoris quam nobilis vir Marinus de Venssay Jacquolina uxor nobilis Francisci de Salmon et Carola Pinard de sacro fonte levarunt ». Etat-civil de Savigny.

(4) Vigesima secunda mensis februarii (1587) abluta fuit Susanna filia nobilis viri Egidii de Ronssard et Francisce eius uxoris quem (sic) nobilis vir Maturinus de Montalays Maria de Ronssard et Iolanda Beauvils de sacro fonte levarunt ». Etat civil de Savigny.

(5) Secunda die huius mensis julii anno Domini 1589 lota fuit Claudia filia nobilis vir (sic) domini Egidii de Ron... et domicelle Francisce uxoris eius quam nob... vir Laurentius Renard dominus de Courtremblay et Claudia uxor nobilis vir (sic) Marini de Vancay domini de la Barre cum Francisca le Jeune de sacro fonte susceperunt ». Etat civil, ut supra.

(6) Secunda die martii anno ut supra (1592) lota fuit Maria filia nobilis Egidii de Rousart et Francisce de Taillevis eius uxoris quam nobilis Raphaël de Taillevis et Anthonina uxor..... cum Magdalena filia nobilis Francisci de Rabeil de sacro fonte levarunt ». Etat civil, ut sup.

(7) Undecima die huius mensis maii anno Domini supradicto (1595) purificata fuit Johanna filia nobilis viri Egidii de Ronsard et Francisce eius uxoris quam nobilis Johannes de Beauxoncle nobilis Johanna de Monmoreusy uxor nobilis de Bourguerin cum Beata uxor (sic) nobilis Johannis de Salmon de sacro fonte levarunt ». Etat civil, ut sup.

(8) Le troysiesme jour de febvrier mil Vc quatre vingt dix sept a esté baptisé René fils de Gilles de Ronssart et Françoise de Taillevis ses pere et mere noble Jehan de Souvré et René de Souvré et Françoise de Souvré parains et maraine.

J. de Souvré Françoise de Souvré ».

Etat civil de la Chapelle-Huon.

retrouver les actes de baptême (1). Nous dirons quelques mots des uns et des autres (2).

Samuel dont la vie ne fut rien moins que régulière, porta d'abord le titre de seigneur de Bréviande (3), puis de Glatigny (4) : il avait acquis cette seigneurie de son frère aîné, Jean. Tous deux servirent en qualité de capitaines au régiment de Périgord, pendant les années 1638, 1639, 1641 et 1642 (5). Samuel fit baptiser deux de ses bâtards, à Savigny, l'un le 21 avril 1636 (6), l'autre, le 14 mai 1641 (7). Plus tard, il semble avoir régularisé sa situation, du moins, un troisième enfant est-il dit fils légitime (8), par le curé de Mazengé, qui rédigea l'acte de baptême.

Louis de Ronsard eut une vie moins orageuse ; il était dès

(1) Cf. Généalogie de la famille de Ronsard. Bibliothèque nationale ; manuscrits. Cabinet des titres. Pièces originales au nom de Ronsard. Cf. Etat civil de Prunay (Loir-et-Cher) ; le 31 mars 1611, baptême de Françoise, fille de Michel Moreau « Samuel de Ronsard fils de feu noble homme Gilles de Ronsard fut parrain ».

(2) Le tableau généalogique que nous donnons dans les pièces justificatives mentionne en outre, une fille, Gillette, religieuse à l'abbaye du Pré.

(3) Le 29 septembre 1633, baptême de Samuel Grouasil, parrain « nobilis Samuel de Ronsard æquitis et in temporalibus dominus de Bréviande ». Etat civil de Savigny.

(4) Le 13 juin 1637, baptême de Samuel Hogou, parrain « Samuel de Ronsard eques et dominus de Glatigny ».

Etat civil de Savigny-sur-Braye.

(5) Cf. Pièces justificatives : n° IV.

(6) « Le vingt uniesme jour d'apvril mil six cent trente et six a este baptise Samuel de Glatigny dit de Ronsard fils de Anne Auriau et il eut pour parrain Joseph Lelièvre eseuier sieur de la Voute et pour maraine Helene de Persil femme de messire Jean de Ronsard chevalier sieur de la Linotterie ». Etat civil de Savigny-sur-Braye.

(7) « Le quatorziesme jour de may mil six cens quarante et un a esté batisé Jehan fils bastard de Samuel de Ronsard eseuier sieur de Glatigny capitaine d'une compagnie au régiment de Périgord et a eu pour parain Jehan de Ronsard chevalier seigneur de la Linotterie et capitaine au régiment de Périgord et Susanne de Ronsard veuve de deffunct Jean de Mellay vivant eseuier sieur de Fretay ». Etat civil de Savigny-sur-Braye.

(8) *La famille de Ronsard*, par M. de Rochambeau, p. 53.

1613, chevalier de Malte (1). René de Ronsard ne serait pas même connu, n'était la mention qui en est faite sur les registres de l'état civil de la Chapelle-Huon. Jeanne, sa sœur, épousa, par contrat en date du 3 mai 1619, Pierre de Tascher, écuyer, seigneur de la Pagerie (2); elle était veuve en 1641 (3). Marie, dès 1608 (4), religieuse non professe de l'abbaye de la Virginité, sise en la paroisse des Roches-l'Évêque (Loir-et-Cher), s'y consacra dans la suite, d'une manière définitive, au service de Dieu (5). De Claude et de Jacqueline nous ne savons rien; peut-être moururent-elles au berceau. Suzanne se maria à Jean de Mellet, seigneur de Fretay, dont elle était veuve en 1637 (6). Elle mourut le 12 octobre 1661 (7). Françoise que l'on trouve marraine à Savigny, le 22 mars 1584, était mariée en 1598, à Messire Joseph Lelièvre (8), écuyer, sieur de la Voûte.

(1) Cf. l'acte de baptême de Françoise de Ronsard, ci-après inséré.

(2) « Le 6 jour daoust 1619 noble homme Pierre du Tascher escuier sieur de la Pagerie fils de deffunct Isaac du Tacher vivant escuier sieur dud. lieu et de damoiselle Louisse de Phélines d'une part et damoiselle Jehanne de Ronsard fille de deffunct messire Gilles de Ronsard et dame Françoise de Taillevis ses père et mere assistez de leurs proches parents de part et d'autre et apres la proclamation des bans desd-parties ont receu la benediction nuptiale devant l'église de Prumay par moy curé dud. lieu sousigné. J. Moussard ». Etat civil de Prumay.

(3) Cf. l'acte de baptême de Jean, bâtard de Samuel de Ronsard, ci-dessus cité.

(4) Le 28 avril 1608, baptême de Nicolas fils de Pierre Renvoysé « marraine Marye de Ronsard religieuse non professe de l'abbaye de la Virginité ». Etat civil de Saint-Martin-des-Bois.

(5) Le 5 mars 1614, baptême de Louis, fils de Pierre Hatry « Marie de Ronsard religieuse de l'ordre Saint-Bernard de la Virginité fut marraine ». Etat civil de Saint-Arnould.

(6) Le 24 avril 1637, baptême de François, fils de Mathurin Groisib marraine « damoiselle Renée de Mellet fille de deffunct Jehan de Mellet escuier, sieur de Freté ». Etat civil de Cellé (Loir-et-Cher).

(7) « Obiit de damoiselle Susanne de Ronsard veuve Jean de Mellet sieur de Fretay le XII<sup>e</sup> octobre 1661 ». Etat civil de Cellé.

(8) Le 11 février 1598, baptême de Pierre, fils de noble homme Jacques de la Roche, marraine « damoiselle Françoise de Ronsard

Gilles de Ronsard qui, en 1621 (1), était prieur curé de Saint-Lubin de Vendôme, avait fait profession, le 29 septembre 1614 (2), à l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois, en présence de sa mère et de son frère aîné, devenu par la mort de son père (3), le chef de la famille. Françoise de Taillevis survécut à son époux ; elle mourut en 1642, et fut inhumée, le 4 novembre de cette année (4), dans l'église de Prunay.

Jean de Ronsard résida tantôt à Prunay, tantôt à Savigny-sur-Braye. En 1610, il prenait le titre « d'enseigne de l'une des compagnies entretenue es vieilles bandes du roy (5) ». Il était déjà marié à Hélène de Persil, fille de René, seigneur des Genêts et de Françoise de Moreau (6). Féconde fut cette union. Nous avons retrouvé les actes de baptême de la plupart des enfants. Le 7 août 1611, était baptisée Françoise (7) ; elle fut inhumée dans l'église de Prunay, le épouse de noble Joseph Lelievre escuier sieur de la Vouste ». Etat civil de la Chapelle-Huon.

(1) Le 29 novembre 1621, baptême de Gilles, fils de Scipion Aubry « parrain venerable et discrette personne frere Gilles de Ronsard, prieur curé de Sainet Leobin de Vendosmes ». Etat civil de Saint-Arnoul.

(2) Cf. Pièces justificatives ; n° IV.

(3) Gilles de Ronsard sr de Glatigny vivait encore en 1609 et le 17 janvier 1610, il était décédé, car à cette date son fils Jean, prenait le titre de sr de Glatigny, etc. Cf. Etat civil de Saint-Arnoul.

(4) Le quatriesme jour de novembre 1642 fut inhumée dans l'église de Prunay noble Françoise de Taillevis veuve de defunel messire Jean (sic, pour Gilles) de Ronsart chevalier sieur de la Linotterie ». Etat civil de Prunay.

(5) Cf. Etat civil de Saint-Arnoul, acte de baptême de Toussaint Pillon en date du 24 avril 1610, et le baptême de la cloche de l'église de la même paroisse, le 17 janvier 1610.

(6) Cf. Pièces justificatives n° IV. Les Genêts, fief et château de la commune de Villeloin, Indre-et-Loire. Cf. *Dictionnaire géographique de Touraine*, par Carré de Busseroles. T. III. p. 177.

(7) « Le 7 d'aoust 1611 a este baptize par moy curé de Prunay sousigné Françoise fille de noble homme Jehan de Ronsard chevalier du Roy des ordres de nostre dame du mont de Carmel et de Saint-Lazare Bethleem en Nazaret seigneur de Glatigny et Lumottrie et de dame

24 avril 1636 (1). En 1612, naquit Charles (2), qui, devenu capitaine au régiment de Périgord, fut tué à Saint-Omer (3). En 1613, une seconde fille venait au monde à Savigny (4); elle reçut le nom de Françoise et fit profession dans la suite au monastère de la Virginité de Roches (5). Leur sœur, Lucrece, naquit également à Savigny, en 1615 (6); on la retrouve marraine en 1630 à Saint-Arnoul et, en 1640, à

Helene de Perci son espouse ses pere et mere le parrain missire Jehan de Ronsard chevalier des ordres du Roy sieur de la Possonniere la marraine damoiselle Françoise de Moreau veufve de deffunct missire René de Perci seigneur des Genets en son vivant chevalier ce que j'approuve de mon sin.

Jan de Ronsard. Françoise Moreau. J. Moussard. »

Etat civil de Prunay.

(1) « Le vingt quatriesme jour d'avril 1636 fut enterrée dans l'église Françoise de Ronsard qui deceda a la Linotterie paroisse de Prunay ».

Etat civil de Prunay.

(2) « Le 25 jour de juillet 1612 a este baptizé par moy curé de Prunay sousigné Charles fils de noble homme Jehan de Ronsard chevalier du Roy des ordres de nostre dame du mont de Carmel et de Saint-Lazare Bethleem en Nazaret seigneur de Glatigne et la Lunotrie et de dame Helene de Persi son espouse ses pere et mere le parrain messire Charles d'Autefort chevalier des ordres du Roy et baron de Tenon la marraine Marie Louet espouse de missire Jehan de Ronsard chevalier des ordres du Roy sieur de la Possonniere ce que j'approuve de mon sin, de Aultefort. Marie Louet, J. Moussard ». Etat civil de Prunay.

(3) Cf. La généalogie de la famille de Ronsard aux pièces justificatives.

(4) Duodecima die mensis decembris anno domini 1613 abluta fuit Francisca filia Johannis de Ronsard equitis ordinis regii et ordinis divae Mariae a monte Carmelo et Helene eius uxoris quam Ludovicus de Ronsard eques melletensis et nobilis francisca coniux nobilis Josephi Lelièvre domini de la Voute de sacro fonte levarunt. Le chevalier de Ronsard ». Etat civil de Savigny-sur-Braye.

(5) Cf. La généalogie de la famille de Ronsard, aux pièces justificatives.

(6) « Hodie undecima die mensis (Junii) et anni ut supra (1615) lota fuit Lucretia filia Johannis de Ronsard equitis ordinis divae Mariae a monte Carmelo et Saint-Lazari et Helene de Persil eius coniugis quam de sacro fonte levarunt Elizeus d'Illiers eques dominus des Radrets et de la Berruere et domicella Lucretia de Salmon ». Etat civil de Savigny-sur-Braye.

Prunay (1). Elisabeth ou Ysabelle de Ronsard fut baptisée en l'église de ce dernier bourg, le 2 novembre 1616 (2) ; elle resta célibataire et mourut le 18 septembre 1680 (3). Jehanne vit le jour en 1617 (4) ; Marie en 1620 (5) ; Jean de Ronsard, en 1621 (6) ; il mourut en combattant, à Furnes ; il était alors capitaine au régiment de Noirmoutiers (7) ; François,

(1) Cf. L'état civil de ces deux communes aux dates du 11 août 1630 et du 25 sept. 1640.

(2) « Le 2 de novembre 1616 a este baptizée par moy curé de Prunay sousigné Elisabet fille de noble homme Jehan de Ronsard seigneur de Glatigny et de la Lunotrie et de dame Helene de Persi son épouse parrain missire Gilbert de Preau soubgouverneur du Roy son conseiller d'estat et gentilhomme ordinaire de sa chambre la marraine noble Elisabet d'Argis ce que j'approuve de mon sin manuel cy mis. J. Moussard ». Etat civil de Prunay.

(3) « Le dix huictiesme jour de septembre mil six cent quatre vingt est decedee damoiselle Elisabet de Ronsard agée de soixante et cinq ans dont le corps a esté inhumé en l'église de céans par moy curé sousigné. F. Bonfis ». Etat civil de Prunay.

(4) « Le premier jour d'aoust l'an mil six cent dix sept a este baptizé par moy vicquaire de Prunay Jehanne fille de Jehan de Ronsard escuier sieur de Glatigny et la Lunoterie et de Heleine de Persi est le parain Claude de Malon sieur de Jupeau et est la maraine Jehanne de Ronsard fille de defunct Gilles de Ronsard vivant escuier ce que j'approuve tesmoin mon seing manuel sy mis. C. Malon. Janne de Ronsard. J. Pasquier ». Etat civil de Prunay.

(5) Le XXIII jour de juillet l'an mil six cent vingt a este baptizé par moy curé de Prunay Marie, fille de Jehan de Ronsard escuier sieur de Glatigny et de la Lunoterie et de Elleine de Persi et est le parain Jehan de Mellayt escuier sieur de Fretay la maraine Marie Legay fille de defunct monsieur de Brilaudin paroisse Sainct Aubin en Touraine en tesmoin de mon sin manuel cy mis. Jehan de Mellet. J. Moussart ». Etat civil de Prunay.

(6) « Le 21 jour de juin 1621 a esté baptizé par moy curé de Prunay sousigné Jehan fils de noble homme Jehan de Ronsard escuier sieur de Glatigny et la Lunotterie et dame Helaine de Perci son esposse le parain Joseph Lelièvre escuier sieur de la Voulte la maraine Judith du Plessis esposse de noble Raphaël de Taillevis ce que j'approuve de mon sin manuel cy mis. Judit du Plesseys. Lelièvre. J. Moussard ». Etat civil de Prunay.

(7) Cf. La généalogie de la famille de Ronsard aux pièces justificatives.

en 1621 (1); Claude, en 1626 (2); elle mourut en 1692 (3). Une fille encore, qui reçut le nom de Marie, fut baptisée le 1<sup>er</sup> décembre 1630 (4); c'est elle probablement que l'on retrouve en 1654, mariée à Jean Salomon, seigneur de la Cochelinière (5). Sa sœur Anne naquit en 1633 (6). Enregis-

(1) « Le XXVI<sup>e</sup> jour d'octobre mil six cent vingt et deux a esté baptizé par moy curé de Prunay sousigné en l'église dud. lieu François de Ronsard fils de noble homme Jehan de Ronsard écuyer sieur de Glatigny et la Lunoterie et Haillene de Persil cest pere et mere le parain François de Fortia conseiller du Roy en son parlement de Paris sieur du Plesis et Clereau maraine Regnes Arrel dame de Quermarker femme de monsieur de la Courbe gouverneur des villes château et pays vandoumois ce que j'approuve de mon sin manuel cy mis. De Fortia. Renée Arrel. J. Moussard ». Etat civil de Prunay.

(2) « Le douzième jour de nobvembre l'an mil six cent vingt six fut baptizé par moy prieur curé Claude de Ronssard fille de noble homme messire Jehan de Ronssard chevalier et de Héleine de Persi sa légitime espouze fut parrain aussi noble homme messire Pierre de Launay chevalier sieur d'Onglée et du Fresne et maraine fut noble dame Claude de Vanssay abesse de l'abaye de la Virginité demeurant audit lieu tesmoing mon sin manuel cy mis. P. de Launay. Claude de Vanssay. Parrain ». Etat civil de Saint-Arnoul.

(3) Le vingt cinquiesme jour de febvrier quatre vingt douse damoiselle Claude de Ronsard aagée de soixante et sept ans est decedee dans la communion de nostre mère la sainte Eglise après avoir recceu les saints sacrements, dont le corps a esté inhumé dans l'église dudit Pruné ». Etat civil de Prunay.

(4) « Le premier jour de décembre mil six cent trente fut baptizée Marie fille de messire Jean de Ronsard chevalier sieur de la Lunoterie, Glatigny et autres lieux et de dame de Persi son espouse le parrain fut haut et puissant seigneur messire Claude de Préau chevalier sieur du lieu Ramié et autres et gouverneur pour le Roy es ville et château d'Argenten et la maraine Suzanne de Ronsard espouse de de Mellé chevalier seigneur de Fretay ». Etat civil de Prunay.

(5) « Le vingt cinquiesme d'octobre 1654 fut par moy curé de Pruné sousigné baptisé Jean fils d'honorable homme Jean Salomon sieur de la Cochelinière et de damoiselle Marie de Ronsard le parain fut noble homme Louis de Ronsard chevalier sieur de la Linotterie et la maraine fut damoiselle Enselon de Ronsard L. de Ronsard. Anselonne de Ronsard ». Etat civil de Prunay.

(6) « Le vingt deuxiesme jour de janvier mil six cent trente et trois fut baptizée par moy curé de Prunay Anne fille de messire Jean de Ronsard chevalier seigneur de la Lunoterie des Genets et autres lieux et de dame Heleine de Persil son espouse lad. Anne née de le

trons pour finir, Ancelonne ou Anselme et Louis de Ronsard ; la première fut souvent marraine soit à Saint-Arnoul, soit à Prunay, de 1638 à 1656 (1). Le second, né en 1634, fut baptisé, le 28 août 1641, dans l'église Saint-Laurent de Montoire (2).

Le père de tous ces enfants fut, nous l'avons déjà dit, enseigne d'une compagnie soldée par le roi, puis capitaine au régiment de Périgord. Un procès-verbal, dressé par lui, nous le montre, le 2 octobre 1635 (3), conducteur de la noblesse du Vendômois. Il mourut en 1651 (4) ; son épouse, Hélène de Persil, décéda l'année suivante (5).

Louis de Ronsard épousa, le 4 décembre 1670, Geneviève Cottin (6), fille de Gilles, seigneur de Martigny et de la Noüe, et de damoiselle Adrienne Rabot.

de novembre dernier le parrain fut M<sup>e</sup> Philippe Galland prieur baron de Croixval et la marraine fut madame Anne de Besnard baronne d'Hervie et dame de la Brische et autres lieux. Galland. Anne Benard ». Etat civil de Prunay.

(1) Cf. Les registres de l'état civil de ces deux paroisses aux dates suivantes : 10 juillet 1641 ; 22 juin 1656 ; 31 août 1638 ; 25 octobre 1651.

(2) « Le vingt huitième jour d'aoust 1641 Louis fils de messire Jehan de Ronsard chevalier et de damoiselle Heleine de Percy son épouse ondoyé par monsieur le curé de Prunay le 21 de janvier 1634 fut amené en nostre église pour les cérémonies et solemnités du baptesme fut nommé par hault et puissant prince monseigneur le duc de Mercœur son parain et damoiselle de Malons femme et épouse de monsieur de Chaufour. Louis de Vandosme ». Etat civil de Montoire.

(3) Cf. Pièces justificatives ; n° IV.

(4) « Le 24<sup>e</sup> septembre au que dessus (1651) a esté enterré en l'église de Prunay mons<sup>r</sup> du Ronsard ». Etat civil de Prunay.

(5) « Le 3<sup>e</sup> jour de septembre 1652 a esté enterrée damoiselle Heleine de Percil femme de noble Jean de Ronsard vivant chevalier seigneur de la Linoterie et de Fleurigne ». Etat civil de Prunay.

(6) « Le quatrième de décembre mil six cent soixante et dix après les fiançailles et publication d'un ban de mariage d'entre messire Louis de Ronsard chevalier seigneur de la Linoterie Fleurigny et autres lieux fils de deffunct messire de Ronsard chevalier seigneur des mêmes lieux et de dame Heleine de Persil de la paroisse de Prunay d'une part et de damoiselle Geneviève Cottin fille de deffunt

Il avait dû, trois ans auparavant, soutenir un singulier procès contre les officiers du roi. On l'accusait d'avoir pris indûment le titre de gentilhomme. C'était dans l'une de ces enquêtes que prescrivait des surintendants économes du bien de l'Etat, pour forcer à payer la taille, ceux des roturiers qui, en se donnant pour nobles, s'exemptaient d'acquitter cet impôt. Les commissaires chargés des poursuites y procédaient rigoureusement, surveillés qu'ils étaient ou par M. de Rosny, ou par M. Colbert. Jean de la Fontaine en sut bien quelque chose.

Pour avoir pris, à quelle occasion, le fabuliste eût été bien embarrassé de le dire, mais enfin il avait pris le titre de valet d'écurie, *un partisan* l'avait cité en justice :

Ce partisan c'est la Vallée Cornay

- Dessous sa griffe il faut que chacun danse.

Gilles Cottin en son vivant escuier sieur de Martigny et de la Noüe, chef de pannerie bouche du Roy, et damoiselle Adrienne Rabot ses pere et mère de cette paroisse de Saint-Amand d'autre part, faite le vingt cinquième de novembre dernier tant en l'église de Prunay qu'en celle de Saint-Amand sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement, nous curé dud. Prunay soussigné du consentement du sieur curé de Saint-Amand avons conjoint en mariage les susd. parties après avoir vu la dispense de deux bans à nous envoiee et l'autorité de les épouser dans le saint temps de l'aveut en date du vingt sixième du passé signé Edeline official et grand vicaire de Monseigneur de Chartres, et plus bas Ravet secrétaire, et donné la bénédiction nuptiale intra missarum solemnia en présence et du consentement de leurs parents et amis et de plusieurs autres. Les présens sont haut et puissant seigneur messire François de Rousselet chevalier et marquis de Châteauregnault messire de Tizac chevalier seigneur de Blanchaut, messire Joseph Lelièvre chevalier seigneur de la Voute, du côté de messire Louis de Rousard et du côté de damoiselle Geneviève Cottin noble homme Philippe Bellanger conseiller du Roy, lieutenant civil et criminel de Vendôme Pierre Cottin escuier sieur de Martigny frère de lad. damoiselle. Signé en l'original François de Rousselet de Rousart. Marchand, curé de Saint-Amand. Bellanger. Geneviève Cottin ».

(Extrait des registres de l'état civil de Saint-Amand, pris le 21 avril 1775 et certifié conforme par F. Picheré, curé de Saint-Amand). Archives du château des Hayes.

Et La Fontaine avait dansé ; il avait été frappé d'une amende. Pour obtenir remise de la peine, volontiers sacrifiait-il ses prétentions nobiliaires, si tant est qu'il en eût jamais.

Je ne dis pas qu'il soit juste qu'on voie  
Le nom de noble à tous gens en proie  
C'est un abus, il faut le prévenir  
Et sans pitié les coupables punir  
Il le faut, dis-je, et c'est où nous en sommes  
Mais le moins fier, mais le moins vain des hommes  
Qui n'a jamais prétendu s'appuyer  
Du vain honneur de ce mot d'écuyer  
Qui rit de ceux qui veulent paroître  
Qui ne l'est point, qui n'a point voulu l'estre  
C'est ce qui rend mon esprit étonné  
Avec cela me voila condamné (1).

A qui sait si bien demander une grâce, le moyen de la refuser ! La Fontaine fut donc grâcié. Louis de Ronsard fut, lui aussi, déclaré usurpateur de noblesse, et condamné comme tel, à une amende de 1500 livres, mais mieux fondé que l'écrivain à se prévaloir de sa qualité de noble, tint à la faire reconnaître. Comme les titres qu'il avait d'abord exhibés devant les commissaires du roi, ceux-ci ne les avaient pas jugés suffisants, il demanda et obtint permission d'en produire de nouveaux, sur le vu desquels, l'appelant dut par sentence du 13 août 1668, être inscrit à nouveau « dans l'état et cathalogue des gentilshommes de la généralité d'Orléans (2) ».

Du mariage de Louis de Ronsard avec Geneviève Cottin naquit une fille, le 8 mars 1672. Elle fut ondoyée ce même

(1) Epistre au duc de Bouillon.

(2) Cf. Pièces justificatives, n° IV.

jour (1) et fut nommée Louise - Geneviève. On lui donna deux mendiants, pour parrain et pour marraine. N'est-ce pas Montaigne qui nous a raconté que son père le fit « tenir sur les fonts, à des personnes de la plus abjecte fortune, pour l'y obliger et attacher (2) ».

Louis de Ronsard voulut, ce semble, inspirer les mêmes sentiments à son unique enfant. Celle-ci se maria, le 28 février 1693, à Benoit de Marescot, chevalier, seigneur de Chaslay, capitaine au premier bataillon du régiment de la Chastre (3). Le père de la nouvelle épousee mourut deux ans plus tard ; il fut inhumé, le 3 mars 1695, dans l'église de Prunay (4). Avec lui disparut du Vendômois une famille sur laquelle un poète avait attiré l'attention et auquel elle doit la monographie dont elle est en ce moment l'objet.

L. FROGER.

( *A suivre.* )

(1) « Le vingt septiesme jour de may mil six cent quatre vingt a este baptisée damoiselle Louise Geneviesve fille de messire Louis de Ronsard chevalier seigneur de la Linoterie Fleurigny et aultres lieux et de damoiselle Genevieve Cottin ses pere et mere née du huictiesme mars mil six cent soixant et douse laquelle a esté ondoié par moy prestre vicquaie de Pruné sousigné ledit jour vingt sept may mil six cent quatre vingt laquelle a esté baptisée par feu messire René Godineau prestre curé dud. Pruné le jour de sa naissance lesquels parain a esté Jacques Dubourg et la marcinne Jeanne Godeau mandians lesquels ont déclaré ne scavoir signer ». Etat civil de Prunay.

(2) Essais. L. III. Ch. XIII. Le père de Montesquieu et celui de Buffon agirent de même en pareille circonstance.

(3) Cf. Pièces justificatives ; n° V.

(4) « Le troisieme jour de mars quatre vingt quinze messire Louis de Ronsard chevalier seigneur de la Linoterie aagé de soixante et deux ans est décédé dans la communion de nostre mère la Sainte Église aprais avoir receu les saints sacrements dont le corps a esté inhumé dans l'église dud. Pruné. J. Godineau ». Etat civil de Prunay.

---

---

TESTAMENT  
DU  
CARDINAL D'ANGENNES DE RAMBOUILLET  
ÉVÊQUE DU MANS  
1556-1587

---

Est-il dans l'histoire de notre patrie et spécialement dans celle de notre province du Maine, une époque plus féconde en événements tragiques que la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle ? Il faut sans doute faire une exception au sujet des dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle ; mais cette exception est moins sensible que ne le croit la grande majorité des lecteurs, comme on peut s'en convaincre en parcourant seulement la carrière si agitée de Charles d'Angennes de Rambouillet qui, occupa le siège épiscopal du Mans durant trente-un ans, de 1556 à 1587.

Je ne parlerai pas de l'illustration de sa naissance. La famille d'Angennes se trouve intimement unie aux de Coesmes, dont M. Victor Alouis nous a entretenus d'une manière si intéressante, il y a peu de temps. J'espère d'ailleurs revenir bientôt sur cette famille avec de nouveaux documents.

Charles d'Angennes naquit le 20 octobre 1530. Il eut pour père Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, favori du roi François 1<sup>er</sup>, capitaine de ses gardes du corps, e

depuis des rois Henri II, François II et Charles IX, lieutenant-général de leurs armées et gouverneur de Metz, ambassadeur en Allemagne en 1561. Sa mère, Isabeau Cotereau, était fille et héritière de Jean Cotereau, trésorier et surintendant des finances de France.

Il n'avait que vingt-six ans lorsque le roi Charles IX, ou plutôt Catherine de Médicis, le nomma à l'évêché du Mans, mais il avait déjà fait connaître les hautes qualités dont il était doué. Après différents incidents qui n'ont pas place ici, Charles d'Angennes prit possession de son siège le 12 octobre 1559, et fit son entrée solennelle au Mans le 2 octobre de l'année suivante. Déjà le pays était en fermentation par le fait des calvinistes qui ne cessèrent de provoquer les catholiques et usèrent de violence à l'égard des objets sacrés que ceux-ci vénéraient. Dans ces circonstances difficiles, Charles d'Angennes fit son devoir, et les calomnies de l'historien de Thou ne parviendront pas à flétrir sa mémoire ; elles sont d'ailleurs réfutées par des auteurs protestants qui disent absolument le contraire du trop fameux historien.

L'évêque du Mans se trouva présent à la conclusion du concile de Trente en 1563, et il fut envoyé en ambassade auprès du pape saint Pie V, en 1568. Quelques auteurs disent qu'il fut seulement chargé d'affaires et n'eût pas le titre d'ambassadeur. Quoiqu'il en soit, le pape le créa cardinal du titre de Saint-Jérôme-des-Esclavons, titre qu'il changea ensuite pour celui de Sainte-Euphémie en 1570. Il fut le seul des cardinaux de France qui assista en 1572 au conclave pour l'élection de Grégoire XIII, auprès duquel il resta en qualité d'ambassadeur du roi de France. Il n'abandonnait pas néanmoins le soin de son Eglise du Mans. Il se trouva présent en 1585 au concile de la province de Tours, dont il souscrivit les actes. En 1583 il assista au conclave pour l'élection de Sixte V qui lui donna le gouvernement de Corneto.

Charles d'Angennes y mourut le 23 mars 1587, à l'âge de cinquante-six ans, quatre mois et vingt-quatre jours. Il fut

inhumé dans l'église des franciscains de l'Observance, où l'on voit encore son épitaphe.

Les circonstances de sa mort sont très obscures. Le Corvaisier les a rapportées d'après les récits du chanoine Gasseau qui avait été attaché à la personne du cardinal et avait vécu dans son intimité jusqu'à la fin. Au commencement de mars 1587, raconte Gasseau, Charles d'Angennes se sentit attaqué d'une légère indisposition, et se rendit à Corneto. Il avait congédié la plupart des Français qui composaient sa maison, et se trouvait environné de serviteurs italiens. Du nombre était un certain Claudio Lupi, son *maître* de chambre et en même temps son homme de confiance. Le cardinal avait fait un testament en faveur de son neveu, Christophe de Rantigny, de ce Claudio Lupi et de ses autres domestiques, au nombre de cent à cent vingt.

Claudio Lupi ayant lu ce testament par une ruse coupable, se persuada que son maître avait formé le dessein de renvoyer les Italiens et de rappeler les Français. Il fit entrer ces soupçons dans l'esprit des autres domestiques, et surtout du médecin et de l'apothicaire, et ils résolurent de l'empoisonner. Ce fut au moyen d'un lavement qu'ils exécutèrent leur crime. La violence du mal faisant pousser au malade des cris perçants, ils craignirent que l'attention de Gasseau ne fut éveillée, et Claudio Lupi, feignant de le soutenir dans ses bras, l'étrangla.

Il est certain que le récit de notre chanoine Gasseau se trouve confirmé par tous les historiens français et italiens, le P. Anselme, Moreri, Petramellari, Giaconi, Ughelli, Frizon, Cabrera, Aubry, Pallatio. Il est aussi conforme aux données du testament. Ce testament, tous ces auteurs y font allusion, mais aucun ne le publie. Ayant eu la bonne fortune de le rencontrer naguère dans les archives de la famille d'Angennes, je me suis empressé de le transcrire, et je l'offre à la *Revue historique du Maine*, où il semble avoir sa place naturelle.

DOM PAUL PIOLIN.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

C'est entre tous les hommes, raisonnablement à ceulx qui sont visités de continuelles maladies, à penser de bonne heur à leurs affaires et disposer de leur maison. Aiant motif de croire plus tost qu'aultrement que l'heure qui par ordonnance et voloncté de Dieu nous est incongneue, ne peult guere tarder a venir.

Quand doncque il plaira a Dieu m'appeler, je supplie tres humblement sa divine maiesté reprendre l'ame qu'il ma donnée purger et netoier par les mérites du sang et passion de son fils Jesus-Christ, prieres et intercession de la glorieuse vierge Marie, tous les saints et saintes du paradis autant que peult et doit espérer de son infinie misericorde, ie pauvre et miserable pecheur que je suis. Et quant a mon corps aiant a retourner d'oü il est venu attendant l'heureuse iournée si Dieu plaict de sa resurrection, ie desire et ordonne quil soict enterré en quelque eglise des plus notables et asses proche du lieu ou ie serai appelé a meilleure vie sans le transporter bien loinct et ce selon l'advis et ordonnance de ceulx que cy après ie nommerai executeurs de ceste mienne dernière voloncté et testament.

Dans l'eglise ou ie serai enterré i'ordonne qu'il sy fasse une sepulture selon l'advis et desseing des mesmes exécuteurs de mon testament, en laquelle on despense jusqu'a la somme de mille escus et non plus. A la mesme eglise ie donne mille escus les quels seront emploiez par les mesmes executeurs de mon testament aussytost que ie serai enterré, en choses et revenus non vacables à la charge que pour tousiours et pour iamais a l'advenir, au iour semblable que celui qu'il aura pleu à Dieu de m'appeler il se fasse et celebre ung anniversaire solennel, avecques messes haultes, suffrages et solennités que ordonneront les mesmes executeurs de mon testament, et que pour mon enterrement on n'entre point en grandes despenses.

Plus j'ordonne qu'aussy tost que ie serai mort toute ma famille et serviteurs domestiques soient habillés et vestus chacun selon sa qualité et que tous soient nourris et defraiez comme de mon vivant par quarante iours entiers. J'ordonne et institue pour mes heritez universels mes frères et sœurs et leurs enfants et descendants qui, selon les loix et coustumes de France et des lieux ou sont assis et situez mes biens, aient à me succéder. Et me sentant obligé de bienveillance et affection de quelques miens amis comme aussi pour n'emporter poinct quante moi les peines, travaux et sucurs de mes serviteurs qui de mon vivant et durant mes maladies m'ont servi, secouru et assisté en mes besoins et necessitez et pour l'esperance que j'ay qu'ils continueront jusques à la fin, ie donne a mon neveu Christophle de Ravenel, appelle Gorgosson, fils du feu sieur de Rantigny et de ma sœur Françoise d'Angennes la somme de quarente mille escus, et quant à mes serviteurs, à ceulx qui au iour et temps de ma mort et trespas seront à mon service en quelque lieu que ce soit, ie leur donne et laisse comme il sensuit : a Claude Lupi, mon maistre de chambre, dix mille escus, tout le linge qu'il a en charge de ma personne et de ma chambre, pour cinq cents escus de meubles, lesquels dix mille escus ie veulx qu'ils soient les premiers prins et qu'il choisisse sur tout mon bien de telle quantité et nature qu'il voudra ; à messer Francesco Prampi, mon maiordome, quatre mille escus ; au chevalier Jacomo Bracciolini deux mille escus ; à Josefo Zitelli deux mille escus ; à Placido Placidi deux mille escus ; à Monsr Thomas chevalier mille escus ; à Valerio Stefanucci mille escus ; à Philibert Letourneux mille escus, à Archangelo Magi cinq cents escus ; à Francesco Nauronia cinq cents escus ; à Mathurin Besnier, dict Madenon, cinq cents escus ; à Bertheau Rinasson, dict le Boteleur, cinq cents escus. Et d'autant que j'ai quelques aultres serviteurs desquels pour le peu de tems qu'ils sont à mon service ou pour aultre raison, ie ne puis promptement si bien cognoitre les merites qu'il seroit

de besoing, ie donne et laisse la somme de six mille escus qui sera dispensée par l'ordonnance des executeurs de nostre dict testament entre eulx et ceulx qui seront venus à mon service depuis la déclaration de ceste nostre dernière voloncté et testament. Ordonnonsqu'advenant qu'aucun de nos dons et legats cy dessus n'oit et sortisse son plein et entier effect pour raison ou cause que ce soit, iceluy soit emploiez pour suppléer et fournir a nos aultres dons, légats, benefice et accroissement de nos aultres legataires ci-dessus nommez, en ce non compris mon nepveu Christophe de Ravenel; car nostre intention est qu'il accroisse aux legataires particuliers sans que nos heritez y puissent rien prétendre....

(Après avoir pris les précautions pour assurer le paiement de ces legs, il continue : )

Je supplie tres humblement Monseigneur le cardinal d'Este continuant les graces et faveurs que i'ai tousiours receues de luy, me faire ce bien et honneur d'accepter la protection et execution de ce mien testament, duquel i'ordonne executeurs sous son auctorité le s<sup>r</sup> Ant. Mar. Zarragua à qui ie donne pour cinq cens escus de vaisselle d'argent et messire Francesco Prampi, mon maiordome, tous ensemble et chacun d'eulx à part, et voulons qu'ils aient pleins pouvoirs... ipso facto etiam hereditate non adita, car nous ne voulons poinct qu'en nos biens d'Italie et cy-dessus declarez, nos frères ny heritez susdits aient aultrement à s'ingerer ny entremettre.... et en default de tous les dessus nommés executeurs députons Monsieur l'auditeur de la Chambre apostolique qui sera pour lors au mesme effect... Et cecy est nostre dernière voloncté. En force, vertu et vigueur des pouvoirs et facultés qui nous ont été accordez et concedez de la sainte mémoire du pape Gregoire XIII. Et ainsy disposons, distribuons et ordonnons en tout et par tout comme cy dessus omni meliore modo.

Datum in ædibus nostris Romæ, die sexta novembris 1585.

Ego Carolus d'Angennes, episcopus cenomanensis Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalis Rambouilletus nuncupatus, manu propria.

---

COMPAGNIE  
DU  
JEU DE PAPEGAULT  
AUMANS

---

Un critique fait venir l'étymologie du mot *Papegault*, *Papeguay*, *Papegay*, *Pagegai* du grec *Papoikos*, jeu de nos ancêtres, ou de *Padoikos*, jeu de l'arc, et il trouve ainsi l'occasion de faire remonter le jeu du papegault aux Troyens et d'en trouver la description dans un chant de l'Iliade. Avec toute l'humilité convenable, nous croyons la suivante préférable. Les Italiens appellent le perroquet *papagallo* ; les Espagnols *papagayo* et les Africains *babaga*. Au XII<sup>e</sup> siècle, en France, *papegault* ne signifiait rien autre chose, et dans un manuscrit de cette époque on trouve : « Papegault est un » oiseau vert, mais son bec et ses pieds sont rouges et a » plus grande langue et plus déliée que nul oiseau, par quoi » il dit paroles articulées en semblance d'homme, se on lui » enseigne de sa jouvence, dedans le second an de son » âge, etc. » C'en est assez, je crois, pour qu'on soit forcé de reconnaître qu'au moyen âge le papegault n'était rien autre chose que le perroquet. Enfin, dit Aldrovande, « le perroquet » était regardé comme le pape ou le roi des oiseaux ».

Ces considérations sont plus que suffisantes pour faire admettre que le jeu du papegault signifiait jeu du perroquet,

et ce jeu s'appelait ainsi, parce que l'oiseau qui servait de but aux tireurs avait peut-être été dans l'origine un perroquet véritable. Voici en quoi ce jeu consistait : on plaçait au haut d'une perche un oiseau de carton ou de bois peint de la couleur du perroquet pour servir de but à ceux qui tiraient de l'arc, de l'arbalète, de l'arquebuse ou du fusil ; celui qui abattait l'oiseau recevait un prix et jouissait de certains privilèges ; ainsi il était exempt des tailles, aides, dons, emprunts, gardes-portes, etc.

Ce jeu remonte en France au XIV<sup>e</sup> siècle ; on le trouve organisé par compagnie et militairement en Bretagne, en Dauphiné, en Provence, dans le Maine au XV<sup>e</sup> siècle ; cette coutume était encouragée par les rois de France dans le but d'apprendre l'exercice des armes. On trouve dans une histoire de Duguesclin qu'il avait remporté dans sa jeunesse au champ Jacquet, à Rennes, le prix du papegault et de la lance.

La compagnie du jeu du papegault, au Mans, se réunissait après vêpres, le premier dimanche de mai et les dimanches suivants sur l'une des places de la ville. Elle portait un drapeau blanc avec un perroquet figuré au milieu.

L'uniforme se composait ainsi en 1668 : un haut-de-chausse large et plissé avec boucles retombant de la ceinture de buffle, petite veste, manches courtes avec bouffantes sur l'avant-bras, manches de chemises serrant le poignet et chapeau de forme ronde et basse à bords plats ; en 1728, le costume était tout autre. Officiers : habit de drap écarlate en surtout, bordé d'un galon d'or. Brigadiers : même habit, galon d'or sur la manche et la poche. Chevaliers : même habit simple, chapeau bordé d'un galon avec cocarde blanche.

Le 7 juin 1569, Guillaume de l'Estang, marchand au Mans, paroisse de Saint-Vincent, rend aveu au Chapitre de l'Eglise de Saint-Julien, fief de la prévôté royale, pour sa maison, jardin et dépendances ayant pour enseigne au *Papegault*, « située à Saint-Vincent, faubourgs du Mans », dont il recon-

naît devoir 44 livres 10 sols de rente annuelle et perpétuelle. C'est probablement dans cette maison que la compagnie du papegault se réunissait. (*Arch. de la préfecture*).

Dans un extrait des registres de l'Hôtel de ville du Mans on trouve : 1<sup>er</sup> mai 1618, emprisonnement de Jean Massuyer, roi commandant du papegault, pour avoir insulté les échevins.

2 juin 1628. Les officiers du papegault comparaitront au bureau, pour voir statuer sur la confiscation requise par les officiers de l'arquebuse contre Mallet, qui avait chargé son arquebuse de deux balles, contrairement aux statuts du papegault.

6 mai 1657. Les chevaliers du papegault sont sous la protection du corps de ville, et leurs patentes restées à l'Hôtel de Ville. Un échevin les conduira tous les ans pour les faire tirer. Chacun d'eux, en entrant, payera 3 livres 4 sous, dont il sera disposé par ordonnance, comme des autres revenus de la ville. L'ancien huissier de la ville servira de greffier ; il tiendra registre des délibérations de cette compagnie.

1<sup>er</sup> mai 1661. Gruau, pour avoir abattu trois fois le papegault, marchera au côté gauche du roi du papegault et précédera les enrôlés avant lui.

16 juillet 1670. La ville du Mans donne 40 livres à Gruau, roi (commandant du papegault), afin de poursuivre la confirmation de ses privilèges dans lesquels il était troublé par les commis aux aides ; s'il l'obtient, on lui donnera encore 150 livres.

Toutes les compagnies du papegault furent supprimées en 1789 ; celle du Mans le fut auparavant. Nous regrettons de n'avoir pu découvrir les statuts, les patentes et les registres des délibérations de cette compagnie.

Voici ce qui nous reste au Mans du jeu du papegault : les soirs de la foire de Pentecôte, sur la place des Halles, un individu fixe en terre une perche au haut de laquelle pend

un oiseau en bois, éclairé par une petite lanterne, pour servir de but, et fait tirer au fusil moyennant quelques pièces de monnaie ; celui qui abat l'oiseau gagne un pigeon, une poule, une canne; ce jeu est peu suivi.

F. LEGEAY.

---

---

## NOTES

### HISTORIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES

#### SUR LE MAINE

(Suite).

---

58. — Le 13 fructidor an XI, « enquête faite à Mamers par Peuvret, sur une dénonciation faite par un des membres de la Société populaire du Mans qui a déclaré que des processions avaient eu lieu, qu'on avait chanté des litanies de la Vierge et planté des croix dans différentes communes du canton de Marolles... », six pages 1/2 in-fol.

N° 127 du même cat. d'autographes.

59. — Pièce sur vélin, signée par Jean de Boesset, seigneur de Dehault, joueur de luth, surintendant de la musique du roi, né en 1612, mort en 1685, Paris, 16 janvier 1670, une page in-4° oblong.

N° 26 de la collection d'autographes du cabinet de feu M. A.-P. Dubrunfaut, 2<sup>e</sup> série, vente les 23 et 24 mai 1883. Paris, Etienne Charavay.

60. — Le Vayer de Boutigny. — Tarsis et Zélie. Nouvelle édition. A Paris, chez Vautier fils, 1774, 3 vol. in-8°, demi-rel. mar. rouge, tête dor., non rogné, 85 fr.

« Papier de Hollande, orné de magnifiques illustrations, trois frontispices par Cochin, Moreau et Eisen, gravés par Gaucher, Ponce et Née ; trois charmants

fleurons sur les titres et vingt vignettes d'Eisen gravées par Helmann, de Longueil, Masquelier, Née et Ponce. »  
N° 265 du catal. Lefilleul, Paris, mai 1883.

61. — Le 15 novembre 1587, Charles de Lorraine, duc de Mayenne, « approuve la proposition qui lui est faite de donner au Chapitre de l'Église cathédrale Notre-Dame de Rouen la somme de trois mille escus, à prendre sur la vente des immeubles des hérétiques de la ville de Dieppe. » Pièce signée, 1/2 page in-folio, 48 fr.

N° 36 du 79<sup>e</sup> bulletin *la Revue des Autographes*, Paris, Eugène Charavay, mai 1883.

62. — La marquise de Créquy, par F. Feuillet de Conches, dans *le Correspondant*, livraisons des 10 et 28 février 1883.

L'auteur « emprunte à la correspondance inédite de la marquise de nouvelles preuves que les prétendus *Souvenirs de la marquise de Créquy* sont une impudente falsification ; on sait que le véritable auteur de ce recueil de médisances est Cousen de Saint-Malò. » — *Revue historique*, t. XXII, p. 198.

63. — J.-J. Guiffrey. — Concours ouvert entre Barthélemy Prieur et Germain Pilon fils, 1594. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 9<sup>e</sup> année, nov.-déc. 1882.

« On connaissait déjà les noms de trois des fils de G. Pilon ; comme leur père, ils étaient sculpteurs ; le quatrième, Germain, voulut marcher sur leurs traces, mais il échoua. A Germain, catholique comme son père, fut préféré Prieur, protestant avéré. » — *Revue historique*, t. XXII, p. 202.

64. — Madame de Villedieu, par A. de Gallier. — *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. XVI, 1882.

65. — Robert Garnier et ses tragédies, article de L. M., dans *Le Français*, 12 février 1883.

66. — Barth. Hauréau. — *Mathœi Vindocinensis, Ars versificatoria*, dans le *Journal des Savants*, avril 1883.

67. — B. Haurécau. — Les poèmes d'Hildebert et de saint Bernard, dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 26 mars 1883.

68. — Lettre autographe signée de René de Froullay, comte de Tessé, maréchal de France, né en 1651, mort en 1725. Paris, 29 décembre (1706), une page in-4<sup>o</sup>.

N<sup>o</sup> 162 du « Catal. d'une importante collection d'autographes composant le cabinet d'un amateur connu », vente le 2 mai 1883. *Paris, Etienne Charavay.*

69. — Les Tragédies de Robert Garnier. *A Paris, 1607*, 1 vol. in-12, mar. rouge, pl., dos orné, dent. int., tr. dor. (Hardy), 35 fr.

N<sup>o</sup> 2591 du 83<sup>e</sup> cat. Durel, Paris.

70. — Lettre autographe signée de Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, adressée à la princesse de Mantoue, et relative à la mort du duc de Mayenne, son frère (juillet 1632?), 2 pages 3/4 in-4.

N<sup>o</sup> 152 du catalogue d'autographes du cabinet de feu M. Grangier de la Marinière, vente le 2 juin 1883. *Paris, Etienne Charavay.*

71. — Le 14 avril 1654, Anne de Gonzague, princesse Palatine, écrit à son neveu, le duc de Mantoue, une lettre aut. sig. où elle lui parle de ses négociations pour la vente du duché de Mayenne, 8 p. in-4.

N<sup>o</sup> 160 du même cat. Grangier de la Marinière. *Paris, Etienne Charavay.*

72. — Correspondance de Gilles Ménage. Lettres qui lui furent adressées et copies des siennes.

N<sup>os</sup> 136 à 144 du même cat. Grangier de la Marinière. *Paris, Etienne Charavay.*

73. — Essais sur divers sujets de littérature et de morale, par l'abbé Trublet. *Paris, 1753*, 2 vol. in-12, br.

« Cet exemplaire a 27 pages d'annotations manuscrites de la marquise de Créquy intercalées dans le texte. Une note manuscrite inscrite sur le faux titre, nous donne les détails suivants : « Cet ouvrage annoté

de la main de la marquise de Créquy, née de Froullay, m'a été donné par elle de son vivant. Cette dame, si justement célèbre par son esprit et ses vertus, a été, depuis sa mort, indignement calomniée par un compilateur qui a osé publier, sous son nom, de prétendus souvenirs en sept gros volumes, dont elle n'a jamais écrit une ligne. — Louise Braxer de Saint-Léon. »

N<sup>o</sup> 254 du cat. de la bibliothèque de feu M. Albert Chauveau, ancien magistrat, vente à Paris, du 4 au 7 juin 1883. *Paris, A. Claudin, libraire.*

74. — Portrait de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, in-4<sup>o</sup>, demi-figure. B. Moncornet *exc.*

— *Le même*, in-8<sup>o</sup>, demi-figure dans un ovale encadré, Jean Le Clerc *exc.*

On lit au bas quatre vers commençant ainsi :

« Dans le fresle..... »

N<sup>os</sup> 777 et 778 du 21<sup>e</sup> cat. L. Bihn. *Paris, juin 1883.*

75. — Scarron. Le Roman comique, publié par les soins de D. Jouaust, avec une préface par Paul Bourget, eaux-fortes par Léopold Flameng. Paris, librairie des Bibliophiles, 1880, 3 vol. gr. in-8<sup>o</sup>.

Un exemplaire sur grand papier de Chine, cart., avec les gravures en double épreuve, avant et avec la lettre, 140 fr., n<sup>o</sup> 401 du 21<sup>e</sup> cat. Bihn. *Paris, 1883.*

76. — J.-B. Thiers. Historia der perruquen. *Franckfurt, 1712, in-12.*

N<sup>o</sup> 5420 du 575<sup>e</sup> *Bulletin du Bouquiniste. Paris, Martin, juin 1883.*

77. — Le 19 juillet 1664, Marie de Bourbon, veuve de Thomas de Savoie, prince de Carignan, donataire et légataire de la moitié des biens d'Anne de Montafié, comtesse de Soissons, sa mère, baille à loyer, pour six ans, à Jean Pivin, meunier, demeurant au moulin de l'Épine, paroisse de Montreuil, la moitié dudit moulin, moyennant la somme de 125 livres par an.

Acte original sur papier, 3 p. in-fol. daté à Paris et

signé par les parties contractantes, 5 fr., n° 2723 du 44<sup>e</sup> cat. A. Voisin, à Paris.

78. — Mémoire pour les habitants de la paroisse de Jublains contre J.-J.-F. de Brossard, se disant écuyer, seigneur de Brevaux, Paris, 1755, 48 p. in-fol.

N° 2811 du 44<sup>e</sup> cat. A. Voisin, à Paris.

79. — Le 1<sup>er</sup> juin 1555, Martin du Bellay, prince d'Yvetot, lieutenant-général en Normandie, signe une quittance de 4200 livres en sa qualité de commissaire du Roi aux Etats de Normandie.

Pièce sur vélin, 1 p. in-fol. avec cachet, 7 fr. 50, n° 30143 du 212<sup>e</sup> cat. d'*Etienne Charavay*, à Paris.

80. — Portrait historique de l'empereur de la Chine, présenté au Roy. Paris, Michallet, 1697, in-42, mar. rouge, tranches dorées, ancienne reliure aux armes de Louis XIV.

N° 5776 du 576<sup>e</sup> *Bulletin du Bouquiniste*, juillet 1883.

81. — Notice bibliographique sur le P. Pierre Chaignon, de la Compagnie de Jésus, né à Saint-Pierre-de-la-Cour (Mayenne), le 8 octobre 1791, *Polybiblion*, t. XVIII, page 365.

G. ESNAULT.

(A suivre).

---

## LIVRES NOUVEAUX

---

TINCHEBRAY ET SA RÉGION AU BOCAGE NORMAND, par l'abbé L.-V. DUMAINE, curé-doyen de Tourouvre, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, etc. — Tome I<sup>er</sup>, jusqu'aux Etats-Généraux de 1789. — Paris, Champion, 1883, grand in-8 (1).

Bien qu'appartenant à la Normandie, Tinchebray n'est pas un nom inconnu dans le Maine ; indépendamment des relations de bon voisinage qui unissaient les habitants du bocage normand et ceux du Passais, la journée décisive du 28 septembre 1106 a valu à Tinchebray son inscription dans l'histoire générale de la contrée. Nous croyons donc être utile aux lecteurs de la *Revue* en leur signalant l'important travail que vient de publier sur son pays natal un de nos collègues, M. l'abbé Dumaine, ancien aumônier militaire de la garnison d'Alençon, curé-doyen de Tourouvre (Orne).

Cet ouvrage, qui se présente sous la forme d'un grand in-8 de près de 600 pages, enrichi de nombreuses planches, chromotypographies, plans et dessins (2), est le résultat de sept années de recherches et d'études poursuivies avec ardeur, malgré les nombreux travaux d'un ministère sacerdotal des plus actifs.

(1) Le Mans, Pellechat, rue Saint-Jacques.

(2) L'ouvrage sort des presses de MM. Fleury et Dangin, imprimeurs à Mamers, auxquels il fait honneur ; les principales planches faisaient partie de leur exposition à Caen, où elles ont obtenu une médaille d'or.

L'auteur ne s'est pas borné d'ailleurs à l'histoire de la seule ville de Tinchebray : il l'a prise pour centre de son récit, « rayonnant ensuite dans toute la région, selon que le cours des événements semblait l'y conduire » ; c'est en effet le seul moyen de faire ressortir les causes et l'enchaînement de la plupart des faits.

Le but de M. l'abbé Dumaine est celui de tout historien consciencieux : rendre à chacun selon ses œuvres ; son plan est l'ordre chronologique suivi avec trop de rigueur peut-être dans les derniers siècles où les documents deviennent très abondants.

Ne pouvant entrer ici dans de longs détails, nous signalerons particulièrement, dans le chapitre premier, un intéressant tableau de la domination romaine qui vient apporter au pays de Tinchebray les premières lueurs de civilisation et préparer les voies au Christianisme ; le récit des invasions saxonnes et celui des invasions normandes qui laissent dans la région un souvenir si terrible que les populations introduisent dans leurs livres liturgiques cette invocation caractéristique : « De la fureur des Normands, délivrez-nous Seigneur ! »

Le chapitre troisième donne une narration détaillée de la célèbre bataille de Tinchebray. Nous y voyons le comte du Maine, Hélie, commander une réserve de Manceaux et de Bretons, « gens indisciplinés, qui commirent toute sorte de dégâts dans la contrée », mais gagnèrent la bataille en tombant tout à coup sur les flancs de l'armée du duc Robert.

Dans le chapitre quatrième, se trouvent des documents très précieux sur l'état des villes et des campagnes au XII<sup>e</sup> siècle, extraits des *Rôles de l'Échiquier* de Normandie, dont M. l'abbé Dumaine a su tirer un excellent parti. Nous y relevons entre autres ce fait que les versements au trésor du Roi se faisaient en sols d'Angers, du Mans et de Tours.

Au chapitre sixième, nous citerons la gracieuse légende

de l'abbaye de Cerisy-Belle-Etoile, que l'auteur a raison de ne pas laisser de côté, car toute légende demande à être conservée et critiquée; souvent elle garde sous l'aspect d'un récit fantastique un fonds de vérité, toujours elle donne un attrait nouveau à l'histoire en révélant avec quelle poésie et quelle naïveté la littérature populaire s'est plu jadis à l'embellir. Nous citerons ensuite des appréciations fort justes sur le règne de saint Louis pendant lequel « la puissance royale et la puissance populaire, rapprochées par l'Eglise, se prêtent un mutuel appui et se développent simultanément ». Toutefois, un peu plus loin, M. Dumaine nous semble se montrer trop indulgent pour les droits féodaux, plus difficiles à supporter assurément que ne le sont, jusqu'ici du moins, les impôts modernes. Il ne faut pas oublier que les institutions féodales rendaient l'arbitraire facile à certains caractères; or l'arbitraire est toujours odieux, qu'il vienne du régime féodal ou du régime parlementaire.

Les chapitres septième et huitième sont consacrés à la guerre de Cent Ans. Après quelques détails curieux sur les pèlerinages d'enfants au Mont Saint-Michel, M. Dumaine développe la première période de la lutte, à l'aide du remarquable travail de M. Siméon Luce sur Du Guesclin, et du *Livre Pelut* de Bayeux: il nous montre ainsi l'église de Montilly, qui avait pour patron l'abbé de Saint-Vincent du Mans, taxée à 45 livres pour sa part d'un impôt extraordinaire levé en 1356; l'église Saint-Rémy de Tinchebray fortifiée vers la même époque, malgré les anciens canons de la province qui défendaient de fortifier les églises, pour la protéger contre la fureur d'un ennemi sans foi ni loi; enfin en 1370 Charles V octroyant une *soule* (1) aux habitants de Condé en récompense de leur courage. La seconde partie

(1) Jeu partienier à la contrée, qui consistait à lancer et à se disputer une balle en cuir ornée de rubans.

de la lutte, depuis l'invasion de 1417, est plus résumée, l'auteur ayant eu moins de documents à sa disposition.

Néanmoins nous croyons devoir appeler ici l'attention sur le passage relatif au rôle patriotique d'Oliver Basselin et des Compagnons du Vau de Vire, ainsi qu'au soulèvement des paysans du Bocage. Bien qu'on ait voulu reprocher à M. Dumaine de s'être appuyé sur des chansons apocryphes, il est facile de constater que toutes ses citations se rapportent aux seules chansons *reconnues authentiques* et que son opinion est parfaitement exacte. MM. Armand Gasté et Gaston Paris, dont le témoignage prime tous les autres, sont en effet arrivés, quoiqu'on ait pu dire, à cette conclusion précise « que l'association des Compagnons du Vau de Vire prit, lors du soulèvement de la Normandie contre les Anglais, un caractère politique et belliqueux, et contribua avec d'autres compagnies du même genre à fomenter, par ses chants et même par ses actes, la haine et l'extermination des Anglais ».

Le chapitre neuvième traite de la Réforme et des guerres de religion jusqu'à la prise de Montgomery au siège de Domfront ; le chapitre dixième de la Ligue et de l'Edit de Nantes. En présence de ces événements si difficiles à apprécier, M. l'abbé Dumaine fait incontestablement preuve de modération et d'impartialité. Malgré ses sympathies pour la Ligue qui fut à l'origine « une association de défense », il ne craint pas de reconnaître que « les passions humaines qui ne restent étrangères à aucune cause, si sainte et si sacrée qu'elle soit », la transformèrent en guerre de factions. De même, lors de la révocation de l'Edit de Nantes, tout en admettant dans certaines limites le droit d'action du pouvoir royal, il se prononce hautement contre « les déploiements inutiles de la force, les missions en boîtes, les violences contre les égarés ».

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les documents et les faits relatifs à Tinchebray deviennent trop abondants pour que

nous puissions entreprendre de les analyser ; l'histoire religieuse, administrative et judiciaire est exposée avec de nombreux détails et présente au lecteur tout un ensemble de faits, un peu trop mêlés peut-être, mais toujours instructifs. Un dernier chapitre décrit les seigneuries, fiefs et manoirs des environs de Tinchebray.

En résumé, *Tinchebray et sa région* doit être regardé par ceux qui s'honorent de rester étrangers à tout préjugé comme une œuvre historique sérieuse et utile. Au point de vue rigoureusement scientifique, on pourrait peut-être reprocher à M. Dumaine d'accorder une place trop grande à certains travaux de seconde main, et de ne pas toujours recourir exclusivement aux sources originales (1) ; mais lorsqu'on réfléchit que sa situation ne lui permettait pas de quitter Tourouvre, on admire l'ensemble de documents précieux et considérables qu'il est parvenu à réunir. Le nombre de travailleurs privilégiés auxquels il est donné de puiser aux sources mêmes de l'histoire est d'ailleurs bien restreint, et plutôt que de se montrer trop exigeants, ils doivent se dire que s'il était permis d'écrire à eux seulement, l'histoire de nos provinces se ferait bien lentement.

On ne peut donc que féliciter M. l'abbé Dumaine de l'ardeur déployée pendant sept ans, du résultat obtenu, et de l'exemple qu'il a donné à ses compatriotes. Aussi nous ne doutons pas que l'histoire de Tinchebray ne soit accueillie avec une vive sympathie par nos voisins du département de l'Orne, par les nombreux officiers qui ont conservé un si excellent souvenir de l'auteur, et surtout par les habitants de Tinchebray qui doivent être reconnaissants de l'hommage rendu à leur ville.

ROBERT TRIGER.

---

(1) Nous laissons de côté quelques fautes matérielles secondaires, faciles à rectifier et pour lesquelles tous ceux qui connaissent par expérience les difficultés d'un travail aussi considérable ne pourraient, sous peine de parti pris, se montrer sévères.

VIE DE SAINT SIVIARD, abbé d'Anille, par l'abbé E.-L. COUANIER DE LAUNAY, vicaire général, hagiographe diocésain. Laval, Chailland, 1884, grand in-8 de 71 pages.

Le nouveau travail de M. l'abbé Couanier de Launay nous reporte à des temps bien éloignés, jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle de notre histoire. A cette époque, vivaient au Maine deux nobles et fervents époux chrétiens, Sigiramm et Adda. Deux enfants leur naquirent, un fils nommé Siviard, et « une » fille, qui devint abbesse en quelque monastère du Maine » et dont le nom est demeuré inconnu. » Sigiramm, disent les historiens, était le petit-neveu de saint Bertrand, évêque du Mans. Dans son premier chapitre, M. Couanier de Launay recherche « où est né saint Siviard », et croit pouvoir conclure que « notre saint naquit en Poulay, dans la demeure qui reçut le nom de Cambion, Champéon ». (p. 13). Dans ses chapitres suivants, l'auteur rappelle « la noble origine, l'éducation chrétienne et littéraire de saint Siviard », et nous raconte ce trait touchant de l'admission simultanée de Sigiramm et de son fils Siviard dans l'abbaye fondée à Anille par saint Calais. Sigiramm fut bientôt élu abbé de ce monastère, charge qu'après sa mort, les moines confièrent par deux élections successives, à son fils saint Siviard. Dans le gouvernement de cette grande abbaye, Siviard montra les plus rares qualités, les plus douces vertus. « Il n'était pas seulement le père du monastère et des moines qui l'habitaient, dit dom Piolin, mais toute la contrée ressentit ses bienfaits et admira ses vertus (1). » Enfin, après une longue et laborieuse carrière, abondamment fournie, Siviard mourut en 681, au petit monastère de Savonnières, à cinq lieues de Saint-Calais. — Avec les derniers chapitres, nous voyons comment le corps de saint Siviard, pieusement conservé, fut transporté au IX<sup>e</sup> siècle,

(1) *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 387.

jusqu'à Sens, pour le soustraire aux profanations des Normands ; le culte qui fut rendu à notre saint abbé dans les diocèses du Mans et de Sens, et enfin, l'envoi récent à Laval de quelques fragments de ses reliques. C'est cette circonstance qui a inspiré à l'auteur la publication de cette intéressante notice où le critique et l'historien voient résumés avec précision tous les documents connus, et où le chrétien retrouve des exemples qui fortifient et raniment sa foi (1).

G. ESNAULT.

(1) Je ne puis omettre de constater qu'après avoir fait connaître dans le chapitre VI « saint Siviard, littérateur », M. Couanier de Launay publie en appendice la vie de saint Calais, écrite par saint Siviard, et traduite en français (p. 47-70).

---





Photo Dujardin

CHÂTEAU DE BAZOUGES-SUR-LE-LOIR

---

# BAZOUGES-SUR-LE-LOIR

## SON ÉGLISE

### ET SES FIEFS

( Suite ).

---

#### CHAPITRE V.

##### SEIGNEURIE DE BAZOUGES.

###### Premiers seigneurs.

Les chartes citées dans un chapitre précédent nous apprennent que *Hugues* était seigneur de Bazouges, vers l'an 1050, et que ses ancêtres avaient tenu ce fief avant lui. Mais, comme nous ignorons le nom des autres, celui-ci nous servira de point de départ et nous lui donnerons, dans notre énumération, le numéro un.

*Radulphe*, deuxième seigneur, fils aîné de *Hugues*, confirma vers 1083 la donation de l'église de Bazouges, faite par son père aux moines de Saint-Serge, prit l'habit monacal et mourut sans postérité.

Son frère *Rainald*, troisième seigneur, nous est connu par ses différends avec Saint-Serge et nous paraît avoir transmis le fief de Bazouges à sa sœur *Alburge*. Les chartes nomment un troisième fils de *Hugues*, *Robert* ; mais ce dernier semble avoir disparu, soit qu'il fut mort avant *Rainald*, soit qu'il eut été chercher fortune ailleurs.

*Alburge* épousa *Guy de Cré* et perdit son fils *Gaultier*,  
« *Quem multum diligebat* »

C'est peu de temps après cette dame, que le fief de Bazouges passa entre les mains des anciens sires d'Arnay, seigneurs de Champagne, parents (cognati) de la famille à laquelle appartenaient les personnages ci-dessus mentionnés.

FAMILLE DE CHAMPAGNE.

*Branche de Durtal et de Mathéfelon.*

Hugues I. — 5<sup>e</sup> seigneur.

La famille de Champagne se composait de plusieurs branches. La première, souche de toutes les autres, se distinguait par les noms de Durtal et de Mathéfelon (1). Hugues I et son épouse Jeanne de Sablé eurent deux fils. Thibault, Painé, continua la branche de Mathéfelon; Brandelis, le cadet, commença la branche dite de Parcé.

*Branche de Parcé.*

Brandelis I. — 6<sup>e</sup> seigneur.

*Brandelis* eut dans sa part d'héritage avec Parcé, Pescheseul, Avoise, Le Bailleul etc., le fief de Bazouges. Il épousa Louise de Rohan et mourut en 1249.

(1) Hubert, sire d'Arnay, mort avant 1002, avait épousé en 997 Eremburge, dame de Vilhers, qui reçut en dot de Foulques Nerra, son cousin germain, la campagne de Parcé, c'est-à-dire la baronnie de Champagne et les terres d'Avoise, de Pescheseul, du Bailleul et de Saint-Martin-de-Parcé.

Il eut pour fils Hubert II, qui épousa Eldeburge de Beauvoir-Mayenne et qui fut tué dans un combat en 1016.

Hubert III fonda le prieuré de Saint-Léonard près Durtal, en 1070, et reçut le château de Durtal comme don de Geoffroi - Martel comte d'Anjou, en 1059. — Il épousa en 1080 Elisabeth de Mathéfelon.

Son fils Hubert IV, auteur de Hugues I, ajouta à ses titres celui de baron de Mathéfelon qui lui venait de sa mère.

Foulques I. — 7<sup>e</sup> seigneur.

Mort en 1269 et sa femme Jeanne de Sully.

Jean. — 8<sup>e</sup> seigneur.

Il ne laissa pas d'enfants et transmit ses titres, terres et fiefs à son frère Foulques II.

Foulques II. — 9<sup>e</sup> seigneur.

Mort avant 1290 et sa femme Jeanne de Harcourt.

Jean I. — 10<sup>e</sup> seigneur.

Mort en 1335 et sa femme Isabelle de Chazeille.

Jean II. — 11<sup>e</sup> seigneur.

Tué dans un combat en 1364 et sa femme Jeanne de Beaujame.

Brandelis II. — 12<sup>e</sup> seigneur.

Mort en 1411 et sa femme Jeanne de la Réauté (ou Réauté).

Il devait, en 1394, au châtelain de la Flèche, la redevance d'une paire d'éperons dorés à cause de sa terre de Bazouges (1).

Jean III. — 13<sup>e</sup> seigneur.

Ce seigneur eut d'Ambroise de Crenon, qu'il épousa en 1383, huit fils et cinq filles. Sept de ses fils, dont l'aîné,

(1) Archives de la mairie de Bazouges.

furent tués à la bataille de Verneuil en 1424. Il ne resta que Pierre, le second, continuateur de la branche de Parcé (1).

Ambroise de Crenon mourut le 26 avril 1431. — Jean III de Champagne décéda le 13 janvier 1436.

Nous ne sommes entré dans aucun détail sur la vie de ces personnages, parceque les principaux traits en sont relatés dans tous les recueils généalogiques. Ils habitèrent, d'ailleurs, presque continuellement le château de Pescheseul, se firent enterrer dans l'église de Parcé et laissèrent déserte la forteresse de Bazouges.

#### Marguerite. — 14<sup>e</sup> seigneur.

Marguerite de Champagne, l'une des filles de Jean III, née à Angers en 1397, reçut dans sa dot, après le désastre éprouvé par sa famille, Bazouges, et semble y avoir résidé, au moins transitoirement, en compagnie de son époux, *Robert Sarrasin*.

Elle rendit aveu, en 1455, à la baronnie de la Flèche (2). Elle créa une<sup>e</sup> chapelle au château et la pourvut d'un chapelain en 1482.

Son mari mourut avant 1471, sans lui avoir laissé d'enfants, en sorte que Bazouges revint après elle à son neveu Brandelis, troisième fils de Pierre (3).

#### *Branche de la Suze.*

#### Brandelis — 15<sup>e</sup> seigneur.

Ce Brandelis commença la branche, dite de la Suze, ayant

(1) Cette filiation est établie d'après La Chesnaye-Desbois ; selon d'autres auteurs elle est un peu différente.

(2) Archives de la mairie de Bazouges.

(3) Pierre eut, d'après La Chesnaye-Desbois, cinq fils ; René, Baudouin (mort sans enfants), Brandelis, auteur de la Branche de la Suze, Guy, auteur de la branche de la Roche Simon, et Jean, auteur de la branche de Morcius.

reçu de sa cousine germaine Anne, épouse de René de Laval, la baronnie de la Suze, Loupelande et Chauffour qui fut plus tard érigée en comté.

Il s'était marié en 1485 avec Renée de Warie (ou de la Vairie) et testa le 15 décembre 1504.

Après avoir recommandé son âme à Dieu, il déclare vouloir être enterré, s'il meurt à Brouassin, en l'église de Mansigné, paroisse de ce château, près de ses prédécesseurs — s'il meurt à Bazouges, près de sa femme qui repose déjà en ce lieu — enfin, s'il meurt hors de Brouassin et de Bazouges, dans l'église du lieu où il mourra.

Il donne 14 livres tournois pour la réparation de la chapelle où il sera enterré, puis il ajoute : « Je veil et ordonne » être porté en terre par treize les plus pauvres de la » paroisse où je mourrai et dessus ung chevallet avec la » croix et l'eau benoiste et cinq torches de chascune cinq » livres la pièce que cinq pauvres porteront..... et ordonne » qu'il soit donné auxdits treize pauvres, à chacun, deux » aulnes et demye de burcan, bon pour faire à chascun une » robe ».

Il règle ensuite le nombre des obits, des messes et des libera qui devront être dits pour lui, après sa mort, ainsi que la rétribution pécuniaire attribuée à ces différents services.

Il demande que, contrairement à l'usage, il n'y ait aucune assemblée à l'occasion de ses funérailles (1).

Il fonde en outre la chapelle dite plus tard Grande-Chapelle et dont nous avons eu déjà l'occasion de parler.

Il lègue enfin « trois cents francs tournois » pour doter et marier de pauvres filles.

C'est seulement après avoir ainsi réglé les affaires éternelles, fait un retour sur lui même et pourvu aux soins de

(1) Cet usage existe encore dans nos campagnes. Lorsque la famille du mort occupe un certain rang, elle reçoit les gens du pays au retour de l'enterrement et leur fait servir un repas.

son âme, que Brandelis songe à s'occuper des intérêts temporels. Cette première partie tient une place importante dans son testament. Il en était généralement toujours de même, à ces époques où la foi rayonnait sans cesse et partout d'un éclat, hélas, bien affaibli de nos jours.

Brandelis nomme pour exécuteurs testamentaires : 1<sup>o</sup> Monseigneur de Nemours, — 2<sup>o</sup> ses frères Antoine (1) et Hardouin de Champagne, — 3<sup>o</sup> son cousin de Bois Dauphin.

Il ordonne en premier lieu de payer ses dettes ; il prie ses héritiers de récompenser ses serviteurs ; il lègue deux cent dix livres laissées par sa tante, Marguerite de Champagne dame de Bazouges, au prieuré de Cunault près de Saumur.

Il s'occupe ensuite du sort de ses enfants et en particulier de celui de ses filles, disant : « Je veil et ordonne que mes » quatre filles *Jeanne* (2), *Françoise* (3), *Renée* et *Alioneure* (4) » de *Champagne* ayent en mariage, elles venues en aage » compestant pour l'estre selon l'opinion de leurs parents » et amys, à chascune la somme de cinq mille livres, pour » tous droits de partage et succession de père et mère, » et entend que en ce baillant, elles renoncent à la succession au profit de leur frère *Baudouyn*.... et j'ay fait pour » l'avantage de mesdites filles pour qu'elles puissent trouver » bons espoux et qu'elles ayent de quoy honestement » entretenir leur estat ». Il ajoute, du reste, que s'il gagne un procès qu'il a en ce moment, la dot de ses filles sera portée à dix mille livres.

Outre cette famille légitime, le seigneur de Bazouges en possédait une autre moins régulière, dont il s'occupe

(1) Antoine est probablement le donateur de la voûte de l'église de Bazouges, dont le portrait figure sur l'un des panneaux.

(2) Jeanne épousa en 1508, le marquis de Cardaillac.

(3) Françoise épousa en 1505, Jean de Gironde.

(4) Alioneure épousa Jean de Guarguesalles.

cependant dans son acte testamentaire. « Item, écrit-il, je  
» donne à la petite Marie, qui est nourrie cyans, qui m'a  
» este donnée (1), trois cents livres pour la marier, elle  
» venue à son aage ; et si elle va de vie à trespas avant estre  
» mariée ou si elle descendoit sans hoirs de sa chaire et que  
» ces hoirs de sa chaire deffaillissent, en iceluy cas, je  
» veil que lesdits trois cents livres retournent à mes  
» héritiers ».

« Item, continue le testateur, je remets à mon héritier  
» principal de faire quelque bien à ung myen donné, nommé  
» petit Jean de Champaigne, lequel je advoue et est aux  
» écoles, et qu'il l'entretienne selon son estat et ainsi qu'en  
» ay fiance en luy ».

La copie du testament est accompagnée d'un acte de notoriété, passé devant notaire le 6 février 1520, où nous apprenons plusieurs détails relatifs à « petit Jean » et dans lequel les témoins « paroissiens de Mansigné » déclarent « qu'ils  
» ont eu connaissance de feu haut et puissant seigneur  
» Brandelys de Champaigne, seigneur de Brouassin,  
» Bazouges, Coullans et sénéchal audit pays du Maine et de  
» feue damoysselle Anne du Teil et ensemblé congnaistre  
» maistre Jehan de Champaigne, a présent curé de Bazouges  
» et prieur de Dureil au diocèse d'Angers ; lesquels dits  
» attestants disent estre et avoir toujours été tenu et notoi-  
» rement réputé fils naturel desdits deffuncts messire  
» Brandelis et damoysselle Anne et qu'ils l'ont vu nourrir et  
» entretenir ; et savoir véritablement que lors de la concep-  
» tion et nativité dudit m<sup>e</sup> Jehan de Champaigne ledit feu  
» messire Brandelys n'était pas marié, mais estait veuf et  
» semblablement ladite deffuncte damoysselle Anne du Teil  
» n'était mariée et ne l'avait jamais esté, mais estait jeune  
» fille solve (libre) ; et aussi que ledit Jehan fut né ung an  
» ou environ après la mort de haute et puissante dame

(1) Ce terme « qui m'a été donné » signifie, dans le style de l'époque, un enfant naturel.

» Renée de Vairye en son vivant femme de messire  
» Brandelys, de laquelle defuncte dame de Bazoges ladite  
» Anne, en son vivant était damoiselle et après le trépas de  
» ladite dame de Bazoges, ladite Anne demeura en la  
» maison dudit feu messire Brandelys environ de deux ans  
» pour gouverner les filles dudit feu seigneur de Bazoges et  
» puy après fut mariée ladite Anne ung an ou environ après  
» la nativité dudit maistre Jehan (1) ».

Ce Jean de Champagne, bien que reconnu et « advoué » positivement dans le testament de Brandelis, eut donc une certaine peine à faire valoir ses droits (2).

#### Baudouin. — 16<sup>e</sup> seigneur.

*Baudouin*, fils de Brandelis, rendit aveu, en 1511, à la baronnie de la Flèche, pour sa terre de Bazouges (3).

Il épousa, en 1518, *Jeanne* dame de la *Chapelle-Rainsoin*. En 1527, commença entre Baudouin et René Branchu, seigneur de Launay, un procès, dont le premier résultat fut la mise en séquestre du fief de Launay ; il s'agissait probablement d'un hommage non rendu ou d'une autre question de droit féodal. Les parties, pour éviter les frais que la multiplicité des degrés de juridiction entraîneraient, convinrent de soumettre leurs contestations à la connaissance du juge royal du Maine sauf appel au parlement. Néanmoins, les choses auraient pu rester longtemps sans solution si une transaction ne fut intervenue l'année suivante (1528) ; René Branchu céda son fief de Launay au seigneur de Bazouges.

Baudouin soutint, en 1529, contre le refus qu'on lui en faisait, avoir le droit de prendre dans les forêts de la baronnie de la Flèche, le bois nécessaire aux réparations de

(1) Archives départ. de la Sarthe, G. 778.

(2) Brandelis avait encore un autre fils naturel, Christophe, qui fut également curé de Bazouges et qui mourut au mois de février 1518.

(3) Archives de la mairie de Bazouges.

son château et des portes marinières de ses moulins. Le juge de la Flèche demanda une production de titres et rendit sa première sentence en 1543 seulement, encore ne maintenait-elle les seigneurs de Bazouges dans leur droit de jouissance prétendu que provisoirement et jusqu'à plus ample information.

Nicolas. — 17<sup>e</sup> seigneur.

*Nicolas*, fils de *Baudouin*, épousa *Françoise de Laval* et fut tué dans un combat le 12 novembre 1567.

Il laissa deux fils — *Louis* continuateur de la branche de la Suze ; *Brandelis*, auteur de la Branche de Villaines — et une fille *Perronelle*.

Louis. — 18<sup>e</sup> seigneur.

Fut remplacé, après 1578, par sa sœur.

Perronelle. — 19<sup>e</sup> seigneur.

*Perronelle de Champagne* épousa *Jacques*, comte de *Lorges* et de *Montgommery*, dont elle eut *Marguerite*.

En 1589, le château de Bazouges, qui occupait un point stratégique important, reçut garnison du roi et fut occupé par *Guillaume de Quatrebarbes*, chevalier de la *Roussardièrre* (1). Vers le temps qui précéda l'avènement d'*Henri IV*, la religion protestante s'était répandue dans tout le pays. Le futur roi de France avait reçu de son père la seigneurie de la Flèche (2) et *Jeanne d'Albret*, sa mère, ayant excité les

(1) Il est inutile de rappeler ici l'ancienneté et l'illustration de sa famille, bien connue pour l'une des plus nobles de l'Anjou.

Il descendait de *Guillaume de Quatrebarbes*, mort en 1571, et de *Jeanne de la Roussardièrre*.

(2) Voyez l'histoire de la Flèche par *M. de Montzey*, T. I. pages 259 et suivantes.

déportements des Huguenots, ceux-ci, trompés dans leurs espérances par la conversion d'Henri IV, ne cessèrent pas immédiatement leurs incursions ; le seigneur de Bazouges appartenait à la secte et, bien qu'il fut éloigné du pays (1), son influence pouvait être à craindre. L'occupation de son château assurait son inaction et permettait, en outre, de surveiller toute la contrée.

FAMILLE DE DURFORT.

Marguerite — 20<sup>e</sup> seigneur.

*Marquerite de Montgomery* épousa en 1603 *Jacques de Durfort*, marquis de Duras, comte de Rozan, né en 1547, mort en 1626. Elle même décéda le 26 septembre 1606, laissant à son fils *Guy-Aldonce*, à peine âgé d'un an, la seigneurie de Bazouges (2).

Guy-Aldonce. — 21<sup>e</sup> seigneur,

Vendit Bazouges, en 1634, vers l'époque de sa majorité, se maria deux fois et laissa derrière lui douze enfants, souches de plusieurs branches de cette illustre famille.

(1) Il habitait le Languedoc.

(2) Pendant la durée du XVI<sup>e</sup> siècle, les assises de la seigneurie de Bazouges furent tenues très régulièrement et presque toujours dans quelque maison du bourg.

Outre les affaires ordinaires, telles que réceptions d'aveux, de foi et hommage, ou de cens et devoirs, exhibitions de contrats, jugements pour refus, dissimulations ou délits, nous avons remarqué la condamnation, en 1532, d'Antoine Morineau, sergent de la seigneurie de la Barbée, à 10 livres d'amende, pour avoir fait une exécution mobilière en une maison sise au lieu de la Bâste et située hors l'étendue de la mouvance de la seigneurie de la Barbée — et l'exhibition, en 1573, d'une permission pour faire l'école, accordée par le sire de Champagne, à Jean Hamelin.

Philippe de la Vairie. -- 22<sup>e</sup> seigneur.

*Philippe de la Vairie*, ou *de Warie* (1), chevalier, gentil-homme ordinaire de la chambre du roi, baron de Fougère, de Cré, de la Tranchandière et de la Blottière, devenu seigneur de Bazouges par acquisition du 5 septembre 1634, était protestant, comme Montgomery et Durfort. Sa femme, Suzanne Letaule, étant morte, il épousa en secondes noces, Suzanne Poitevin.

Le nouveau seigneur fit planter, en 1641, « dans le bourg » de Bazouges, dans le carroy (carefour) nommé l'Homme meau » à l'exemple de ses prédécesseurs, un poteau sur lequel étaient peintes ses armoiries et où pendait un carcan, signe de sa haute justice.

Il mourut en 1667 (2). Deux ans plus tard, nous trouvons sa veuve remariée à Gédéon Lenfant.

Gédéon Lenfant. — 23<sup>e</sup> seigneur.

*Gédéon Lenfant*, seigneur de Boismoreau, descendait d'une race de zélés protestants, qui avaient soutenu pour la défense de leur cause maints sièges réguliers, derrière leurs murailles de Boismoreau (3).

Le 2 juillet 1669, il rendit aveu avec son épouse au roi Louis XIV « à cause de son château et baronnie de la Flèche,

(1) La sœur de son quatrième aïeul, Renée de Warie (ou de la Vairie), avait épousé Brandelis de Champagne, seigneur de Bazouges, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

(2) Archives du château de la Motte.

(3) Boismoreau est situé sur le territoire de Durtal, tout-à-fait à l'extrémité du département de Maine-et-Loire. Il reste encore, de ce château, tout un corps de logis entouré de douves et précédé d'une cour où l'on accède par un vaste porche. Les propriétaires ont récemment démoli la chapelle, renversé les murailles du nord et démantelé l'une des tours, dans le but de fournir des matériaux à la construction de plusieurs bâtiments agricoles. Il est à regretter que l'ensemble de ce curieux édifice n'ait pas été maintenu dans son intégrité.

» dépendant de son duché de Beaumont, pour raison de la  
» terre, fief et seigneurie de Bazouges à laquelle ont été  
» annexés et réunis les fiefs de Launay, du Ponceau, de la  
» Gaignerie, de l'Echeneau et des Péchardières (1) ».

La foi religieuse de Gédéon Lenfant, peut-être atteinte déjà par les exhortations de M. Le Royer, curé de Bazouges, ne résista pas à l'épreuve matérielle que la révocation de l'édit de Nantes lui imposait. Sans hésitation, onze jours après l'édit de Louis XIV, le 29 octobre 1685, il fit abjuration de son erreur.

Voici dans quels termes ce fait nous est rapporté par la relation qui en fut faite, séance tenante, sur les registres paroissiaux :

» Aujourd'hui 29<sup>e</sup> jour d'octobre 1685, sur les 10 h. du  
» matin, en présence de nous Joseph Le Royer, prêtre,  
» docteur en droit canon, curé de Bazouges, messire  
» Gédéon Lenfant, écuyer, seigneur de Bazouges et de  
» Boismoreau, s'étant transporté dans l'église dudit lieu, a  
» fait abjuration de l'hérésie de Calvin, de laquelle il faisait  
» profession jusqu'à présent, et a fait profession de la foi  
» catholique, apostolique et Romaine, suivant la formule  
» prescrite par le sacré concile de Trente et en vertu du  
» pouvoir à nous donné par Mgr l'évêque d'Angers, nous  
» lui avons donné l'absolution de l'excommunication par lui  
» encourue à cause de sadite hérésie, en présence de  
» messire J. Lherbette, vicaire ; Vincent Motreuil, sacriste ;  
» P. Guilon, grand chapelain ; et Charles Fournier, chape-  
» lain, tous prêtres habitués en cette église, de M<sup>e</sup> Florent  
» Deshayes, notaire royal et autres notables ».

Cet exemple fut suivi par plusieurs personnes, notamment, le 9 août 1686, par Marie Prunier, veuve de messire Daniel de Laupinière (2), et, le 6 mars 1688, par Hélène Perrineau servante de M. de Boismoreau (3).

Gédéon Lenfant mourut à Bazouges, le 26 août 1689, étant âgé de cinquante-cinq ans (4).

(1) Archives de Bazouges.

(2) (3) (4) Archives de l'Etat civil de Bazouges.

Il laissait deux filles : *Marie-Gabrielle*, qui avait épousé le 23 décembre 1688, Paul Le Noir, habitant Saumur, écuyer, sieur de Pas de Loup, âgé de trente deux ans, veuf en premières noces de Marthe Chal (1) ; et *Suzanne*, qui épousa vers 1716 Joachim d'Arnac.

Suzanne Poitevin, veuve de Gédéon Lenfant décéda vers 1710 (2).

Marie-Gabrielle Lenfant et Suzanne Lenfant  
24<sup>e</sup> seigneur.

Ses deux filles restèrent plusieurs années dans l'indivision, probablement jusqu'en 1715, époque du mariage de Suzanne avec Joachim d'Arnac, chevalier de l'ordre militaire de Saint - Louis , premier capitaine au régiment de Navarre (3).

Suzanne Lanfant. — 25<sup>e</sup> seigneur.

Les jeunes époux prirent les fiefs de Boismoreau et de Bazouges ; mais ils n'en restèrent pas longtemps propriétaires, car ayant résolu de quitter le pays, ils les vendirent, le 9 mars 1720, à Damien Fontaine (4)

(1) Archives de l'Etat civil de Bazouges.

(2) Pendant la durée du XVII<sup>e</sup> siècle, les assises de la seigneurie de Bazouges furent tenues une fois, au Palais-Royal de la Flèche (1627) et les autres fois, tantôt au château de Bazouges, tantôt dans une maison quelconque du bourg, le plus souvent dans celle de Florent Deshayes, procureur fiscal de la terre.

(3) Il était fils de Pierre d'Arnac seigneur de la Melaudière et de la Tessonnière (paroisse de Poligny, près Le Blanc, en Berry) et de Marie Gilbert (archives de Bazouges).

(4) Suzanne Lenfant et Pierre d'Arnac, d'ailleurs, n'eurent pas d'enfants (archives de Bazouges).

Damien Fontaine. — 26<sup>e</sup> seigneur.

Le nouvel acquéreur était de la famille des Fontaine de Biré, Fontaine de Mervé, Fontaine de Mordoit et il appartenait à une branche, qui portait le nom de la Crochinière, fief acheté vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, à Françoise de Laval, comtesse de la Suze, par N.... Fontaine (1). *Damien Fontaine* était conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de la Flèche. Son épouse se nommait Marie Orceau ; elle mourut jeune. Lui même disparut avant 1735, car à cette époque, les assises de la seigneurie sont tenues à la requête et par devant ses enfants mineurs émancipés,

1<sup>o</sup> Marie Fontaine épouse de Louis Baudard écuyer conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de la Flèche.

2<sup>o</sup> Claude-Auguste Fontaine, plus tard de la Tousche, lieutenant au régiment de la Couronne infanterie.

3<sup>o</sup> Louis - Damien - Jacques Fontaine, plus tard de Bazouges.

4<sup>o</sup> Joseph-Philbert Fontaine, plus tard de Boismoreau,  
27<sup>es</sup> seigneurs indivis.

Louis - Damien - Jacques Fontaine. — 28<sup>e</sup> seigneur

Les partages furent effectués peu de temps après ; *Louis-*

(1) Celui-ci était père de *Jacques Fontaine* qui vivait en 1592.

Nous connaissons encore de la même famille :

*Christophe Fontaine*, sieur de la Crochinière, conseiller du roi, grenetier au grenier à sel de la Flèche, époux de noble demoiselle Le Devin (reg. de l'E. C. de la Flèche).

*Jacques Christophe Fontaine*, leur fils, né à la Flèche, le 7 janvier 1637 (idem).

*Louis Fontaine* de la Crochinière, procureur du roi au siège présidial de la Flèche, qui vivait en 1718 (reg. de l'Etat civil de Bazouges).

*René François Fontaine* de la Crochinière, conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de la Flèche, qui vivait en 1720 (idem).

*Damien-Jacques*, devenu seigneur de Bazouges, appela, en 1744, tous ses vassaux, aux assises de la terre et lança, dans ce but, de très nombreuses assignations.

Le 28 septembre 1752, il fit relever, rue de la Juiverie, le poteau de justice qui était tombé, ayant le « droit, dit-il, » d'avoir gibet à deux piliers à liens audessus et audessous, » dedans et au dehors, avec les autres droits à lui attribués » par l'article 42 de la coutume d'Anjou, et en outre étant » fondé à placer dans son fief, terre et seigneurie, poteaux » à ses armoiries avec carcan pour marquer sa justice et sa » seigneurie ».

En conséquence, il fit peindre sur les quatre faces du poteau son écusson : *d'azur au chevron brisé d'argent accompagné en chef de deux trèfles d'or et en pointe d'une gerbe de même* ; et celui de sa femme (inconnue) : *d'azur à un agneau d'argent portant un étendard de gueules*.

Louis-Damien-Jacques Fontaine mourut en 1756, laissant une succession insolvable.

#### François Aumont. — 29<sup>e</sup> seigneur.

Les terres de Bazouges et de Boismoreau furent saisies par les créanciers et vendues à *François Aumont*, écuyer, capitaine exempt des gardes de la prévôté de France, né à Sillé-le-Guillaume et à dame *Marie Hubert* son épouse (1).

Le 27 mars 1762, les nouveaux seigneurs firent remplacer les armes des prédécesseurs par les leurs, qui étaient, pour François Aumont : *d'argent à 3 seaux de... avec 3 cannettes de... posées dessus* ; et pour sa femme : *d'argent à la fasce d'azur chargée de 3 étoiles d'argent, accompagnée de 2 roses*

(1) Elle avait eu pour père Claude Hubert, officier chez le roi, mort à Chemiré en Charnie, en 1746, et pour mère, Marie-Marthe Le Comte, née à Cérans, en 1695, morte à Bazouges, le 22 septembre 1766. Elle même, s'était mariée à Chemiré en Charnie, sa paroisse natale (archives de l'Etat civil de Bazouges).

*de gueules posées en chef et d'un croissant de même posé en pointe.*

François-Julien Aumont mourut à Paris, le 16 juin 1764, et fut enterré le lendemain à Saint-Sulpice. Il était âgé de quarante-cinq ans et laissait une veuve jeune encore après vingt deux ans de mariage (1).

Marie Hubert. — 30<sup>e</sup> seigneur.

Aussi la retrouvons-nous, dès le 22 septembre 1766, remariée à *Pierre-François de Frémont*, chevalier, seigneur des Essarts, ancien officier au corps des carabiniers et pour lors gendarme de la garde ordinaire du roi.

Le 5 octobre 1767, il fit substituer, sur le poteau de justice, aux armes de François Aumont, les siennes propres qui étaient : *d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 billettes de même posées 2 en chef et 1 en pointe.*

Il ne tarda pas à mourir d'ailleurs, laissant à Marie Hubert, le soin de soutenir un formidable procès contre la baronnie de la Barbée. Ce procès, dont l'origine remontait à plusieurs siècles et qui avait été pour ainsi dire, sans cesse ouvert entre les deux fiefs voisins, entra dans une crise aigue. Ce n'était point une petite affaire que de répondre aux sommations maintes fois renouvelées, d'entretenir une correspondance active avec une foule de gens de loi, et de soutenir avec honneur la lutte engagée.

Ce procès, sur lequel nous reviendrons en détail, lorsque nous parlerons de la Barbée, avait pour objet la seigneurie de paroisse et n'était pas encore terminé lorsque la révolution le trancha d'une manière très explicite en supprimant les droits litigieux (2)

(1) Ayant épousé François Aumont alors qu'elle n'était encore âgée que de 16 ans, elle avait, au moment de la mort de son époux, 38 ans. (Archives de l'Etat civil de Bazouges).

(2) Pour le moment, nous citerons seulement la note suivante qui

François Aumont — 31<sup>e</sup> seigneur.

Marie Hubert vécut au moins jusqu'en 1778. Après sa mort, un fils qu'elle avait eu de son premier mariage (1), *François Aumont*, chevalier de Saint-Louis, capitaine au

fut rédigée en 1775 et qui donne quelques détails sur les fiefs du pays.

« Cinq fiefs entourent l'église de Bazouges. Le comte de Durtal prétend qu'ils relèvent de lui, soit nument soit par moyen. Ce sont la *Barbée*, le *Grand - Verrière*, le fief de la *Cure*, celui de la *Masselière* et celui de la *Queue à la Hardouine*. Or il y a dans le bourg de Bazouges deux fiefs de la *Barbée*, deux fiefs de la *Cure*, deux fiefs de la *Masselière* etc... Voici comment :

» C'est une règle générale dans le royaume que fief et justice n'ont rien de commun ; mais en Aujou il n'y a point de fief sans justice, ni de justice sans fief, en sorte que les droits de l'un et de l'autre sont confondus. Aussi, quand un fief se trouve placé sous deux mouvances ou dans deux justices différentes, ce fief doit être distingué en deux parties principales qui subsistent par elles mêmes et deviennent étrangères l'une à l'autre. De là il se forme autant de fiefs indépendants qu'il se trouve d'objets dans différentes mouvances. Ainsi le fief de la *Barbée*, qui s'est trouvé avoir des dépendances dans la seigneurie de la Flèche et dans celle de Durtal, a formé dans le principe deux fiefs, qui ont relevé chacun des seigneurs auxquels ils étaient subordonnés. Il en est de même des fiefs de la *Cure*, de la *Masselière*, etc.

« Comme la haute justice de la Flèche n'embrasse pas la totalité du territoire de Bazouges et que celle de Durtal s'étend vers la partie occidentale du bourg, il est tout simple que le corps de ces fiefs soit placé dans la mouvance de la baronnie de la Flèche et que les extensions ou dépendances qui se trouvent dans la haute justice de Durtal soient regardées comme autant de fiefs distincts, qui n'ont plus aucune relation ni pour la justice, ni pour la féodalité, avec ceux mêmes dont il ne sont qu'une émanation. » (Archives de la mairie de Bazouges).

Les propositions soutenues dans cette note sont contestables sur certains points, mais les théories féodales qui s'y trouvent développées sont assez intéressantes.

(1) Du second mariage, elle eut une fille : Anne-Marie-Armende qui épousa Jean-Louis Chatou de Morandais, capitaine au régiment royal infanterie d'Auvergne — et un fils : Pierre de Frémont des Essarts, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de l'Ilommois - en - Charnie. (Archives de la Barbée).

régiment d'Orléans, devint propriétaire de Bazouges et de Boismoreau.

En 1791, il émigra et fut capitaine commandant de volontaires, dans le régiment de Damas.

La révolution terminée, il revint habiter son château de Bazouges, où il mourut en 1808.

De son mariage avec *Madeleine - Christine Jauson* il eut trois filles.

L'une d'elles épousa M. *Le Louvier*.

## CHAPITRE VI.

### BARONNIE DE LA BARBÉE.

#### Premiers seigneurs (1).

Le fief de la Grande-Barbée appartenait en 1364 à *Isabelle de Bourbon* (2), épouse de Bouchard VII de la maison de Montoire, comte de Vendôme.

*Jean de Bourbon*, (3) frère d'*Isabelle* recueillit dans la succession de cette dame, le fief de la Barbée et le vendit quelque temps après (11 juin 1379) à *Guillaume Poinceau*, chevalier, seigneur de la Roche-Abileau.

Dans la composition du fief de la Grande-Barbée entraient d'une part : une pièce de 1500 arpents, appelée la Garde Chamailard (4) et 35 fois et hommages, dont une était due

(1) Pour tout ce qui concerne le chapitre VI, à moins d'indications contraires, archives du château de la Barbée.

(2) Elle était fille de Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Jeanne de Châtellier.

(3) Jean de Bourbon fut, après la mort de Bouchard VII, décédé sans héritiers en 1374, comte de Vendôme. Il avait épousé Catherine de Vendôme, sœur de Bouchard VII.

(4) La Garde Chamailard fut donnée à cens, en 1578, par Jacques de Dureil et forma dès lors un fief.

par le fief de la Roche de la Barbée (1), le tout tenu de la baronnie de la Flèche — d'autre part : le fief de la petite Barbée (2), l'île de la petite Barbée, les moulins de la Barbée, etc.... tenus de Durtal (3).

Après *Guillaume Poinceau* la Barbée fut possédée par :  
*Jeanne de Soucelle*, dame de la Roche-Abileau (30 nov. 1408).

*Jean de Clefs*, (1439).

*Raoulette de Montalais*, (1453-1478).

Et *Ambroise de Clefs* (1488), auquel succédèrent les *Dureil*.

#### FAMILLE DE DUREIL.

C'est vers 1489 que *Guillame de Dureil* devint seigneur de ce fief (4).

Son épouse, Marguerite de la Haye était morte plusieurs années auparavant (1475) et avait été enterrée « dans le chancel de l'église (5) ».

En 1495, *Guillame* est remplacé par *Geoffroi de Dureil*, qui eut lui-même pour successeur :

(1) Il ne faut donc pas confondre ce fief avec celui de la Barbée. Il n'eut jamais les mêmes propriétaires et fut toujours distinct ; il relevait de la Barbée, voilà tout.

(2) Ainsi le fief de la Petite-Barbée était membre du fief de la Grande-Barbée, mais ne se confondait point avec lui ; il ne relevait pas du même seigneur dominant. Nous verrons tout à l'heure comment on opéra une sorte d'interversion entre ces deux fiefs et comment la partie devint le tout.

C'est dans l'île qu'était bâti le château portant le nom de la Barbée ; il tomba en ruine et fut reconstruit sur un autre emplacement

(3) Enfin, il existait encore un fief, portant le nom de la Motte de la Barbée, qui avant d'être réuni par François de Dureil, fut possédé par Jean de la Roche et par son fils (1418-1496).

(4) Archives de Bazouges.

(5) Archives de la mairie de Bazouges.

*François de Dureil*. Ce seigneur devait alors à François de la Jaille, baron de Mathéfelon et de Durtal, seigneur de Saint-Michel-des-Bois : 1<sup>o</sup> pour la Grande-Barbée, tenue à foi et hommage lige de Durtal, 2<sup>o</sup> pour les fiefs de Lavau, de Monbrossay et de la Marchandière, tenus à foi et hommage simple de Durtal, huit sols tournois de service.

Il devait donc quatre hommages, l'un lige, les autres simples. Il demanda que tous ces hommages fussent convertis en un seul, lige ; moyennant quoi il reconnaîtrait tenir du seigneur de la Jaille, également à hommage lige, les domaines du Serrin, de Beauchêne, d'Emboné, et de la Raquetière, qui, auparavant, n'étaient tenus que censivement. Satisfaction fut accordée à sa requête.

*Jean de Dureil*, fils de *François*, eut part à la victoire que remportèrent les Français, commandés par le duc de Nemours, sur les Italiens et les Espagnols, à Ravenne, en 1512. Il suivit François I<sup>er</sup> en Piémont vers 1515 et s'y distingua sous ses yeux (1).

Nous trouvons dès 1527, entre *Jean de Dureil* et Baudouin de Champagne, la première discussion soulevée au sujet de la seigneurie de paroisse. Ainsi, M. de la Bérardière en soutenant son fameux procès, au XVIII<sup>e</sup> siècle, avait de lointains antécédents et reprenait simplement le thème plus d'une fois soutenu par ses prédécesseurs (2). Nous ignorons d'ailleurs quel fut le succès de cette affaire à son début.

*Jean de Dureil*, qui paraît avoir été l'un des personnages les plus illustres de sa famille, vivait encore en 1540.

Mais, en 1551, le seigneur de la Barbée se nomme *Geoffroi de Dureil* (3) et adresse, le 18 septembre, à Jean du Mas, abbé de Saint-Thierry, baron de Durtal et de Mathéfelon,

(1) Pesche, Dictionnaire de la Sarthe.

(2) Archives de la mairie de Bazouges.

(3) Il était aussi seigneur de Moulines.

neveu de défunt François de la Jaille une requête tendant à obtenir droit de pont-levis et de clôture en sa maison de la Barbée, ainsi que l'autorisation de « faire mettre trois piliers à sa justice dudit lieu ».

Ce seigneur s'occupa, du reste, avec zèle de l'embellissement du nouveau château de la Barbée qui avait été transporté, par son grand père, de l'île du Loir, sur la rive gauche (1); il fit en outre tous ses efforts pour se soustraire à la suzeraineté de la Flèche et profitant de ce que le fief de la petite Barbée relevait de Durtal, il lui donna peu à peu dans chaque aven, plus d'importance, au détriment du fief de la Grande-Barbée ; il travailla si bien et avec tant d'habileté que le fief de la Petite-Barbée finit par devenir le principal et l'autre par prendre un rang tout-à-fait secondaire. Les Dureil étaient fort aimés à Durtal, et leurs successeurs continuèrent à y trouver une cordiale et fidèle protection.

*Geoffroi de Dureil* était protestant et fut assez gravement compromis, en 1561, pour avoir participé à des troubles, suscités, à Angers, par ses coréligionnaires. Mais comme il avait de puissants protecteurs et fit le mort après ces échauffourées, il ne fut point inquiété et obtint même du roi Charles IX le sauf conduit suivant, qui le dispensait de recevoir la garnison imposée à tous les seigneurs calvinistes :

« Charles par la grâce de Dieu roy de France, au sénéchal  
» d'Anjou ou son lieutenant à Baugé, salut. Comme par  
» arrest de notre court de Parlement de Paris en dacte  
» dernier passé, il aict esté ordonné que pour la conserva-  
» tion des châteaux et maisons fortes que ceulx de la  
» nouvelle opinion ont aux champs et pour éviter aux sur-  
» prises et empeschemens des passaiges qui pourroient

(1) Ce château fut lui-même démoli en 1810 et reporté à quelques centaines de mètres, sur un point plus élevé.

» estre donnés à nos bons et loyaulx subiects à cause  
» d'icelles , comme il a été parcydavant fait en plusieurs  
» et divers endroicts de notre royaume. Il serait par nous  
» mis et estably garnison pour la garde d'icelle sous notre  
» main. Et qu'estant Geoffroy de Dureil s<sup>r</sup> de Moulines et  
» de la Barbée notté de la d. nouvelle opinion sans que  
» jamais toutes fois il aiet porté aucunes armes ny fait  
» acte ou office d'ostilité de nous ny de notre service (1),  
» mais se soyt tousjours soutenu depuis que ladict  
» oppinion s'est ainsi estendue en notre dict royaume, en  
» sa maison et vivant paisiblement avec sa famille sous la  
» protection de nos édicts, sans innover aucune chose, l'on  
» pouvait le comprendre sous la rigueur de nostre arrest et  
» le rendre subiect à la garnison ordonnée par icelluy. Nous  
» à plain confiance du rapport et tesmoignaige que nous a  
» fait notre très scher et amé cousin le s<sup>r</sup> de Vielleville,  
» comte de Durestal, mareschal de France, de la fidellité,  
» proud'homme bonne et paisible existence dudict s<sup>r</sup> de la  
» Barbée et qu'il nous a respondu de tous les déportements  
» dudict de la Barbée en sesdictes maisons, suivant mesme  
» la protestation que notre dict cousin le s<sup>r</sup> de la Vielleville  
» en a signée de sa main, avons pour cette fois seulement  
» dérogé et dérogeons à la teneur dudict arrest. Et en ce  
» faisant exempté et exemptons par ces présentes que nous  
» avons pour ce signées de notre main, les dictes maisons  
» de Moulines et la Barbée appartenant audict Dureil, de  
» toutes garnisons, forts, et excepté celles que ledit s<sup>r</sup> mares-  
» chal de Vielleville y voudra se mestre, comme estant  
» ledict Dureil son vassal et sesdictes maisons tenues et  
» mouvantes directement de sa comté de Durestal, et ce sur  
» la sureté de sa parole et promesse à nous faicte de  
» l'obéissance et fidellité dudict sieur de la Barbée. Deffen-  
» dant à tous nos lieutenants généraux, gouverneurs, juges

(1) On voit que l'éponge était bienveillamment passée sur ses entreprises d'Angers.

» ou leurs lieutenants et à tous aultres qu'il appartiendra,  
» qu'ils n'aient à mettre à ces maisons aucunes garnisons  
» de gens de guerre. Ainsi suivant nos voulloirs et intention  
» cy dessus déclarée, car tel est notre plaisir. Donné au  
» Plessis lez Tours le 23 septembre, l'an de grâce mil cinq  
» cents soixante neuf et de notre règne le neuvième.  
» Charles. »

*Jacques de Dureil* apparaît ensuite pendant les années 1573-1603. Il avait épousé Madeleine de Launay.

*Geoffroi II de Dureil*, probablement son fils, lui succéda et vendit d'une part les fiefs de la Garde-Chamaillard, de Bois de Vaux et de Moulines à Gédéon de Thianges, d'autre part les fiefs de la Grande et de la Petite-Barbée à Jacques Le Féron.

#### FAMILLE LE FERON.

*Jacques Le Féron* racheta, le 2 décembre 1609, les fiefs de la Garde Chamaillard et Bois de Vaux qui dépendaient anciennement de la Barbée mais il les revendit presque aussitôt (13 juin 1612) à messire François de Menou, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Turbilly et de Challoux, prête nom de Guillaume Fouquet de la Varenne.

Ce *Jacques Le Féron*, écuyer, seigneur de Pré, à Assé-le-Boisne et de la Barbée, receveur des tailles à la Flèche, puis conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, était fils aîné de Mathurin Le Féron, seigneur de Pré et d'Isabelle Richer. Il avait épousé, vers 1590, *Marie des Champs*, dont il eut, entre autres, *Mathurin* qui suit.

*Mathurin Le Féron*, signalé pour la première fois comme seigneur de la Barbée, en 1627, avait été baptisé au Mans, paroisse du Crucifix, le 11 décembre 1593.

Il épousa *Renée Le Marchand* et ne tarda pas à renouveler les vieilles prétentions de ses prédécesseurs, touchant la seigneurie de paroisse. Il profita de ce que les maîtres de

Bazouges étaient protestants et n'habitaient pas le pays. Il se qualifia dans plusieurs actes, du titre de seigneur de paroisse, se fit délivrer, en 1645, copie des cartulaires de Saint-Serge, crut voir, entre les lignes du texte de ces chartes, la justification de ses prétentions et se déclara fondateur de l'église de Bazouges (1). Il prit soin de se faire reconnaître comme tel par le curé, afin d'obtenir les honneurs de l'eau bénite et de l'encens, ainsi que la recommandation aux prières du prône (2). Le curé se fit un peu prier ; mais sous l'influence de messire Roger du Plessis, seigneur de Liancourt, comte de Durtal, il céda et fit ce qu'on voulut. Le seigneur de la Barbée le récompensa par quelques petites faveurs ; il consentit, par exemple, à ce que son banc dans l'église fut un peu modifié, afin de donner plus d'espace aux cérémonies. Il cessa en outre de faire publier, par le curé ou le vicaire, au prône de la grand messe, le ban de vendanges qu'il avait droit de donner pour l'étendue de Bazouges et le fit dorénavant connaître à l'issue de l'office, par un sergent de sa justice, au son des cloches.

Mathurin le Féron décéda sans postérité, après avoir institué pour héritiers ses neveux et nièces, enfants de son frère cadet Jacques Le Féron, seigneur de Pré et de Suzanne Le Silleur (3).

#### FAMILLE LE BIGOT (4).

Ceux-ci procédèrent au partage des biens compris dans la

(1) Philippe de la Vairie s'inscrivit en faux contre ces titres, mais il fut débouté et condamné à 100 livres d'amende.

(2) Archives dép. de la Sarthe, G. 778.

(3) Les Le Féron portaient « *d'argent à 3 fasces de gueules* » Cette famille s'est éteinte en 1802, dans celle de Richer de Monthéard de Beauchamps.

Nous devons ces renseignements, ainsi que plusieurs détails relatés ci-dessus, à l'obligeance de M. le baron de Beauchamps.

(4) La famille Le Bigot, très-répandue dans le pays, avait des membres à Crosnières, à Villaines, à Précigné.

succession de leur oncle ; la seigneurie de la Barbée échet à Marie Le Féron, femme de René Le Bigot, écuyer, seigneur de Cherbon en Coulongé.

Les nouveaux propriétaires vécurent avec dissipation et menèrent si mal leurs affaires pécuniaires que, lors du décès de René Le Bigot, sa veuve fut poursuivie par une foule de créanciers, au milieu desquels nous signalerons demoiselle Marguerite - Renée du Chastelet, fille de défunt Louis du Chastelet, seigneur du Rossay et de dame Marguerite-Renée Le Féron.

Alors s'ouvrit une interminable procédure, qui débuta par la saisie de la Barbée, se continua par des oppositions, significations, requêtes, appels, sentences, intervention de certains parents, vente simulée à Pétronille-Anne Le Bigot, veuve en premières noces de Henri Duchêne et en deuxièmes noces de René-Alexis Le Féron, chevalier, seigneur de Boisaprès, et aboutit enfin, le 12 septembre 1685, à une vente de la terre de la Barbée, à *Guillaume Gilles de la Bérardière*. Mais cette vente n'était que conditionnelle, attendu les instances engagées ; il y eut encore des saisies, des criées, des procédures. L'adjudication judiciaire et définitive fut donnée au nouvel acquéreur, le 19 juin 1688, seulement (1).

#### FAMILLE GILLES DE LA BERARDIÈRE (2).

Le domaine de la Barbée était composé de deux cents arpents de terre labourable ; de quarante arpents de pré ; de quatre étangs formant ensemble quarante arpents ; de cent arpents de bois taillis ; de dix arpents de futaie ; de neuf

(1) La pièce qui contient l'exposé de toute cette procédure, ne renferme pas moins de 216 rôles, 219 feuillets, 438 pages.

(2) Cette famille avait pour armes : *d'argent à 3 biches passantes de gueules, posées 2 et 1.*

La famille Eveillard portait : *d'azur à 3 trèfles d'or, posés 2 et 1.*

arpents de vignes et d'un parc enclos de huit arpents. Le tout était évalué à 4000 livres de revenu. Les fiefs qui dépendaient de la terre étaient au nombre de dix-sept. Savoir :

Le fief de la Motte de la Barbée, mouvant de la seigneurie des Pins.

Les fiefs de la Grande-Barbée, d'Oillé, du Grand-Verrières, de la Grande-Boderaie, de Lavau, des Trois-Relières, de Larandière, de la Franquerais, de la Petite-Boderaie, de Lavazé, des Bellardières, mouvant du comté de Durtal.

Le fief de la Roche de Bazouges, mouvant du marquisat de la Varenne et du fief des Pins.

Les fiefs de la Rigaudière, du Petit-Verrières, Dalliché et de la Marigné, mouvant du château de Bazouges.

Le produit casuel et annuel de ces fiefs était évalué à 600 livres de revenu.

Le nouveau propriétaire, *Guillaume-Gilles de la Bérardière*, capitaine de cavalerie, avait épousé, en 1685, *Françoise*, fille de François Eveillard, conseiller au parlement de Bretagne. Il descendait d'une suite de gentilshommes qui possédaient la seigneurie de la Grue en Vendomois et dont la filiation était établie, sans lacune, depuis Nicole Gilles qui vivait en 1476.

Il décéda le 7 novembre 1700, à Mayen, paroisse du Poitou, laissant à sa veuve l'administration d'une partie de ses biens et la propriété de la Barbée.

Ce fut seulement en vertu d'un partage effectué par celle-ci entre ses enfants, le 20 février 1725, que son fils *Marin-Gilles de la Bérardière* devint seigneur de la Barbée.

Les autres enfants étaient : *Françoise* femme de Charles de Montplacé, chevalier, mort avant 1720 (1). — *Anne*, qui

(1) Voyez, suite à l'armorial de Cauvin. — Annuaire de la Sarthe, p. 254. — Année 1861.

épousa, le 8 janvier 1720, Charles-François Héard de Bois-simon (1) — et deux filles religieuses.

*Marin-Gilles de la Bérardière* épousa, en 1735, *Marie-Anne Rousseau* de la famille Rousseau de la Patrière en Poitou, dont une branche était venue s'établir au Maine vers 1680.

Peu de temps après, naquit, de ce mariage, *Claude Marin* et, plus tard, le 2 janvier 1742, *Marie Françoise Marine* (2).

La Barbée fut érigée en baronnie, par lettres patentes du 20 avril 1752. Cette faveur devint la cause d'une reprise, acharnée pour le coup, du faneux procès pendant depuis des siècles, entre Bazouges et la Barbée, au sujet de la seigneurie de paroisse.

Dans les susdites lettres patentes, le seigneur de la Barbée s'était fait qualifier de titres qui blessèrent le seigneur de Bazouges et le portèrent à rédiger une opposition à l'enregistrement de ces lettres.

Les griefs portaient principalement sur ce que M. de la Bérardière avait pris la qualité de patron fondateur de l'église et paroisse de Bazouges et sur ce que, par erreur, les fiefs Dalliché et de la Marigné avaient été portés comme mouvants du comté de Durtal, alors qu'ils étaient mouvant de la seigneurie de Bazouges.

Le parlement rendit sur cette affaire un premier arrêt, daté du 2 septembre 1752. Il ordonnait que la qualité de seigneur fondateur et patron de l'église et paroisse de Bazouges, prise par M. de la Bérardière, serait restreinte à celle de fondateur de ladite église. Il maintenait le seigneur de Bazouges dans le droit où il était de se dire, nommer et qualifier seigneur de la paroisse. Il prononçait, en outre, que

(1) Voyez, suite à l'armorial de Gauvin. — Annuaire de la Sarthe, p. 173. — Année 1860.

(2) Elle épousa, le 7 février 1771, Prosper-François-Marie-Henri-Augustin de Collasseau, chevalier, capitaine au corps royal d'artillerie, fils de Prosper-César-Annibal de Collasseau et de défunte dame Marthe-Catherine de Montplacé. (Arch. de l'Etat civil de Bazouges)

toutes autres énonciations faites dans les lettres patentes ne pourraient nuire ou préjudicier « tant à la mouvance » médiante et immédiate qu'au droit de haute, moyenne et » basse justice appartenant à Fontaine de la Crochinière à » cause de sa seigneurie de Bazouges ». Enfin il reconnaissait que les fiefs Dalliché et de la Marigné étaient mouvants de Bazouges.

Les lettres ainsi rectifiées furent enregistrées par le Parlement, le 4 décembre 1752, et par la chambre des comptes, le 12 septembre 1754.

Mais l'arrêt ci-dessus rapporté, en partageant le gâteau, n'avait satisfait personne. Le seigneur de la Barbée, soutenu par son suzerain de Durtal, ne se tint pas pour battu. Il fit présenter, sous le nom de M. de la Rochefoucault (1), un aveu du comté de Durtal, à la Chambre des Comptes, dans lequel ledit comte de Durtal se disait seigneur et patron dans la paroisse de Bazouges. Le droit refusé au vassal fut accordé sans difficulté au suzerain, grâce à sa haute personnalité sans doute, par une sentence des requêtes du palais, en date du 11 août 1758.

Dès le 14 septembre suivant, espérant ainsi tourner la difficulté, M. de la Rochefoucault fit abandon de ce droit à M. de la Bérardière, dans les termes suivants :

« ..... sachant que les fief, terre et seigneurie de la » Barbée mouvant de lui à foi et hommage lige est de » grande étendue, que plusieurs beaux droits y son<sup>t</sup> » attachés, que ladite terre a été décorée par le roi du titre » de baronnie et que les seigneurs de la Barbée sont fonda- » teurs de l'église, pour quoi il veut donner à Marin Gilles » de la Bérardière propriétaire de ladite terre des marques » de sa bienveillance.... il lui a cédé et inféodé la seigneurie

(1) Alexandre, duc de la Rochefoucault et de la Rocheguyon, pair de France, prince de Marcillac, marquis de Barbezieux, de Liancourt et d'Halluyn, comte de Durtal, chevalier des ordres du roi et grand maître de la garde-robe,

» de la paroisse dudit Bazouges, ensemble les droits honorifiques et des prières nominales dans l'église dudit » Bazouges et l'exercice de la haute, moyenne et basse » justice... »

Les circonstances étaient favorables. M. de Fontaine, seigneur de Bazouges, venait de mourir laissant une succession obérée; des créanciers s'intéressent peu aux querelles de ce genre; ils préfèrent l'argent. Le comte de Durtal et son vassal de la Barbée restèrent donc à peu près libres d'agir à leur guise.

M. Aumont, qui acheta la terre de Bazouges, après avoir passé plusieurs années à étudier ses titres, rouvrit les hostilités en faisant, par huissier, défense au curé de Bazouges de recommander le comte de Durtal et le baron de la Barbée aux prières nominales, en qualité de seigneurs de paroisse; ceux-ci protestèrent et ayant possession d'an et jour, furent provisoirement maintenus.

Leur adversaire ne les troubla pas autrement, car il mourut en 1764, au moment où il allait agir de nouveau.

*Marin Gilles de la Bérardière* décéda lui-même en cette année, laissant pour successeur, son fils *Claude Marin Gilles de la Bérardière*, marié à *Françoise Deshayes* (1).

Le nouveau baron sembla d'abord devoir jouir paisiblement de ses prétentions. Il n'avait plus en face de lui que deux femmes, l'une encore inexpérimentée (2), l'autre très âgée (3). Il fit enterrer son père dans l'église, fit peindre une litre funèbre et prit hautement le titre de seigneur de Bazouges.

(1) 19 janvier 1756 — Mariage, par François Deshayes, curé de Châteaugontier, de Claude-Marin-Gilles de la Bérardière, âgé de 28 ans, avec demoiselle Françoise Deshayes, âgée de 17 ans, fille de défunt Joseph - Laurent Deshayes, seigneur de Lesnaudière, et de dame Anne Pioger (Arch. de l'Etat civil de la Flèche).

(2) Marie Hubert, veuve de François Aumont, âgée de 38 ans.

(3) Marie-Marthe Hubert, belle-mère de François Aumont, âgée de 69 ans, morte en 1766.

L'ennemi, cependant, ne faisait que sommeiller. Il reprit ses attaques, en 1769, avec une énergie sans pareille.

Marie Hubert, veuve en premières noccs de François Aumont, épouse de Pierre de Frémont, revint en arrière et attaqua la sentence du 11 août 1758, en vertu de laquelle le comte de Durtal s'était fait attribuer la seigneurie de paroisse, pour l'inféoder ensuite au baron de la Barbée.

Il serait trop long de suivre toutes les nouvelles phases du procès. Il suffira de dire que M<sup>e</sup> de Frémont contestait à M. de la Rochefoucault le droit qu'il avait prétendu s'arroger, et le déniait également au baron de la Barbée.

Les défenseurs s'appuyèrent sur les chartes extraites, jadis, du cartulaire de Saint-Serge et sur ce fait que tous les héritages au milieu desquels s'élevait l'église étaient mouvants du comté de Durtal, par moyen de la baronnie de la Barbée et fiefs en dépendant.

La partie adverse fut obligée d'avouer la vérité de cette mouvance, mais elle soutint que l'église formait une enclave. Quant aux chartes, elle refusa d'y reconnaître aucun titre propre à soutenir les prétentions au droit de seigneurie de paroisse ou de fondateur, attendu, disait-elle, que ces pièces avaient été arrangées par le seigneur de la Barbée pour les besoins de sa cause. C'est ce que Philippe de la Vairie avait déjà soutenu sans succès.

Il paraît bien certain que les personnages dont il est question dans ces chartes étaient les seigneurs primitifs de Bazouges. Si l'un d'eux est qualifié, une fois, du nom de *la Barbée*, ce ne peut-être que par suite d'une interpolation, ou par le fait de la réunion, en ce temps là, des fiefs de Bazouges et de la Barbée. En outre, l'intervention de Hubert de Durtal n'entraîne pas les conséquences déduites par M. de la Rochefoucault et par son vassal ; rien n'est en effet moins net que le rôle de ce personnage, ni plus embrouillé que la description de ses droits fonciers ; l'altération du texte primitif des chartes peut très bien être admise ici.

Enfin, l'argument tiré, par M. de la Bérardière, du voisinage du Creux, n'a pas grande valeur, car ce prieuré est aussi près de Bazouges que de la Barbée.

Néanmoins, les juges semblent avoir été fort embarrassés ; leur arrêt rendu le 13 août 1776, en partie conforme aux chartes, en partie divergent, ne brille guère par la logique. D'après ses termes, la dame Frémont est maintenue « dans » le droit et possession de se dire dame et haute justicière » de l'église et paroisse de Bazouges et dans les droits » honorifiques en dépendant. »

Mais d'un autre côté, M. de la Bérardière est maintenu » dans le droit et possession de se dire fondateur de l'église » de la paroisse de Bazouges et dans les honneurs et prérogatives en dépendant ».

Enfin, M. de la Rochefoucault est maintenu « dans l'exercice » de la haute justice sur le bourg et paroisse de Bazouges » pour les fiefs mouvant du comté de Durtal ».

Chacun recevait donc sa part ; tout le monde avait raison, mais avait tort en même temps. La sentence est étrange ; on ne saurait en établir la raison, les considérants du jugement étant inconnus.

M. de la Bérardière pensa, cependant, que le procès était perdu pour lui. Il en parle du moins en ce sens, dans une note qu'il rédigea pour prouver que, malgré cet insuccès, son titre de baron restait plein et entier. Il conserva toutefois l'espoir de prendre sa revanche, mais les revendications furent arrêtées par les événements de la révolution. Les droits litigieux allaient être supprimés et le fameux différend, tranché d'une façon péremptoire.

Nous retrouvons M. de la Bérardière à la Barbée en 1793 et 1797. Il semble avoir éprouvé tous les ennuis inhérents à cette période, mais être resté à l'abri des menaces les plus graves. Il mourut vers 1804.

Il laissait un fils (1) qui vendit la terre de la Barbée à François, comte de la Bouillerie, devenu plus tard ministre de la maison du roi Charles X.

## CHAPITRE VII.

### CHATELLENIE DE FONTAINE (*alias* la Paulmerie).

*Jacques Gaultier*, qui était, en 1573, seigneur du fief de Fontaine, acheta, le 26 juin 1576, à noble homme Martin Fouquet « escuyer de cuisine du roy de Navarre (2) » le grand corps de logis, la chapelle et les dépendances de la Paulmerie ; et, le 24 août 1578, à Louis de Champagne, le lieu de Fontaine, près la Paulmerie (3).

En 1582, il obtint érection de son fief en châtellenie. « Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Pologne, » disent les lettres, à tous présents et à venir salut. Notre » amé et féal conseiller en notre cour et parlement de » Bretagne, maître Jacques Gaultier, nous a fait remontrer » qu'il est sieur de la terre, fief et seigneurie de Fontaine » Gaultier, paroisse de Bazouges, au ressort de la Flèche, » dépendant du Duché de Beaumont, laquelle terre est » composée de maison close a douves, pont-levis et grands » bois, juridiction de grande étendue, hommages et grand » nombre de sujets et devoirs, avec droit de présentation

(1) Marin-Gilles de la Barbée, né le 2 juin 1759. Un premier enfant, également appelé Marin, était né le 16 février 1757, mais n'avait pas vécu.

Il existe encore une descendance directe des Gilles de la Bérardière de la Barbée.

(2) Il s'agit de Martin Fouquet, père de Guillaume Fouquet de la Varenne, seigneur de la Flèche. Pour plus amples détails sur ce personnage, voir *Hist. de la Flèche*, par M. de Montzey, t. II, p. 25 et suiv.

(3) Arch. de la Barbée.

» de bénéfices, tant en fiefs que arrière-fiefs, moulins,  
» colombiers en ladite paroisse, laquelle il relève pour la  
» plupart de Bazouges et partie de la Fleche ; laquelle terre  
» il désirerait volontiers et pour le soulagement de ses  
» sujets et illustration d'icelle, faire ériger en châtellenie,  
» si notre bon plaisir était de lui accorder nos lettres de  
» permission. Savoir faisons que nous, ayant et gardant  
» mémoire des bons et recommandables services que ledit  
» Gaultier et ses prédécesseurs nous ont faits et font, dési-  
» rant le favorablement traiter, à ces causes.... avons créé,  
» érigé, illustré, créons, érigeons, illustrons par ces pré-  
» sentes, la dite terre en dignité, sous le nom et titre de  
» châtellenie de Fontaine-Gaultier, avec toute autorité,  
» puissance, justice patibulaire, officiers et tous autres  
» droits attribués aux autres châtelains, selon la coutume  
» d'Anjou, pour en jouir, lui, ses successeurs et ayant  
» cause mâles et femelles, à perpétuité, à la charge que les  
» appellations de ses officiers, ressortiront où elles ont  
» accoutumé auparavant ; la présente érection réservant  
» tous cas royaux dont la connaissance appartient à mon  
• juge (1) ».

La famille Gaultier qui possédait des terres à la Crouzilière, à Villiers, à Launay en Touraine, à Quincé, etc. et qui plus tard acheta la seigneurie de Clefs, était fort noble et fort ancienne. Elle a donné des conseillers au parlement de Bretagne et un maire de Tours.

Celui qui fit ériger Fontaine en châtellenie mourut en 1625 ; il fut enterré dans la chapelle qu'il avait fait élever contre l'église de Bazouges et qui était, alors, à peine terminée. Son héritier se trouva être un enfant, son petit fils, qui demeura longtemps à Tours et ne revint habiter Fontaine que vers l'année 1670.

La terre fut vendue, le 5 mai 1738, par Jacques Gaultier

(1) Arch. dép. de la Sarthe. — Fonds de Bazouges.

colonel d'infanterie (1) à *Louis Baudard*, écuyer et à *Marie Marguerite Fontaine*, son épouse.

Ceux-ci étant venus à mourir, leurs enfants (2) donnèrent procuration à Joseph Marie Baudard, écuyer, directeur des postes à Angers et vendirent à leur tour la dite châtellenie, le 28 août 1766, moyennant 52000 livres à *Augustin Pierre Pihery*, seigneur de Lorme, conseiller du roi au siège présidial de la Flèche et demeurant en cette ville (3), lequel en demeura propriétaire jusqu'à la révolution.

## CHAPITRE VIII.

### AUTRES FIEFS DE BAZOUGES.

#### *Ambrières.*

Furent seigneurs de ce fief :

En 1445 — Noble dame *Thomasse de Montalais*, veuve de Pierre de la Haye, seigneur d'Auvers (4). -

(1) En 1703, ce Jacques Gaultier acheta une closerie sise en Bazouges, appartenant à Pierre-Emmanuel Thibault, chevalier, seigneur marquis de la Rochethulon, ancien colonel de dragons, colonel d'un régiment d'infanterie, demeurant ordinairement en son château de la Guenaudière, paroisse de Grez-en-Boëre. ( Voir la généalogie ci-jointe. )

(2) Louis Baudard, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de l'un des bureaux de la guerre, demeurant à Versailles.

Nicolas-Louis Baudard, écuyer, aide-major au régiment de Belzunce-Dragons, résidant à Aire près de Lectoure.

Jacques-Louis Baudard, écuyer, sieur de la Varenne, lieutenant au régiment de Limousin, résidant à Hunningue.

Marthe Baudard, fille majeure, demeurant à Angers ( celle - ci ne donne pas procuration et figure dans l'acte de vente pour son propre compte ).

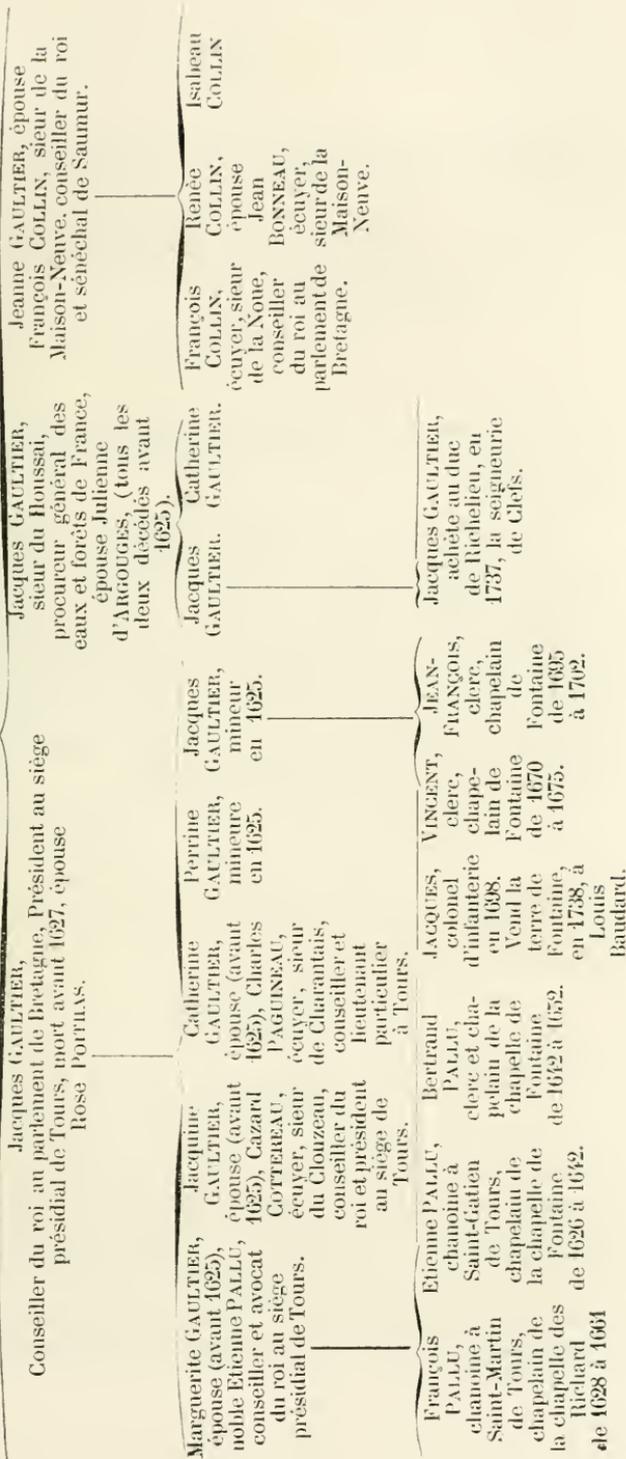
(Archives de la Barbée).

(3) Archives de la Barbée.

(4) Arch. dép. de la Sarthe, H. 626.

# GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE GAULTIER.

Jacques GAULTIER,  
Counselleur du roi au parlement de Bretagne, Président au siège présidial de la Fleche,  
mort au commencement de 1625, épouse Perrine PISCHERARD.



En 1502 — *Jean de Fontaine*, qui rend aveu au fief de Launay.

En 1637 — 1666 — *Simon de Crespy* (1).

En 1718 — *Christophe Davy des Roches*, conseiller du roi au siège présidial de la Flèche.

#### *La Boisardière.*

La Boisardière n'était point un fief, mais seulement une habitation de campagne qui appartenait (1583) à la famille Boisard.

Pierre de Landevy ancien avocat au siège présidial d'Angers, époux de Madeleine Boisard vendit cette propriété, le 15 décembre 1667, à Jacques Aumont (2), sieur du Coudray, avocat en la sénéchaussée et siège présidial de la Flèche, bailli des châtellenies de Château-Sénéchal et de Clefs, et plus tard (1679) maire de la Flèche. Jacques Aumont épousa en premières noces Jacqueline Jouye et en second mariage Françoise Souchard.

De cette dernière, il eut, entre autres enfants, Charles Aumont. Celui-ci laissa, de son union avec Madeleine Pinguenet, fille d'Antoine Pinguenet de Champbénard, une fille, Marie Marguerite, héritière de la Boisardière et femme de M. Deslandes (3).

#### *Les Buffes* (4).

Le fief des Buffes appartenait au prieuré de Roizé (5). Les

(1) Archives dép. de la Sarthe. — Fonds de la seigneurie de Bazouges.

(2) Il ne faut pas confondre cette famille avec une autre famille Aumont, dont fut François Aumont seigneur de Bazouges.

(3) Archives de la Boisardière. — M. Deslandes, mort en 1829, a laissé de nombreux travaux scientifiques, agricoles et historiques. Il a consacré sa vie au service de ses concitoyens et à l'étude de son pays.

(4) Arch. dép. de la Sarthe. — Fonds de la seig. de Bazouges.

(5) Fondé (1036-1055) par Lodon, seigneur de Roizé (Pesche).

seigneurs, qui en rendaient aveu à Bazouges, furent donc les prieurs successifs de Roizé.

Voici les noms de plusieurs d'entre eux :

- 1528 — 1532 — *Jean Le Blanc* ou *Le Blaye*.  
1561            *Bernardin de Saint-François*.  
1574            *Pierre Goivrot*.  
1583            *Pierre Tarou*.  
1607 — 1610 — *Bertrand Proust*.  
1627 — 1637 — *Simon Le Prévost*.  
1662 — 1666 — *J.-B. de Bermont*.  
1671 — 1690 — *J.-B. de Colbert*.  
Avant 1711 — *Guillaume Meret*.

1735            *André Antoine de Beuchamps*, demeurant au château de Reau, paroisse de Villaines-la-Gosnais.

Il ne reste plus, aujourd'hui, vestige de ce fief. Le champ qui s'est étendu sur les anciennes constructions n'en a pas gardé le nom ; la tradition locale elle-même en a perdu le souvenir. Seul, un chemin, portant le nom de *chemin des Buffes*, permet de rétablir approximativement la situation de ce lieu.

#### *Le Chêne (1).*

Le seigneur de ce fief était, de 1536 à 1576, *René de Fay* sieur de Chassillé, demeurant au Bailleul (2).

Il eut maille à partir avec son suzerain de Bazouges et, se trouvant dans son tort, il fut obligé de passer avec lui une transaction datée du 2 octobre 1576.

René de Fay ayant démembré, par vente, donation ou échange, plus d'un tiers de son fief du Chêne, qui relevait de Bazouges, Louis de Champagne fit une demande en dépié, comme c'était son droit (3). Alors « ledit seigneur du

(1) Arch. dép. de la Sarthe. — Fonds de la seig. de Bazouges.

(2) Arch. de la Barbée.

(3) « Le dépié procède quand un fief est dépecé, démembré par

» Chêne, pour faire désister ledit seigneur de Bazouges de  
» sa demande, lui céda la féodalité, mouvance et droits  
» seigneuriaux qu'il avait dans le bourg de Bazouges ; en  
» vertu de quoi le poursuivant consent à ce que ledit  
» René de Fay jouisse comme autrefois de son fief du  
» Chêne et de la mouvance des maisons de la Grange et de  
» la Saullais (1) ».

Vers 1585, le fief du Chêne passa entre les mains de Jacques Gaultier et fut réuni à la châtellenie de Fontaine.

### *L'Écheneau (2).*

*Guyon Etourneau*, de Crosnières, posséda l'Echeneau de 1394 à 1418.

Il vendit, le 21 décembre 1418, à « dame *Marie Dubueil de la Motte Achay* (sic) ».

Elle ne resta pas longtemps propriétaire de ce fief, car nous le trouvons, en 1421, entre les mains de *Jean de Champagne* seigneur de Bazouges, qui confesse, alors, le relever du sieur de Cré, par son fief de Launay.

A partir de cette date, l'Echeneau demeura membre de la seigneurie de Bazouges.

### *Launay (3).*

Eu furent seigneurs.

1379 — 1409 — *Adam de Cré.*

1421            *Guy de Crez.*

» vente, donation, échange, en sorte que les deux tierces parties ne  
» demeurent entières, ou bien quand il y a abournement de cens ou  
» rente qui excède la valeur de la tierce partie de la terre donnée à  
» foi ». (Coutume du Maine).

(1) (2) (3) Archives dép. de la Sarthe. — Fonds de la seigneurie de Bazouges.

1440 — 1459 — *Guyon de Crez*, qui donna contre échange, en 1450, à Etienne Duplessis, seigneur de la Tranchardière, les moulins de Navrans.

1461 — 1471 — *Guy de Cré*.

1483 *Jean Leroy*.

1527 *René Branchu*, qui céda son fief, sans en rien retenir, au seigneur de Bazouges, à la suite d'un procès avec ce seigneur et d'une transaction qui termina le différend.

Le fief de Launay se trouva donc à partir de cette époque réuni à la seigneurie de Bazouges.

Avant 1526, les métairies de Launay et de Marigné appartenaient à Jean Daché, dit le Brun, et à son épouse, Bonne de Crez. Ils eurent pour héritiers : 1<sup>o</sup> Jeanne Davaise, dame de Bonnefontaine, veuve de Alexandre de Saint...., sieur du lieu Davaise, et fille de N.... dame de Crez, sœur de Bonne de Crez. — 2<sup>o</sup> Brun Daché, fils de Jean Daché (frère de Jean Daché, dit le Brun), et de Catherine de Mollicourt.

La première eut Marigné ; le second Launay.

Cette métairie de Launay fut achetée plus tard, le 4 juillet 1605, par Jacques Gaultier (1), à Claude Le Fébure, sieur de la Folluère.

*Marigné, ou la Marigné, ou Marigny, alias la Chaumondière ou encore Dalliché* (2).

En furent seigneurs :

1537 *René Le Masson*, aussi seigneur de la Masselière.

(1) Jacques Gaultier s'appelait « de Launay » non à cause de cette métairie, sise en Bazouges, mais à cause d'un fief du même nom, situé en Touraine.

(2) Arch. dép. de la Sarthe. — Fonds de la seig. de Bazouges.

1564 — 1573 — *Marin du Bouchet*, aussi seigneur de la Ronce.

1578 — 1598 — *Olivier du Bouchet*, aussi seigneur de la Ronce et de Mondagron.

1603 — 1619 — *Jacques du Bouchet*, sieur de la Ronce, de Mondagron et de la Motte-Forterye.

1619 — 1637 — *Michel du Bouchet*.

Vers 1650 — *Mathurin Le Féron*, seigneur de la Barbée.

1687 *Marie Le Féron* veuve de René Le Bigot.

A cette époque le marquis de la Varenne déclara que ni lui, ni défunt son père, n'ont prétendu avoir le fief de Marigné dans la mouvance de leur fief des Pins, attendu que ce fief de Marigné relève de la seigneurie de Bazouges.

Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, *Jacques le Peintre*, doyen de l'église de Tours, sieur de Marigné, vendit ce fief à *René François Fontaine de la Crochinière*.

Puis il fut transmis à *Damien Fontaine* acquéreur de la Barbée et réuni à la seigneurie du même nom.

#### *La Masselière (1).*

*Jean Le Masson*, seigneur d'Auvers et de la Masselière rendit aveu pour cette dernière terre, à la Barbée, le 18 octobre 1418.

Un autre *Jean Le Masson* était seigneur d'Auvers et de la Masselière en 1491 (2).

Enfin *René Le Masson* était propriétaire de ces fiefs en 1532 — 1537.

Une même famille paraît donc avoir tenu la Masselière pendant cent cinquante ans. Il nous faut, cependant, reconnaître une interruption dans cette possession et placer dans l'intervalle compris de 1452 à 1474, un personnage portant

(1) A moins d'indication contraire, arch. de la Motte.

(2) Arch. de Bazouges.

un autre nom, savoir *Jean de Bouillé*, qui notamment, rendit aveu à Bazouges, pour partie de la Masselière, en 1471.

Ce gentilhomme devait avoir une alliance avec les Le Masson, mais nous ignorons quelle marche, l'ordre successoral fit suivre au fief qui nous occupe, pour l'enlever à la famille Le Masson et l'y reporter ensuite.

Vers 1545, *Nicolas de la Chesnaye*, devenu seigneur de la Masselière par héritage ou par acquisition, rendit aveu à la Barbée. Parmi les hommes de foi et les sujets compris dans l'énumération de cet aveu, on distingue :

Noble homme Jean Esperon, sieur du Mazé et de la Baronnière.

Maitre Jacques Barillet, prêtre, pour la métairie de la Gorjuère.

Noble homme René de Tessé, pour les pâturages de Boigné.

Noble et puissant messire Baudouin de Champagne pour le lieu de la Vetillière.

Noble homme René de Hansay, sieur de la Bruère.

La Prieure de la lande aux Nonnains, pour des rentes sur le moulin à vent.

Le 11 octobre 1553, *Nicolas de la Chesnaye* était mort et laissait *Marie du Soillonce* (1), sa veuve, chargée de la tutelle de plusieurs enfants mineurs.

L'aîné d'entre eux, *Nicolas*, rendit aveu le 13 février 1561, à Durtal, par le moyen de la Barbée.

Ses successeurs, à la Masselière, furent *Pierre Dumesnil* et *François Dumesnil*, qui occupent les dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle et les premières du XVII<sup>e</sup>.

Le 3 juillet 1620, le seigneur de la Masselière est *Charles Davoust*, président de l'élection de la Flèche. Il était alors veuf de *Françoise Richard* qu'il avait épousée à Angers le 2 décembre 1606 ; le 28 mai 1633, il se remaria, à Baugé,

(1) Il faut lire, croyons-nous *Marie de Seillons*.

avec Catherine Rousseau. Il mourut vers la fin de 1665, laissant pour héritier son petit fils, *Sébastien Davoust*, âgé de cinq ans.

Son fils, en effet, *Pierre Davoust*, président au grenier à sel de la Flèche, qui l'avait précédé dans la tombe, était représenté par deux enfants que lui avait donnés sa femme *Geneviève Saybois* : Geneviève Marie Françoise Charlotte et *Sébastien Richard Pierre*.

Ce dernier, maire perpétuel de la Flèche, épousa Françoise Le Noir et mourut le 3 mai 1731.

*Anne François Joseph Pierre de la Rue du Can*, conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de la Flèche, devint seigneur de la Masselière par son mariage (25 janvier 1752) avec *Anne Françoise Davoust*, fille des précédents.

Enfin, le 21 avril 1773, mademoiselle de la Rue du Can apporta aux Le Royer de la Motte la terre de la Masselière, en épousant un membre de cette famille.

C'est M. de la Motte qui l'a vendue à M. Desvignes.

#### *Mondagron* (1).

Mondagron était une petite gentilhommière située au bas du coteau, sur le chemin de Bazouges à Crosnières. Il en reste encore aujourd'hui un corps de logis, entouré de douves en partie ruinées.

*Cyprien de Mondagron*, écuyer, portait : *d'or à 3 annelets de sable, posés 2 et 1*.

La demeure fut ensuite possédée par :

*Marin du Bouchet* (1574).

*Olivier du Bouchet*, gentilhomme ordinaire de la maison du roi (1595).

*Jacques du Bouchet* (1610).

*Michel du Bouchet* (1627).

(1) Arch. dép. de la Sarthe. — Fonds de la seig. de Bazouges.

*Pierre Aubert* (1638).

*Claude Aubert* (1656-1666).

*Louis Chauvin* (1727).

*Couallier* (1753), avocat au siège présidial de la Flèche et sa femme *Françoise de Sallaine*, héritière de *Louis Chauvin*.

Entre cette dame et les habitants de Bazouges, il s'éleva, en 1775, un long procès, sur le sujet d'un chemin desservant un vaste clos de vignes, chemin que les habitants disaient être public et que la dame Couallier revendiquait comme sa propriété privée. Les mémoires rédigés pour éclairer la cause, en 1783, débutent ainsi : « Dans la paroisse de » Bazouges en Anjou, est un coteau couvert de vignes, dont » l'ensemble et l'arrondissement s'appelle le clos des » Vallées ; sa longueur est d'environ six cents toises sur » autant de largeur. Ce clos est traversé de l'Orient au » couchant par un chemin, lequel prend naissance sur le » grand chemin de Bazouges à Crosnières et débouche sur » celui de Bazouges à Verron, par le chemin dit des » Chèvres. A l'entrée, du côté de Bazouges, la dame veuve » Couailler possède à droite du chemin une maison appelée » Mondagron ».

Ce chemin était la « borne inmuable » servant de limite au fief de la Barbée, d'une part, et à celui de Fontaine, de l'autre.

Les seigneurs de la Barbée, et de Fontaine intervinrent au procès en qualité de seigneurs du clos des Vallées (1).

#### *La Richeraie.*

Un seul nom se rapporte à ce petit fief, celui de *Julien de Rouvray*, conseiller du roi au siège présidial de la Flèche (11 octobre 1732) (2).

#### *La Roche de Bazouges* (3).

Demoiselle *Françoise de Berthelot*, mineure, en était dame

(1) Arch. de la mairie de Bazouges.

(2) (3) Arch. dép. de la Sarthe, G. 778.

au 15 février 1655. Son curateur était Guillaume Foussard. Elle avait pour proche parent, François Aymar, chevalier, seigneur de Gacilly.

La Roche de Bazouges, passée entre les mains du sieur Deshayes, fut vendue par celui-ci, en 1670, au sieur de Vaux.

Peu de temps après la famille Aumont de la Boisardière en devint propriétaire et la conserva jusqu'au temps de la révolution.

### *La Sigonnière,*

Aujourd'hui métairie de la terre de la Barbée, autrefois fief d'une certaine importance, se composait d'un petit château, d'une chapelle, des métairies de la Viennière et de Laimeraie, et des closeries du Bois, de la Petite Branchardière, de la Périère, de la Baronnière et de la Pommeraie (1).

Le manoir fut d'abord habité par la famille *Richain* ou *Ricain*, représentée, en 1532, par *Guyon Richain*, et en 1646 par *Gabrielle Richain*, épouse de Gabriel Lemore (2) ;

Puis vinrent les *Cabaret*, dont *Jean Cabaret*, (1676), conseiller du roi, lieutenant particulier en l'élection de la Flèche, et *Jacques Cabaret*, écuyer, époux de *Anne-Renée de la Chalinière* (1750).

Ces derniers vendirent la Sigonnière, le 20 février 1758, à M. de la Bérardière, baron de la Barbée (3).

Le territoire de Bazouges renfermait encore plusieurs autres fiefs, sur lesquels nous ne possédons pas de documents. Ils se nommaient les *Guèrets*, la *Renouardière*, la *Rigaudière*, la *Ronce* et la *Vieillière*.

(1) Arch. de la Barbée.

(2) Arch. dép. de la Sarthe, G. 778.

(3) Arch. de la Barbée.

La chapelle qui s'élevait à la Vieillère subsiste encore et sert à remiser les fourrages d'une ferme. Elle ne présente d'ailleurs aucune partie remarquable.

Le corps de logis qui l'accompagne, est percé de quelques ouvertures à meneaux. On y accède au moyen d'un perron assez élevé, dominé par une sorte de portique ou d'auvent en pièces de charpente, recouvert en ardoises.

S. DE LA BOUILLERIE.

---

---

---

NOUVELLES RECHERCHES  
SUR LA  
FAMILLE DE RONSARD

(Suite).

---

§ III.

LES SEIGNEURS DE MONCHENOU

Nous n'avons d'autre preuve de la parenté qui unissait les seigneurs de Roches et de Monchenou aux seigneurs de la Possonnière que la similitude des armes blasonnées sur l'écusson des uns et des autres, et les documents que nous avons réunis, ne nous permettent pas d'indiquer à quel moment la nouvelle branche se forma.

Blanc Ronsard en est le premier représentant connu. A ne considérer que l'époque où il a vécu, il semble être le fils d'André Ronsard et de Catherine de Larçay ; c'est là toutefois une simple conjecture que nous avons déjà hasardée, et que nous tenons à donner comme simple probabilité.

Il était marié en 1444 (1) à Catherine de Cardun, riche héritière, qui apporta à son époux différents domaines, dont la mort de son cousin, Phelipot de Cardun, l'avait rendue maîtresse. Cette famille de Cardun possédait dès la fin du

(1) Lettres de partage entre noble homme Blanc Ronssart et Catherine de Cardun sa femme et noble Guillaume de Turgis. (Notes de monsieur Leguay, ancien curé de Rahay.)

XIV<sup>e</sup> siècle le fief de Roches (1), situé sur la commune de Sceaux (2); celui de Cardun, dont elle portait le nom, se trouvait sur la paroisse de Vibraye. L'un et l'autre échurent en partage à l'épouse de Blanc Ronsard; sa sœur Richette, mariée à Guillaume de Turgis, garda Coulonge (3), autre seigneurie de la paroisse de Rahay. Une terre de moindre importance, la Roche, qui fut appelée plus tard la Roche-Morotière, appartenait aussi à Catherine de Cardun.

Bien moins considérable était la fortune du seigneur de Monchenou (4). Ce fief contenait « hostel estraige cour courtilz vignes et gast six arpens de terre esquels il a droit de garenne, en terre labourable dix huit septrees en ung tenant comprins le bordaige de la Proustière neuf arpens de pré en la rivière de Tusson en plusieurs pièces et la pièce d'un moulin à bled au dict lieu de Monchenou avec le bian et court d'eau d'icelle (5) ». Il relevait de la châtellenie de Saint-Calais, au possesseur de laquelle Blanc Ronsard rendit aveu le 19 octobre 1463 et le 8 janvier 1481 (n. s.), déclarant à cette dernière date lui devoir « quinze jours de garde en armes et chevaulx (6). ».

Si, à ce domaine, on ajoute quelques fermes isolées, relevant censivement de la seigneurie des Loges (7), et encore

(1) Dans les dernières années du XIV<sup>e</sup> siècle, Thébaut de Cardun était sr de Roches. Il légua à l'abbaye de la Couture 20<sup>s.</sup> de rente sur la terre de Roches. Note communiquée par M. d'Elbenne.

(2) Sceaux, commune du canton de Tuffé, arrondissement de Mamers.

(3) Lettres de partage déjà citées.

(4) Le fief de Monchenou était situé sur la commune de Vancé, canton et arr. de Saint-Calais.

(5) Inventaire des titres de la châtellenie de S<sup>t</sup>-Calais, manuscrit du XVI<sup>e</sup> siècle, conservé à la Bibliothèque de S<sup>t</sup>-Calais.

(6) Inventaire, ut supra.

(7) « Les héritiers de deffunct noble homme Blanc Roussart en son vivant sr de Roches pour leur borde et appartenances de la Gomnyere sist en lad. paroisse des Loges que tiennent à présent les héritiers feu Jamet Prieur, me doibvent six deniers tournois de cens ».

Aveu et dénombrement de la châtellenie des Loges, rendus le 20

n'est-il pas prouvé qu'elles lui aient appartenu en propre, on connaît, croyons-nous, ce que possédait l'époux de Catherine de Cardun.

Les aveux qu'il rendit, ceux qu'il recut, nous permettent de retrouver ses traces à des intervalles fort rapprochés. Le 24 février 1446 (n. s.), il rendit aveu pour le fief de la Roche (1). Le 10 août 1452, il assista comme témoin à la rédaction d'un bail du four à ban de Tuffé, consenti par frère Austregisille Bisieu, prieur du prieuré conventuel du même lieu (2). En 1453, en 1454 (n.s.), au mois de février, il recut les déclarations des possesseurs de terres grévées d'un cens annuel, en faveur du seigneur de la Roche et de Monchenou. Y compris celles dont on vient de parler, nous en avons compté trente-neuf dans le chartrier du château de Courtauvaux. La dernière en date, est du 30 juin 1481 (3). Il mourut peu après, laissant, ce semble, après lui une nombreuse famille. Deux circonstances du moins le laissent supposer. Celui de ses fils, Philippe ou Phelipot, que nous voyons de

janvier 1513 par Jacques des Loges à Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme. Titre parchemin conservé au château des Loges. Dans le même aveu, on voit Jamet Prieur, propriétaire du Beuffron, terre à lui vendue par les héritiers de B. Roussart.

(1) Inventaire, *ubi supra*.

(2) Archives départementales de la Sarthe. Original sur parchemin H. 19/3. Dossier 2. Analysé par monsieur Bilard, archiviste du département.

(3) Toutes ces déclarations se ressemblant, nous nous contenterons d'insérer la suivante, elle donnera une idée exacte des autres. « Je Macé Marion confesse estre homme de foy simple de noble homme monseigneur Blanc Rosart escuyer s<sup>gr</sup> de Roches et de Monchenou au regard de son fief et seigneurie dud. lieu de Monchenou par raison de ma mectairie et appartenances de la Beheronnière ainsi qu'elle se poursuit avec toutes et chacunes ses appartenances et deppendances et luy en confesse devoir et estre tenu fere et poier par chacun an deux sols six deniers tournois de servige au jour et feste de saint Jehan-Baptiste en tesmoing de ce j'ay fait signer ces presentes du saing manuel de Jehan Le Roy clerc tabellion juré des contractz de saint Kales le XXII<sup>e</sup> jour de janvier l'an mil III<sup>e</sup> soixante quinze ».

Le Roy.

1483 à 1487, porter le titre de seigneur de Monchenou, n'est jamais qualifié autrement, ce qui paraît bien indiquer que ses frères héritèrent des autres fiefs possédés par leur père. De plus, dans un aveu que nous avons déjà cité, rendu en 1513 à Marie de Luxembourg par Jacques des Loges, parmi les terres qui relevaient de cette dernière seigneurie, se trouve citée La Gommyère, que possédaient alors les *héritiers* de feu Blanc Ronsard.

Si les deux particularités que nous venons de relater ne rendent pas certaine l'opinion que nous avons émise, du moins lui donnent-elles un caractère de vraisemblance dont il y a lieu de tenir compte.

Reste à chercher quels étaient ces héritiers du seigneur de Monchenou. Un document fort précieux, conservé à la bibliothèque de Saint-Calais, va nous mettre sur la voie.

Blanc Ronsard ayant épousé Catherine de Cardun, les biens de celle-ci échurent naturellement dans la suite à l'un de ses enfants. Or, en 1499, on trouve un Pierre de Ronsard, seigneur de Cardun ; le 12 août de cette année, il dicte son testament et lègue une rente de 40 sous tournois, assise sur une ferme nommée le Beuron, et une maison située à Saint-Calais, aux religieux de cette dernière ville, à la charge pour ceux-ci, de célébrer chaque année, après la mort du testateur, pour lui et pour son frère Calais, déjà décédé, un service solennel, confiant à tous ses frères et spécialement à celui qui régissait alors l'abbaye de Saint-Calais (1), (que n'a-t-il aussi bien désigné les autres), le soin de faire exécuter ses dernières volontés.

(1) Veut-on une nouvelle preuve du lien de famille qui unissait Jean Ronsard au seigneur de Monchenou ? En 1463, les chanoines de St-Pierre de St-Calais, soutenant un procès contre l'abbaye, recusèrent plusieurs témoins dont elle voulait produire les dépositions. Parmi eux se trouvait Blanc Ronsard dont il est dit : « Blanc Ronsard esquier a ung sien fils religieux de ladite abbaye, par quoy.... ne sauroit desposer de la valeur desd. héritages ». Ce sien fils dont le nom n'est pas indiqué, doit probablement désigner le futur abbé de St-Calais.

Aux trois personnages que ce testament nous a fait connaître, à Phelipot leur aîné, nous croyons devoir ajouter Jehan de Ronsard, auquel, de 1488 à 1504, dans les déclarations qui lui sont rendues, on voit donner le titre de seigneur de Roches, la Denisière et Monchenou. Il faut dès lors admettre que deux des fils de Blanc Ronsard portèrent le même prénom, mais ce fait, quoique singulier, n'est point excessivement rare. Nous étudierons d'abord la vie de celui qui gouverna l'abbaye de Saint-Calais, aussi bien est-il le plus connu, et, croyons-nous, le plus digne de l'être.

Entré de bonne heure en religion, on le voit dès 1477, prieur de Saint-Gilles de Montoire, chargé de représenter son supérieur hiérarchique, Jehan Millette, abbé de Saint-Calais. Il s'agissait de mettre fin à un procès, intenté par les chanoines de Saint-Pierre de Saint-Calais, auxquels les juges avaient donné gain de cause, La partie adverse n'accepta pas de bonne grâce pareille sentence ; force lui fut enfin d'en venir à un accommodement auquel Jean Ronsard se soumit au nom de sa communauté. Peut-être sa conduite en ces circonstances le désigna-t-elle aux suffrages de ses frères, quand Jehan Millette, fatigué de ces luttes, eut résigné son bénéfice, et se fut retiré dans le prieuré d'où sortait son successeur.

Au moment où Jean Ronsard prenait en main le gouvernement de l'abbaye (1480), les désastres que cette maison avait éprouvés pendant la guerre de cent ans, n'avaient été qu'imparfaitement réparés.

Les ressources que le nouvel abbé sut se créer, celles qu'il sut mieux employer, lui permirent d'édifier la partie occidentale du cloître ; il acheva l'église commencée par l'un de ses prédécesseurs, Pierre Thomin. Au dessus du portail de cet édifice, mutilé pendant la révolution, et détruit il y a environ vingt ans, se voyaient les armes de Jean Ronsard (1).

(1) Bibliothèque nationale ; fonds français, n° 20892.

En 1502, il souscrivit une nouvelle transaction avec Marie de Luxembourg, dame de Vendôme et de Saint-Calais (1), pour régler l'exercice de leur juridiction respective. L'antique monastère brilla d'un nouvel éclat, et cet éclat rejaillit sur le religieux dont la sage administration produisait de si heureux résultats. Le clergé l'envoya siéger aux États généraux réunis à Tours en 1484 (2), et, quand le lieutenant-général du roi, en vertu de lettres patentes du 2 septembre 1508, convoqua au Mans les trois ordres de la province, pour l'adoption et pour la publication de la coutume du Maine, Jean Ronsard fut l'un des cent quarante-trois députés, élus en cette occasion (3).

On le vit figurer encore en 1495 à la sépulture de François de Bourbon, comte de Vendôme et de Saint-Pol (4), et assister en 1507, à l'entrée solennelle de François de Luxembourg, évêque du Mans, dans sa ville épiscopale (5).

Outre son abbaye, il posséda en commende le prieuré de Tuffé. C'est à lui que rendit hommage, son frère, Jehan de Ronsard, seigneur de Roches, en 1494, pour le moulin de la Rochette (6). Antérieurement, le 26 mai 1491, une sentence arbitrale rendue par Jehan de Villarceau, seigneur dudit lieu et Jehan Sarrazin, seigneur de la Salle, avait reconnu ses droits de propriétaire sur une pièce de pré, située en la paroisse de Saint-Hilaire-le-Lierru, et dépendant du temporel dudit prieuré (7).

Il mourut le 24 septembre 1515. Le rôle important que

(1) Une copie de cette transaction est conservée à la bibliothèque de St-Calais.

(2) *Journal des Etats généraux de France tenus à Tours en 1484*, p. 725. Coll. des doc. inéd.

(3) D. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*. T. V. p. 281.

(4) L'abbé Simon, *Histoire de Vendôme*. T. 2. p. 347.

(5) D. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*. T. V. p. 265.

(6) Cartulaire de St-Vincent. Mss.

(7) Archives du département de la Sarthe, original sur parchemin II. 19/3. Dossier 2.

joua l'abbé de Saint-Calais, a sauvé son nom de l'oubli ; on n'en saurait dire autant de ses frères.

Pour ces possesseurs de fiefs, indiquer à quelle époque ils prirent possession de leurs seigneuries, à quelle époque ils moururent, c'est le plus souvent raconter toute leur vie. Rarement ils ont creusé assez profondément leur sillon dans l'histoire, pour qu'elle en ait gardé la marque, aussi serons-nous forcément sobre de détails.

Le premier aveu où il soit fait mention de Philippe Ronsard est du 23 février 1483 (1), (n. s.). Un titre du 8 juin 1485, nous apprend de plus qu'il possédait à la fois, et Monchenou et le fief de Sainte-Cerotte (2). Jusqu'en 1487, c'est toujours à Philippe que rendent hommage les propriétaires des terres relevant de Monchenou ; la dernière déclaration où nous l'avons trouvé nommé, est du 4 décembre de cette année. Dans les vingt-deux documents de ce genre que nous avons retrouvés (3), vainement chercherait-on quelques-uns de ces détails qui font connaître un personnage. Celui qui nous occupe en ce moment, porte invariablement le titre de seigneur de Monchenou, et rien de plus. A-t-il contracté mariage, et dans l'affirmative, a-t-il laissé des enfants ? A vrai dire, nous ne le pensons pas, et son successeur fut, ce nous semble, non son fils, mais son frère. Quoi qu'il en soit, il se nommait Jehan, et s'il est bien l'un des fils de Blanc Ronsard, il eut dans sa part d'héritage, et le fief de Roches, et celui de la Denisière, ce dernier relevant de la Possonnière.

(1) Déclaration rendue par Macé Marion pour la Beheronnière ; chartrier de Courtanvaux.

(2) « Je Eustache Gaugain escuier s<sup>r</sup> de la Fleurière confesse estre homme de foy et hommaige simple de vous monseigneur Phelipot Roussart, escuier s<sup>r</sup> de Monchenou et du fie de sainte Cèrote a cause de votre fie dud. lieu de Saincte-Cèrote.... le huitiesme jour de juing l'an mil III<sup>e</sup> quatre vingts et cinq ».

J. Guerry.

(3) Tous ces titres sont conservés aux archives du château de Courtanvaux.

Du vivant de son père, Jehan de Ronsard épousa Jehanne de Saint-Mars. Celle-ci lui apporta en dot la seigneurie de Prez en Assé-le-Boisue, pour laquelle il fit offre de foy et hommage en 1477, à Jehan d'Assé, seigneur de Noéromé (1), reconnaissant la posséder du chef de sa femme. Devenu veuf dès 1490 (2), on le trouve en 1497, opérant un retrait féodal, comme tuteur de ses enfants mineurs. Dans la suite, il se remaria à Perrine de Clinchamp, mais cette nouvelle union ne semble pas avoir été féconde. En effet, le 28 mars 1525, cette seconde épouse du seigneur de Roches légua, par testament, ses biens meubles à ses deux nièces (3), qui ne durent évidemment recueillir cette succession, qu'à défaut d'héritiers plus directs.

Jehan de Ronsard dut entrer en possession de Monchenou en 1488. Le 31 octobre de cette année, il rendit aveu (4) à Jehan de Bueil pour cette seigneurie, et, le 28 janvier de l'année suivante, il reçut plusieurs déclarations présentées par les tenanciers de cette même terre (5). A dater de ce moment, jusqu'au 5 octobre 1504, son nom est fréquemment inscrit sur des titres de même nature. Le 12 juin 1494, il reconnut tenir de l'abbé de Saint-Calais, prieur commendataire du prieuré de Tuffé, son moulin de la Rochette (6).

René de Ronsard lui succéda. Du 1<sup>er</sup> mars 1508 (n. s.), au 3 décembre 1509, il reçut onze aveux, comme seigneur de Roches, la Denisière et Monchenou (7). En 1510, il fit encore

(1) Titres communiqués par M. Moulard, ancien archiviste du département de la Sarthe.

Nous sommes heureux de trouver ici l'occasion de le remercier de son obligeante communication.

(2) Sceaux de St-Georges du Rosay, par M. Samuel Menjot d'Elbenne; p. 7.

(3) Notes de M. Moulard.

(4) Inventaire des titres de la châtellenie de St-Calais.

(5) Archives du château de Courtanvaux.

(6) Cartulaire de St-Vincent.

(7) Archives du château de Courtanvaux.

offre de foi et hommage aux « plectz de Cerisay », pour sa seigneurie de Prez (1). La même année, le 8 novembre (2), Jacques de Ronsard était devenu possesseur de ces mêmes fiefs.

Les titres que nous avons rassemblés, n'indiquent pas formellement quels liens de famille rattachaient ces deux derniers seigneurs à Jehan de Ronsard, mais tout porte à croire qu'ils étaient au nombre des enfants mineurs dont la tutelle lui avait été confiée.

Le nouveau possesseur de Roches s'unit à Jehanne de Fromentières, fille de Guy, seigneur de Beaumont-la-Ronce (3). De ce mariage naquirent trois enfants au moins, Joachim, Philippe et Ysabeau. Volontiers nous considérerions comme leur sœur, Anne de Ronsard, l'épouse de François Bérard, seigneur de Bléré. Elle était en 1538 (4) (n. s.), marraine à Beaumont. On ne s'expliquerait guère sa présence en cet endroit, si le seigneur de cette petite ville n'eût été son parent.

Jacques de Ronsard que l'on voit parfois qualifié, seigneur de Vouvray (5) était en 1519, « l'un des cent gentils hommes de la maison du Roy (6) ». Le 2 janvier 1525, il vendit au cha-

(1) Notes de M. Moulard.

(2) Déclaration rendue par Marin Menou à « monseigneur Jacques Roussart escuier seigneur de Roches la Denisière et Monchenou ». Archives du château de Courtauvaux.

(3) *Dictionnaire géographique de Touraine*, par M. Carré de Busseroles. T. I.

(4) Le 18 février 1538 (n. s.) baptême de Michel, fils de Jehan Regnier, marraine « mad<sup>e</sup> de Bléré Anne Ronsart ». Etat civil de Beaumont-la-Ronce. Cf. *Histoire généalogique de la noblesse de Touraine*, par L'Hermitte de Souliers, p. 78.

(5) Vouvray-sur-Huisne, commune du canton de Tuffé, arrondissement de Mamers (Sarthe).

(6) Déclaration rendue le 14 juillet 1519, par Denis Blanchart à « noble et puissant et mon tres honore seigneur monseigneur messire Jacques Roussart chevalier lun des cent gentils hommes de la maison du Roy notre sire seigneur de Roches la Denisière et Monchenou ». Archives du château de Courtauvaux.

pitre de Saint-Julien du Mans, une terre dont le retrait fut fait le 10 avril 1533 par son fils « noble Joachim Ronsard (1) ».

Celui-ci, deux ans auparavant, avait déjà succédé à son père. Il résidait en 1531 dans son manoir de Roches (2). Il épousa, vers 1534, Marguerite Chabot, fille de Marin, chevalier, seigneur de Boisguinant et de la Corvée, en Lavaray, et du Vivier, en la paroisse de Sceaux. Un contrat de constitution de rente, en date du 3 juillet 1533 (3), nous apprend que Jehanne de Fromentières s'était remariée à François du Ménil-Simon, sieur de Beaujeu.

Philippe de Ronsard, qui porta d'abord le titre de seigneur de la Bourdinière (4), contracta mariage avec Agathe du Mesnil. Le frère de celle-ci, Jacques, épousa Ysabeau de Ronsard, sœur de Philippe. A cette dernière était échue en partage la terre de Monchenou, qu'elle céda à noble Pierre Trouillard (5).

Joachim de Ronsard rendit aveu en 1547 au prieur de Tuffé (6), et en 1552 au baron de Mondoubleau (7), pour les terres de Boisguinant et de la Corvée dont la mort de son beau-père l'avait rendu possesseur. Par contre, il se défit de la seigneurie de Prez qu'il vendit à François de Saint-Mars (8). Il mourut jeune laissant cinq enfants mineurs, Guillaume, Nicolas-Horace, Gabriel, Charles et Judith, dont en 1556 (9),

(1) « Le 2 janvier 1525, noble Jacques Ronsart, chevalier sieur de Roches vend au chapitre de Saint-Julien une terre dont le retrait fut fait le 10 avril 1533 par noble Joachim Ronsard ». Mss. Belin de Bèru, p. 103.

(2) Notes de M. S. Menjot d'Elbenne.

(3) Bibliothèque nationale, manuscrits. Cabinet des titres : pièces originales au nom de Ronsard.

(4) « Le XXV<sup>me</sup> jour de janvier (1538) a esté batize Jehan fils de Mathurin le noustre les parains Phelipe Ronsart escuier s<sup>r</sup> de la Bourdinière... ». Etat civil de Beaumont-la-Ronce.

(5) Notes de M. Pasty.

(6) *Cartulaire de Saint-Vincent*.

(7) Titre original conservé aux archives du château de Boisguinant.

(8) Notes de M. Moulard.

(9) Notes de M. S. Menjot d'Elbenne.

sa veuve, Marguerite de Chabot, avait déjà la tutelle.

Guillaume hérita de la seigneurie de Roches ; l'un de ses frères, Nicolas, et sa sœur Judith eurent en partage, Boisguinant. Ils cédèrent ensuite ce fief à leur aîné, qui le posséda de 1564 à 1567 (1). Il mourut en cette dernière année, sans laisser d'enfants de son mariage avec Madeleine de Monceaux (2). Celle-ci eut en douaire la Denisière ; les autres propriétés qu'elle tenait du chef de son mari, rentrèrent dans la famille de ce dernier, et de 1568 à 1572 (3), les tenanciers présentèrent leurs déclarations à Nicolas de Ronsard.

C'était un bien singulier personnage que ce nouveau seigneur. Poète, il était l'ami de Robert Garnier, qui lui adressait des vers. Au reste, voici ce que nous en dit La Croix du Maine, dans sa Bibliothèque française. « Nicolas de Ronsard, sieur de Roches, gentilhomme du Maine autrement appelé Nicolas-Horace de Ronsard, parent de Pierre de Ronsard. Il a écrit plusieurs poèmes françois, lesquels ne sont encore en lumière. Il est excellent pour la musique et jeu de luth et autres parties requises à un gentilhomme. Il florist cette année 1584. » Les poésies de Nicolas-Horace furent-elles jamais éditées ? Le fait est au moins douteux. M. Paul Lacroix lui attribue néanmoins un « Jugement de Paris, dialogue joué à Anguien le françois, nommé ci-devant Nogent-le-Rotrou, à la naissance de Monseigneur le comte de Soissons (4) ». Soldat, il s'employait en compagnie de son frère Gabriel, surnommé le prieur de Roches (5), à écarter

(1) Nous avons retrouvé au château de Boisguinant, onze déclarations rendues à Guillaume de Ronsard.

(2) *La famille de Ronsard*, par M. de Rochambeau, p. 302.

(3) On conserve au château de Boisguinant neuf déclarations rendues à Nicolas de Ronsard.

(4) Hauréau. *Histoire littéraire du Maine*. 1<sup>e</sup> édition, t. III, p. 283.

(5) Ce titre de « Prieur de Roches » que portait Gabriel de Ronsard, et dont il se montra absolument indigne, il le devait à sa qualité d'homme d'église. Il avait fait profession dans l'abbaye de la Couture, au Mans, le 14 février 1561 (n. s.) C'est ce qui résulte du document suivant. « Ego frater Gabriel de Ronsard clericus cenomanensis

de Lavaré, les pillards qui, en 1570, battaient la campagne (1).

Son intelligence et son savoir ne l'empêchèrent pas de commettre un acte que l'on ne saurait trop flétrir. Sa belle-sœur, avons-nous dit, s'était retirée à la Denisière. Cédant aux obsessions de son beau-frère, elle lui avait abandonné tous ses autres domaines. Plus tard, elle voulut revenir sur un acte que la force lui avait imposé. Ce qu'ayant appris, le principal intéressé résolut de se défaire par la violence, de celle dont il convoitait les biens. A cet effet, il s'assura du concours de son frère Gabriel et de ses deux cousins, Jehan et Baptiste de Ronsard, avec lesquels il se réconcilia pour la circonstance. Il fit prendre des informations près du fermier de Madeleine de Monceaux, Jehan Doré. Celui-ci lui apprit que

diocesis promitto stabilitatem meam et obedientiam ac conversionem morum meorum secundum regulam sancti Benedicti coram Deo et sanctis eius in hoc cenobio sancti Petri de Cultura, in presentia venerabilis ac religiosi viri fratris Alani Flotte prioris claustralis ac vicarii generalis reverendi in Christo Patris et domini domini Nicolay Fumée abbatis commendatarii predicti cenobii perhenniter observandam teste signo meo manuali hic apposito die decima quarta februarii anno millesimo quingentesimo sexagesimo.

G. Ronsard.

Bibliothèque de la ville du Mans. MM. 96, f° 16 v°.

(1) « Item baillé par le quemandement desd. paroissiens dud. Lavaré la somme de 4 l. ung sous tourn. a monsieur le prieur de Roches pour ayder a parfaire la somme de 30 l. que lesd. paroissiens luy ont delivree pour ayder a frayer aux mises qu'il a fettes pour subvenir aux affaires necessiteuses de cette paroisse ». — « Item pour la depense qui a este faicte au Godet tant pour M. le Prieur et M. de Vouvray que pour leurs chevaulx et pour gister et coucher pour 4 journées et 3 nuys VII<sup>l</sup>. II<sup>s</sup>. item baille à monsieur le Prieur VI vingts sols pour le detournement des gendarmes et pour la peine de messire de Roches prinse au detournement des gendarmes ».

(Comptes de fabrique de Lavaré).

En 1569, Nicolas de Ronsard, écuyer, sieur de Roches à Sceaux, avait acheté de Cherault, armurier à Tours, moyennant 40 écus d'or, un harnais complet à l'épreuve de l'arquebuse.

(Titre de l'étude de M<sup>e</sup> Vincent, à Tours). Cet extrait nous a été communiqué par M. le D<sup>r</sup> Giraudet.

sa maîtresse se trouverait à la Denisière, le jeudi 14 mai 1573. Nicolas de Ronsard, en ayant informé ses complices, se rendit lui-même au Mans, leur laissant le soin de mettre à exécution leur commun projet. Tous trois, précédés de valets dignes de leurs maîtres, sortirent le jeudi soir du château de Beaumont-la-Ronce. Arrivés au milieu de la nuit, ils pénétrèrent de vive force dans la demeure de leur parente, et massacrèrent un vieux serviteur et une jeune fille qui leur résistaient. Deux autres servantes se sauvèrent en se réfugiant dans un réduit dont ils ignoraient l'existence. La pauvre veuve leur offrit vainement d'entrer en composition ; sous prétexte qu'elle leur cérait une partie de sa fortune et de ses bijoux, ils l'assassinèrent, puis se retirèrent en toute hâte, assurés, croyaient-ils, de l'impunité.

Peut-être avaient-ils espéré que dans ces temps de troubles, la justice humaine ne saurait, ou n'oserait les saisir. Ils avaient compté sans les frères de la victime, qui voulurent la venger.

Poussés par eux, les juges informèrent Jehan Doré, étant tombé malade, et n'osant paraître devant Dieu, la conscience chargée d'un tel forfait, révéla le nom de ses complices. Le prieur de Roches fut-il prévenu à temps, en tout cas il put s'échapper. Jehan de Ronsard, dit l'ainé de Beaumont, se constitua prisonnier. Convaincu du crime dont il était accusé, il fut condamné et exécuté sur la place du Martroy, à Orléans, le 15 février 1574. Son frère, dit le jeune de Beaumont, réussit à se soustraire à toutes les recherches ; il fut condamné par contumace. Pareille condamnation atteignit d'abord Nicolas de Ronsard, mais ayant été ensuite saisi, il eut la tête tranchée en place de Grève, à Paris, le 29 mai (1) 1584.

La terre de Roches fut adjugée, par ordre du roi, en 1598,

(1) M. S. Menjot d'Elbenne a réuni sur cette triste affaire un dossier des plus intéressants, dont il a bien voulu nous donner communication.

à Olivier du Bouchet, chevalier, seigneur de Mondragon (1). Les autres domaines échurent à Charles de Ronsard. Il prit le titre de seigneur de Vouvray et de Boisguinant (2) ; en 1580 il était homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du sieur de Fontaine (3).

Il avait épousé Louise de Saint-Denis dont il eut une fille, Marie. Il ne vivait plus au mois de septembre 1588 (4). Son épouse était encore, dix ans après, tutrice de leur enfant (5). En 1598, on nomme cette dernière, l'unique héritière de Nicolas de Ronsard (6) ; cependant, d'après une autre source, sa tante Judith, dont nous avons dit un mot, aurait encore vécu à la même époque. Celle-ci s'était mariée à Anne de Hallot, escuier, sieur du Puis. Sa nièce, Marie, épousa, Jacques de Perronel ; elle possédait en 1606, Boisguinant et la Corvée (7). A partir de ce moment, on la perd complètement de vue ; ainsi disparaissait la branche de la famille de Ronsard, qui s'était plus particulièrement fixée dans le Maine. Les descendants de Philippe de Ronsard, second fils

(1) Acte d'adjudication, communiqué par M. S. Menjot d'Elbenne.

(2) *La famille de Ronsard* par M. de Rochambeau, p. 69. Bien que le titre dont cet auteur a pris connaissance donne à Charles de Ronsard, le titre de seigneur de Boisquinard, il faut évidemment lire Boisguinant.

(3) Bibliothèque nationale ; manuscrits. Cabinet des titres. Pièces originales au nom de Ronsard.

(4) Bellée, *Inventaire sommaire des archives départementales de la Sarthe*, t. I, p. 189.

(5) Notes de M. S. Menjot d'Elbenne.

(6) Notes de M. S. Menjot d'Elbenne.

(7) « Sen suit la déclaration des choses héritaulx que Marin le Large, tiens et declare tenir de vous damoiselle Marie de Ronsard femme et espouze de Jacques de Peronel escuier sieur de Courtremblay dame des fiefs terre et seigneurie de Boisguynant et la Corvee. C'est assavoir le lieu et bordage de la Cuisse situé en ceste paroisse de Lavaré..... La presente ma déclaration signee et ateslee de sings de Pierre Deforge et Jacques Chevalier notaires en courtlaye le cinquiesme jour de juillet l'an mil six cent six ».

Archives du château de Boisguinant : on y conserve sept déclarations semblables.

de Joachim, la représentaient encore, il est vrai, mais en Touraine et dans le Bas-Vendômois, où nous allons maintenant la suivre et l'étudier.

#### § IV.

##### LES SEIGNEURS DE BEAUMONT.

La châtellenie de Beaumont, possédée au XIV<sup>e</sup> siècle par des seigneurs de ce nom, était, sur la fin du XV<sup>e</sup>, devenue la propriété de la famille de Fromentières, dont le représentant portait alors le nom de Guy. Ce châtelain mort en 1546, centenaire (1), eut trois filles. L'une, nommée Anne, épousa Jehan de Champagne ; la seconde, Louise, AdrienASSE ; la troisième, Jehanne, Jacques de Ronsard, seigneur de Roches, la Denisière et Monchenou. Devenue veuve, celle-ci, laissant à son fils aîné, Joachim, les terres que possédait son mari, revint près de son père, avec ses deux autres enfants, Philippe et Ysabeau. Dans la suite, elle se remaria à François du Mesnil, seigneur de Beaujeu. Celui-ci, d'un premier mariage avec Françoise de Pernay, avait eu une fille, Agathe qui épousa Philippe de Ronsard (2), et un fils, Jacques, qui prit pour épouse la sœur de son beau-frère, Ysabeau. Les deux familles se trouvèrent doublement unies.

Cédant aux instances de sa fille, Jehanne, Guy de Fromen-

(1) « Procédures et arrêt donnés contre Ph. de Ronsard ; six pièces justificatives des causes d'opposition du sieur de Conguéc pour les démolitions et choses vendues et aliénées par led. de Ronsard ». Mémoire d'un avocat, rédigé au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle.

Document communiqué par M. S. Meijot d'Elbène ; en voici le début : « Jehanne n'ayant pas bien fait ses affaires avec son mary et chargée d'enfants vint demeurer avec led. Guy son pere aud. Beaumont où après avoir été quelque temps lui persuade, d'âge qu'il était de 96 ans, de vendre à son fils Philippe de Ronsard, qu'elle avait amené avec elle, lad. terre de Beaumont..... ».

(2) « Le quatriesme jour de juillet lan mil V<sup>e</sup> XLIII fut baptisé François fils de René Gleteraye et Anne Gardete ses parains noble et puissant François du Mesnil sieur de Beaujeu et m<sup>e</sup> René Gardete sa maraine damoiselle Agathe du Mesnil femme de mons<sup>r</sup> de la Bourdinière. » Etat civil de Beaumont-la-Ronce.

tières vendit à son petit-fils, Philippe, la châtellenie de Beaumont, qui passa ainsi par achat, dans la famille de Ronsard. Le contrat est du 7 août 1542 (1). Moyennant 48,000 livres, l'acquéreur, qui portait alors le titre de seigneur de la Bourdinère, devenait le possesseur de toute la terre, le vendeur gardant seulement « l'usufruit et la propriété et seigneurie entière de tous les bois et futaies de lad. châtellenie, nommés bois de Guerry, de la Bosse et les Touches (2) ».

Quatre ans après cette vente, Guy de Fromentières s'en allait de vie à trépas. Ses héritiers n'entendirent pas laisser Philippe de Ronsard jouir en paix d'une propriété qu'ils estimaient avoir été vendue au-dessous de sa valeur. Son cousin Pierre de Champagne, fils d'Anne de Fromentières, réclama, le premier, sa part d'héritage, à savoir le tiers de la seigneurie. En 1567, les tribunaux, reconnaissant le bien-fondé de sa demande, y firent droit, l'obligeant toutefois à rembourser à Philippe, 8.400 livres, le tiers de la somme payée par celui-ci à leur commun aïeul (3). Aussitôt que Pierre de Champagne eut obtenu gain de cause, il céda ses droits à M. de Saultrait. Mais ce premier succès encouragea son co-héritier, Antoine de Thoury, sieur de Boumois, qui, petit-fils

(1) Contrat passé devant Jehan de Villemare, licencié ès droit sieur de la Mothe et l'Isle-Barbe et J. de Beaussé notaire juré, analysé dans le mémoire déjà cité.

(2) Contrat d'acquêt, déjà cité.

(3) « En 1546, Guy de Fromentières meurt. Pierre de Champagne aîné en sa succession veut entrer en possession de son partage dans lad. terre et en est empêché par Philippe, qui se croit seigneur par son contrat d'acquêt. Enfin après une longue procédure et diverses contestations, de Champagne obtint arrêt contre Ronsard en 1567 par lequel la Cour faisant droit sur les lettres par lui obtenues pour casser le contrat d'acquêt dud. de Ronsard le maintient en possession de son tiers de la terre de Beaumont en remboursant toutefois les deniers payés par Ronsard à Guy de Fromentières dont il aurait acquit devant notaire et témoins. En conséquence dud. arrêt led. de Champagne consigne au greffe de Tours 8400... Ph. de Champagne désormais paisible possesseur de son tiers vend à défunt M. de Saultrait le tiers de lad. terre ». Mémoire d'avocat déjà cité.

de Louise de Fromentières, requit les juges, de le faire mettre en possession du dernier tiers de la succession ouverte par la mort de son arrière-grand-père. Un arrêt, rendu en 1576, admit la validité de sa demande (1).

De son mariage avec Agathe du Mesnil, Philippe de Ronsard eut trois enfants, Jehan, Baptiste, sieur du Theil, et Françoise. Tous apparaissent fréquemment, celle-ci comme marraine, ceux-là comme parrains (2), sur les registres de l'état civil de Beaumont. Devenu veuf avant 1555, il épousa en cette même année Guyonne de la Bonnière, fille de Jacques, seigneur des Chastelliers et de dame Olive Louault (3). De cette nouvelle union sortirent une fille, Charlotte, marraine en 1571 (4), et un fils, Jehan, baptisé le 25 juin 1563 (5).

Les procès que Philippe de Ronsard eut à soutenir, l'entraînèrent-ils dans des dépenses ruineuses ; quelque autre

(1) Mémoire d'avocat, déjà cité.

(2) « Le dimanche gras (20 février) lan mil V<sup>e</sup> soixante et deux a esté baptizé Michel, fils de Michel Poussin les parrains Jehan de Roussart fils de noble homme Phelippes Roussart escuier sieur de Beaumont de la Ronce.... » Le 30 mai 1563 baptême de Jehan, fils de Antoine Paris, parrains « nobles personnes Jehan de la Bonnière, seigneur des Chastelliers et Baptiste Ronsart fils de Phelippes Roussart sieur de Beaumont de la Ronce ». Etat civil de Beaumont-la-Ronce.

(3) « Le III<sup>e</sup> jour d'aoust mil V<sup>e</sup> XXXVI a esté baptisée Guyonne fille de noble homme Jacques de la Bonnyere, sieur des Chastelliers et de damoysselle Olive Louault son espouse et fut son parain noble homme Guy de Fromentières escuyer, seigneur de Beaumont ses marraines dame Jehanne de Fromentières dame de Roches et damoysselle Perrette de Montplace veufve de feu noble homme Guerin de la Bonniere sieur des Chastelliers ». Etat civil de Beaumont-la-Ronce.

(4) Le 12 août 1571, baptême de Marie, fille de Georges Bossay, marraine « noble damoysselle Charlotte de Ronsart, fille de feu noble homme Phelippe de Ronsart escuier sieur de Beaumont de la Ronce ». Etat civil de Beaumont-la-Ronce.

(5) « Le samedy XXV<sup>e</sup> jour dud. moys de Juin V<sup>e</sup> LXIII a este baptize Jehan fils de noble homme Phelippes Ronsart seigneur de Beaumont de la Ronce les parains noble Jehan de la Bonniere, seigneur des Chastelliers et Baptiste Ronsart, la maraine Françoise Ronsart fille dud. seigneur de Beaumont ». Etat civil de Beaumont-la-Ronce.

cause, à nous inconnue, vint-elle à diminuer sa fortune, toujours est-il que nous le voyons aliéner une partie des domaines de sa châtellenie (1). La dot de sa seconde épouse vint juste à point réparer les brèches qui s'étaient produites.

Ce fut probablement à cette époque qu'il reçut son illustre parent, Pierre de Ronsard, dans ce voyage de Tours, entrepris en compagnie de Jean-Antoine de Baïf, et dont nous lisons la relation dans les œuvres du premier de ces poètes. Nous ne résistons pas au plaisir de citer ces vers :

Nous partîmes tous deux du hameau de Coustures ;  
Nous passâmes Gastine et ses hautes verdure ;  
Nous passâmes Marré, et vîmes à mi-jour  
Du pasteur Phelippot s'eslever la grand'tour  
Qui de Beaumont-la-Ronce honore le village,  
Comme un pin fait honneur aux arbres d'un bocage.  
Ce pasteur, qu'on nommait Phelippot le gaillard,  
Courtois, nous festoya jusques au soir bien tard (2).

Comme le poète, mais dans un but tout autre, nous avons traversé ces hameaux et ces bourgs où sa famille a laissé des traces que nous aimions à relever. Comme au temps passé, on rencontre à Beaumont une cordiale hospitalité, et nous sommes heureux de trouver ici l'occasion de remercier de son bienveillant accueil, l'aimable pasteur de la paroisse, chez lequel nous étions descendu.

Sur la fin de sa vie, Philippe porta le titre de « l'un des cent gentilshommes du Roy (3) ». Il vivait encore au mois de juin 1566 (4) ; mais son décès est antérieur à l'année 1568,

(1) *La famille de Ronsard*, par M. de Rochambeau, p. 239.

(2) *Œuvres de Ronsard*. Edit. Pr. Blanchemain, t. I, p. 183.

(3) Etat civil de Beaumont, actes de baptême en date du 5 novembre 1563 ; du 30 juillet 1564 ; du 29 avril 1565 ; du 11 janvier 1566.

(4) Le 18 juillet 1566, baptême de Martin, fils de Jacques Rousseau, parain « Jehan de Ronsard fils de noble homme Phelipe Ronssar, seigneur de Beaumont de la Ronce ».

car ce furent ses enfants qu'actionna à cette époque le seigneur de Boumois.

Jehan de Ronsard l'aîné, qui, du vivant de son père, portait le titre de seigneur des Bournais (1), devenu seigneur de Beaumont-la-Ronce, prit part avec son frère Baptiste, à l'acte criminel dont le seigneur de Roches avait pris l'initiative. Ayant raconté plus haut ce triste épisode, nous n'insisterons pas.

La justice humaine ayant fait subir aux coupables la peine que méritait leur scélératesse, leurs biens, à défaut d'héritiers directs, (ils ne s'étaient pas mariés, que nous sachions du moins), revinrent à leur jeune frère Jehan et à sa sœur, qui, à peine âgés d'une dizaine d'années, recueillaient avec une succession obérée, grâce aux réclamations des descendants de Guy de Fromentières, le triste héritage d'un nom sur lequel la valeur personnelle du jeune homme eut peine à jeter un dernier éclat. Il épousa Claude le Tessier *alias* Le Texier (2), dont la famille habitait Savigny-sur-Braye, où tous deux se réfugièrent plus tard.

En 1576, un arrêt ayant mis Antoine de Thoury en possession d'un tiers de la seigneurie de Beaumont, Jehan de Ronsard, représenté probablement par son tuteur, en appela. Lassant son adversaire par cette procédure sans fin, il l'amena à conclure une transaction, aux termes de laquelle, Charles, fils d'Antoine de Thoury, décédé sur ces entrefaites, dut recevoir une indemnité de 4,000 livres. Les clauses de cet

(1) Le 9 décembre 1564, baptême de Gui, fils de Guillaume Collinet, parain « noble homme Jehan de Ronsart sieur des Bournays ». Etat civil de Beaumont-la-Ronce.

(2) « Le mercredi vingtiesme jour de mars l'an mil cinq cens quatre vingt onze a este baptisé Charles de Benchay fils de noble homme Anne de Benchay escuier, seigneur de la Rivière archer des gardes du Roy et damoiselle Katherine Giget sa femme les parains noble homme Charles Mesnager sieur du Mortier et noble homme Austremoyne du Boys escuier sieur de Sougay, la marayne damoiselle Claude Le Tessier femme de noble homme Jehan de Ronsart escuier sieur de Beaumont de la Ronce ». Etat civil de Beaumont-la-Ronce.

accord n'ayant point été mises à exécution, le contractant lésé fit saisir par justice les biens de Jehan, qui, ne sachant plus de quel bois faire flèche, vendit, le 23 octobre 1598, tout ce qui lui restait de sa châtellenie, à la veuve de M. de Saultrait, acquéreur de la part de Pierre de Champagne. Charles de Thoury lui céda également ses droits pour une somme de 2,300<sup>l</sup>. Cette dame étant morte avant le règlement intégral de toutes ces transactions, après des débats fort longs, l'un de ses héritiers, Jacques Le Vasseur, seigneur de Cogners, obtint, pour sa part, la terre de Beaumont-la-Ronce (1).

Jehan de Ronsard n'avait pas attendu cette époque pour aller s'établir près des parents de son épouse.

Comme son père, gentilhomme de la maison du roi, il s'en était allé à peine âgé de quinze ans, combattre en Piémont, à la tête d'une des vieilles bandes dont on l'avait nommé capitaine (2). Il tint encore sur les fonts baptismaux, le 30 mars 1594, le fils d'un bourgeois de Beaumont (3), et cette même année, le 6 novembre, il fit baptiser à Savigny, un de ses fils, auquel il imposa son prénom (4) ; puis successivement, le 9 novembre 1598, une fille nommée Claude (5), comme sa mère, le 12 novembre 1601, un second

(1) Mémoire d'avocat déjà cité.

(2) Le 23 mars 1578, baptême de Jehan, fils de Mathurin Rougerais, parrains « Jehan de Ronsard escuier, sieur de Beaumont capitaine d'une des compagnies entretenues pour le roy en Piedmont Jehan de la Roche son enseigne ». Etat civil de Beaumont-la-Ronce.

(3) Le 30 mars 1594, baptême de Jehan, fils de Estienne Paris, parrain, « noble homme Jehan de Ronsard escuyer sieur en partye de la terre et seigneurie de Beaumont de la Ronce ». Etat civil de Beaumont-la-Ronce.

(4) « Anno domini 1594 die sexta novembris baptisatus fuit Johannes fillius nobillis viri Johannis de Ronsard et Claudie domicelle eius uxoris quem nobilis Johannes de Salmon et nobilis Jacobus le texier cum domicella anna le texier de sacro fonte levarunt ». Etat civil de Savigny-sur-Braye.

(5) « Hodie nona mensis novembris (1598) lota fuit Claudia filia nobillis viri Johannis de Ronsard et Claudie uxoris eius quam nobilis vir Jacobus le maistre et maria de saint meloir de sacro fonte levarunt ». Etat civil de Savigny-sur-Braye.

filz Samuel (1) : le 26 janvier 1603 (2), un troisième, René : Marie, le 20 mai 1604 (3), et enfin Marguerite, le 27 mai (4) 1608. Outre ces six enfants, nous croyons pouvoir lui en attribuer deux autres, François et Charlotte, marraines, la première, le 22 juin 1604 (5), la seconde, le 3 août (6) 1611.

Qu'advint-il des chefs de cette nombreuse famille. De la mère on ne sait rien. Le décès du père doit être antérieur à l'année 1629, car à cette époque, René de Ronsard est dit seigneur de Beaumont (7), ce qui suppose également la mort de son frère aîné, Jean. Des autres enfants, Samuel entra dans les ordres et devint prieur de Glatigny (8); François

(1) « Duodecima die mensis novembris anno domini ut supra (1601) abluta (sic) fuit samuel filius nobilis viri de Ronsard et Claudiæ eius uxoris quem Samuel Decaranensis cum Jacqueline le Vasseur de sacro fonte levarunt id que fecerunt anno ut supra ». Etat civil de Savigny-sur-Braye.

(2) « Vigesima sexta huius mensis januarii anno domini 1603 a labe originalis peccati lotus est renatus filius nobilis Johannis de Ronsard et Claudiæ eius uxoris quem nobilis Renatus de Verdele cum domicella Renata uxor (sic) nobilis Johannis de Salmon de sacro fonte levarunt ». Etat civil de Savigny-sur-Braye.

(3) « Vigesimo huius mensis marci anno domini 1604 a labe veteris peccati lota est Maria filia nobilis viri Johannis de Ronsard et Claudiæ eius uxoris quam nobilis vir Franciscus de Salmon cum domicella Maria de Salmon de sacro fonte levarunt ». Etat civil, ut supra.

(4) « Hodie lota fuit Margarita filia Johannis de Ronsard domini de Beaumont quam nobilissimus et spectabilis vir Johannes de Ronsard dominus de la Possonniere et domicella Margarita uxor nobilissimi viri Elizee d'illiers domini des Radres de sacro fonte sustulerunt anno domini millesimo sexcentesimo octavo die vero vigesima septima mensis maii ». Etat civil, ut sup.

(5) Le 22 juin 1604, baptême de François Pillon, marraine « Francisca filia nobilis Johannis de Ronsard et nobilis Claudiæ eius exoris ». Etat civil ut sup.

(6) Le 3 août 1611, baptême de Charlotte, fille de Gatien Mauclere, marraine « Charola filia nobilis Johannis de Ronsard ». Etat civil ut sup.

(7) Le 13 avril 1629, baptême de René, fils de François Pillon, parrain « Rensus de Ronsard dominus de Beaumont ». Etat civil, ut sup.

(8) Le 13 octobre 1660, baptême d'Anne, fille de Jacques Marais « et a eu pour parrain noble Samuel de Ronsard prieur chapellain de la chapelle de Saint-Jean de Glatigny ». Etat civil, ut sup.

épousa un de Coutances, dont elle était veuve en 1649 (1). Marguerite, mariée à noble Jacques Denisot, donna le jour, en 1642 (2), à deux jumeaux. Charlotte apparaît pour la dernière fois, comme marraine, le 24 juillet 1617 (3). Marie resta célibataire ; elle vivait encore le 30 octobre 1665 (4).

René se fixa à Savigny, où il possédait les fiefs de la Roche et des Pastis. Il prit pour épouse Catherine Gaing, de laquelle il eut deux filles, la première nommée Claude (5), comme son aïeule ; la seconde (6) reçut de sa mère son prénom.

L'aînée épousa Jacques de Maumeschin (7), seigneur du

(1) Le 25 avril 1649, baptême de Marie fille de René Gohin, marraine « damoiselle Françoisse de Ronsard veufve de Coutance ». Etat civil, ut sup.

(2) « Le cinquième du mois dessus dit (août 1642) furent baptizés Jacques et Marin enfans de noble Jacques Denisot et de damoiselle Marguerite de Rousart duquel Jacques René de Ronsard escuier sieur de Beaumont et de la Roche et damoiselle Marie de Ronsard furent parain et marraine..... ». Etat civil de Savigny-sur-Braye.

(3) Le 24 juillet 1617, baptême de René, fils de René Leguery, marraine « Carola de rossard (sic) ». Etat civil, ut sup.

(4) Le 30 octobre 1665, baptême de Jacques, fils de Léonard Guilloneau, marraine « damoiselle Marie de Ronsard ». Etat civil, ut sup.

(5) « Septima die hujus mensis aprilis anno domini ut supra (1630) Iota fuit Claudia filia Renati de Ronsard equitis et Chaterinæ Gaing uxoris eius quam magister Moyses Gaing eum domicella Maria de Ronsard de sacro fonte levarunt ». Etat civil, ut sup.

(6) Decima tertia mensis aprilis anno domini ut supra (1632) abluo fuit Catharina filia nobilis Renati de Ronsard et Catherine eius uxoris quam nobilis Samuel de Ronsard et (mots illisibles) de sacro fonte sustulerunt ». Etat civil, ut sup.

(7) « Le septième jour de janvier l'an mil six cent quarante deux à Savigny-sur-Braye par devant nous Sébastien Charlot notaire en Vendomois resident aud. Savigny avant midy.

Furent présens M<sup>e</sup> Pierre Crosneau procureur postulant au siège dud. Savigny et Marguerite Gouault son épouse de lui deument autorisée davant nous demeurans en la ville dud. Savigny. Lesquels ont vendu et promettent garentir de tous troubles, hypotecques et empeschemens quelconque d'huy a toujoursmais par héritage à René de Ronsard écuyer, sieur de Beaumont demeurant en son logis des Pasty,

Lac ; nous ignorons ce qu'il advint de la plus jeune. A peu près à la même époque, on l'a vu plus haut, s'éteignait, faute d'héritiers mâles, la branche de la famille de Ronsard, dite de Glatigny. Ce nom, si glorieusement porté un siècle auparavant, une famille du Maine s'en enorgueillissait encore, mais il n'est pas bien prouvé qu'elle fût de la même race que le poète, peut-être essaierons-nous néanmoins d'en raconter brièvement l'histoire.

#### L. FROGER.

paroisse dud. Savigny, tant pour lui que pour damoiselle Catherine Gaing son épouse leurs oirs : C'est à savoir un corps de logis composé de deux chambres basses a chemineez..... » Suivent la description de l'immeuble et l'énumération des dépendances qui sont également cédées à René de Ronsard.... « La vendition faite pour et moiennant la somme de deux mil cent vingt livre de principal, en vin de marché la somme de six vingt livres.... »

« Delivré la présente copie sur la minutte par extrait à M<sup>e</sup> Jean Chryssostome de Mehabert prêtre subrogé es droits de M<sup>e</sup> Jacques de Mameschin chevalier seigneur du Lac et autres lieux, héritier de deffunte Clode de Ronsard, fille unique de deffunt. René de Ronsard par contract passé par M<sup>e</sup> Louis Martin notaire le vingt-un septembre l'an mil six cent quatre-vingt-six ce requerant led. sieur de Mehabert par moy commis par justice souzsigne ».

Charlot.

Copie notariée sur papier. Ce titre nous a été obligeamment communiqué par M. le D<sup>r</sup> Desneux.

---



# TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

Conservé à la Bibliothèque nationale, Manuscrits; Cabinet des Titres; Pièces originales au nom de ROUSSART.

Gervais ROUSSART, Sr de la Possessionne et de la Rossardière, vivant 1383, épouse Jehanne Vendomais, remariée à J. de Bourbon, Sr de Carency, 1434, fille d'Hamolet de Vendomais et de Aïx de Besse.

Jean ROUSSART, Sr de la Possessionne ne vivant plus 1434

Noble André ROUSSART en 1438, se dit héritier de Jean qu'il dit fils de Gervais et de J<sup>e</sup> Vendomais, épouse Catherine de Larçay.

Jean ROUSSART, écuyer, épouse par contrat du 15 octobre 1536, Briandole Verrière. Il y est dit fils aîné et principal héritier de André ROUSSART, écuyer et de J<sup>e</sup> Catherine de Larçay, sa femme.

Olivier ROUSSART, écuyer.

Echanson de Mr le duc de Normandie et capitaine des villes et château de Vernon (acte du 24 décembre 1629), eût capitaine de St-James de Douvion, (quittance du 8 février 1609); écuyer d'honneur du roi, 1617; épouse Anne d'Illes, fille de Guy d'Illes, Sr des Basières et de Catherine d'Égailles. Elle est morte, 1644, veuve et héritière de Jeanne d'Illes, morte femme de J. de Boarçon, baron de Vendôme, Sr de Bonneval. L'écuyer Olivier vivait 1683, 1686, Sr de la Possessionne et de Chapelle-gauguin.

Louis ROUSSART, chevalier, Sr de la Possessionne, la Chapelle-gauguin, Sarceon, gentilhomme de la maison du roi, 1591, épouse par contrat du 2 février 1513, J<sup>e</sup> Claudine, veuve de Mr Guy des Roches, ch<sup>er</sup> et dame de la basme et de Serrières et fille de Jean, ch<sup>er</sup>, Sr de Serrière et de Soitres et de Joachime de Beaumont. L'éc. Louis ROUSSART qualifié haut et puissant seigneur dans son contrat de mariage de 1513. L'an 1531, il était maître d'hôtel de Mr le Dauphin.

Jean ROUSSART, protonotaire apostolique 1591, et archidiacre de Lavaul.

Marie ROUSSART, épouse François de Montaigny, Sr des Basières et de Catherine d'Égailles, remariée en 1614, Bernard de Montigny Sr d'Avray et du Tertre.

Jeanne ROUSSART, épouse Macé de Ternay, écuyer, Sr de Palimou, vivant 1594, fils d'Amoury de Ternay et de Mathurine Tercelin.

Jacques ROUSSART, veuve de Pierre de Gonté, Sr de Biazers, 1528, vivant 1591.

Noble et puissant Sr Claude de ROUSSART, ch. Sr de la Possessionne, de la Chapelle-gauguin, de la Foucheire, Lavacour, de Ruau, des Emerfens, épousa le 1<sup>er</sup> octobre 1537, Anne Terroille, fille de noble homme Mr Julien L'écuyer, Sr de la Boucheire et de Jacqueline ROUSSART. Il était l'an 1554, un des 100 gentilhommes de la maison du roi et vivait lors avec sa femme. Il mourut le 20 septembre 1566. Sa veuve co-héritière de leurs enfants mineurs fit hommage au seigneur de Maisonscelles, le 28 août 1568 des terres, frès et seigneurs de la Chapelle-gauguin, la Foucheire, Lavacour, du Ruau et les défruits près.

Ch. de ROUSSART, protonotaire apostolique, archidiacre du Mans 1596, abbé de Bois-Aubry, 1608, et procureur de Saint-Denis-de-Lours 1596, puis abbé de Tron 1781

Pierre de ROUSSART, éc. ad un château de la Possessionne en 1628, page du dauphin François, puis du roi Charles IX, qui le fit abbé de Bellouze, prieur de St-Gouais-le-Fort, mort 1585, âgé de 55 ans et plus 1598 que ses frès et lui furent partagés. Il était baron d'Availle et curé de Challes en 1550. C'est le fameux poète. Il était curé de ses neveux, fils de Claude son frère 1608.

Louise de ROUSSART, fille d'Houmer de la reiner. Eleonore en 1531, épouse le 2 février 1532, François de Crovuit, Sr de Gings et du Pui sur Aza.

N. de ROUSSART, fils.

Noble et puissant Louis de ROUSSART, Sr de la Possessionne, et de la Chapelle-gauguin, fit hommage au nom de ses freres et aueurs 1559, (état marié l'an 1560 avec Anne de Illes, fille naturelle de Louis, comte de Saucerie). Il était chevalier de l'ordre du Roy en 1571 et mort 1581 que sa veuve eut tutrice de leurs enfants. Il fit offre d'hommage au Sr de Maisonscelles le 12 juin 1569 pour raison de ses seigneuries de la Chapelle-gauguin, Lavacour, Ruau, et les Espinettes, à lui et à ses freres cédés à la succession de Mr Claude de Roussart leur père, chevalier, Sr de la Possessionne.

Gilles de ROUSSART, Sr de Glatiery, en Vendôme, écuyer d'honneur du Roi, épousa le 16 mai 1578, Françoise de Tailley, veuve d'Emond de Glatiery, Sr de Puz et fille de Raphaël de Tailley Sr de la Meniere et de Marie Royer. Il était anobli des loges de la compagnie d'honneur des ordonnances du Roy sous la charge de M. de Fontaines en 1571, d'un d'une compagnie de 50 lances d'ordonnance du Roy sous la charge d'ad. de Fontaines en 1581. Essai de la compagnie en 1588.

Europe dit depuis Cécile de ROUSSART, religieuse à Beaumont-le-Vieux, 1546.

Marie de ROUSSART, femme d'Yvryer de Brissac, chevalier de l'ordre du Roy et seigneur de la Francheresse, au Maine, 1581.

N... de ROUSSART, religieuse.

Jean de ROUSSART, ch<sup>er</sup>, Sr de la Possessionne, mort sans enfants 1614, noble Louis, Sr de la Possessionne, Sr de la Grandière.

Françoise de ROUSSART, femme de M<sup>re</sup> de la Grandière.

Anne de ROUSSART, mariée en Normandie.

Jean de ROUSSART, ch. Sr de Glatiery et de la Lanoterie déc. veu page du roi Henri IV (état marié) noble Rêd d'Illes de Perail, fille René de Perail, Sr des Gergets et de Françoise Morvan, mort 1608. Il fut capitaine et commandant Georges régnants de Vendôme et de Périgord et capitaine de l'arrière-ban de Vendôme, 1635.

Filles de ROUSSART, religieuses, religieuse au couvent de Saint-Denis de la Rivière.

Louis de ROUSSART, chevalier de Maille, 1611.

Samuel de R. Sr de Brévande, capitaine au régiment de Périgord, 1611.

Françoise de R. femme de Joseph de Lestrey, Sr de la Voite, 1614.

Suzanne de R. femme de Jean de May, Sr de Fréty et de la Themasserie.

Marie de R. religieuse à la Virginité.

Gillette religieuse à l'abbaye du Pré.

Jeanne veuve en 1611 de Pierre de Tuschier, Sr de la Pugerie.

Charles de ROUSSART, capitaine au régiment de Périgord, tué à Saint-Omer.

Jean de ROUSSART, capitaine au régiment de Norimbert, tué à Furnes.

François de ROUSSART, mort jeune.

Louis de ROUSSART, Sr de la Lanoterie, veuve Genevieve Lila.

Françoise de ROUSSART, morte religieuse à la Virginité.

Elsabeth de ROUSSART, fille.

Annelme de ROUSSART, fille.

Claude de ROUSSART, fille.

N... de ROUSSART, etc.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

QUITTANCES DONNÉES PAR OLIVIER DE RONSARD, LE  
24 DÉCEMBRE 1465 ET LE 8 FÉVRIER 1469.

Je Olivier Roussart escuier, eschancon de Monseigneur le Duc de Normandie et cappitaine des ville et chasteaux de Vernon certiffie à tous qu'il appartiendra, que Pierre Morin trésorier des guerres de mond. seigneur au pays et duché de Normandie a par l'ordonnance de mond. seigneur païé et baillé aux marchans ci dessoubz nommez les sommes de deniers pour les choses qui s'en suivent, c'est assavoir : à Rolin de Registre marchand, demourant à Rouen près Notre-Dame, la somme de 13<sup>l.</sup> 1<sup>s.</sup> pour la vente de deux arbestres d'arcier non garnies 1 couleuvrine et 2 voulges. — A Robin de Bret, aurelogueur aussi demourant à Rouen, 6<sup>l.</sup> 15<sup>s.</sup> 1<sup>d.</sup> pour la vente de trois engins à bander arbestres 2 doubles et un sangle (sic). — A Guillaume Rocque marchand espicier demourant aud. Rouen 12<sup>l.</sup> 10<sup>s.</sup> 1<sup>d.</sup> pour la vente de 50 livres de pouldre de canon et couleuvrine. — A Guillaume Carmen aussi marchand demourant aud. Rouen, la somme de 15<sup>l.</sup> 1<sup>d.</sup> pour la vente de cinq arbestres d'arcier non garnies de tygnolles (sic) ne d'autres engins. — et à Guillaume Senfre (sic) dit le Roux, artilleur, demourant aud. lieu de Rouen la somme de 14<sup>l.</sup> 1<sup>d.</sup> pour la vente de deux arbestres d'arcier et de ung cent de traict d'arbestre de passé. Toutes lesquelles choses dessus dietes m'ont esté baillées et délivrées par led. Morin trésorier dessusd. pour icelles porter et envoyer ausd. Vernon et chasteaux pour la garde et deffense d'icelle ville et chasteaux. En tesmoing de ce j'ay signé ceste présente certiffi-

cation de ma main à Rouen le 24<sup>e</sup> jour de decembre l'an mil cccc soixante cinq.

Olivier Ronsart.

(Titre original), parchemin.

Je Olivier Ronsart escuyer cappitaine de Saint-Jame de Beuvron confesse avoir reçu de J. Raquier, receveur général des finances du Roy nostre sire, en ses pays et duché de Normandie, la somme de 100<sup>l</sup>. t<sup>s</sup>. à moy ordonnée par led. sieur pour convertir et employer es reparations de lad. ville en ceste présente année 1469, et finissant l'an 1470, de laquelle somme de 100<sup>l</sup>. t<sup>s</sup>. je me tiens pour content et bien payé, et en quicte led. receveur général et tous autres. En tesmoing de ce je signe ces présentes de mon seing manuel et fait sceller de mon scel le huitiesme jour de fevrier mi<sup>l</sup> cccc soixante-neuf,

Olivier Ronsart.

(Titre original, parchemin ; sceau disparu).

Bibliothèque nationale ; Cabinet des Titres. Pièces originales au nom de Ronsard.

## II.

### INSTRUCTION DONNÉE PAR JEHAN DE RONSARD AU CURÉ DE LA CHAPELLE-SAINT-RÉMY.

Johannes Ronsard presbiter in jure licentiatus, sancteque sedis apostolice prothonotarius, archidiaconus de Laval et canonicus in ecclesia Cenomanensi, Reverendissimi in Christo patris domini domini Ludovici de Bourbonio miseratione divina tituli sancte Sabine sancte Romane ecclesie presbiteri cardinalis, episcopi cenomanensis vicarius in spiritualibus et temporalibus generalis, dilecto nostro magistro Pas-

quasio Plumail, presbitero rectori ecclesie parochialis et curate de Capella Sancti Remigii hujus cenom. diocesis, universis et singulis dicti loci de Capella Sancti Remigii presbiteris salutem in Domino.

Ad tollendos scrupulosarum et piarum mentium precipue ejusdem loci parrochianorum et habitantium, ambages et opiniones que forsan trepidant timore ubi timendum seu formidandum non est esset; Et ut a scrupulis ymo verisimilius erroribus cessent et quiescant, vobis et cuilibet vestrum auctoritate dicti domini Rev(erendissimi) qua fungimur in hac parte commictimus et mandamus quatenus corpora seu cadavera omnium et singulorum quorumcumque defunctorum si qui forsan (quod absit) excommunicati seu interdicti in dicta parochiali ecclesia vel cimiterio dicti loci de Capella sepulti et inhumati fuerint, et de quibus scandalum retro exoriri potuisset, maxime cum secerni et separari a ceteris corporibus et ossibus fidelium catholicorum propter eorum incertitudinem non possent, harum serie, loco nostri, in forma ecclesie assueta generaliter, quotiens opus fuerit, absolvatis a sententiis et censuris ecclesiasticis in ipsa auctoritate dicti domini Rev(erendissimi) vel ejus officialis latis et promulgatis, hujusmodique absolutionis sententiam sic generaliter latam a nobis in dicta parochia et alibi ubi opus erit publicetis ac publicari faciatis et permittatis.

Datum Cenoman. sub sigillo dicti domini Reverendissimi, die vigesima octava mensis aprilis anno domini millesimo quingentesimo vigesimo quarto.

Michel.

Scellé sur queue simple de parchemin d'un sceau en cire rouge aux armes de Bourbon surmontées du chapeau cardinalice supporté par deux anges.

### III.

LETTRES PATENTES DU ROI HENRI II, AUTORISANT CHARLES  
ET PIERRE DE RONSARD, NOMMÉS TUTEURS DES ENFANTS DE

CLAUDE DE RONSARD, A N'ACCEPTER QUE SOUS BÉNÉFICE  
D'INVENTAIRE, LA SUCCESSION LAISSEE PAR CE DERNIER.

« Henry par la grâce de Dieu, Roy de France, à tous ceulx qui ces presentes lectres verront salut : Scavoir faisons nous avoir l'humble supplication de nos bien amez Charles de Ronsart, abbé de Bois-Aubry, prieur de Saint-Cosme-lez-Tours, et Pierre de Ronsart baron d'Availle, curé de Challes, tuteurs et curateurs ordonnez par justice aux personnes et biens des enfans myneurs d'ans de deffunct Claude de Ronsart, en son vivant chevalier, seigneur de la Possonnière, et de Anne Tiercelin son espouse, à présent sa veuve, contenant que ou moys de septembre derrenier passé, an présent mil cinq cens cinquante six led. deffunct Claude de Ronsart est allé de vye à trespas, et de laissez les dictz myneurs ses enfens et heritiers. Mais pour ce que lesd. exposans leurs tuteurs et curateurs doubtent que ledict deffunct feust et soit chargé de plusieurs grosses debtes et obligations, envers plusieurs personnes. Ils ne sont osez ne osent porter esdictz noms héritiers simples d'icelluy deffunct Claude de Ronsart, en son vivant père des dictz myneurs prendre ne aprehender sa succession ne la possession et saisine de sès biens sans bénéfice d'inventaire. Et pour ce nous ont iceulx supplians esdictz noms, faict supplier et réquerir humblement leur voulloir sur ce proveoir de notre remede convenable. Pourquoy nous actendu ce que dict est aus dictz supplians audiet nom, avons ou cas dessus dictz donné et octroyé donnons et octroyons de grâce espécial par ces présentes que par bénéfice d'inventaire deument faict par nos officiers ils se puissent porter dire et nommer dudict deffunct Claude de Ronsart leur père, et prendre et aprehender la possession et jouissance de tous et chacuns ses biens et héritaiges demourez de son deces sans ce que ores ne pour le temps ils soient ne puissent estre tenuz et contrainctz ny les dictz myneurs à payer plus grandes charges de debtes que ce a quoy se monteront les biens contenz audiet inventaire, ou cas toutelloyz que aultre du lignaige dudict deffunct ne se vouldra porter son héritier simplement, pourvu que les dictz supplians oudiet nom seront tenuz de payer les laiz fune-

railles obsèques et autres debtes dud. deffunct sy aucunes en y a jusques a la velleur des dictz biens contenuz en icelluy inventaire tant scullement. Si donnons en mandement au sénéchal du Maine ou ses lieutenans généraulx et particuliers, en chacun de ses sièges tant au Chasteau du Loir, que aultres et à tous nos aultres justiciers ou a leurs lieutenans et a chacun d'eulx, si comme a luy appartiendra que appelez ceulx qui ce feront appeller ils facent ou facent faire bon et loyal inventaire des dictz biens demourez du décès d'icelluy deffunct et iceulx biens baillent et delivrent en facent bailler et delivrer soubz ledict inventaire ausd. supplians audiet nom ou a leurs procureurs pour eulx. En baillent bonne et suffisante caution de acomplir le testament et payer les debtes dudict deffunct jusques a la velleur et estimation dudict inventaire. En faisant souffrent et laissent les dictz supplians audiet nom et myneurs joyr et user desd. biens paisiblement. Ensemble de notre grace et octroy pourveu que lesdictz supplians oudiet nom ne se soient aucunement immisez es biens de la dicte succession, car ainsi nous plaist il estre fait non obstant quelconques lectres a ce contraires. En tesmoing de ce nous avons fait mettre notre scel a ses dictes présentes. Donné à Paris le quatorziesme jour d'octobre l'an de grace mil cinq cens cinquante six et de notre règne le dixiesme.

Julian Gauchier licencié es droietz, consaillier du Roy notre sire, lieutenant de part ledict seigneur pour monsieur le sénéchal du Maine, au siège du Chasteau du Loir, commissaire en ceste partie ; au premier sergent royal ou aultre sergent sur ce requis salut. Veu les lectres royaulx a nous adressans du quatorziesme jour d'octobre derrenier obtenus de la partie de nobles personnes Charles de Ronssard abbé du Boys Aubry, prieur de Sainct Cosme, et Pierre de Ronsart, baron d'Availle, curé de Challes, tuteurs et curateurs ordonnez par justice aux personnes et biens des enfans myneurs d'ans de deffunct Claude de Ronsart chevalier seigneur de la Possonnière et de Anne Tiercelin, son espouse, à present sa veufve par lesquelles est parmi ausdictz curateurs, s'ensaisiner des biens dudict deffunct par bénéfice d'inven-

taire. Nous mandons et connectons par ces présentes que les dictes lectres royaulx contenant les don et concession lisez et publiez es lieux et villes de Montoire et Sainct Kalles et tous aultres lieux dont serez requis, faisant a scavoir à tous qu'il sera par nous proceddé à la confection de l'inventaire des dictz biens, le lundy septiesme jour de decembre prochain venant, au lieu et maison seigneurial de la Chapelle-Gaugain heure de huict actendant neuf du matin, et autres jours lieux et heures qui seront continuez, Et au dict jour lieu et heure adjournez tous les créanciers congneuz par les dictz curateurs et qui vous seront dénommez a leurs personnes ou domicilles et tous aultres créanciers incongneuz à son de trompe et cry public ausdictz lieux et villes de Montoire et Sainct Kalles le marché tenant et yssue de grand messe des dictz lieux et aultres dont serez requis a comparoir par davant nous pour veoir faire lad. description et inventaire des dictz biens ainsi qu'il apartiendra, et o inthimation qu'ilz y comparent ou non, non obstant leur absence y sera par nous proceddé comme de raison. Donné audict Chasteau du Loir, le septiesme jour de novembre l'an mil cinq cens cinquante six.

Ainsi signé : J. Gauchier.

Titre papier, copie du XVI<sup>e</sup> siècle. Archives du château des Hayes.

#### IV.

ARRÊT MAINTENANT LOUIS DE RONSARD EN SA QUALITÉ DE  
NOBLE DE L'ORLÉANAIS.

« Ven au conseil du Roy Les arrests rendus en Icelluy, les XXII mars et XIII octobre 1667, lettres pattantes sur iceux expediées aux S<sup>rs</sup> commes généraux dud. conseil députtez par sa Maïesté pour la recherche des usurpatens du titre de noblesse et de la qualité d'escuyer et au S<sup>r</sup> Foucault procureur

général du Roy en lad. commission des XIII may XX septembre et XIII octobre audict an 1666 : et autres lettres pattantes et arrêts donnés pour l'exécution des déclarations de sa Maiesté des VIII febyrier 1661 : XXII juin 1664 et autres précédentes. Requeste présentée aux sieurs commissaires généraux du conseil par Louis de Ronsard, seigneur de la Linoterye et de Fleurigny, tendant à estre receu appellant du jugement rendu par le sieur de Machault, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hostel, commissaire departy en la généralité d'Orléans, le XIX aoust 1667 : Entre luy d'une part et M<sup>e</sup> Mathurin de Lorme commis à la recherche des usurpateurs des titres de noblesse en lad. généralité d'autre ; ordonnance desd. sieurs commissaires généraux intervenues sur lad. requeste du XIII janvier 1668, par laquelle led. de Ronsard est receu appellant du jugement contre luy rendu par led. sieur de Machault, sur lequel luy est permis de faire inhimer qui bon luy semblera et de produire au greffe de lad. commission générale les tiltres et pièces sur lesquelles led. jugement estoit intervenu en consignand au préalable au greffe de lad. commission la somme de cent cinquante livres pour estre restituée s'il est dit en fin de cause, L'acte de consignation faicte au greffe de lad. commission de lad. somme de cl. par led. de Ronsard le XIX janvier 1668 ; en conséquence de lad. ordonnance cy dessus l'inventaire de production dud. de Ronsard appellant par lequel et par sa généalogie il articule estre descendu de Ollivier de Ronsard escuier et de damoiselle Jeanne d'Illiers sa femme, son quart ayeulz, desquels est issu Louis de Ronsard chevallier seigneur de la Possonnière, son trisayeul, qui espousa dame Jeanne Chaudrier, dont est sorty Claude de Ronsard, aussy chevalier, seigneur de la Possonnière, son bisayeul, duquel et de damoiselle Anne Tiercelin sa femme est issu Gilles de Ronsard, aussi chevalier seigneur de la Possonnière, son ayeul, lequel ayant espousé damoiselle Françoisse de Taillevis, est sorty dud. mariage Jean de Ronsard, chevallier, seigneur de Glatigny, de la Linoterie et de Flurigny, son père qui a espousé damoiselle Heleine de Persy dont il est issu pour justifier laquelle généalogie est

raporté sur le premier degré dud. Ollivier de Ronsard quart aieul un mandement et commission du Roy Louis adressé au bailly d'Amiens pour mettre en la main de sa Maiesté les lieux et seigneuries d'Anziers et de Bétancourt, appartenans au sieur de Hammes réfugié en Flandre chez les ennemis du Roy et en donner le gouvernement a Ollivier Ronsard escuyer d'escurie de sa Maiesté en datte du deux<sup>e</sup> jour de may 1477 : signé par le Roy, Vivier et seellé. Sur le deux<sup>e</sup> degré dudict Louis de Ronsard trisayeul, transaction en parchemin signée le Mareux, du xxix janvier 1504, passée entre Louis de Ronsard, chevallier seigneur de la Poissonnière, et autres ses frères et sœurs enfans dudict Ollivier de Ronsard et Jeanne d'Illiers pour les raisons y contenues ; contract de mariage en parchemin, passé devant Martin et Mesnard nottaires en la cour de Saint-Aignan-en-Berry le deux<sup>e</sup> jour de febvrier 1514 entre M<sup>re</sup> Louis de Ronsard chevallier seigneur de la Poissonnière, de Sarseau et autres lieux, d'une part, et dame Jeanne Chauldrier d'autre. Sur le trois<sup>e</sup> degré dud. Claude de Ronsard, bisayeul, contract d'acquisition fait par Claude de Ronsard, chevallier, seigneur de la Ponssonnière de certains héritages y mentionnés que M<sup>re</sup> Louis de Ronsard, ch<sup>lr</sup>. seigneur dud. lieu de la Ponssonnière, son père avoit donnés en mariage à M<sup>re</sup> François de Crévant ch<sup>lr</sup>. seigneur de Cingé et à dame Louise de Ronsard passé par devant Constantin nottaire en la chastellanye de Cingé le trois avril 1545 ; un contract de vente fait par noble et puissant seigneur Claude de Ronsard ch<sup>lr</sup>. seigneur de la Ponssonnière à dame Catherine d'Alizon, vefve de feu noble homme Jean Viau de quelques héritages y mentionnés passé devant Guérin nottre en la ville de Tours, le vii febvrier 1548 ; autre contract de vente faite par led. Claude de Ronsard chevallier, seigneur de la Possomnière, l'un des cent gentilzhommes de la maison du Roy et dame Anne Tiercelin son espouze a François Laffereau des choses mentionnées aud. contract passé devant Taffu nottaire le premier juin 1550 ; autre contract de vente faicte par ledit messire Claude Ronsard, chevallier seigneur de la Possomnière, l'un des cent gentilzhommes de la maison du Roy, à noble femme Cathe-

rine Dalizon des héritages y mentionnés, passé devant Foussar nottaire au pays du Bas-Vendômois le vii<sup>e</sup> juin 1553 : le quatriesme degré dudict Gilles de Ronsard ayeul. La grosse en papier d'un contract de mariage passé devant Vié, nottaire en Vendômois le xvi<sup>e</sup> may 1576 entre noble homme Gilles de Ronsard, escuyer, sieur de Glatigny, escuyer d'escurye du Roy, d'une part, et damoiselle Françoisse de Taillevis d'autre, led. Gilles de Ronsard assisté de noble et puissant messire Louis de Ronsard, chevalier de l'ordre du Roy [seigneur] de la Poissonnière son frère aîné ; un roole d'une compagnie de trente lances fournies des ordonnances du Roy, soubz la charge du sieur de Fontaines, chevalier de l'ordre, conseiller au conseil d'Etat privé, arrêté en la ville de Vasne, le 28 novembre 1580 : signé en fin Gilles Ronsard et employé dans iceluy comme guidon de lad. compagnie ; un ordre aud. trésorier général de l'extraordinaire des guerres, de payer et dellivrer comptant au sieur de Ronsard la somme de soixante six escus deux tiers pour son estat et appointment d'ayde de marechal de camp, en datte du premier décembre 1592 : signé François de Bourbon et plus bas par monseigneur, le Roy ; un certificat du sieur baron de Lavardin gouverneur et lieutenant général pour sa Majesté en pays du Mayne, Laval et le Perche, des secours rendus à sa Majesté par le sieur de Ronsard en datte du 16 may 1594. Sur le cinq<sup>e</sup> degré dud. Jean de Ronsard père dudict Louis appelant, la grosse en papier du contract de mariage de Pierre de Tascher escuyer sieur de la Pagerie avec damoiselle Jeanne de Ronsard, fille puisnée et héritière en partie de deffunct M<sup>re</sup> Gilles de Ronsard, vivant, ch<sup>lr</sup>. seigneur de Glatigny et de dame Françoisse de Taillevis ses père et mère, assistée de lad. Taillevissa mère, messire Jean de Ronsard, chevalier seigneur de Glatigny, son frère aîné, et Louis de Ronsard, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Hierusalem, son frere puisné, led. contract passé par davant Vié nott<sup>e</sup> le trois may 1619 : sur le six<sup>e</sup> degré dudict Louis de Ronsard appelant extraict du registre des baptêmes de la paroisse de Saint-Laurens de Montoire par lequel appert que le xxviii aoust 1644 furent faictes les cérémonies du baptesme de Louis fils de

messire Jean de Ronsard chevalier et de damoiselle Heleyne de Persy ; le blason des armes de la maison de Ronsard porte

Contredits fournis par led. de Lorme contre la production dud. Louis de Ronsard le jugement dud. sieur de Machault dont est appel du xix aoust 1667, par lequel led. de Ronsard est déclaré roturier et usurpateur de la qualité d'escuyer et pour l'avoir indument prise condamné en quinze cent livres d'amande, et ordonne qu'il seroit imposé aux Roolles des tailles, Requête présentée aux sieurs commissaires généraux du conseil par led. de Ronsard tendant à ce que aucunes pièces par luy recouvert concernans sa noblesse au nombre de trente-cinq, mentionnées en lad. requête feussent receues et jointes à sa production principale, pour par led. de Lorme en prendre communication si bon luy semble, en suivant procédant au jugement de l'instance le maintenir et garder en la qualité de noble et d'escuyer. Ordonnance desd. sieurs commissaires généraux du xxvi avril 1668, intervenu sur lad. resqueste par laquelle lad. requête et pièces de production nouvelles y esnoncées sont renvoyées par devant led. de Machault, commissaire en la généralité d'Orléans pour estre communiquées aud. de Lorme, fournis par luy de contredit et au procureur du Roy de lad. commission, pour sur le tout donner par led. sieur de Machault son advis. Renvoyé au conseil, joins à l'instance et montrez au procureur général estre faict droit sur icelle ainsy que de raison. Autre requête présentée aux sieurs commissaires par led. de Ronsard, tendant à ce que attendu qu'il aurait produit ses pièces de production nouvelle par devant led. sieur de Machault, sur lesquelles il auroit donné son advis il plust ausd. sieurs commissaires ordonner lad. production nouvelle estre jointe à la production principale. Ordonnance desd. sieurs commissaires du xxi juin 1668, intervenue sur lad. requête par laquelle est ordonné que lesd. pièces de production nouvelle ensemble le procès verbal portant advis dud. sieur de Machault seront receues au greffe de la commission générale pour estre jointes à la production principale, le tout communiqué aud. de Lorme et monstré au procureur général

estre fait droit ainsy que de raison. Contract d'eschange en parchemin passé devant notaire en la cour de Montoire le 8 avril 1505 : après Pasques, entre noble homme messire Louis Ronsard chevallier, seigneur de la Possonnière et de la Ratellerie d'une part, et Jean Laudreau d'autre, par lequel (appert) que led. Louis de Ronsard est fils de feu Ollivier Ronsard en son vivant escuyer. Autre contract en parchemin du xxv<sup>e</sup> octobre 1631 (lire 1531) : signé Fousart, contenant vente faicte des choses y mentionnées a noble et puissant messire Louis de Ronsard chevallier sieur de la Possonnière et maistre d'hostel ordinaire de mons<sup>r</sup> le Dauphin, stipulé par noble dame Jeanne de Chaudrier son espouse. Autre contract en parchemin passé aud. Montoire le xi<sup>e</sup> décembre 1532 ; de vente faicte par Léonard Baglan des héritages y mentionnés audict noble et puissant seigneur M<sup>re</sup> Louis de Ronsard, chevallier, seigneur de la Ratellerie, de la Possonnière, m<sup>e</sup> d'hostel ordinaire de mons<sup>r</sup> le Dauphin, pour lay et pour dame Jeanne le Chaudrier son espouse. Coppie d'un contract de mariage passé à Villedieu le premier octobre 1537 entre Claude de Ronsard escuyer, fils aîné de hault et puissant seigneur m<sup>re</sup> Louis de Ronsard, chevallier sieur de la Ratellerie et autres lieux, premier m<sup>e</sup> d'hostel de mons<sup>r</sup> le Dauphin, et de dame Jeanne le Chaudrier d'une part et damoiselle Anne Tiercelin d'autre. Un passeport du sieur mareschal de Boisdapphin en faveur du s<sup>r</sup> de Ronsard du sixiesme avril 1545 : un contract de bail passé devant notaire à Lavardin, le vii<sup>e</sup> novembre 1545 : par noble personne Claude de Ronsard escuyer s<sup>r</sup> de la Possonnière et autres lieux et damoiselle Anne Tiercelin son espouze au nommé Jean Foussard ; une sentence des requêtes du pallais du xxviii aoust 1555 rendue entre damoiselle Anne Tiercelin femme séparée de biens de M<sup>re</sup> Claude de Ronsard ch<sup>lr</sup>. s<sup>r</sup> de la Possonnière d'une part et Jean Tisart d'autre ; une quit-tance passée devant Chesneau nottaire le xi aoust 1557 par François Gaudebert à dame Anne Tiercelin, vefve de defunct Claude de Ronsard vivant sieur de la Poissonnière, la Chapelle Gaugain et le Porteau, d'une part, et Jeanne Hatrye Florens Marion, d'autre part ; un acte capitulaire du cinq

décembre 1566 : fait en l'abbaye de Beaumont portant réception au couvent de lad. abbaye, de damoiselle Cecille alias Europe de Ronsard, fille de deffunct noble homme Claude de Ronsard, en son vivant escuyer, gentilhomme de la maison du Roy, et de damoiselle Anne Tiercelin ses père et mère, en présence de noble homme Gilles de Ronsard escuyer, son frère; lettre de cachet de sa Majesté, au sieur de la Possonnière du xii juin 1575, une sentence des requestes du pallais du cinq mars 1584, rendue entre Anne de Bueil vefve de feu Louis de Ronsard en son vivant chevalier de l'ordre du Roy sr de la Possonnière, tant en son nom que comme ayant la garde noble des enfans mineurs dud. deffunct et d'elle d'une part, et Ollivier de Brissac chevalier de l'ordre du Roy et dame Marie de Ronsard sa femme d'autre; un contract de vente fait au proffict de Gilles de Ronsard, escuyer, seigneur de Glatigny pour luy et Françoise de Taillevis, son espouze, passé devant Pilon et Lespinay notaires le 12 avril 1580 : Coppye de partage du vi<sup>e</sup> mars 1588 des héritages et choses immeubles de damoiselle Marie Le Royer femme de Raphael de Taillevis escuyer sr de la Mesières, dans lequel Gilles de Ronsard escuyer, sr de Glatigny enseigne de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy sous la charge du sieur de Fontaine, partage à cause de damoiselle Françoise de Taillevis son espouze; un contract en parchemin passé devant notaire à Savigny le vi<sup>e</sup> may 1591 de vente faicte par les parties y denommées à Gilles de Ronsard, escuyer, sr dudit lieu de Glatigny, pour luy et damoiselle Françoise de Taillevis, son espouze; un acte en papier du 18 novembre 1582 du (revelation ?) fait en conséquence de la publication d'un Monitoire obtenu par noble et puissante dame Anne de Bueil veuve de deffunct M<sup>re</sup> Louis de Ronsard vivant chevalier de l'ordre du Roy, sieur de la Possonnière, dans lequel Gilles de Ronsard escuyer est dict frère dudict deffunct sieur de la Possonnière; Acte en papier du IX janvier 1570 par lequel après que M<sup>re</sup> Louis de Ronsard chevalier de l'ordre, sieur de la Possonnière a baillé à Gilles de Ronsard escuyer son frère puisné, un partage provisional, un extraict tiré de l'église de Coulanges de la publi-

cation des baus d'entre M<sup>re</sup> Jean de Ronsard fils aîné de M<sup>re</sup> Gilles de Ronsard et damoysele Heleyne de Persil, un acte de foy et hommage rendu par Jean de Ronsard ch<sup>lr</sup>. s<sup>r</sup> de Glatigny, fils et principal héritier de deffunct Gilles de Ronsard vivant ch<sup>lr</sup>. s<sup>r</sup> de Glatigny à monsieur le duc de Vendosme du XXI novembre 1619 ; acte en parchemin du XXIX septembre 1614, acte de réception de Gilles de Ronsard fils légitime de deffunct M<sup>re</sup> Gilles de Ronsard, vivant ch<sup>lr</sup>. de l'ordre du Roy et de dame Françoisse de Taillevis, ses père et mère. en l'abbaye de Saint-Georges du Bois, led. de Ronsard présenté par lad. dame sa mère, et par M<sup>re</sup> Jean de Ronsard, chevalier, sieur de Glatigny, son frère aîné. Sentence rendue en la juridiction de Saint-Calais le deux avril 1615 : entre damoiselle Heleyne de Persil femme de M<sup>re</sup> Jean de Ronsard, chevalier, sieur de Glatigny, autorisée à la poursuite de ses droits d'une part, et René Mauloré d'autre. Un contract du compte rendu au siège royal de Loches par damoiselle Françoisse de Moreau vefve de deffunct René de Persil vivant escuyer, sieur des Genets, à dame Heleyne de Persil sa fille espouze de M<sup>re</sup> Jean de Ronsard, chevalier, s<sup>r</sup> de Glatigny et de la Linoterie, en datte du v janvier 1618 ; transaction en parchemin du premier juin 1620 : passée devant nottaire entre dame Françoisse de Taillevis vefve de feu Gilles de Ronsard vivant chevalier s<sup>r</sup> de Glatigny à M<sup>re</sup> Jean de Ronsard, ch<sup>lr</sup>. sieur de Glatigny et dame Heleyne de Persil son espouze ; une commission obtenue en la chancellerie du pallais à Paris le xii mars 1622 : par dame Heleyne de Persil femme autorisée par justice au refus de M<sup>re</sup> Jean de Ronsard ch<sup>lr</sup>. s<sup>r</sup> de Glatigny et la Linoterie ; transaction en parchemin passée devant Chardon, nottaire à Tours, le ix juillet 1622 : entre damoiselle Françoisse de Moreau, vefve de feu René de Persil, vivant escuyer sieur des Genets d'une part et Jean de Ronsard escuyer sieur de Glatigny tant pour luy que pour damoiselle Heleyne de Persil son espouze ; un partage passé devant Jacques Labbé, notaire au Bas-Vendomois le viii mars 1631 : entre dame Françoisse de Taillevis ve. de deffunct M<sup>re</sup> Gilles de Ronsard vivant chevalier sieur de Glatigny et M<sup>re</sup> Jean de Ronsard aussy chevalier sieur

dud. lieu de Glatigny d'une part et Samuel de Ronsard escuyer sieur de Bréviande, fils dud. deffunct s<sup>r</sup> de Ronsard et de lad. dame de Taillevis d'autre, de la succession dud. deffunct s<sup>r</sup> de Glatigny père de ses s<sup>rs</sup> de Ronsard ; une sauvegarde du s<sup>r</sup> mareschal de Boisdaphin, en faveur du s<sup>r</sup> de Ronsard du xi febvrier 1594 ; procès-verbal dressé par led. sieur Jean de Ronsard en qualité de conducteur de la Noblesse de Vendosmois, du deux octobre 1635 : signé dud. Ronsard ; cinq certificats de service en faveur dud. Jean de Ronsard et Samuel de Ronsard s<sup>r</sup> de Breviande en qualité de capitaines dans le régiment de Périgord, des années 1638, 1639, 1641, et 1642 ; lettres de bénéfice d'inventaire obtenues en la chancellerie a Paris, le xxii janvier 1656 : par M<sup>re</sup> Louis de Ronsard, chevallier sieur de la Linotterie et de Fleurigny, à l'effect d'aprehender les successions de deffunct Jean de Ronsard son père et de damoyselle Heleyne de Persil sa mère, Jean de Ronsard son frère et Samuel de Ronsard son oncle ; un transport passé devant Belot nottaire le xiii<sup>e</sup> aoust 1656 : par M<sup>re</sup> Abel de Taillevis chevallier seigneur de la Mezière, à Jacques Hatton, escuyer, d'une somme y contenue à prendre sur M<sup>re</sup> Louis de Ronsard chevallier, seigneur de la Linotterie, héritier par bénéfice d'inventaire de deffunct M<sup>re</sup> Jean de Ronsard, sentence des requestes à l'hostel du xxvi<sup>e</sup> juin 1666 : rendue entre le s<sup>r</sup> de Caumartin conseiller du Roy en ses conseils maistre des requestes ordinaire de son hostel demandeur d'une part et M<sup>re</sup> Louis de Ronsard, chevallier, seigneur de la Linotterie, de Fleurigny, tant pour luy que les damoiselles ses sœurs héritières par bénéfice d'inventaire desd. deffuncts Jean de Ronsard, dame Heleyne de Persil son espouz · leurs père et mère, de dame Françoise de Taillevis, v<sup>e</sup>. de M<sup>re</sup> Gilles de Ronsard, chevallier leur ayeulle deffendeurs d'autre ; procès verbal dud. s<sup>r</sup> de Machault commissaire du trois juin 1668 : par lequel il donne acte aud. Louis de Ronsard de la production nouvelle faicte devant luy, en vertu du renvoy desd. s<sup>rs</sup> commissaires généraux du conseil, ensemble du désistement dud. De Lorme et conclusion du procureur du Roy de sa commission, Et en conséquence donne son advis soubz le bon plaisir de sa Maiesté que led.

de Ronsard soit inscrit au rouble des nobles, conformément à l'arrest du conseil du xxii mars 1666, et qu'il jouisse des privilèges accordés aux nobles, tant et sy longuement qu'il ne fera acte dérogeant, le désistement dudict de Lorme par lui fourny par devant lesd. sieurs commissaires généraux par lequel il consent que led. de Ronsard soit maintenu en la qualité d'escuyer signifié le xxx<sup>e</sup> juin 1668 : Conclusions du procureur général du Roy en la d. commission. Ouy le rapport du s<sup>r</sup> Marin de La Chastaigneraye conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaire de son hostel, commissaire à ce deputé, qui en a communiqué aux sieurs commissaires généraux dud. conseil et tout considéré.

Le Roy en son conseil faisant droit sur l'instance a maintenu et gardé, maintient et garde led. Louis de Ronsard, sieur de Linoterye, ses successeurs enfans et postérité, nais et à naistre en légitime mariage, en la qualité de noble et d'escuyer, a ordonné et ordonne qu'ils jouiront de tous les privilèges honneurs et exemptions, dont jouissent les gentilzhommes du royaume faisant sa Majesté deffences aud. de Lorme et à tous autres de les y troubler, tant et sy longuement qu'ils vivront noblement et ne feront acte desrogeant à noblesse, et pour cet effect que led. Louis de Ronsard sera inscrit dans l'état et cathalogue des gentilzhommes de la généralité d'Orléans qui sera arresté au conseil et envoyé dans les baillages et élections du royaume conformément à l'arrest du conseil du xxii mars M. VI<sup>e</sup> soixante six, sans despence; et en conséquence sa Maiesté a deschargé et descharge ledict de Ronsard, de la somme de quinze cens livres d'amande deux sols pour livre d'icelle et dépans de condamnation portée par le jugement du sieur de Machault, commissaire departy en la généralité d'Orléans, du dix-neufiesme aoust M. VI<sup>e</sup> soixante sept, ensemble de la taxe d'office faicte de sa personne par led. s<sup>r</sup> de Machault, aux roubles des tailles de la paroisse où il est demeurant, que les deniers sy aucuns ont été paiez seront renduz et restitués, à ce faire les collecteurs contrainct par toutes voyes; ordonne aussi sa Maiesté que la somme de cent cinquante livres consignée par led. de Ronsard au greffe de la commission géné-

ralle en conséquence de l'ordonnance desd. s<sup>rs</sup> commissaires du quatorziesme janvier dernier luy sera aussy rendue et restituée ; à ce faire M<sup>e</sup> François Rozée greffier d'icelle contrainct, quoy faisant il en donnera bien et vallablement descharge en vertu du présent arrest. Faict au conseil d'Etat du Roy tenu à St-Germain en Laye, le treiziesme jour d'aoust mil six cent soixante huit.

Berryer.

(Cahier de parchemin), *Archives du château des Hayes.*

V.

PROCÈS-VERBAL DE LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE DE LOUISE-GENEVIEVE DE RONSARD, FILLE DE LOUIS DE RONSARD.

Après les publications faites par deux divers jours de dimanche et feste consécutifs dans l'Eglise de céans et dans celle de la Basoche, inter Missarum solemnia, du futur mariage de mesire Benois de Marescot, chevalier, seigneur de Chaslay, capitaine au premier bataillon du régiment de la Chastre, fils de feu messire Benois de Marescot, chevalier, seigneur dudit Chaslay, et de dame Marie Magdelaine Le Jeay, ses père et mère, de la paroisse de la Bazoche, d'une part, et de damoiselle Louyse Geneviesve de Ronsard, fille de mesire Louys de Ronsard, chevalier, seigneur de la Linotterie et de dame Geneviesve Cottin, aussy ses père et mère, de cette paroisse, d'autre part, aux quelles publications ne s'estant trouvé aucun empeschement qui soit venu à notre connoissance comme il nous est apparu par le certificat du sieur vicaire de la Bazoche, en datte du 24 feubrier 1693 signé Guairin, et d'abondant veu la dispance du troi-siesme Jan du futur mariage des parties ci-dessus, et du temps prohibé de caresme, à nous accordé par mesire Louis Patin, vicaire général de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evesque de Chartres, et vice gérant de l'officialité

et cour épiscopale dudit Chartres, en datte du 24 feubrier 1693, signé Patin, nous mesire Jean de Marescot, prestre doien, de bon désir avons donné la benedixion nuptialle aux dittes parties du consentement de maistre François Bonfils, curé de Prunay, en face de l'église et en présence de mesire Nicolas Scaron, chevallier, seigneur de Dorsé, beau-père du futur espoux et de dame Marie Magdelaine Le Jeay, mesire René le Forestier, seigneur de Saint-Aubert, oncle maternel, mesire Louys de Ronsard, chevallier, seigneur de la Linoterie, et dame Geneviesve Cottin, père et mère de la future espouse, mesire Pierre des Loges chevallier, seigneur de la Pommerais, et dame Marie Renée de Peschat, son espouse, du costé maternel, et des tesmoins cy après qui ont signez ; fait le dernier jour de feubrier 1693.

Scaron de Marescot.

M. Magdelaine Lejay

René le Forestier de saint Aubert. Louize Geneviesve de Ronsart.

De Ronsard. Geneviesve Cottin. Magdeleine de Marescot.

Pierre des Loges. M. R. Peschard. Louise de Marescot.

F. Bonfils, tesmoing, curé de Prunay. B. de Marescot, oncle officiant.

(Registres de l'état civil de Prunay).

---

---

---

# LE MANS EN 1736

D'APRÈS

## LE PLAN DE CÉSAR AUBRY (1)

---

On s'imaginerait difficilement quelle pourrait être la surprise d'un manceau vivant en l'an de grâce 1736 s'il se trouvait tout-à-coup transporté dans la ville du Mans telle que nous la voyons aujourd'hui. Un siècle et demi seulement nous sépare de cette date, et cependant, il semble que ce même peuple soit une race étrangère, et que cette même cité soit une ville absolument différente. Tout a concouru pour creuser si profondément ce fossé, j'oserais presque dire cet abîme. Plus qu'en aucune autre des villes voisines, la Révolution a fait au Mans son œuvre de destruction, de nivellement (2), et sur les ruines de ses innombrables églises,

(1) Dès le début de ce travail, je dois signaler aux lecteurs la *Revue des Plans généraux de la ville du Mans*, par M. Anjubault, Le Mans, Monnoyer frères, 1862, in-8° de 24 pages. Cette étude, œuvre d'un curieux dont les érudits manceaux conserveront toujours le souvenir, a été continuée et complétée depuis par les recherches laborieuses et exactes d'un de nos confrères, M. Léon Hublin, qui a fait paraître, en octobre 1878, *Quelques mots sur les plans du Mans publiés de 1868 à 1877*, Le Mans, A. Drouin, in-8° de 15 pages. Tirée à petit nombre, cette intéressante plaquette, qui prouve une réelle compétence, eut, dès le mois de mars suivant, une seconde édition. *Le Mans*, A. Drouin, 1879. in-8° de 20 pages.

(2) On peut apprécier l'importance de ces ruines par la note insérée à la page 320 des *Mémoires de J.-P. Fleury*, publiés par le R. P. Dom

chapelles et monastères, vendus nationalement et détruits, elle a disposé des places, tracé des promenades publiques, ouvert des voies nouvelles. Depuis, tous les travaux entrepris et exécutés dans ce siècle ont peu à peu enlevé à notre vieille cité son caractère particulier, que le tracé des quais et le percement du tunnel ont achevé récemment de faire disparaître.

Loin de moi, certes, la pensée de regretter cette transformation qu'exigeaient, d'ailleurs, la direction des esprits, les nécessités des intérêts publics, l'activité des transactions et l'application de nos découvertes scientifiques contemporaines (1). Un peuple ne peut se vouer à l'immobilité, pas plus qu'une ville ne doit se condamner à devenir un musée des antiques. Une demeure ne saurait être un tombeau. L'histoire nous prouve qu'aucun peuple, aucun siècle n'est resté étranger aux innovations et à l'œuvre de la civilisation. Chaque époque a reçu et gardé l'empreinte de son génie personnel ; c'est pourquoi la nôtre, qui a fait éclore avec une si remarquable exubérance tant de découvertes et d'applications inconnues jusqu'ici, ne pouvait rester stationnaire et faire moins qu'avaient fait nos pères.

Cependant, historiens, archéologues ou artistes, hommes de goût ou respectueux des traditions, nous pouvons déplorer que dans ces travaux, la préoccupation des intérêts ait trop fréquemment absorbé les idées plus élevées. Ces fautes n'échappent pas aux étrangers, et ils reprochent, avec raison,

Piolin, *Le Mans, Lequicheux*, 1874, in-8°. C'est, dirai-je, le nécrologe exact et complet des monuments chrétiens détruits au Mans par la Révolution.

(1) Il apparaît clairement à tous que des innovations comme l'établissement du chemin de fer, du gaz, du télégraphe, etc., ont dû produire dans notre ville une commotion telle, même considérée seulement sous le rapport topographique, qu'elle n'en avait pas encore éprouvé d'aussi intense au cours des siècles précédents. Dans ces conditions, un peuple s'éloigne à grands pas de la vie habituelle de ses pères. Il subit en un jour l'action d'une année, et une seule génération suffit pour le vieillir de plus d'un siècle.

qu'au Mans on se soit montré si peu soucieux de rattacher le présent au passé en négligeant de conserver d'anciens édifices dont notre ville eût dû toujours être une gardienne plus vigilante (1). En effet, les traditions, l'esprit, les œuvres des siècles se conservent et se perpétuent par les familles et les monuments; ce sont les plus fidèles témoins, les plus sûrs représentants du passé. Et comme les familles, plus exposées aux fluctuations de la vie, résistent moins à l'action des temps, ce doit être une raison décisive pour nous attacher à la conservation de nos vieux monuments.

Puisqu'un si grand nombre d'édifices élevés par les générations précédentes ont disparu, puisque le temps, les idées et les mœurs ont opéré en cette cité une si complète transformation, il m'a semblé utile de remettre sous les yeux de nos contemporains, grâce au plan presque inconnu de César Aubry, une description topographique de la ville du Mans telle qu'elle était, il y a cent cinquante ans.

A l'époque où nous transporte ce tableau, la population du Mans n'atteignait pas même 15,000 habitants. En outre du Chapitre de l'église cathédrale de Saint-Julien, on y comptait trois autres Chapitres ou églises collégiales, Saint-Pierre-de-la-Cour, Saint-Michel-du-Cloître et le Gué-de-Maulny. Dans les siècles du moyen-âge où la foi inspirait tous les actes, la piété de nos pères n'avait pas élevé moins de seize

(1) « Celui qui remue la terre au Mans y trouve, à coup sûr, un débris romain; mais il ne s'en émeut guère, et tant mieux pour le débris s'il ne gêne aucune borne, s'il ne contrarie aucun alignement; autrement on le renverse du pied, et l'on fait du vide: c'est ce qu'on appelle assainir la cité..... ». A. Gabourd, *Histoire de France, Paris, Lecoffre*, 1878, in-18, t. III, p. 426. — C'est un historien bien connu qui parle ainsi, et son témoignage est d'autant plus important à recueillir qu'il fut, pendant quelques années, notre concitoyen. Plus d'un manceau sait, en effet, qu'Amédée Gabourd fut, en 1849 et 1850, rédacteur de l'*Union de la Sarthe*, souvenir que ce journal a rappelé dans son numéro du 23 septembre 1867.

églises paroissiales (1), dont plusieurs, telles que Saint-Pierre-le-Reitéré et Saint-Pavin-de-la-Cité ne comprenaient guère au-delà de quelques centaines d'habitants. Aux trois antiques et puissantes abbayes d'hommes, Saint-Vincent, Saint-Pierre-de-la-Couture et Notre-Dame-de-Beaulieu, s'ajoutaient l'ancien prieuré de Saint-Victeur, les couvents des Cordeliers et des Jacobins édifiés au XIII<sup>e</sup> siècle, les Capucins, les Minimes, le séminaire de la Mission et le collège de l'Oratoire établis au XVII<sup>e</sup> siècle. Enfin, les communautés de femmes étaient représentées par l'abbaye noble de Saint-Julien-du-Pré, le prieuré des Filles-Dieu, et les couvents des Ursulines, des Visitandines et des Dominicaines des Maillets (2) fondés au XVII<sup>e</sup> siècle.

Il serait intéressant de conduire les lecteurs à travers les rues de notre vieille cité telle qu'elle était en 1736, et de les mettre en présence de tous les monuments aujourd'hui détruits. Je voudrais leur en rappeler les origines, et leur faire connaître les événements historiques ainsi que les personnages dont ils nous rappellent le souvenir ; mais une telle description entraînerait au-delà des limites de ce travail. Je me propose seulement de leur présenter avec le plan d'Aubry, un guide qui leur permette de reconnaître l'emplacement à peu près exact et précis de ces monuments d'un autre âge.

(1) Il convient de rappeler que, de ces seize paroisses, trois étaient desservies dans des églises qui n'étaient pas leur propriété exclusive : 1<sup>o</sup> La paroisse du *Crucifix*, desservie dans l'église cathédrale ; 2<sup>o</sup> *Saint-Pierre-de-la-Cour*, dans l'église collégiale de ce nom ; et 3<sup>o</sup> *Saint-Ouendes-Fossés*, dans l'église conventuelle et par les Pères de l'Oratoire.

(2) Au moment de la Révolution, chacune de ces communautés était caractérisée dans ce dicton populaire :

Nobles Pré,  
Coquettes Maillets,  
Riches Ursulines,  
Pauvres Visitandines.

Le couvent des Filles-Dieu avait été supprimé vers 1740, en même temps que le Chapitre du Gué-de-Maulny.

La ville du Mans ne possédait encore aucun document de ce genre lorsqu'en 1736, un maître d'écriture, César Aubry, résolut d'en dresser un plan pour le mettre à la disposition de ses concitoyens. Sans doute, son œuvre est bien insuffisante et présente de nombreuses lacunes, mais si défectueuse qu'elle soit, et malgré l'absence de l'exactitude géométrique que nous exigeons aujourd'hui, combien ce dessin nous paraît curieux et instructif ! Avec lui, nous nous orientons au milieu de l'ancienne cité ; nous voyons jusqu'où s'étendaient alors les limites de la ville, et quelles vastes proportions comprenaient déjà les faubourgs, depuis Saint-Gilles-des-Guérets et Notre-Dame de la Madeleine jusqu'aux Capucins et la Mission.

Après avoir levé et dessiné ce plan, Aubry le fit graver, en se réservant le soin d'en écrire la légende à la main sur chaque exemplaire, et d'indiquer, par des couleurs différentes, les monuments, édifices, places, etc. A l'angle sud-est, on lit, imprimée, la note suivante qui révèle exactement, dans toute leur simplicité, les intentions et observations de l'auteur :

#### REMARQUES.

*Ce qui est marqué en Rouge sont les Eglises, Chapelles, Paroisses, murs de ville, et les enclos des communautés, la Rivière, puits et fontaine sont marqués vert, les Moulins sont marqués de petits o de cette façon\*, les noms des rues sont écrits dans chacune, les noms des églises, paroisses et chapelles sont écrits au-dessus au-dessous ou à costé de chacunes, le dit plan levé le lieu [sic] par Aubry maître Décriture de la Ville du Mans, demeurnt vis à vis la Paroisse de la Couture ceux qui le souhaiteront sadresseront à luy il en aura toujours de prest au Mans 1736.*

Nous devons supposer que l'œuvre du calligraphe man-

ceau fut bien accueillie de ses contemporains ; mais le temps et l'usage l'ont si laborieusement détruite que nous ne connaissons aujourd'hui que trois exemplaires survivants de ce plan ; l'un, dans le cabinet d'un amateur et antiquaire manceau, M. Chaplain-Duparc ; le second, conservé à la Bibliothèque publique du Mans sous le n° 4517 G<sup>1</sup>, n° 23 du recueil (1). Encadré d'un filet noir, celui-ci est un peu fruste et fournit un texte affaibli en plusieurs endroits ; la couleur rouge seule subsiste, le vert a disparu. En tête, un cartouche contient ce titre : *Plan de la ville du Mans*, accosté de deux écussons, présentant à gauche, les armes de France, à droite, les armes de la ville.

C'est aussi la disposition du troisième exemplaire que possède M. Edmond Monnoyer, mais avec cette différence, que les *Remarques* imprimées, dont j'ai cité le texte plus haut, sont écrites à la main et se terminent par ces mots : « *Présenté à Monsieur de Villaines, Procureur du Roy de Police (2), le 10<sup>e</sup> jour de may 1737* ». Evidemment, c'est un

(1) Le n° 3 de ce même carton contient une copie ainsi intitulée : « Plan de la ville du Mans levé par Aubry, maître d'écriture, demeurant vis-à-vis la paroisse de la Couture, 1736, calqué sur la minute. Au Mans, le 15 janvier 1848, l'architecte, M. Tournesac. — Dans la légende qu'il a ajoutée à cette copie, l'abbé Tournesac a dressé une série de numéros, 1 à 8, indiquant les « Paroisses qui portoient leurs morts au grand cimetière », et une seconde série n°s 1 bis à 10, désignant les « paroisses qui avoient leur cimetière particulier ». — *Bibliothèque publique du Mans*, 4517 G<sup>1</sup>.

(2) Né au Mans, paroisse de Saint-Pierre-le-Réitéré, le 23 mars 1685, Denis Chouet de Villaines appartenait à la vieille famille des Chouet, dont M. Alouis nous a fait connaître l'origine dans son intéressante étude *le Fief de Chêres et ses seigneurs, Le Mans*, 1877, p. 129-158. Son père, Denis Chouet de Villaines, marié à Marie Le Jariel, avait été avocat du Roi au Siège Présidial du Mans, puis en 1704, procureur du Siège de la Police, charge qu'il exerça jusqu'en 1715 et qu'il transmit ensuite à son fils. Le 22 février 1713, celui-ci avait épousé, dans la chapelle du château de Noyau en Maigné, « damoiselle Suzanne de Courtoux, fille de feu messire Louis de Courtoux, escuyer, capitaine dans le régiment de Piémont, et de dame Suzanne Maudet ». C'est à ce dernier que César Aubry dédia son plan.

exemplaire de dédicace que l'auteur crut devoir offrir au magistrat qui, par sa charge, avait, dans notre ancienne législation, le pouvoir d'approuver et autoriser ces publications. Comment et à quelle époque est-il entré dans les archives de la maison Monnoyer ? Il me semble fort probable que c'est cet exemplaire même qui a inspiré à Charles Monnoyer, le premier imprimeur de ce nom fixé au Mans, la pensée de le vulgariser et de le faire graver, avec des proportions restreintes, pour l'ajouter à l'*Almanach ou Calendrier du Maine* qu'il publiait au Mans, chaque année, depuis 1756. Si l'on examine, en effet, le *Plan du Mans* dessiné en 1777, par René-André Janvier, curé de Changé, on est frappé de la similitude qu'il présente avec celui d'Aubry (1). Non seulement il en reproduit les dispositions, toutes proportions gardées, mais encore nous y remarquons les mêmes indications, la même orientation défectueuse, et jusqu'aux mêmes lacunes.

Après avoir présenté l'œuvre de César Aubry, il convient d'ajouter quelques renseignements biographiques sur l'auteur. Jusqu'à ce jour, nous savions seulement qu'il exerça en notre ville l'art de la calligraphie. Après de longues recherches dans nos vieux registres paroissiaux, je suis autorisé à croire qu'il n'est pas originaire du Mans. Né vers 1678, il était fils de Etienne Aubry et de Marie Tremesson

(1) Le *Plan* du curé de Changé parut pour la première fois avec l'*Almanach du Maine* pour 1778. M. Anjubault me semble inexact lorsqu'il dit que « ce plan vaut beaucoup mieux que celui qu'avait publié, en 1736, un sieur Aubry, maître d'écriture au Mans. » *Revue de l'Annuaire de la Sarthe et recherches sur ses origines, Le Mans, Monnoyer, 1860, p. 28.* — Sans doute, Janvier a dû rectifier, sur plusieurs points, l'œuvre de César Aubry, mais je crois cependant que nous devons louer celui-ci d'avoir eu l'initiative de ce travail que le curé de Changé n'a fait que copier en le diminuant. Du reste, M. Anjubault modifia lui-même ce jugement, et, dans sa *Revue des Plans géographiques du Mans*, il parle ainsi de celui de l'abbé Janvier : « les indications n'y sont pas aussi multipliées ni aussi consciencieuses ; la nomenclature accuse de la paresse et une grande distraction.... » *Ibid.*, p. 9.

ou Bomesson (1), qui étaient morts lorsqu'il se maria au Mans, en 1712. A cette date il était « employé dans les affaires de Sa Majesté » comme le qualifie son acte de mariage dont voici le texte :

« Le sixiesme jour de juin de l'année mil sept cent douze, après la publication des bans faite par trois dismanches consécutifs, aux prônes des grandes messes de cette paroisse sans qu'il se soit trouvé aucun empeschement canonique de nous cogneu, et les fiançailles faites selon la forme et les cérémonies accoustumées, nous prêtre soubssigné avons, de la permission et du consentement du sieur curé, avons resceu les promesses de mariages que se sont données par paroles de présent Claude Cezar Aubry, majeure usant de ses droits employé dans les affaires de Sa Majesté, fils de deffunct Estienne Aubry et de Marie Bomesson, et Marie Allard, fille de deffunct André Allard et de Philippe Marie Péan, lesquels ont esté assistés des dittes mères, de Margueritte, de Marie Séraphine Aubry, sœurs du marié, et de plusieurs autres parens et amys, et ont esté tesmoins Jean Hédon et Auguste Le Febvre, Philippe Fouqué, Joseph Dubois et Anne Morisse, sacriste, lesquels ont tous signés ousté la mère de la mariée laquelle a desclaré ne seavoir signer enquis (2) ».

C'est probablement vers l'époque de son mariage que César Aubry était venu se fixer au Mans ; depuis, nous le voyons établi dans la paroisse de Notre-Dame-de-la-Couture, où naquirent les nombreux enfants que lui donna Marie Allard (3). C'est là qu'il dessina le plan qui lui vaut cette

(1) César Aubry avait une sœur, Marie-Séraphine Aubry, qui, le 1<sup>er</sup> février 1720, épousa dans l'église paroissiale de la Couture, Thomas Froger, maître boucher au Mans.

(2) *Registres des baptêmes mariages et sépultures de la paroisse de Notre-Dame de la Couture*, aux archives de l'Etat-Civil à l'Hôtel-de-Ville du Mans.

(3) Dans l'impossibilité de les rappeler tous, je citerai seulement, d'après les registres paroissiaux : 1<sup>o</sup> Etienne, clerc tonsuré ; 2<sup>o</sup> Jacques-André ; 3<sup>o</sup> César-Louis, mort au Mans, le 19 décembre 1740, à l'âge de vingt ans, inhumé au grand cimetière « en présence de ses frères et sœurs » ; 4<sup>o</sup> Marguerite, née et baptisée le 14 juin 1729 ; dans cet acte de baptême, César Aubry est qualifié « maître d'école » ; elle mourut le 22 juin 1730, âgée d'un an, et fut inhumée au grand cimetière ; —

renommée tardive ; c'est là aussi qu'il mourut, dix ans après, ainsi que nous l'apprend son acte de sépulture :

« L'an mil sept cent quarante-six, le premier novembre, a été inhumé au grand cimetière par nous prestre sacriste de cette église, en assistance du clergé de cette paroisse, César Aubry, écrivain, âgé d'environ soixante-huit ans, et ce en présence du s<sup>r</sup> Etienne Aubry, clerc tonsuré, de Jacques-André les Aubry, fils du deffunt, lesquels ont signé avec nous ».

*Etienne Aubry, clerc tonsuré.*

*Jos. Nic. Lenoir, curé de la Couture.*

Il y a plusieurs années déjà, M. Monnoyer avait fait lithographier le plan d'Aubry pour le livrer à la publicité. La pierre était là depuis sept ans, attendant toujours, pour les rues et les édifices publics, l'indication des noms que le texte disparu ne laisse plus relire sur cet exemplaire affaibli. Pour répondre aux désirs de M. Monnoyer, j'ai accepté de dresser cette légende explicative, aussi abondamment que l'espace l'a permis, afin qu'éclairés par ce curieux document, nos contemporains puissent reporter leurs regards sur l'ancien Mans, et apprécier l'importance et la situation de notre ville, telle qu'elle était, il y a un siècle et demi.

#### G. ESNAULT.

5<sup>e</sup> François-Henri, né et baptisé le 23 avril 1732, eut pour parrain Henri Godard d'Assé, écolier, et pour marraine Eléonore-Françoise-Michelle Mersent ; il mourut le 9 mai suivant, âgé de quinze jours ; 6<sup>e</sup> Marguerite, née le 29 novembre 1737, baptisée le lendemain, et décédée le 4 novembre 1738. — Trente ans plus tard, je trouve en la paroisse du Crucifix, « damoiselle François-Louise Aubry, épouse du sieur François Moreau, maître en l'art d'écriture ». La similitude du nom de la femme et de la profession du mari suffit-elle pour nous faire croire que François-Louise fut fille de César Aubry ?

---

---

## CHRONIQUE

---

Dans ses dernières réunions, le Conseil de la *Société historique et archéologique du Maine* a admis comme membres titulaires :

MM. D'ANDIGNÉ DE RESTEAU (le comte), déjà inscrit comme membre associé.

BESNARD (l'abbé), pro-secrétaire de l'Évêché du Mans.

DEJAULT-MARTINIÈRE (Charles), contrôleur, rue Saint-Bertrand, 14, au Mans.

---

### NOTES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LE MAINE

82. — Bugeaudiade, poème héroïque en quatre chants, par A.-H. (Housset), avocat, membre du comité local de surveillance de l'école communale de Saint-Cyr-le-Gravelais, et de plusieurs sociétés savantes, in-8 de 52 pages.

12 fr. — N° 65006 des *Archives du Bibliophile, Paris, Claudin*, septembre 1883. — « Ce manuscrit est daté de 1846. L'extrait suivant de la préface en indique l'origine et l'idée : C'est à un accès de goutte, chers lecteurs, que vous êtes redevables de l'ouvrage que vous avez sous les yeux. Pour chasser les ennuis d'une solitude forcée, je lisais, depuis le titre jusqu'au nom de l'imprimeur, tous les numéros de l'*Indépendant de l'Ouest*, journal de Laval. Je m'indignais de l'entête-

ment vraiment incroyable d'Abd-el-Kader qui semblait avoir pris à tâche de ne pas se laisser prendre par Bugeaud..... Je voyais que de toutes parts les sarcasmes et les quolibets tombaient d'aplomb sur notre pauvre héros d'Afrique..... C'est pour le venger de tous les méchants bons mots fabriqués sur son compte qu'il me vint à l'idée de composer un poème à sa gloire., etc. »

83. — Dix-neuf lettres adressées à la marquise de Créquy, qui habitait alors Blaincourt, en Champagne. Cette correspondance, écrite par un de ses cousins qui assistait aux débuts de la Révolution, est datée de Paris, du 13 mai au 8 août 1789, et comprend 73 pages in-4°. -- Une analyse de ce dossier a été donnée dans le *Catalogue des lettres autographes de célébrités des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles provenant d'un amateur parisien*, où il figure sous le n<sup>o</sup> 248 ; vente à Paris, le 19 mai 1883, par Eugène Charavay, 550 fr.

84. — Le 27 frimaire an VIII, Louis-Antoine Caraccioli écrit, de Paris, au citoyen Leroux, une lettre où il demande un sursis pour un paiement.

Caraccioli, qui avait reçu de la Convention, une pension de 2,000 fr., mourut, deux ans après, dans l'indigence.

N<sup>o</sup> 32 du catalogue d'autographes de M. Baylé, vente à Paris, 10 décembre 1883, *Paris, Etienne Charavay*.

85. — Le 8 juin 1838, le général Fr.-M.-C. Négrier adresse au général de Laidet une lettre, datée de Constantine, où il donne des détails sur les opérations militaires dont il est chargé..... « Nous n'avons maintenant qu'un homme qui nous inquiète, c'est Abd-El-Kader. Il a de nombreux agents dans l'ouest de la province et essaye par tous les moyens d'attirer à lui les populations que pour le moment nous n'avons pas le moyen de retenir dans le devoir. C'est un homme rusé, qui nous trompera toujours sans scrupules et qui ne pense qu'à l'agrandissement de sa puissance.... »

N<sup>o</sup> 139 du même catal. Vente Baylé.

G. E.

(A suivre).

---

---

## MONOGRAPHIE PAROISSIALE <sup>(1)</sup>

# BRÉE

---

Brée n'était encore qu'une *villa*, c'est-à-dire une sorte d'exploitation agricole à l'époque de saint Bertrand, évêque du Mans, qui l'acheta de Theuobalde et qui la légua par testament à son église.

Dans l'intervalle compris entre le commencement du VII<sup>e</sup> siècle et le XII<sup>e</sup>, à une époque inconnue, comme la plupart des domaines de ce genre reçus ou acquis et ensuite légués par saint Bertrand, Brée était devenu paroisse sous le vocable de Saint-Gervais et de Saint-Protais.

L'église fut donnée avant le XII<sup>e</sup> siècle à l'abbaye d'Evron ; Hildebert, en 1125, ne fit que leur en confirmer la possession. Mais comme elle n'est pas mentionnée dans l'acte de restauration du comte Robert de Blois en 988, ce doit être entre ces deux dates qu'en fut fait le don, peut-être par l'Église du

(1) L'essai de monographie paroissiale de Brée se compose du dépouillement minutieux des registres paroissiaux et autres titres de la fabrique, et de plusieurs généalogies des familles nobles qui ont eu le plus de rapport avec cette localité. Celui qui signe cette notice ne s'attribue d'autre part dans le travail que la première partie ; les quelques notes ajoutées aux diverses généalogies n'empêchent pas qu'elles n'appartiennent à M. de la Beauluère, pour la famille de Brée, et à M. Pointeau, curé d'Astillé, pour les seigneurs de Brée et pour la généalogie des Le Cornu. C'est assez dire que tout l'honneur de cette étude revient de droit à ces Messieurs.

Mans, si elle en avait gardé la jouissance, ou par les héritiers de l'un des seigneurs qui s'emparèrent des terres de l'église, à la suite des guerres de cette époque et surtout dans le désordre des invasions normandes.

En souvenir ou en raison peut-être des anciens droits de l'église du Mans sur Brée, l'évêque était resté présentateur et collateur de la cure, contrairement à ce qui se faisait pour les autres prieurés ou paroisses dépendant de l'abbaye.

Dans des circonstances et à une époque inconnues, les religieuses de l'abbaye du Pré avaient reçu sur Brée des droits qu'elles conservèrent jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles jouissaient d'une partie des dîmes. Il est possible que l'évêque du Mans, donateur du domaine que saint Bertrand avait acquis de Theobalde, en ait fait le partage entre les bénédictins d'Evron et les religieuses du Pré.

En effet, l'abbaye d'Evron ne semble pas avoir eu sur la paroisse de Brée, au moins du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, des droits plus étendus que ceux de l'abbesse de Saint-Julien-du-Pré. Le prieur de Neau dont Brée était *fillette* ne se qualifiait pas du titre de curé primitif, ni ne semble s'être jamais attribué le privilège d'officier à certaines fêtes dans l'église qui était dite relever de son bénéfice.

Il jouissait seulement d'une partie des dîmes dans une proportion sensiblement semblable à la part prélevée par les religieuses du Pré.

Ces droits simultanés des bénédictins d'Evron et des religieuses de Saint-Julien-du-Pré sur la paroisse de Brée amenèrent entre les deux maisons de longues difficultés qui finirent par un arrangement à l'amiable dont je reproduis ici le texte déjà donné dans la *Notice sur Evron*.

Comme je n'aurais pour essayer d'en éclaircir les points douteux autre chose à présenter que des suppositions plus ou moins vraisemblables, je n'ajoute aucun commentaire au texte de cet accord. D'après cette transaction, le bien fondé

des prétentions des bénédictins sur l'église de Brée est reconnu. Ce qui n'en laisse pas moins supposer que l'abbaye du Pré avait eu un titre quelconque à y revendiquer des droits, surtout quand nous voyons les concessions qui leur sont faites d'une rente de *deux sols*, et d'un don de 100 sols. Aucun des documents des archives paroissiales n'indique si cette rente de deux sols était encore servie dans les siècles suivants, ni par qui elle l'eût été

#### CARTA PRO ECCLESIA BREII.

Ego etiam Guillelmus (1), Cenomanorum episcopus, notum esse volumus omnibus præsentibus et futuris christianam religionem professis quod causa quæ (inter) monachos Ebrionenses et sanctimoniales beati Juliani de Prato diu fuerat agitata de Ecclesia Breii hunc finem est consecuta. Sanctimoniales, rectitudinem cœnobii Ebronis cognoscentes, quidquid juris in præfata Ecclesia clamabant monachis in perpetuum pacifice obtinendum reliquerunt et in capitulo suo confirmaverunt. Unde et monachi duos solidos censûs cenomanensis monetæ, quos in eadem villâ habebant, annum censum donandos sanctimonialibus decreverunt. Pro hac etiam concordia centum solidos monetæ cenomanensis eisdem sanctimonialibus tribuerunt. Ut autem hæc concordia inviolabilem obtineat firmitatem, sigillo nostro muniri præcepimus.

Depuis très longtemps, est-il dit dans un mémoire du XVIII<sup>e</sup> siècle, le curé de Brée prenait à ferme la part des dîmes de la paroisse qui ne lui appartenaient pas en propre ; il payait à ce titre 200 liv. au prieur de Neau, et 170 liv. à l'abbesse de Saint-Julien. Le seigneur de Brée prélevait sur l'ensemble de la *grande dîme* 36 boiss. d'avoine, mesure de Brée, 12 boiss. sur chacun des trois copartageants ; plus trois

(1) Guillaume Passavant 1142-1186 (Cauvin).

airées de paille sur la *granche* du presbytère. L'abbaye d'Evron, outre les droits du prieur de Neau, jouissait d'un trait de dîmes affermé au curé huit ou dix livres. Le curé, dans un procès qui eut lieu au XVIII<sup>e</sup> siècle et dont je ne connais pas l'issue, prétendait justement, il semble, que le prieur de Neau et Madame l'abbesse ne devaient dîmer que dans la seigneurie de Brée, telle qu'elle était composée anciennement, avant qu'aient été réunis sur la même tête les différents fiefs de la Bequinière (?), les Bordeaux, la Courbe, et même Veloché qui appartenait aux seigneurs de Laval.

L'arrangement en vertu duquel les dîmes du fief de Veloché furent concédées à la dame de Laval est une pièce intéressante qui ne se trouve pas au cartulaire d'Evron et qu'on lira aux pièces justificatives.

#### EGLISE.

L'église de Brée a été construite à trois reprises ; le chœur et la chapelle méridionale remontent à la même époque ; les ouvertures sont à plein cintre. Sur une des pierres de la nef, on lit la date de 1557. La chapelle du nord a été bâtie postérieurement par la famille Le Cornu qui avait le patronage de l'église depuis l'acquisition de la terre de Brée. Les seigneurs de cette famille avaient fait pratiquer, pour se chauffer pendant les offices, une cheminée cachée actuellement derrière un confessionnal. Le feu fut mis par les *chouans* à l'église de Brée (1), pour en débusquer les *bleus* qui s'y étaient retranchés.

On verra par les détails suivants que les travaux de restauration ou de reconstruction de l'église durèrent longtemps après l'année 1557 qui semble plutôt avoir été la date de l'inauguration de l'entreprise. Voici la liste de quelques-uns des dons et legs à cette intention.

1552 Marie Tripier, veuve Foucault « pour l'édifice et réparation de l'église de Brée . . . . . 5 sols.

(1) M. Gérault, *Notice sur Evron* p. 259.

1576 P. Guilloché, prêtre « pour parachever la tour et chapelle . . . . . 10 écus sol.

1576 Michelle Jouault, femme de Michel Macé. 100 sols.

1579 Catherine Jouault, « si l'on travaille à parachever l'église . . . . . 100 sols.

1584 P. Rocher « pour l'édification de l'église, 1 écu 40 sols.

1592 M<sup>e</sup> Thomas Gaultier, prêtre, « pour des ornements et pour contribuer à la réparation et édifice de l'église. 33 écus.

A cette époque les travaux devaient être terminés car on commence à enterrer dans la *chapelle neuve* de l'église.

Je trouve désignés les autels suivants : celui de Saint-Pierre où se desservait la fondation des Saulneries ; — celui de Saint-Yves pour la fondation de la Courbe ; — celui de Saint-René ; — enfin et surtout l'autel de la Sainte-Vierge. Il est question également de la chapelle des fonts où se firent plusieurs sépultures.

On sait que suivant une pratique, très-louable d'ailleurs et d'un effet moral salubre, des inhumations fréquentes se faisaient dans les églises à cette époque. Cette pratique entraîna, paraît-il, à Brée des abus assez sérieux quoique facilement remédiables. M. Le Cornu écrivit à ce sujet à l'évêque du Mans lui remontrant « que des particuliers ont ci-devant « été inhumés dans l'église sans y avoir aucun droit, ce qui « a entièrement ruiné le pavé et causé de grandes inéga-  
« lités. Il voudrait, dit-il, la faire réparer à condition qu'on « arrête l'abus qui augmente tous les jours et qui rendroit « ses soins et la dépense inutiles ».

Il obtint cette réponse favorable à sa demande :

« Nous ordonnons que suivant l'esprit de l'Église on « enterre les corps des defunts dans le cimetièrre (excepté « les curés, les prêtres, les seigneurs), s'il ne sont bienfai-  
« teurs de l'église. Et avant de faire l'ouverture de la fosse il « sera payé 10 francs à la fabrique et 20 sols au curé. Louis,  
« évêque du Mans ».

Une somme de 100 liv. est portée en 1757 sur le compte

du procureur de la fabrique « pour contribuer à la fonte des cloches ». C'est la seule mention concernant cet article que j'aie rencontrée.

## CIMETIÈRES.

Le cimetière a toujours été considéré comme une dépendance et une annexe de l'église. Bénit par les prières liturgiques il participe à la consécration du lieu saint qui autrefois le couvrait de son ombre. La procession qui chaque dimanche précède la messe se faisait alors extérieurement ; les fidèles suivaient le clergé et priaient sur la tombe de leurs parents.

On signale à Brée, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, deux cimetières où se faisaient indistinctement les sépultures : le *petit* qui entourait l'église, et le *grand* où se trouvait la chapelle de la Sainte-Croix. Bien que cette chapelle soit de date très ancienne, il y a lieu de croire que le petit cimetière attenant à l'église paroissiale était le cimetière primitif.

A partir de l'an 1600 le grand cimetière est entièrement délaissé. Mais en 1660, au mois de juin, le petit cimetière avait été pollué. Était-ce par un acte de violence, par une sépulture d'hérétique ou d'infidèle ou par toute autre cause, on ne l'indique pas. Il ne fut réconcilié que le 30 janvier 1661, par M. Amb. Foucher, curé, en vertu d'une commission de l'évêque du Mans. Dans l'intervalle on enterra soit dans le grand cimetière, soit dans l'église.

En 1780, Monseigneur de Gonssans interdit comme insalubre et contraire aux ordonnances de 1776 le cimetière qui entourait l'église et on reprit le grand cimetière. Défense fut faite en même temps de relever les tombes qui dans ce dernier « empêchaient de faire les processions et d'ailleurs étaient ridicules ».

## CURE ET PRESBYTÈRE.

Le presbytère actuel est celui que fit construire, comme le relate son épitaphe, M. René Le Cornu. M. Chedhomme (1740-1763) y fit aménager un appartement pour un second vicaire. M. Coulleray de la Motte (1764-1770) se fit autoriser à abattre des arbres sur le domaine de la cure pour des réparations ou augmentations qu'il avait entreprises.

L'aveu suivant rendu à la seigneurie de Brée en 1540, par Denys Cahouet, fera connaître quelle était l'étendue des biens affectés au curé dès cette époque. Il avoue tenir de monseigneur noble et puissant Gilles Sanglier, sieur du Bois-Rogues, de la châtellenie, terre et seigneurie de Brée, de Douesmon, des Haies Gasselin et de Chauseaux.

### I.

- 1<sup>o</sup> La Noë-à-l'Ane sur la Jouanne,
- 2<sup>o</sup> La Noë-au-Prêtre près des Saulneries,
- 3<sup>o</sup> Un tiers d'hommée à la Boussardière,
- 4<sup>o</sup> Un quart d'hommée, nommé l'Epine,
- 5<sup>o</sup> Trois quarts de journal à la Fontaine de Jumelle, touchant le placitre de ladite Fontaine et la pièce nommée la Croix-Clerusse,
- 6<sup>o</sup> Trois quarts de journal à l'Ouche de la Chauvinière,
- 7<sup>o</sup> Deux journaux à la Besnardière,
- 8<sup>o</sup> Un demi-journal au puits Mauguiton,
- 9<sup>o</sup> Trois hommées de courtil à Chantelou,
- 10<sup>o</sup> Un demi-journal à la Doctyé,
- 11<sup>o</sup> Deux hommées de courtil près du champ du Tertre,
- 12<sup>o</sup> Un demi-journal au Chêne-Moucé.

II.

Rentes :

1 <sup>o</sup> Sur l'Ouche Voisin . . . . .	7 <sup>d</sup> .
2 <sup>o</sup> Sur les « choses héritaux » de la v <sup>e</sup> J. Bedain.	6 <sup>d</sup> .
3 <sup>o</sup> Sur le pré Manconseil . . . . .	12 <sup>d</sup> .
4 <sup>o</sup> Sur le pré du Brin. . . . .	4 <sup>d</sup> .
5 <sup>o</sup> Sur la cour de feu G. le Bigot . . . . .	2 <sup>d</sup> .
6 <sup>o</sup> Sur le pré de la Lice . . . . .	2 <sup>d</sup> .
7 <sup>o</sup> Sur le lieu de la Pinçonnière . . . . .	9 <sup>d</sup> .
8 <sup>o</sup> Sur la Hauterie. . . . .	3 <sup>d</sup> .
9 <sup>o</sup> Sur le champ Chevalier . . . . .	10 <sup>d</sup> .
10 <sup>o</sup> Sur la Megretièrre . . . . .	2 <sup>d</sup> .

Il avoue tenir ces choses « en garde, en ressort, et au divin service ».

Un autre aveu rendu en 1662 à la seigneurie de la Courbe par M. Amb. Foucher ajoute au détail précédent :

1<sup>o</sup> Un journal de terre nommé la Fosse, près des Grandes-Haies.

2<sup>o</sup> Un demi-journal nommé le Beaunay sur le chemin de la Croix-Rompue à la Brillère.

3<sup>o</sup> Une portion de pré aux Graviers.

4<sup>o</sup> Deux journaux aux Basses-Landes.

Nous avons vu que les grosses dîmes se partageaient par tiers entre le curé, le prieur de Neau et l'abbesse du Pré. Comme partout les novalles et les vertes-dîmes appartenaient au curé.

Le Paige donne 1,000 liv. de revenus à la cure, mais on sait qu'il reste toujours au-dessous de l'estimation vraie.

FABRIQUE.

Comme partout ailleurs, la fabrique était administrée par un procureur nommé pour deux ou trois ans par le *général des habitants* à l'issue de la grand'messe. A l'expiration du

temps de sa gestion, il rendait ses comptes par *recettes* et par *mises* devant l'assemblée qui nommait son successeur. Il pouvait y avoir plusieurs procureurs fabriciens. A Brée il n'y en avait qu'un seul, le plus souvent laïque.

Voici un projet d'aveu rédigé en 1705 par M<sup>e</sup> Patrice Guédon, prêtre, procureur, qui montre quelles étaient les ressources et les revenus en biens-fonds ou en rentes de la fabrique. On y trouve déclarés :

1<sup>o</sup> L'Église et le petit cimetière qui l'environne.

2<sup>o</sup> Le Grand-Cimetière dans lequel est la chapelle Sainte-Croix.

3<sup>o</sup> Sur une pièce de terre au Bois-Noir, 7<sup>s</sup>. 6<sup>d</sup>.

4<sup>o</sup> Deux petits closeaux près des Chênes-Moussés.

5<sup>o</sup> Le pré Longuereau.

6<sup>o</sup> Sur la Cheminaudière, 4<sup>s</sup>.

7<sup>o</sup> Sur la Fortinière, un quarteron 1/2 de cire.

8<sup>o</sup> Sur la fondation du Grand-Cimetière, 15<sup>s</sup> légués par M. Guy Gueault, curé de Brée.

Les autres ressources qui figurent sur les comptes annuels consistent en offrandes en nature : œufs, beurre, échinées, volailles, etc. Chaque année un article de la recette porte : « pour les chandelles vendues pour la nuit de Noël ».

Voici les revenus casuels pour les quatre années 1765-1768 :

1765. 84 liv. 13 sols.

1766. 82 liv.

1767. 76 liv.

1768. 121 liv.

Je n'ai pas vu qu'il soit question du loyer des bancs de l'église, j'ai seulement trouvé une liste donnant le nom de ceux qui occupaient chaque banc et chaque place, et en regard de quelques noms la mention : Concédé. Le nombre des places de l'église s'élève à 210 environ, au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le procureur avait la garde des archives paroissiales. En

1500 les « Carteniers et enseignements de l'Eglise » étaient renfermés en un coffre propre à cet usage. En 1745, les titres de la fabrique étaient au presbytère en une chambre haute dans un *contouer* fermant à clef. Les extraits des actes de baptêmes, mariages, sépultures étaient délivrés par le procureur fabricien. Jusqu'en 1673 les actes se rédigeaient sur papier libre; en 1674 sur feuille de 8 den.; de 18 den. en 1675; de 12 den. 1676. En 1737 le timbre disparaît jusqu'en 1755. Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, les publications de bans durent être contrôlées dans une cour royale. On trouve mention d'un quatrième ban qui se publiait, je crois, le jour même du mariage.

#### CURÉS.

PIERRE OGER est le plus ancien curé de Brée que je trouve cité; il fut témoin d'un arrangement intervenu, en 1403, entre les chanoines de la collégiale de Montsûrs et les religieux d'Evron au sujet de certaines dîmes. On trouvera ce document aux pièces justificatives. Il concerne Brée à d'autres titres encore.

XV<sup>e</sup> siècle. MACÉ DU MESNIL, doyen d'Evron; je suppose qu'il fut curé de Brée parce qu'il figure sur le registre de la confrérie des SS. Gervais et Protais pour une rente de 3 s. sur une pièce de terre nommée *le Cloux* du Thomeau, qui lui appartenait.

1480. JEHAN CHAIRUE; à cette année, 14 mai, il donne procuration à M<sup>re</sup> Macé Thibault, son vicaire et fermier pour conclure un échange de pièces de terre près de la *Fontaine des Jumelles* avec M<sup>re</sup> Ambroise Le Cornu, écuyer, seigneur de Launay-Péloquin et de la Courbe.

Il ne résidait pas.

1540. DENYS CAHOUEZ ; il rend aveu pour les biens de la cure à M<sup>re</sup> noble et puissant *Gilles Sangler*, sieur du Bois-Roques, de la châtellenie, terre et seigneurie de Brée, de Doesmon, des Haies-Gasselín et de Chanzeaux.

1567-1571. GUY GUEAULX (1). La famille Gueaulx, qui donna trois curés à l'église de Brée, était de cette paroisse, et y tenait un rang honorable ; d'autres membres furent sénéchaux, notaires, etc.

Guy Gueaulx était vicaire à Brée avant 1544. Il était curé en 1567, et il paraît en cette qualité en tête du premier registre que possède la paroisse. Il avait un successeur en 1571.

Le 2 mars 1585, il légua par testament 17 liv. sur la Bequinière pour aider à faire dire une messe tous les vendredis dans la chapelle de Sainte-Croix. Il mourut seulement le 2 mars 1592 et fut inhumé le lendemain dans cette chapelle du grand cimetière, dite de Sainte-Croix, où il avait fait une fondation, et dans laquelle il avait fait exécuter des travaux importants, peut-être regrettables. De petits écussons disséminés sur le tirant et la voute de la chapelle portent : l'un, le nom de G. Gueault, prêtre, l'autre la date 1575 ; les autres au nombre de huit, la sentence : Tout pour la foy.

1571-1625. AMBROISE GUEAULT ; il paraît pour la première fois dans un acte de baptême qui commence ainsi : « Per me Ambrosium Gueault, presbyterum, Ecclesiæque sanctorum Gervasii et Protasii de Breia rectorem..... ». On voit qu'il fut curé pendant 54 ans. Il résidait, mais faisait d'assez fréquentes absences.

Le 3 juin 1627, il lègue 40 liv. à la confrérie des SS. Gervais et Protas pour la fondation d'un *Subrenite* chaque dimanche. Le 17 juin suivant, il était inhumé dans l'église près du grand autel au côté droit par M. le prieur de N.-D.

(1) Ce nom se rencontre aussi avec l'orthographe Guiau ; on prononçait probablement ainsi.

d'Evron, en présence de deux de ses religieux et de tout le clergé du voisinage.

1625-1646. AMBROYSE GUEAULT, le jeune. Dès l'année 1616, il exerçait les fonctions ecclésiastiques à Brée. Il est qualifié curé le 20 avril 1625. Le 5 avril 1646, M<sup>e</sup> Julien le Breton, doyen d'Evron, curé de la « Grande-Bazouge (1) », préside à sa sépulture, en l'église. Il mourut le 3 sur le minuit. Comme son prédécesseur, il fonda un *Subvenite*, chaque dimanche.

1648-1656. GUILLAUME LAMER ; il succéda sans doute immédiatement à A. Gueault, quoiqu'il ne soit fait aucune mention de lui avant 1648. On le retrouve jusqu'en 1656 sans aucune particularité à signaler qui le concerne.

1656-1674. AMBROISE FOUCHER. En juin 1656, il était vicaire, il parait comme curé le 14 juillet suivant ; voici son acte de décès et de sépulture :

« Le 28 août est décédé messire Ambroise Foucher, prestre, curé de Brée, duquel le corps a été ensepulturé à l'entrée du chœur, sous le crucifix, au dedans de l'Eglise dud. Brée, par M. R. le Meulnier, curé de Chastre, doyen d'Evron, le 29<sup>e</sup> jour dud. mois, ès présence de M<sup>e</sup> R. Dupin, curé de la Chapelle Rainsouin et R. Marin, curé de Livet-en-Charnie. »

1675-1678. VINCENT LE BIGOT. Il entre en fonctions le 28 octobre 1675, et il ne fut que trois ans curé d'après son acte de sépulture :

« Le 2 décembre est décédé v. et d. M<sup>e</sup> Vincent le Bigot, prêtre vivant curé de Brée, et a été inhumé en l'Eglise dud. Brée par M. R. Dupin, curé de la Chapelle, en assistance des sieurs curés de Saint-Cristophe-du-Luat, de Deux-Evailles et de Neau, présent M. P. Le Bigot, son frère. »

(1) La Bazouge-des-Alloux.

1678-1696. MATHURIN BRIZOULT. En l'année 1660 il était à Brée, sa paroisse natale, simple diacre ; la même année il reçut la prêtrise ; à partir de 1662 il prend le titre et exerce les fonctions de vicaire ; enfin le 19 décembre 1678, il se qualifie curé.

En 1694, conformément à l'ordonnance du roi du 5 juillet 1689, il faisait la déclaration des bénéfices de sa paroisse et du nom des titulaires qui les possédaient.

Par son testament du 5 octobre 1694, il lègue une rente de 6 liv. sur son lieu de la Besnardière, pour aider à la messe qui se disait chaque semaine en la chapelle Sainte-Croix du grand cimetière.

Il mourut le 7 mars 1696 et fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale, proche l'autel de la Sainte-Vierge, par M<sup>e</sup> Urbain Sorin, curé de Saint-Christophe, assisté des sieurs curés de Deux-Evailles, Montsûrs, etc.

1696-1733. RENÉ LE CORNU. Il appartenait à l'illustre famille de ce nom qui posséda la terre de Brée et de la Courbe. Il avait un frère et un neveu dans le clergé du diocèse, l'un curé de Saint-Paul (1), Pierre Le Cornu, l'autre, Sébastien René Le Cornu, curé de Saint-Jean de la Motte. Il en sera question plus tard. Son épitaphe, déjà reproduite par

(1) Une lettre du curé de Saint-Paul à son frère au sujet de ses différends avec l'abbesse du Pré, contient des détails intimes que je ne crois pas devoir omettre. « J'ai vu Mgr, lui dit-il, à qui on étoit allé faire des contes contre vous, que vous étiez violent, que vous aviez la force à la main contre le sieur Girard pour lui tout enlever violemment. Je vous justifiai de tout et fis connaître à Mgr la malice de vos adversaires, de vous imputer le mal qu'ils ont fait contre vous ». Il ajoute : « Mgr m'a envoyé une grosse commission pour informer qui va bien me donner des embarras. »

Et au sujet d'un marché à faire : Ne soyez jamais dûr vendeur, servez-vous librement de ce que vous aurez, ne soyez point d'un esprit particulier, car j'ai vu des personnes de nos amis du Mans qui trouvent cela à redire en vous ; ne vous laissez pas abattre le courage par les affaires.

Adieu, mon cher frère.

Le Cornu, curé de Saint-Paul.

19 août 1696.

M. Gérault, est un résumé de sa vie, élogieux, mais exact de tous points ; tous les détails en sont confirmés par les pièces authentiques où sont consignés ses actes. Cette inscription est gravée sur une plaque en cuivre portant en tête les armes de la famille Le Cornu ; elle est encore à sa place primitive au bas de la nef de l'église près de la grande porte. La voici :

Devant les portes de ce lieu  
Gist un pasteur incomparable  
Zélé pour l'Eglise de Dieu,  
En qui tout étoit respectable.  
Il étoit plein de gravité,  
D'appas, de graces et de bonté,  
Son éloquence sans pareille  
Gagnoit les âmes par l'oreille.  
C'est lui dont la main libérale  
Fonda l'Ecole des enfans  
Et qui fist dès les fondemens  
Bastir la maison pastorale.  
En lui le pauvre et l'orphelin  
Avoient un père et médecin,  
Et les communes attaquées  
Par lui furent revendiquées,  
Ce pasteur insigne en vertu  
Est maistre René le Cornu.

Décédé le 5 septembre 1733, âgé de 63 ans.

On voit par ce témoignage de la reconnaissance publique que dans une position modeste R. Le Cornu portait dignement le nom qu'avaient illustré dans l'Eglise plusieurs évêques et archevêques (1). On peut dire la même chose de

(1) A défaut d'une notice, qui prendrait ici une place disproportionnée, voici quelques mots sur les nombreux membres de la famille Le Cornu qui occupèrent de hautes fonctions dans l'Eglise :

*Bermundus le Cornu* est donné par Cl. Bernard comme le 25<sup>e</sup> archevêque d'Aix.

M<sup>lle</sup> Thérèse Le Cornu, qui seconda son oncle dans ses œuvres de charité et de zèle, comme sœur de la Chapelle-au-Riboul. Il en sera question plus loin.

L'inscription dit qu'il mourut le 5 septembre. Les actes authentiques fixent la date du 4 et ajoutent que la sépulture fut présidée le lendemain par M<sup>e</sup> A. Le Royer, curé de Saint-Ouen.

1733-1740. JEAN-BAPTISTE GAULTIER était, lui aussi, originaire de Brée. Les titres font mention de plusieurs prêtres de ce nom et de cette famille. J.-B. Gaultier était clerc tonsuré

*Gaultier le Cornu*, 73<sup>e</sup> archevêque de Sens ; voici son épitaphe :

Præsul Galterus jacet hic in pulvere, verus  
Cultor justitiæ, cleri pater, arca Sophiæ,  
Non parcunt generi, nec honori fata, nec æri.  
Traditur hic cineri fæx modo, præsul heri.  
M. Scribis ad bis C. quater X. addens quoque scribe I. (1241).  
In summa apposita sic finitur sacra vita.  
Dum viguit tua, dum valuit, Galtere, potestas  
Fraus latuit, pax magna fuit, regnavit honestas.

*Gilles ou Gilo le Cornu*, frère du précédent, lui succéda. Il fut enterré près de lui dix ans plus tard, et on lui fit cette épitaphe :

Corpus Gilonis jacet hic, quem plebs regionis  
Hujus patronum plangit obiisse bonum.  
Cantus, mensque pia, facundia, philosophia  
Normaque juris ei dona fuere Dei.  
Conservare fidem satagebat firmiter idem  
Ut conservet eum, posco, rogate Deum.

*Henry le Cornu*, qui succéda à Gaultier et à Gilles le Cornu, était leur neveu ; il mourut, dit-on, empoisonné en 1258.

*Albéric le Cornu*, frère de Gaultier, archevêque de Sens, évêque de Chartres ; il est fait mention de lui en 1231 et 1241.

*Robert le Cornu*, frère de Gaultier et d'Albéric, occupait le siège de Nevers en 1251.

Guillaume le Cornu, neveu de Robert, lui succéda.

Tous ont été particulièrement recommandables par la protection qu'ils accordèrent aux ordres religieux, surtout aux Dominicains et Franciscains qu'ils introduisirent dans leurs diocèses.

en 1712, diacre en 1714, prêtre en 1715. Il ne prend pas le titre de vicaire. Le 27 septembre il signe curé de Brée. Sa mort eut lieu le 7 novembre 1740; il fut enterré le lendemain dans l'église par M. le curé de Saint-Ouen; il était âgé de 51 ans.

1740-1763. JEAN CHEDHOMME. Il commence ses fonctions le 26 novembre. D'accord avec les présentateurs des différents bénéfices de la paroisse, il adressa à l'évêque du Mans une requête, dans laquelle il se plaignait de ce que les bénéficiers ne résidaient point et acquittaient ailleurs les fondations. Il faisait remarquer qu'il y aurait utilité à ce que ces chapellenies ne soient attribuées qu'à des prêtres attachés à l'église de Brée, et servent à l'entretien d'un second prêtre pour lequel il avait meublé un appartement. La réponse de M. Baudron, vicaire général, donna en principe gain de cause aux pétitionnaires.

M. Chedhomme qui remplissait encore son ministère le 4 novembre, mourut le 2 décembre suivant; il était inhumé dans l'église le surlendemain par M. le curé de Neau. Assistaient au convoi MM. P. Monsallier, curé de Deux-Evailles, A Guesdon, curé de Saint-Christophe, P. Gainne, curé de Gesnes, G.-P. Gonnet, curé de Saint-Ouen, et plusieurs autres.

1764-1770. MICHEL COULLERAY DE LA MOTTE. Il parait le 25 avril. Il fit au presbytère des réparations importantes pour lesquelles il obtint permission de vendre quelques arbres pris sur le temporel de la cure. Il mourut le 25 décembre 1770 et fut inhumé dans la chapelle du grand cimetière par M. Radigue, curé de Neau, MM. Housseau, curé de Saint-Cénéry, doyen rural de Sablé, N. Bonneau, P. Monsallier, curé de Deux-Evailles, A Guesdon, curé de Saint-Christophe, Duchemin, curé de Montsûrs, Gainne, curé de Gesnes, Primault, curé de Montourtier, Gonnet, curé de Saint-Ouen, signent l'acte d'inhumation.

Son épitaphe, qui se lit encore dans la chapelle Sainte-Croix, nous fait connaître qu'il était normand d'origine.

« Cy git le corps de vénérable et discret M<sup>e</sup> Michel Coulteray de la Motte, curé de cette paroisse, natif de St-Martin de Bon-Fossé au diocèse de Coutance, décédé le 25 déc. 1770, âgé de 53 ans et 10 mois, après avoir gouverné cette paroisse pendant 7 ans.

Priez pour lui. »

1771. DE CLERMETZ DE LAMERIE. Il signe une fois comme curé le 26 juin et ne reparait plus.

1772. GEORGES LE MASSON, originaire de Bretteville sur Laize, au diocèse de Bayeux. On le voit paraître à partir du 14 mars. Il reçut le diaconat le samedi des Quatre-Temps de septembre 1751, des mains de monseigneur Durand de Missy, évêque d'Avranches, délégué de monseigneur Paul de Luynes, évêque de Bayeux, aumônier de la Dauphine, et la prêtrise des mains de monseigneur P. de Luynes, le 23 septembre 1752.

M. Jean-Baptiste Rouillois dût être nommé curé de Brée au commencement de la Révolution puisque l'histoire de l'Église du Mans le donne comme ayant prêté le serment, mais avec des restrictions qui lui enlevaient tout caractère schismatique, et qui aussi ne le préserva pas de la persécution, car en 1791 N. J. Gourdin était curé intrus.

#### VICAIRES.

1482-1498. MACÉ THIBAULT. Dès 1470 il paraît comme témoin et même comme notaire de la cour du doyen d'Evron dans divers contrats. Il ne se qualifie vicaire qu'en l'année 1482. Le curé ne résidant pas, les vicaires avaient tous les pouvoirs et toute l'autorité en fait et aux yeux de la popula-

tion. Le curé, appelé ailleurs par quelque fonction ou comme titulaire d'un autre bénéfice, ne devait plus être qu'une sorte de curé primitif absolument nominal quant aux fonctions.

M. Thibault était aussi titulaire d'une chapelle, sans doute celle de Saint-Yves ou de la Courbe, qui fut possédée plus tard en 1559 par un autre membre de sa famille, J. Thibault, chanoine de Saint-Thugal, nommé en 1551, mort à Paris en 1580.

1500. JEAN MOREAU. Son frère et son successeur sans doute lui donne le titre de vicaire dans une clause de son testament. La famille Moreau était de Brée.

15..-158.. GUILLAUME MOREAU, vicaire, lui aussi procureur du curé qui continuait à ne pas résider, et fermier de la cure. Vers 1518 il demeurait à Deux-Evailles. En 1532 il habitait au Bourgnouveau et était vicaire de Belgeart. Par son testament qui est de cette année il donne à la confrérie des SS. Gervais et Protais 22 sols 6 den. de rente qui lui étaient dûs par J. Cherdelou, *coustellier*, demeurant à Brée, à son intention, à celle de ses parents et de feu messire J. Moreau, son frère, vicaire de Brée.

1523. J. DYÈRE, prêtre, vicaire de Brée, s'intitule notaire de la cour du doyen d'Evron. En 1543 il faisait le curieux marché suivant :

« Messire J. Dierre, prestre, demeurant au bourg de Bréc vend à Michel Naveau, cordonnier, à rente perpétuelle un maseril (1), muraille et places de maison à la Cheminaudière pour 2 s. 6 d. (de rente) et à charge d'acquitter partie d'un *bien* (2) et corvée au seig. de Brée, outre ledit Naveau sera tenu servir ledit Dierre, lui troisiésme, de son mestier de cordonnier de sa peine seulement, des entrée neuve(?) »

(1) *Maseril*, sans doute de *mazurale*, agri portiuncula cum æde (Du Cange).

(2) *Bien*, *bian*, de biennium, biannum, bidannum, corvées tant d'hommes que de bestes.

(Du Cange).

En 1549 J. Dierre fonde ou contribue à fonder la chapelle des Saulneries pour laquelle il lègue sa terre des Basses-Landes.

1544-1546. A ces deux dates GUY GUAULT ET JULIEN LE BOUVIER sont simultanément vicaires ; le premier devint curé.

1567. PIERRE GUILLOCHÉ. Dès 1548 il était à Brée comme prêtre. Son testament est du 11 avril 1576 ; il y demande à être enterré dans l'église près feu M<sup>re</sup> Macé Guitard et M<sup>e</sup> Nicolas Beunèche, son neveu, prêtres sans doute. Il donne 10 écus soleil pour parachever la tour et chapelle ; il laisse ses ornements à l'église et à la confrérie sa noë de pré Dorrée. Ce testament est fait en la maison de la Courbe où il demeurait probablement, et messire Ambroise Le Cornu est prié de veiller à son exécution.

1587-1592. JACOB NOURRY. Il rédige de temps à autre ses actes en latin et signe J. Nutritus.

1595. JEAN ROCHER, attaché à l'église, avant d'être vicaire ; en 1599 il devint curé de Neau et il l'était encore en 1618.

1609-1653. ANASTASE VRIGNÉ. Toute cette longue carrière sacerdotale s'écoula à Brée. Sa famille y habitait. Le 15 avril 1653 il fut inhumé dans l'église, en la chapelle Saint-Pierre, proche la tour, par ven. et dis. J. Dolbeau, curé de Saint-Christophe.

1653-1656. AMBROISE FOUCHIER fut vicaire à Brée avant d'y devenir curé.

1662-1678. MATHURIN BRIZOULT fut aussi successivement vicaire et curé de Brée.

1692. GERMAIN BOUTHIER.

1703. N. BOUTROS.

1732. LOUIS PRÉEL.

1739. N. GESDOITS.

1739-1740. CHARLES GEHARD paraît seul pendant plusieurs mois.

1740-1745. FRANÇOIS COSNARD, simultanément avec le précédent.

1744-1745. JEAN SALMON.

1745-1748. ETIENNE LE VAYER.

1752. RENÉ FOUCAULT.

8 juin 1754-2 mars 1756. JEAN BEAUCLAIR.

18 mai 1756-8 septembre 1762. NICOLAS TRÉBOUST.

1761-1763. MATHURIN VALIQUET. Voici son acte de décès et de sépulture :

« V. et D. M<sup>e</sup> M. Valiquet, prêtre, vicaire de cette paroisse décédé le 18 avril 1763 a été inhumé le 20 du même mois en l'église de Brée au pied et audevant de l'autel des Saulneries, par V. et D. M<sup>e</sup> F. Housseau, curé de Saint-Cénéry, assisté de MM. F. Radigue, curé de Neau, N. Bonneau, curé du Bourg-le-Prêtre, R. Trois, curé de Montsûrs. »

1764-1766. GERVAIS PEIGNER et FRANÇOIS FORTIN sont vicaires simultanément, ce qui prouve que les réclamations de M. Chedhomme avaient porté leur fruit.

F. Fortin avait été précédemment vicaire de Montsûrs.

1770. JACQUES MARTIN. En 1777 il était pourvu de la chapelle de Villechien desservie dans l'église de Louvigné, et dont le temporel était la terre de ce nom à Changé-lès-Laval. En 1781 il était chapelain des Saulneries.

En 1780, comme exécuteur testamentaire de J. Appert, décédé titulaire de la chapelle de Rochinette, il soutenait les droits de la succession contre M. de Hercé, vic. gén. de Dol, pourvu de ce bénéfice, au sujet des réparations à faire sur le temporel (1).

1782, 1784. N. LEPESCHEUX.

1784. N. DESHAIES.

#### CHAPELLES.

Il y avait dans la paroisse de Brée plusieurs chapelles ou

(1) Archives de la Mayenne. B. 746.

chapellemies sur lesquelles j'ai trouvé les quelques détails qui suivent.

*Chapelle Saint-Yves de la Courbe.*

Le texte de la fondation de cette chapelle est donné en ces termes dans un livre de remembrances de la seigneurie de Brée, au 17 mai 1543 :

« Dès longtemps defunct noble homme Ambroise le  
« Cornu, escuier, s. de Launay-Peloquin et de la Courbe,  
« ayant ordonné 5 liv. tourn. sur certaines choses heritiaux  
« pour une messe par semaine, et defuncte Adnette Ferrant,  
« épouse dud. seigneur, légué 4 liv. 10 s. de rente sur le  
« lieu des Bernayères et les Closeaux au fief de Marboué ;  
« et feu noble homme Ambroise le Cornu donné pareille  
« somme pour une autre messe par semaine. (Ces trois  
« messes à dire en l'église de Brée, ou en la chapelle sei-  
« gneuriale de la Courbe, quand elle serait bénite et que les  
« seigneurs seraient résidents). C'est pourquoi Claude le  
« Cornu héritier dudit, considérant que c'est chose méritoire  
« et raisonnable d'accomplir les ordonnances ou vouloirs des  
« defunts.... a fondé une chapellenie en l'église de Brée et  
« ordonné estre dit et célébré à toujourmés trois messes  
« par chacune semaine en lad. Église ou en lad. chapelle de  
« la Courbe en cas qu'elle soit bénite et que les seigneurs y  
« soient résidents, l'une le lundi, l'autre le vendredi, la troi-  
« sième à la volonté du chapelain et pour ce legue et cède  
« les 4 liv. 10 s. sur le lieu des Bernayères (1), indemnées  
« par le seigneur de Marboué; le lieu de la Chevrye en Saint-  
« Christophe-du-Luat, avec les droits franchises et libertés  
« ès bois et landes de Charnie; une maison au bourg près la  
« maison de M<sup>e</sup> G. Moreau, prestre; 50 s. tourn., 2 journées  
« d'homme corveyeur et deux poules, le tout de rente sur  
« les landes de Lair en Parné, près les terres de Bois-Che-

(1) La Byannièrre en Argentré, d'après une note postérieure.

« vrier ; la courtellerie des petits Fretais, près le lieu de la « Royaulté en Parné ».

« Ordonne de plus une messe par mois en la chapelle de « la Courbe, après bénédiction, pour quoi il laisse 30 s. sur « appenty et jardin au bourg ».

« Prie Mgr l'évêque du Mans d'apposer son décret et « d'ériger lad. chapelle en bénéfice perpétuel, retenant pour « lui et ses héritiers le droit de nomination et présentation « et pour le moment présente M. Ambroyse Aucey, prestre « à ce capable ».

Cette fondation ne fut jamais desservie ailleurs que dans l'église de Brée, à un autel consacré à Saint-Yves.

Les titulaires connus de la chapelle de la Courbe ou de Saint-Yves, sont :

1543. AMBROISE AUCL. A cette époque il y avait comme curé de Bazougers un prêtre de ce nom.

1559. JEAN THIBAULT, chanoine prébendé de Saint-Thugal. Il fait aveu, comme chapelain de la Courbe, au seigneur de Marboué pour les 4 liv. 10 s. qui dépendaient de cette seigneurie.

17...-1723 JEAN DE LAUNAY, prêtre ; il fait sa démission en faveur du suivant.

1723-1742. PIERRE PERRIER, cleric, démissionnaire en cette année 1742.

1742-1745. LOUIS-JEAN SERVEAU. Ses lettres de provision sont du 15 mai, il prit possession le 11 août suivant. Trois ans plus tard il résignait son bénéfice entre les mains de dame Marie de B. de Montronne, comtesse de Remont, dame de Brée. En 1748 il était curé de Lamnay, au doyenné de la Ferté.

1745. La dame de Brée présenta pour la chapelle Saint-Yves GUILLAUME VETILLARD, alors vicaire de Parné, qui prit possession, le 11 avril 1747, en présence de M<sup>e</sup> P. Châtizel, notaire apostolique du diocèse du Mans résidant à Laval. Devenu vicaire de la Bazoge, près le Mans, il avait ob-

tenu permission d'acquitter les messes dont était chargé son bénéfice, dans sa résidence ordinaire. Il fut plus tard curé des Essarts, au doyenné de Troô ; « il était peu avancé en fortune » dit le vicaire général de l'évêque du Mans dans sa réponse à M. Chedhomme, curé de Brée.

### *Les Saulneries.*

La chapelle des *Saulneries* fut fondée en 1549 par M<sup>e</sup> Jean Dierre, qui était vicaire de Brée en 1523. Il donna pour la doter la terre des Basses-Landes.

En 1723, le temporel de la chapelle consistait dans le lieu des Saulneries, affermé 78 liv., et la closerie des Basses-Landes, d'ailleurs mauvaise et inexploitable faute de chemin ; un long procès fut soutenu en vain pour obtenir un passage sur le propriétaire riverain. Le revenu des Basses-Landes est estimé 40 liv. Le chapelain percevait encore 21 liv. en deux rentes qui ne sont pas spécifiées.

Une déclaration du titulaire, faite en vertu de l'ordonnance du roi de 1750, porte les charges à 75 liv. pour le prêtre qui acquitte les messes, 30 liv. pour les réparations, 25 liv., 6 s. de taxe, ce qui laisse 4 sous pour le titulaire, les dépenses prélevées.

En 1723, l'évêque du Mans réduisit les obligations à un ordinaire et demi par semaine, c'est-à-dire trois messes pour deux semaines, cela pour douze ans ; il y eut ensuite prolongation dans le même sens.

La taxe fut également réduite en 1771 à 12 liv.

La chapelle de la Saulnerie était desservie dans l'église de Brée à l'autel Saint-Pierre ; elle était à la présentation et en premier lieu au bénéfice des héritiers du fondateur.

Voici quelques-uns des chapelains :

1591. PIERRE MOULARD. Par défaut envers G. Guault, seig. de fief, il avait laissé saisir et vendre le temporel de la chapellenie, mais la vente ne fut pas exécutée et son successeur rentra en jouissance.

1617. JEAN NAIL. Il refusa, lui aussi, les droits prétendus par le seigneur, mais « comme le negoce tendait à grand labyrinthe de procès » M<sup>e</sup> J. Nail convint que la closerie des Basses-Landes serait tenue à foi et hommage simple du fief des Basses-Landes, et paierait le rachat à mutation de chapelain à raison de 30 liv. J. Nail fut inhumé le 17 novembre 1663 dans la chapelle des fonts.

1665. LOUIS BEAUVILLAIN. Il était en même temps sacristain de Brée ; il mourut le 16 avril 1671 et fut inhumé le 17 dans l'église paroissiale en présence de René et Michel, ses frères.

1670. MICHEL RONDEAU, simple diacre, fut pourvu de la chapelle des Saulneries ; devenu prêtre, il en garda la possession jusqu'à sa mort arrivée le 25 février 1710. D'après une note de son successeur il laissait ses affaires en assez mauvais état, et plus de dettes que d'avoir.

1710. SÉBASTIEN-RENÉ LE CORNU, frère du curé de Brée, lui-même curé de Saint-Jean-de-la-Motte en 1714, puis retiré à Oisé en 1754, mort à Brée en 1767, le 5 juillet.

1767. Quinze jours plus tard, M. JULIEN LE ROUX, vicaire de Saint-Jean-sur-Erve, était présenté pour ce bénéfice. La présentation se faisait au roi « au cas de son droit de régale » ; l'acte en était insinué au Mans le 4 août ; la nomination royale est datée de Compiègne, le 16, et la prise de possession eut lieu le 9 novembre.

1781. JACQUES MARTIN succéda à J. le Roux et fit avec les héritiers de celui-ci un compromis aux termes duquel on lui assurait 1074 liv. pour les réparations à faire sur le temporel de la chapelle. J. Martin était également titulaire de la chapelle Saint-Laurent, desservie dans l'église cathédrale du Mans, et de celle de Villechien (1). Comme chapelain des Saulneries, il assista à l'assemblée du clergé tenue au Mans le 16 mars 1789, et y représenta le curé de Brée (2).

(1) V. supra, page 272.

(2) *Hist. de Changé*, par M. le chanoine Guiller, t. I, p. 378.

*La Noë-Doyen.*

Le 28 avril 1524, M<sup>re</sup> Robert le Doyne, prêtre, donnait à rente à ses neveux germains, Jean et Denys Pailleux, le lieu et domaine de la Noë-Doyen, à la charge de faire dire deux messes par semaine, un *Subvenite* ou un autre *Respons* et une *chanterie* de ce qu'il y aura de prêtres à Brée, avec offrande d'un pain béni de la fleur d'un boisseau de froment pour être mis en charité, avec une offrande en présentant ledit pain béni pour faire prier Dieu pour ledit R. le Doyne. Ceci jusqu'à ce qu'il y ait dans la famille maternelle du donateur un prêtre pouvant dire lesdites messes. En cas de non exécution la confrérie des SS. Gervais et Protais en faisant acquitter ces charges entrât en jouissance desdits biens.

Il n'y eut à cette époque qu'un premier essai de fondation, et c'est sans doute comme batonnier de la confrérie qu'en 1554, L. Lepeltier, clerc, faisait aveu à la seigneurie de Brée pour les biens compris dans la donation.

Le 26 septembre 1559, M<sup>e</sup> Louis Brossier, prêtre, demeurant au bourg de Brée, en son nom et au nom de feu messire Jean Brossier son frère, dont il a hérité, et qui avait acquis plusieurs biens « par le moyen des pratiques par lui faites en l'église de Brée » fonde deux messes par semaine, l'une le mardi en l'honneur du Saint-Esprit, l'autre à la discrétion du chapelain qui sera nommé. Pour ce il baille la part qui lui revient des biens de son frère dans son partage avec Laurent Brossier.

La Noë-Doyen y était comprise.

Le titulaire devait d'une part deux boisseaux et demi, d'autre part un tiers de boisseau d'avoine pour avoir droit aux landes et communes, faire paître les bestiaux, y prendre jone et litière.

Le premier pourvu fut MARIN BROSSIER, clerc. M<sup>re</sup> L. Brossier s'engageait à acquitter lui-même les messes de la fondation en attendant que ledit Marin fut élevé à la prêtrise.

1679. RENÉ CHANTEAU, d'abord vicaire à Deux-Evailles, puis sacristain et chapelain à Brée. M. René Dupin, curé de la Chapelle-Rainsouin présidait sa sépulture qui eut lieu le 17 septembre 1680. Il fut enterré dans l'église.

1782. RENÉ DIORÉ, prêtre, sacristain de Brée et titulaire de la Noë-Doyen.

1617-1719. JEAN DODARD, curé d'Alexain. A cette date il faisait aveu pour le temporel de ladite chapelle à *delles* Maximilienne Françoise et Marie Victoire Maximilienne, dames de Brée.

1754. M<sup>e</sup> LOUIS LEPELTIER, clerc tonsuré, rend aveu pour le temporel de lad. chapelle.

### CHAPELLE SAINTE-CROIX.

Il s'agit ici non d'une chapellenie fondée canoniquement, comme celles dont il vient d'être question, mais d'un sanctuaire très-ancien qu'entourait l'un des deux cimetières de la paroisse, celui qui est séparé de l'église. Ce petit édifice, de proportions modestes, n'est pas sans mérite au simple point de vue du style. Quoique remanié assez malheureusement à une époque inconnue, il conserve encore dans son ensemble son caractère archéologique. On doit souhaiter qu'il soit toujours préservé de la destruction qui en a fait disparaître tant d'autres. Je le crois du XIII<sup>e</sup> siècle, plutôt que du XIV<sup>e</sup> quoique M. R. le Cornu le dise construit et consacré en 1364 (1).

Cette chapelle ne fut pas fondée dans le sens strict du mot, elle ne fut pas un bénéfice ayant un titulaire chargé d'acquitter les fondations imposées, mais on a vu précédemment que des revenus y avaient été attachés et que deux messes au moins devaient y être dites chaque semaine.

(1) On y découvre encore des vestiges de croix qui semblent indiquer que la chapelle aurait effectivement été consacrée ; l'autel est d'une seule pierre.

Cette chapelle du grand cimetière, dit toujours M. Le Cornu, est d'une grande dévotion dans la paroisse et d'une grande utilité pour les stations que l'on y fait aux processions.

Une ordonnance de l'évêque du Mans ayant interdit provisoirement, et jusqu'à ce que les renseignements voulus aient été fournis, toutes les chapelles particulières du diocèse, le même curé de Brée demanda que pour les raisons sus-énoncées l'interdit fut levé en ce qui concerne la chapelle Sainte-Croix. M. Vaugeois, vic. gén., répondit au dos de la pétition : Accordé en se conformant aux statuts synodaux, 20 mai 1721.

Voici pour terminer ce qui concerne le clergé de Brée la liste de quelques prêtres dont les fonctions ne sont pas clairement indiquées, mais qui exercèrent le saint ministère dans cette paroisse comme vicaires, sacristains, chapelains ou habitués :

1472-1492. JEHAN ORY, par son testament daté de 1482, il lègue à la confrérie 2 boiss. de seigle de rente.

1488. PHILIPPE GUILLOCHÉ.

1492-1502. GUILLAUME RAISON lègue 3 s. de rente sur le clos de Tourmeau.

1502-1518. LOUIS HOUDUSSE.

1505. GUY SOUCHARD, ainsi que le suivant, passe, sans doute comme notaire de la cour du doyen, plusieurs contrats de rente en faveur de la confrérie.

1506. AMBROISE LILAVOYE ou LAVOYE fait un legs de 5 s. de rente sur un jardin près de l'étang Bourgault.

1518, 1530. JEAN ROSSIGNOL lègue 2 s. 6 d. sur sa terre de la Belleguerie située sur le chemin des Basses-Landes aux Bordeaux.

1529. RENÉ FEART, propriétaire de la terre des Bordeaux et de la Jeussonnière; il était mort à la date indiquée.

1530. THIBAUT LE BOUVIER.

1530. JEAN BROSSIER.

1530. JEAN GUEAULT.

1532. GUILLAUME PAILLEUX.

1532. N... LE BALLEUR.

1543. JEAN LILAVOYE, neveu et légataire de Perrine Marcelle, veuve de Rolland le Tenneur, chargé par elle d'acquitter plusieurs fondations pieuses.

1554. JEAN NOEL.

1555. LOUIS DUFOUR fut inhumé dans l'église de Brée le 31 mai 1625.

1567. NICOLAS PAILLEUX, enterré au petit cimetière, 18 octobre 1584.

1578. JEAN NAVEAU.

1580 JEAN BENOIST, enterré au petit cimetière en 1593.

1582. THOMAS GAULTIER lègue, le 13 septembre 1592, une rente de 7 liv. 10 pour une messe en l'honneur du St-Esprit le mardi de chaque semaine ; il se qualifie secrétaire et chapelain en l'église de Brée.

1582. ETIENNE LE GALLAYS, sa sépulture eut lieu au grand cimetière le 4 octobre 1584.

1582. JACQUES COURCELLE.

1585. ANDRÉ BÉRAULT, chapelain.

1591-1638. PIERRE ALLARD fait et signe de nombreux actes sur les registres.

1593. JEAN MANCEAU, inhumé au petit cimetière le 14 janvier.

1593-1620, RENÉ BRUANT rédige presque tous les actes. Sur la marge d'une page déchirée il a écrit ces deux quatrains de rimes latines :

Nomen meum non pono  
Neque me laudare volo  
Si laudare voluisssem  
Renatus Bruant posuisssem,  
    Si nomen meum quaeris  
Renatus plenus amoris  
Et meo cognonime  
Bruant dicitur esse.

Peut-être la page supprimée contenait-elle une composition poétique qu'il signait ainsi. Il fut inhumé dans l'église le 19 mars 1620, par M. Guillaume Barbe, curé de Montsûrs.

1611. GUILLAUME BRETON.

1622. RENÉ CHESNEAU.

1622-1663. LOUIS BRUANT, inhumé dans l'église le 20 février 1663.

1622-1638. RENÉ FEART, prêtre habitué à Brée et à Saint-Christophe.

1623. JEAN GARNIER.

1623. LOUIS GAULTIER, régent à Mayenne, natif de Brée.

1626-1665. AMBROISE BENOIST, prêtre habitué, 1650, sacristain, 1655.

Il fonde une messe chantée en 1662, et fait un legs de 25 s. de rente sur le champ de la Garenne pour être recommandé le mardi des Rogations à la Croix du Tertre et à la messe au retour. M. J. Dolbeau, curé de Saint-Christophe présidait à sa sépulture qui se fit dans l'église de Brée le 28 mai 1665.

1629-1632. RENÉ PAILLEUX.

163... JEAN LE HAUT fonde une messe chantée le jour de saint Jean-Baptiste.

1647. LOUIS NOURRY, chapelain de la Roche-Pichemer et sacristain de Saint-Ouen. Il fut enterré à Brée.

1654-1681. AMBROISE BOULANGER, diacre à cette première date ; prêtre habitué en 1657 ; sacristain de Vaiges en 1669 ; enfin sacristain de Brée où il mourut le 19 juin 1681. Il fut enterré dans l'église. M. Louis Barthelemy Bordonne de la Mare, curé de Vaiges, présidait à sa sépulture, parmi les prêtres assistants M. Drouard, prêtre sacristain de la Chapelle.

1661-1679. JEAN COUTELLE, diacre, prêtre en 1666, sacristain, inhumé dans l'église le 2 mars 1679.

1687. MATHIEU LE FEVRE, prêtre habitué.

1694-1695, RENÉ PINAIGNON, prêtre habitué, chapelain de la Gimetière, mort le 15 décembre 1695, inhumé dans l'église près de l'autel Saint-René, par M. Urbain Sorin, curé de Saint-Christophe.

1696. JACQUES BIGOT, d'Evron, procureur de la confrérie des SS. Gervais et Protais.

1700. JEAN et FRANÇOIS LE PAIGE.

1703. GUILLAUME BOUDIER.

1711. RENÉ TOUCHARD.

1712. CHARLES FOULLOET.

1713. JULIEN HAMARD.

1714-1724. ROLAND MARQUER.

1768-1779. RENÉ-JEAN BOURMAULT.

#### CONFRÉRIES.

Il y avait à Brée une confrérie fort importante par l'influence qu'elle semble avoir exercée, par le nombre des offrandes et des legs qui furent faits pour sa fondation et son augmentation, enfin par la popularité dont elle jouit pendant de longs siècles.

Elle était établie sous le vocable des saints Gervais et Protais, patrons de la paroisse ; son but principal était le soulagement des âmes du purgatoire.

L'époque de son érection doit être reportée au moins au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. La fabrique possède un registre des dons reçus par la confrérie, rédigé en partie dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, d'une reliure soignée, presque artistique, qui témoigne combien cette pieuse association était en faveur.

Chaque paroisse avait ainsi en l'honneur d'un mystère de la religion ou d'un saint patron, une de ces pieuses confréries qui enrôlait non seulement les fidèles d'une église, mais qui étendait son action dans les paroisses voisines et créait ainsi entre elles un lien étroit de fraternité chrétienne. Le jour de

la fête patronale de la confrérie d'une église on s'y rendait en pèlerinage de tous les alentours. Ce qui n'est plus de nos jours qu'une assemblée souvent plus que profane, était autrefois une manifestation de piété.

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle on donnait ordinairement 2 s. 6 d. de rente pour être « fondateur ou fonderesse » de la confrérie, et pour avoir droit aux *suffrages* pour soi et pour ses parents défunts ou comme on dit ailleurs, « pour être associé aux « prières, suffrages, oraisons, messes et vigiles dites pour « les frères et sœurs de la confrérie ».

Ces dons étaient trop multipliés pour qu'il soit possible d'en faire un relevé et d'en donner même un résumé.

La confrérie avait comme président honoraire un batonnier; je ne sais s'il était choisi à l'élection ou s'il acquérait le *baton*, insigne de sa dignité, par adjudication à la suite d'une mise aux enchères comme cela se pratiquait ordinairement, soit à vie, soit pour un an. Le *baton* donnait droit à des honneurs et préséances.

Il y avait de plus un procureur qui veillait aux intérêts temporels de la confrérie. Les curés de Brée ont eu souvent cette charge, d'autres prêtres de la paroisse également, plus rarement des laïques.

La fête principale avait lieu le 10 décembre, jour de la Saint-Gervais d'hiver.

Outre les recommandations, messes, anniversaires ou autres prières fondées par les associés, il y avait une messe par semaine le lundi à l'intention de tous les membres de la confrérie. Un aveu de 1705 parle aussi de deux messes pour les confrères, qui se disaient dans la chapelle du grand cimetière, l'une le jeudi, la seconde le vendredi. L'honoraire de ces deux messes se prenait sur la Begunière et la Bonière. Ce sont les fondations des divers curés de la paroisse (1).

(1) V. supra, p. 263, 265, 278.

## CONFRÉRIE DU SAINT-ROSAIRE.

L'an 1651, Madeleine Brossier, veuve de Jacques Chartier, sieur de la Fontaine, fait un legs de 10 liv. de rente en faveur de la confrérie du Rosaire « qui sera érigée en l'église de Brée », et 12 liv. pour acheter une rente destinée à l'entretien d'une lampe devant l'autel de la Vierge. Comme il est fait mention à plusieurs reprises (1) de missions données à Brée par les Dominicains de Laval, il n'est pas surprenant qu'ils y aient érigé la confrérie dont il sont les propagateurs zélés et autorisés.

Toutefois, aucun document postérieur à cette date ne m'a permis de savoir s'il avait été donné suite à ce projet d'érection.

## ÉCOLES.

Ce n'est pas sortir du chapitre qui concerne l'église et le clergé que de parler des écoles, car on peut voir dans toutes les paroisses que les fondations qui se firent du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle en faveur de l'instruction des enfants pauvres eurent des prêtres comme fondateurs, et qu'ensuite ce furent presque toujours des prêtres qui y firent fonctions d'instituteurs pour les garçons, tandis que des religieuses ou de pieuses personnes se chargeaient des jeunes filles sous la direction du clergé (2).

A Brée, l'école des garçons se tenait dans une maison dite le Pressouer ou Pressoir, leguée en 1592 à cet effet à la fabrique par M<sup>e</sup> Thomas Gaultier, prêtre et chapelain, à la charge d'une messe par semaine.

(1) Le R. P. D. Hayneufve, Jacobin de Laval, fait une sépulture le 22 septembre 1680. — Le P. d'Argelos, du même couvent, donne deux missions en 1745 et 1749.

(2) C. Port, *Dictionnaire historique, géographique de Maine-et-Loire, passim.*

Un pré, nommé le pré des Rochers, avait également été donné au collège « des garçons et filles de Brée pour montrer l'école aux pauvres de ladite paroisse gratuitement ».

Par acte du 3 février 1699, devant F. Bruant, notaire à Brée, Marie Potier, femme de Joachim Girard, légua par testament un lieu et closierie appelé Vaublin, paroisse de Bais, dont le revenu serait affecté par tiers à une école de garçons à Brée pour l'instruction des pauvres, à l'établissement d'une école de filles dans la même paroisse, et en divins services. Cette closierie fut vendue pour acheter le pré du Rocher dont le revenu, estimé 37 livres en 1745, fut affecté à la même destination.

Le 22 mai 1723, M. R. Le Cornu, curé de Brée, fondait par devant M<sup>e</sup>P. Bruant, notaire royal, l'établissement des sœurs de la charité. Il avait été secondé dans ses desseins charitables par une sainte nièce, M<sup>lle</sup> Thérèse Le Cornu qui elle-même entra comme religieuse dans la communauté naissante des sœurs de la Chapelle au Riboul. Elle habitait ordinairement la maison-mère, est-il dit dans son testament. Toutefois, c'est chez les sœurs de Brée qu'elle mourut, laissant 400 liv. pour l'école des garçons. Elle obligeait celui et celle qui faisaient l'école à réciter un *De profundis* à chaque classe.

Son acte d'inhumation laisse voir en quelle estime était tenue cette généreuse bienfaitrice qui dépensa en bonnes œuvres sa vie et sa fortune. « Le 14 mai 1737 a été inhumé « au bas de la grand'route de cette Eglise à côté de M. R. le « Cornu, son oncle, ancien curé de cette paroisse, le corps « de vertueuse demoiselle Marie Thérèse le Cornu, décédée « d'hier chez les sœurs de cette paroisse, âgée de 48 ans, par « nous prêtre, curé de Saint-Ouën-des-Toits, en présence « du clergé soussigné avec nous. A Monsallier, prêtre, « R. Monsallier, curé de Montsûrs, Mauduit, vicaire de « Neau, J. Gaultier, A. Leroyer ».

Le testament de la sœur Le Cornu mentionnait également un legs de 17 liv. pour le maître d'école des garçons.

Depuis cette époque, on voit figurer les sœurs dans les divers comptes de fabrique comme chargées de l'entretien du linge de la sacristie ; j'y relève les noms des sœurs Rocher, 1753, Mezière, 1756, Mailan, 1756.

Le 27 janvier 1758, dans une réunion du *général des habitants*, M. Chedhomme remontra son louable dessein pour le bien et utilité des petites écoles des garçons de lad. paroisse... où il n'y a même pas de logement commode pour cet effet ; il propose de faire réparer la maison du Pressoir pour le logement d'un prêtre pour y montrer l'école aux garçons. Il abandonne en outre un petit jardin joignant le jardin des sœurs de charité, consent à payer à la seigneurie la rente qui lui est due sur ladite maison d'un boisseau d'avoine, et une autre rente de 6 livres qu'il fonde en faveur de l'école ; cette proposition fut acceptée.

Le prêtre sacriste ou un autre prêtre chapelain faisait la classe et logeait dans la maison du Pressoir.

A. ANGOT.

(A suivre.)

---

---

LES  
COESMES  
SEIGNEURS DE LUCÉ ET DE PRUILLÉ

---

PREMIÈRE PARTIE

DE 1370 A 1508

---

CHAPITRE VIII.

FRANÇOIS DE COESMES. — SA VIE EN DEHORS DES EMBARRAS  
D'ARGENT ET DES PROCÈS DONT IL VIENT D'ÊTRE QUESTION  
— SA MORT EN 1488.

Pour faire connaître plus amplement François de Coesmes, il nous reste à tirer parti d'un autre dossier, composé de pièces de nature fort diverse.

On ne peut s'étonner d'y trouver des traces de nouveaux procès, et la liste des affaires litigieuses du seigneur de Lucé prendrait certainement d'énormes proportions, si nous possédions tous les titres de chacun de ses fiefs.

Il vivait, en effet, à une époque où la chicane régnait plus que jamais. C'était un mal général, profond. Non seulement les procès étaient innombrables, mais beaucoup duraient dix,

vingt, trente ans et davantage. De très vives doléances se firent entendre à ce sujet aux Etats-Généraux de Tours de 1468 et de 1484. Louis XI lui-même, vers la fin de sa vie, se plaignait amèrement de pareils excès. Il aurait voulu établir une meilleure « police » en son royaume : il désirait, entre autres choses, « que toutes les coutumes feussent mises en françois en ung beau livre, pour éviter la cautelle et pillerie des advocatz ». Ce dernier vœu du roi se réalisera en partie sous Louis XII. Les coutumes d'Anjou et du Maine, par exemple, seront réformées et publiées en 1508. Mais le remède sera peu efficace : la furieuse manie de plaider ne disparaîtra pas, et les juges, les avocats et procureurs, voire même les sergents royaux et seigneuriaux auront encore de beaux jours.

Aussi, l'on verra les descendants de François passer, comme lui, une bonne partie de leur vie à débattre leurs intérêts devant les tribunaux de tous les degrés. Comme lui, tantôt ils rempliront le meilleur rôle, celui d'offensés ; tantôt, partageant la maladie de leurs contemporains, ils chercheront à faire triompher une mauvaise cause, et dans ce but ils n'épargneront ni démarches, ni épices.

Outre les pièces de procédure, notre dossier renferme des renseignements curieux sur ce qui s'est passé entre les chanoines de Pruillé et leur patron temporel depuis la mi-août 1463.

On y rencontre aussi des déclarations et autres actes d'un certain nombre de vassaux, tant ecclésiastiques que laïques. Les lacunes, que présente cette catégorie de documents, seront compensées par l'intérêt qui s'attache à quelques-unes de ces épaves du XV<sup>e</sup> siècle.

Il en sera de même pour les titres concernant les rapports du sire de Coesmes avec ses divers suzerains.

D'autres documents nous permettront de parler de son mariage avec une riche héritière d'Anjou, de ses enfants et de leur établissement.

Le « chastel » de Lucé, dont la reconstruction dut être, d'après maître Simon, terminée vers 1455, fut certainement, dans les vingt dernières années de François, l'habitation préférée de la famille. Quelques lignes éparses donneront une idée de la grande existence qu'y menait la nouvelle dame de Coesmes, Jehanne Turpin. C'était là que son « seigneur et espoux » aimait à se reposer du service féodal et plus tard de ses fonctions à la Cour, ou bien de ses voyages en Normandie, en Bretagne, dans le Maine et dans l'Anjou, lorsqu'il n'avait pu envoyer à sa place dans ces pays des serviteurs fidèles pour visiter ses terres, pour veiller à la réparation des manoirs, à la tenue des assises, à la vente des denrées et des coupes de bois, et enfin pour suivre les procès.

Parmi ces auxiliaires précieux, personnages instruits et rompus aux affaires, les uns étaient de race noble, les autres simples roturiers; quelques-uns appartenaient à l'Eglise.

On connaît déjà le chapelain Jehan Fournier, chargé de remettre à des religieux de Bretagne les cent écus que leur avait légués Marguerite de Ricux, à condition de prier pour elle; messire Pierre Legay, l'un des témoins entendus par Michel Perot, et Guillaume Poitevin, appelé au château d'Orthe lors de la mort de Charles II de Coesmes.

Ce dernier, qui possédait à cette époque l'une des prébendes de Pruillé, était déjà au service de François en 1456. En effet, Pierre Leplat, dans sa déposition devant maître Jehan Guimont, disait qu'en cette année 1456 François de Coesmes, étant venu voir son père à Orthe, « avoit avecques luy ung prestre, messire Guillaume Poictevyn, qui alloit et venoit et conduisoit les affaires du dict Francoz et mesmes faisoit la mise du procez pour lors pendant es assises du Mans, et voyoit aller et venir le d. Poictevyn devers le d. Francoz pour la d. matiere et autres ses affaires ».

Quant au breton Pierre Legay, il avait été de bonne heure récompensé des soins qu'il donnait aux « negoces » de son maître. Celui-ci lui avait fait obtenir, dans l'espace de deux ans, l'une des chapelles de Saint-Gaïen à Pruillé et le bénéfice de Saint-Martin de Lucé (1).

(1) La présentation pour l'une des chapelles fondées « en l'église collegial a l'autel de Saint Gaïen », fut faite en faveur de Pierre Legay par le seigneur de Lucé le 26 mai 1452. Elle commence ainsi : « A reverend pere en Dieu, nostre tres cher et honnouré seigneur, Martin, par la grace divine evesque du Mans.... ». La collation, écrite en latin, est du 23 mars 1453. On y voit le nom du dernier titulaire, « per obitum deffuncti Johannis Hamard, clerici, ultimi capellani et possessoris ».

Pour faire donner à Pierre Legay la chapelle de Saint-Martin, François s'adressa, selon l'usage, au chapitre de Saint-Martin de Tours, qui en était collateur. L'acte de collation porte la date du 18 mars 1454. Nos notes sur la chapelle de la Basse-Motte du château, appelée dès le XI<sup>e</sup> siècle « ecclesia Sancti Martini de Luceio », étant fort rares, nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici en partie cet acte rapporté de Tours par le nouveau titulaire lui-même et déposé au Trésor de Lucé :

« Universis presentes litteras inspecturis et audituris Decanus, thesaurarius, totumque capitulum ecclesie Beatissimi Martini turonensis, ad romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, salutem in Domino. Notum facimus quod nos capellaniam perpetuam, in Bassa Mota coram castro de Luceyo cenomanensis diocesis fundatam et deserviri solitam, cujus quidem cappellanie jus patronatus et presentatio ad dominum temporalem dicti loci de Luceyo racione et ad causam ipsius loci, collacio vero, provisio, institucio et omnimoda alia disposicio, quotiens vacat, ad nos pleno jure noseuntur pertinere, nunc liberam et vacantem in manibus nostris per obitum seu mortem deffuncti Domini Johannis Legay, presbiteri, novissimi possessoris et immediati cappellani ejusdem, dilecto nostro domino Petro Legay, presbitero, nobis per nobilem et generosum virum Franciscum de Coesmes, modernum dominum dicti loci de Luceyo, litteratorie presentato, tanquam habili et idoneo ad hanc cappellaniam obtinendam, amore Dei et pietatis intuitu contulimus et donavimus, conferimus que et donamus..... In ejus rei testimonium sigillum nostrum..... his presentibus duximus apponendum.

Datum Turonis in capitulo nostro, die decima octava mensis martii, qua die dictus Petrus Legay, corporaliter coram nobis constitutus, solutum et debitum nobis et ecclesie nostre predictae racione dictae cappellanie fecit et prestitit corporaliter juramentum, anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo quarto.

(Trois pièces sur parchemin, Arch. du ch. de Lucé).

Nous serons amené dans notre récit à mettre en scène les autres serviteurs, qui ne le cédaient en rien aux précédents pour le dévouement et pour l'habileté.

De son côté, Jehanne Turpin n'était pas seule, lorsqu'elle se tenait dans la grande salle du « chaste! », ou bien lorsqu'elle allait faire ses dévotions, soit à Saint-Facile de Lucé, soit à Notre-Dame de Villaines : nous pourrions nommer quelques-unes de ses suivantes. Pour faire revivre dans son ensemble notre petite cour seigneuriale, il ne nous manquera que les pages. Aucune de nos pièces ne nous donne les noms de ces enfants de grandes familles, qui étaient envoyés à Lucé par leurs parents pour y apprendre à vivre noblement, tout en servant le sire et la dame de Coesmes.

Nous commencerons par les rapports de François avec les chanoines de Pruillé.

### § I.

La seconde assignation, faite aux parties pour le samedi d'après la mi-août par M<sup>e</sup> Thomas de Sernon, avait eu pour résultat définitif un concordat ou appointement. C'est ce que nous montrent quelques procès-verbaux des réunions capitulaires, tenues dans l'église collégiale du 31 octobre 1464 au 18 mai 1470.

Il est facile de se convaincre, en parcourant ces actes, que François avait atteint son but, du moins en grande partie. Il devait dès lors veiller à l'exécution des engagements pris par les chanoines devant le juge d'Angers. Aussi, nous le voyons assister à la plupart des chapitres. Le rédacteur des procès-verbaux était Jehan Bouglhier, notaire de la cour ecclésiastique du Mans. Ce personnage était venu à Lucé en qualité de greffier avec maîtres Emery Cornilleau et Guillaume Thibergeau, chargés de faire la seconde enquête en 1463. Voici l'analyse du travail de Jehan Bouglhier. Il n'est pas

inutile de profiter de l'occasion et de faire même quelques citations pour donner une idée de ce qui se traitait dans les petits Chapitres de la province.

Le premier procès-verbal est écrit en latin. On y lit, entre autres détails, que sur les cinq chanoines trois seulement étaient présents et résidents : Gervaise de la Tousche, Guillaume Poitevin et Macé de la Rivière, prêtres ; que les deux autres, Michel Quartier et Jehan de Boullenvoye, simples clercs, avaient envoyé leur procuration à Guillaume Poitevin. Les « chappitrans » sont d'avis de demander un « compulsorium seu provisionem regiam » pour faire rendre leurs comptes aux commissaires établis par le roi l'année précédente. Ils décident que le service divin sera continué, malgré leur peu de ressources, « non obstante perturbacione fructuum et reventarum », et que chacun d'eux célébrera et *chantera* le dit service pendant une semaine. En conséquence, Gervaise de la Tousche commencera la sienne le samedi suivant, trois novembre, à vêpres « in vesperis ». Guillaume Poitevin le relèvera le samedi d'après, également « in vesperis », et à la fin de la semaine il sera remplacé par Macé de la Rivière.

Lors du second chapitre, tenu en présence de François de Coesmes, le 11 février 1464, « maistre Jehan Engeffroy, licentié en decrets, » est admis à la réunion en qualité de procureur de « Michau Quartier, prestre, et de Jehan Boullenvoye, clerc, escoliers estudians en l'Université de Paris ».

On décide que les sceaux anciens seront seuls employés, et que le « seel nouvel » sera remis aux mains du seigneur de Lucé « jusques ad ce que aultrement en soit ordonné ».

Les comptes des commissaires avaient été enfin « baillez en papier, non signez » On ne traitera « de la recepte et de la procuracion de l'eglise » qu'après l'examen des d. comptes.

Il est arrêté qu'à l'avenir tout nouveau chanoine devra

payer à son entrée 30 sous tournois, outre 20 sous pour « l'esmolument du seel » lors de sa présentation par les « chappitrais ».

Le concordat, fait entre le seigneur de Lucé et les chanoines, sera passé « en la court de parlement aux prouchains jours de Touraine ».

Le 9 septembre 1465, Michel Quartier assiste à la troisième assemblée : il n'est plus question de Jehan Boullenvoye. Le nouveau résident est chargé d'obtenir de la « court de parlement le congié de pacifier des causes pendans en la d. court et ailleurs entre les chanoines et monsr de Lucé, avecques un relievement pour reduire au corps du chappitre les metairies et terres baillées par les predecesseurs des d. chanoines ».

Cet article prouve que les nuages entre le patron temporel et les prébendés n'étaient pas tous dissipés.

L'évêque troublait aussi par ses exigences le repos des « chappitrais », témoin cet autre article : « Pour les procuracions deues a monsr du Maus, il sera baillé une supplicacion et donné entendre le petit revenu que nous avons de present, en prenant le meilleur compte ou moderacion que faire ce pourra ».

En outre, il est « conclud et ordonné » que le d. Michel Quartier commencera sa « sepmaine le sabmedy prouchainement venant, a vespres, dira la messe chacun jour *avecques les aultres suffraiges acoustumez estre faiz par chacune sepmaine* ».

Le 9 novembre 1465, Gervaise de la Tousse, Guillaume Poitevin et Macé de la Rivière chargent pour un an leur « conchanoine », messire Michel Quartier, des « mises, receptes et sollicitacions des negoces et affaires de leur eglise ».

Le 28 janvier 1465, « *crastine* de la feste de monsieur Saint Jullien, fut fait et celebré chappitre general en l'eglise collegial... et tenu par nous François de Coaismes, seigr de

Lucé et de Pruillé, comme ayant une des voix ou dit chappitre, et Gervaise de la Tousche, Guillaume Poyethevin, Macé de la Ripviere et Michel Quartier, prestres, conchanoines d'icelle, ouquel chappitre a esté statué, deliberé, conclud et ordonné en la forme et maniere qui s'ensuit :

Premierement, les conclusions prises es chappitres precedens auront lieu et *maxime* pour la reparacion de la chaussee du vieil estang de Sambris.

Item, pour la reparacion des eglises de Saint Jehan et de monsieur Saint Jullien, a esté deliberé que le clochier de nostre eglise avecques la couverture d'icelle seront faiz reparer par messire Michel Quartier, nostre procureur, ensemble le revestiaire de nostre d. eglise fera recoupyrir d'esseule ou bardeau.

A la reparacion duquel clochier mon d. sieur de Lucé, pour avoir tousjours plus grant participacion es messes et oraisons faites en nostre eglise, y a donné le prix que coustent deux milliers d'ardoises prins sur le bord de la pèriere, qu'il estime valoir deux escuz d'or.

Item, et au regard de la reparacion du clochier et eglise de Saint Jehan, est deliberé que le clochier sera abatu, s'il est trouvé par conseil.

Item, a esté conclud que nostre procureur impetrera de monsr l'official du Mans une querimonie sur tous ceulx qui destienent ou recellent aucunes choses estans de nostre eglise.

Item, que le d. procureur fera mettre hors les coffres, tonneaux et aultres negoces qui sont en nostre eglise, s'ilz ne nous appartiennent... ».

La réunion suivante a lieu le 9 avril après Pâques, l'an 1466. François n'y assiste pas. Elle se compose seulement des chanoines Poitevin, de la Rivière et Quartier, qui présentent à l'évêque Thibault de Luxembourg, pour remplacer feu Gervaise de la Tousche, leur « bien aimé » Georges Bernardin, clere. Avaient-ils, pour faire acte de présentation,

l'assentiment du seigneur de Lucé ? On ne peut en douter, la première voix appartenant à François, lorsqu'il s'agissait de présenter un nouveau chanoine.

Georges Bernardin fut agréé par l'évêque ou par le vicaire-général, qui lui fit sans retard délivrer « lettres de collacion ». L'on voit, en effet, dès le 20 du même mois, le nouveau titulaire prendre possession de la prébende de Gervaise de la Tousche.

Le 28 janvier 1466, chapitre général. Etaient présents F. de Coesmes, G. Poitevin, Macé de la Rivière et Michel Quartier. Ils déclarent que, « pour l'absence d'aucuns » le d. chapitre est remué jusques au lundy après *Reminiscere* prouchain ». Alors paraît en personne Georges Bernardin, « prestre, requérant estre admis en frere et chappellain de l'eglise collegial et offrant faire les sermens acoustumez, ausquelx sermens il est receu et a luy est assigné lieu et estal en cueur et chappitre, pour laquelle recepcion, selon les statuz, il paye XXX sous tournois, oultre XX sous l. pour les secaulx de ses lettres de presentacion ».

La séance est reprise, comme il était convenu, le lundi après « *Reminiscere* ». Mais les chanoines Poitevin, Macé de la Rivière et Michel Quartier siègent seuls, ayant pour secrétaire Jehan Bouglie. Il est décidé que l'on fera des « baillées ».

Après « digner » vient monsr de Lucé, « lequel eut agreables les d. baillées ».

Le temps ne permettant pas de « parfaire et ordonner des choses que on estoit deliberé de faire, le d. chappitre a esté continué au lundy après *Oculi* prouchainement venant ».

Ce jour-là, Georges Bernardin prend place près des trois autres prébendés : le cinquième est toujours absent. Le seigneur de Lucé assiste à la séance : on ne s'y occupe que de « baillées ».

Dans le chapitre du 28 janvier suivant, l'an 1467, les mêmes personnages se trouvant réunis de nouveau, Michel

Quartier offre de rendre compte de sa gestion « de certain an qu'il a occupé comme procureur et recepveur de l'eglise collegial ». L'assemblée ordonne que les comptes du d. Quartier, continués jusqu'à la Saint - Julien « derraine passee », seront mis le 15 février « es mains de maistre Macé de la Ripviere pour iceulx estre visitez par les chanoines ». Elle nomme ensuite le d. Macé procureur, receveur « et negociateur de l'eglise pour ung an a compter du jour de monsieur Saint Jullien derrain passé ». De plus, elle stipule que le d. procureur de la Rivière ne « tentera de nouvel aucunes actions en demandant sans la deliberacion et conseil des chanoines residens ou de la plupart d'iceulx ».

Après cette séance, il faut aller jusqu'au 18 mai 1470 pour voir réunis en chapitre M. de la Rivière, G. Poitevin, G. Bernardin et un nouveau chanoine, Jehan Moreau, prêtre. Le rédacteur du procès-verbal ne fait mention que de « baillees ». Mais, ce qui est particulier, c'est que nos prébendés ne sont pas seulement bailleurs, ils se portent exclusivement comme preneurs et le tout se passe à huis-clos. Ainsi, l'on voit bailler à Georges Bernardin « la metairie de la Cholliere et appartenances et tout ainsi que feu Guillaume Davy la tenoit en son vivant et pour la vie du d. Bernardin, pour la somme de 400 sous tournois payable au jour et terme de la feste aux mors » (1).

Il est certain que, si François de Coesmes avait été présent, les chanoines n'auraient pas procédé d'une manière aussi contraire aux intérêts de la collégiale. Pour ne parler que de la Chollière, grande et belle métairie, la communauté n'en devait donc retirer que 400 sous de rente par an, tandis que le preneur pouvait la relouer 12 ou 15 livres. Par conséquent, le revenu général allait diminuer rapidement et les ressources particulières de chaque prébendé augmenter en

(1) Cahier de papier in-folio de 19 pages. (Arch. du ch. de Lucé).

proportion, si un pareil système était suivi pendant quelque temps. Alors, adieu le beau zèle pour l'amélioration du temporel : peu de rentes, peu de réparations. On finira sans doute par laisser tomber en ruine ce qui, au début, n'aurait exigé qu'une modique dépense.

C'est ce qui arriva bientôt. Une fois engagés dans la mauvaise voie, les chanoines ne surent pas s'arrêter : ils profitaient probablement d'une absence prolongée de leur patron temporel. Pendant les deux années suivantes, d'autres infractions à la règle vinrent si bien combler la mesure, que la guerre recommença vivement dès 1472.

Nous savons, grâce à deux pièces, de quoi se plaignait François de Coesmes, et quelles mesures sévères il avait sollicitées contre les délinquants. Voici quelques extraits de la première :

« Charles, conte du Maine, de Guyse, de Mortaign, de Gien, per de France, viconte de Chastelleraud et gouverneur de Languedoc, au premier nostre sergent en nostre païs et conté du Maine, qui sur ce sera requis, salut. Nostre chier et bien amé Francoz de Coesmes... nous a donné entendre que..... les chappellains de l'eglise collegial de mons<sup>r</sup> saint Jullien de Pruillé ont laissé et laissent tourner en ruyne et decadence la d. eglise et les domaines, metayeries, estangs et aultres heritaiges d'icelle, et appliquent les révenues a leur volonté sans faire les reparacions necessaires..... Par quoy les d. choses pourroient tourner en non valloir et ne pourroit le service divin estre fait et continué ainsi qu'il appartient pour l'avenir.... Vous mandons que prenez et saisissez en nostre main tous et chacuns les heritaiges, fruitz, rentes et revenues de la d. eglise, et iceulx baillez a regir et gouverner a bons et souffisans commissaires,..... et aux d. chappellains en deffendez tous espoiz a certaines et grans peynes, jusques a ce que par nous ou nostre justice en soit ordonné aultrement... Donné au Mans, le XXVI<sup>e</sup> jour de juillet, l'an de grace mil cccc soixante et douze ».

La seconde est plus étendue et moins vague. Elle venait de la chancellerie du roi. Le seigneur de Lucé, n'ayant pas trouvé chez les officiers de justice du comte Charles toute la bonne volonté sur laquelle il comptait, avait obtenu des « lettres royaux » afin d'activer les poursuites et de terminer promptement cette affaire. Ce document est daté du 29 octobre. Pour abrégé, nous n'en citerons que les passages suivants :

« Loys, par la grace de Dieu roy de France, aux bailliy de Touraine et juge des exemps par appel du conté du Maine,.. salut... Et combien que les d. chappellains de la d. eglise doivent entretenir la d. eglise et les maisons, heritaiges et possessions d'icelle en bon et souffisant estat, neantmoins iceulx chappellains prennent, lievent et percoivent les fruiz, esmolumens et revenues de la d. eglise et les appliquent a leur seul et singulier prouffit, sans y faire aucunes reparacions.... et, qui plus est, a cause de la d. eglise et de la fondacion et augmentacion d'icelle, deppend une chappelle fondée en l'onneur de saint Jehan, qui estoit et souloit estre ung tres beau lieu, et composee de tres bel ediffice : par deffault de ce que les d. chappellains, qui en prennent les fruiz, ne ont fait de long tems aucune reparacion, icelle chappelle est cheuste en ruïne et cadence.... A ces causes, icelluy suppliant (F. de Coesmes) a obtenu lettres de nostre très chier et très amé oncle, le conte du Maine, ou conté duquel les d. choses sont assises, par vertu desquelles il a fait saisir et mettre en la main de nostre d. oncle les fruiz et revenues. Mais neantmoins n'y a eu encore provision pour faire faire reparacions necessaires, et n'a peu et ne peut le d. suppliant avoir vraye congnoissance des dons et laiz faiz par ses predecesseurs, parceque les d. chappellains en ont les lettres et enseignemens, lesquels ne luy ont voulu et ne veulent monstrier ne exhiber... Vous mandons que vous faictes exprez commandement de par nous aux d. chappellains qu'ilz vous baillent leurs lettres, tiltres et enseigne-

mens, et a ce faire les contraignez par la priuse de leur temporel en nostre main.... et faictes par les commissaires, qui seront establiz, distribuer le temporel des d. eglise et chappelle en la maniere qui s'ensuyt, c'est assavoir : la tierree partie a faire dire et continuer le divin service, autre partie baillez pour le vivre et aliment des d. chappellains, et l'autre tierce partie employez aux reparacions, et jusques a ce que par justice en soit ordonné autrement ; de plus, adjournez les opposans, reffusans ou delayans a certain et competent jour pardavant nos amez et feaulx conseillers, les gens tenans les requestes de nostre palais a Paris, lesquels feront bon et brief droit.... » (1).

Ce fut à Michel Perot, juge des exempts par appel du comté du Maine, que les d. « lettres royaux » furent remises.

Celui-ci, dès le 7 novembre suivant, mit en campagne un sergent pour faire exécuter l'ordre du roi.

Outre le mandement de Michel Perot, nous avons la « relacion », en date du 30 janvier 1472, de l'exploit de Guillaume de Champyvon, « sergent a cheval du Roy en son chastellet de Paris ». Elle est adressée aux commissaires nommés pour régir le temporel de la collégiale. Ces commissaires étaient : Jehan de Saint-François, écuyer, F<sup>e</sup> Jehan Paillier, Jehan Berart et Michel Barrier. Après leur avoir dit tout ce qu'il avait fait à Pruillé « par vertu des lettres royaux et de l'exécutoire de m<sup>e</sup> Michel Perot », le sergent termine ainsi : « Faisant commandement a tous les subjectz du Roy, nostre Sire, que a vous et a chacun de vous en exerssant ceste presente commission soit obey et donné conseil, confort et aide » (2).

Combien de temps durèrent les hostilités et comment finirent-elles ? Impossible de le dire : pour ces sortes

(1) Deux pièces sur parchemin (Arch. du ch. de Lucé).

(2) Deux pièces sur parchemin (Arch. du ch. de Lucé).

d'affaires, les pièces les plus intéressantes manquent presque toujours, la dernière surtout, qui ferait connaître le dénouement.

En 1485, autre procès, dont nous ne pouvons également suivre les péripéties. Le sergent Denis Duperroux nous dira du moins pourquoi le seigr de Lucé était encore une fois en guerre avec les chanoines de Pruillé. On trouve dans sa « relation » du mouvement, de la vie, et certains détails bons à relever :

« A mes très honourez seigneurs, Messieurs tenant les requestes pour le Roy, nostre Sire, ou palays a Paris, Je, Denis Duperroux, sergent ordinaire du d. seigneur en son conté du Maine, ou bailliaige de Lucé, et le vostre, commissaire en ceste partie, honneur, service et reverence avec toute subjection et obbeissance.

Mes très honourez seigneurs, plaise vous savoir que, de la partie de noble et puissant seigneur Francoys de Coaesmes... m'ont esté presentees certaines lettres royaux en forme de committimus... par vertu desquelles je, le sabmedy XXVIII<sup>e</sup> jour de ce present moys de janvier, l'an mil IIII<sup>e</sup> IIII<sup>xx</sup> et cinq, me suis transporté ou lieu de Pruillé l'Esguillier devant l'eglise collegial de monsieur saint Jullien, ou illec je ay trouvé et apprehendé en personnes messires Georges Bernardin, Christoffe Thion, Jullien Chevron et Michel Quartier, prestres, chanoines de la d. eglise, ausqueulx je ay monstré et fait obstencion des d. lettres royaux, et ce fait, a la requeste du d. seigneur de Lucé, aux dessus ditz baillé adjournement a estre et comparoir pardavant moy devant la d. eglise collegial a duy en huit jours, le IIII<sup>e</sup> jour du moys de fevrier prouchain, a deux heures après midy.... Ouquel jour me suis de rechief transporté et illec ay appellé et audiencé les d. parties, comme en tel cas appartient, lesquelles se sont comparues, c'est assavoir : le d. Francoys de Coaesmes en la personne de Estienne de Maridort, escuier, son procureur especial quant ad ce..... d'une part, et les d. messires

Chirstoffe Thion et Michel Quartier... le d. Quartier, tant en son nom que comme procureur de Georges Bernardin et de Jullien Chevron, d'autre part,

De la partie duquel demandeur et complaignant a esté fait dire a l'encontre des d. deffendeurs que... il est fondateur et patron de l'eglise collegial... qu'il a droit de faire assembler les chanoines d'icelle pour faire chappitre et a droit d'estre et presider et avoir la premiere voix ou d. chappitre, et ne peuvent ne ne doivent les chanoines faire chappitre... sans y appeller le d. sieur complaignant et le luy faire assavoir. Dit que... a nul benefice, estant du patronnage et presentacion de la d. eglise, ne peuvent les d. chanoines presenter sans faire appeller led. complaignant... Dit que a la presentacion et droit de patronnage de la d. eglise est et a esté de tout temps la chappelle de la Maladrerie de Mayet... ce nonobstant, les d. Bernardin, Thion, Chevron et Quartier, puis quatre moys enca... se sont a heure indeue et de nuyt, au desceu du d. sieur complaignant, assemblez en icelle eglise et eulx efforcez de tenir chappitre, et de fait l'ont tenu et illec ont présenté et nommé l'un d'eulx, c'est assavoir le d. Quartier, a la d. chappelle de la Maladrerie de Mayet, vacante par la mort de maistre Gilles de Millieres, dernier pocesseur d'icelle, au moien de laquelle presentacion le d. Quartier s'est efforcé prendre collacion de la d. chappelle de reverend pere en Dieu, monsr l'evesque du Mans ; que, en ce faisant, les d. Bernardin, Thion, Chevron et Quartier ont troublé et empesché le d. sieur complaignant en ses droiz, pocessions, saisines, indeuement et de nouvel... Pour avoir reparacion... conclud et requiert led. sieur de Lucé estre maintenu et gardé en ses droiz... c'est assavoir que... le d. Quartier ne peut joyr des fruiz et revenues de la d. aumosnerie au moien de ses telles quelles presentacion et collacion, et en cas d'opposicion, requiert led. complaignant que sequestre soit mis es choses contempcieuses et que ceulx qui ont fait le trouble soient condempnez restablir, que com-

missaires soient ordonnez... et jour assigné pardavant Messieurs des requestes....,

De la partie duquel Quartier, en son nom et comme procureur des d. Bernardin et Chevron absens, a esté dit que, par vertu du d. mandement, la congnoissance en appartient au Juge du Maine, ou les choses sont situes et assises, et aussi qu'il n'y a que la presentacion qui doit estre sequestree, et, au sourplus, a ce que le d. sieur complaignant soit maintenu et gardé es droiz par luy pretenduz les d. Quartier et Thion se sont opposez.

A laquelle oposicion je les ay receuz, et, pour dire et declairer les causes d'icelle, leur ay baillé et assigné jour pour estre et comparoir pardavant vous, messeigneurs, ou d. palays a Paris, au XV<sup>e</sup> jour du moys de may prouchainement venant.... et aux d. Quartier et Thion ay fait commandement, de par le Roy, nostre Sire, de restabliir, lesquels en signe de restablisement *ont levé le doy*, protestant de restabliir plus amplement que mestier sera. Et, au sourplus, leur ay fait assavoir que lad. chappelle de la Maladrerie de Mayet, fruiz et revenues quelconques d'icelle, par le privillaige de lad. complainte, sont prins et saisis en la main du Roy, nostre Sire,..... et leur en ay deffendu tous exploiz... qu'au regime et gouvernement de laquelle chappelle... je ay commis et commects par ces presentes messire Raoul de la Porte, prestre, et Jehan de la Porte, son pere, marchant, demourant a Mayet.... Lequel messire Michel Quartier m'a respondu qu'il protestait d'en appeller en son privé nom, et, au sourplus, m'a requis coppie des d. lettres de committimus, procuracion et relacion de mon exploit, ce que luy ay ottroyé, et ad ce estoient presens Robert Huré et Michiel Ribot, praticiens en court laye, Jehan Chevron, clerc, Jehan de la Haye et autres. Et tout ce, mes tres honourez seigneurs, je certifie estre vray... ».

(s.) Denis Duperroux.

Quelques temps après, le 27 février, François, dans une lettre très fortement motivée, instruisait l'évêque du Mans, Philippe de Luxembourg, de la conduite des quatre chanoines, et, usant de ses droits, il présentait au prélat pour la Maladrerie de Mayet, de concert avec Guillaume Poitevin, le plus vieux des prébendés, Mathurin Louel, clerc. Au bas de la lettre se trouvaient les « seings manuelz de maistre Jehan Denezen, prestre, curé de Sainct Facile de Lucé, notaire du doyen de Chasteau du Loir, et de Guillaume Dufay, notaire de la court de l'official du Mans ».

Nous ignorons si le protégé du seigneur de Lucé l'emporta sur Michel Quartier. Constatons du moins, qu'en cette circonstance, Guillaume Poitevin avait eu la mémoire du cœur en même temps que le sentiment du devoir ; il s'était mis ouvertement du côté de son bienfaiteur, François de Coesmes (1).

## § II.

Parmi les autres détenteurs de biens d'Eglise, vassaux de François à cause de ses châtelainies de Lucé et de Pruillé, deux seulement, à notre connaissance, ont eu avec lui des démêlés : l'un était prieur de Grandmont, et l'autre, prieur de Château-l'Ermitage.

Le premier avait à défendre les droits de la maison franche de Lucé. Les voulait-il plus étendus que par le passé ? Ou bien, le seigneur châtelain avait-il la prétention de traiter les habitants de la maison franche comme les autres « manans » de la ville ? Nous n'avons pas de détails sur cette affaire. Elle est indiquée en ces termes par notre Inventaire : « Item, unes lettres en parchemin contenant les exploitz de la complainete faicte par mons<sup>r</sup> Franczois de Coaesmes a l'encontre de Jehan Invenaize touchant la place de Grandmont en la ville de Lucé ».

(1) Deux pièces sur papier (Arch. du ch. de Lucé).

Quant au prieur de « Chasteaux », il s'appelait Adam Mozé. En faisant l'historique jusqu'à la Révolution de la rente de quatre charges de blé dûe à Château-l'Ermitage par les seigneurs de Lucé, nous avons parlé du différend qui s'était élevé entre François et Adam Mozé. Au lieu de bon froment, sec et net, le sire de Coesmes donnait de mauvaises raisons. Il disait, par exemple, que, « le Grant Moulin estant vacque et en nul valeur par les empeschemens de la guerre », le prieur devait consentir à une diminution, sinon à l'annulation de la rente assise sur le d. moulin. Il fut condamné le 16 avril après Pâques, l'an 1455, par le Juge ordinaire du Maine, Jehan Fournier, « licencié en loys, sieur de la Gueriniere, conseiller du Roy, president du Conseil et garde des sceaulx de très hault et très puissant prince, monseigneur le conte du Maine ». Dans ce personnage, si chargé de titres, on reconnaît sans doute le fameux Jehan Fournier, devant lequel était déjà pendant le procès de Bourgon. François, ayant fait appel de la sentence du Juge du Maine devant le Parlement, n'attendit pas celle de la Cour souveraine : dès le 20 avril après Pâques 1456, il transigea avec Adam Mozé. Les quatre charges de blé furent maintenues, et il paia 30 écus d'or pour les dépens et pour tous les arrérages échus depuis 1449 (1).

Il était tenu aussi de servir chaque année à l'abbaye de Bonlieu une rente de 70 sous. Nous ne voyons pas qu'il ait invoqué l'état de ruine, où il avait trouvé Lucé à son arrivée de Bretagne, pour tenter de se débarrasser, du moins en partie, d'une telle obligation. Nous avons quatre quittances de cette rente, données de 1477 à 1484 par Isabeau, « humble abbaisse » Voici la première :

« Isabeau, humble abbaisse du moustier et abbaye de N-D. de Bonlieu de l'Ordre de Cisteaux, confesse avoir receu de m<sup>re</sup> François de Coaismes, escuier, seigneur de Lucé et

(1) Deux pièces sur parchemin (Arch. du ch. de Lucé).

de Pruillé, la somme de 70 sols tournois, que la d. abbaye a coustume de prendre chacun an sur les provostez de Lucé et de Pruillé au jour et terme de saint Jacques et saint Philippe, de laquelle somme elle tient quitte le d. seigneur et de tout le temps passé. En tesmoing de ce, elle a scellé ces presentes de son scel et fait signer Estienne Haren, notaire en court laye, le VIII<sup>e</sup> jour de novembre, l'an mil III<sup>e</sup> soixante et dix sept ».

Dans les trois autres, signées également du notaire Haren, paraît le receveur et procureur de François, que l'on connaît déjà, Mathurin Louel. On reverra encore plus d'une fois ce serviteur de la maison de Coesmes (1).

Primitivement, la rente due à Bonlieu était de 50 sous, témoin cet article de notre Inventaire : « Item, ung transcript ou coppie des lettres du don de 29 sous par une part et de 21 sous par aultre part, que ung nommé Gervais, seigneur de Pruillé le Gaudin, donna aux religieuses et abbesse du convent de Bonlieu ».

La perte de cette copie est regrettable. Aussi, nous ignorons quel fut celui des Gervais de Pruillé qui gratifia l'abbaye de Bonlieu d'une pareille rente annuelle et perpétuelle, s'associant par là aux généreux bienfaiteurs de la maison fondée et dotée par Guillaume des Roches. Impossible également de dire le nom du seigneur qui porta la rente à 70 sous.

Plus tard, nous parlerons des biens possédés jusqu'en 1790 par les dames religieuses de Bonlieu dans les paroisses de Saint-Vincent et de Pruillé.

Quant aux prieurs de Varencières, de Thoiré, de Tresson, de Saint-Vincent, de Montreuil et de Vazon, ils paraissent avoir vécu, comme l'abbesse Isabeau, en bonne intelligence avec leur seigneur temporel. Ainsi, notre registre d'Inscription signale seulement des déclarations : deux pour Varen-

(1) Quatre pièces sur parchemin (Arch. du ch. de Lucé).

cières de 1455 et 1483, une pour le prieuré de Tresson de 1484, et une autre sans date pour celui de St-Vincent. Or, une déclaration n'est pas pièce de procédure.

Nous avons bien, il est vrai, parmi nos titres entiers, six procurations, qui prouvent que les abbés de Saint-Vincent-lès-le Mans et de Saint-Georges-des-Bois ont intenté ou soutenu des procès devant la cour de Lucé pour défendre les droits de tels et tels de leurs prieurs, vassaux de François de Coesmes. Mais rien n'indique que, dans ces conflits, le seigneur châtelain ait eu le rôle de demandeur ou de défendeur.

Ces procurations sont en latin. Trois émanent de Jehan Morin, qui fut chargé du gouvernement de Saint-Vincent-lès-le Mans par nos évêques Thibault et Philippe de Luxembourg, abbés commendataires de cette abbaye ; les trois autres ont été données par deux abbés de Saint-Georges, dont le premier, nommé Johannes, tenait la crosse en 1478, et le second, appelé Ægidius, vivait en 1488.

Si elles ne nous apprennent rien des procès en question, elles servent du moins à nous faire connaître six prieurs. En 1469, Jehan Moreau possédait le bénéfice de Thoiré ; en 1472, celui de Varencières était tenu par Jehan le Rorte ; en 1480, celui de Tresson avait pour titulaire Michel Veau ; en 1478, Jehan Leplat était prieur de Montreuil ; en 1482, Jehan Aubrée, puis, en 1488, Alexandre Aubrée jouissaient du bénéfice de Vazon (1).

En outre, notre Inventaire nous apprend le nom d'un prédécesseur de Jehan et d'Alexandre Aubrée. Voici l'article : « Item, une declaracion rendue par frere Jehan Papillon, prestre, prieur de Vazon ».

Enfin, dans les titres et sommaires de titres, où paraissent certains recteurs de paroisses, nous n'avons également constaté aucune lutte entre ces bénéficiaires et leur seigneur

(1) Six pièces sur parchemin (Arch. du ch. de Lucé).

temporel. Mais nous pouvons tirer de ces documents quelques détails, qui ne sont pas à dédaigner.

C'est ainsi que l'on sait que le chanoine Gervaise de la Tousche, mort en 1465, avait fait déclaration à François de Coesmes des biens de sa cure de Pruillé. Depuis quand possédait-il réellement ce bénéfice, dont le Chapitre de la cathédrale était présentateur et l'évêque collateur ? Malheureusement, au bas de cette déclaration se trouve une date erronée, avril 1301.

Or, Simon Moisy, également chanoine de la collégiale, était mort curé de Pruillé en 1421. La même année, il avait été remplacé par Mathieu Roignon. En 1424, Jehan Crochet avait été présenté pour succéder à Mathieu Roignon. En 1427, Jehan Crochet, ayant « résigné », Guillaume de Houssay avait été proposé à sa place (1). On était alors en pleine invasion anglaise. Si Guillaume de Houssay remplit les fonctions curiales pendant « l'occupacion », il se peut que, lors du départ des envahisseurs, ou peu de temps après, il ait eu pour successeur immédiat Gervaise de la Tousche, et dans ce cas on posséderait la série des curés de Pruillé pendant une bonne partie du XV<sup>e</sup> siècle. Mais rien ne permet d'affirmer qu'entre Guillaume de Houssay et Gervaise il n'y eut point d'autres titulaires.

En 1480, Messire Thébauld Bourrelet possédait la cure de Villaines (2). C'est le seul curé de cette paroisse que l'on connaisse du temps de François. On se rappelle qu'un de ses prédécesseurs avait été chanoine de Pruillé, tout en demeurant « sur son bénéfice » de Villaines. Mais son nom ne nous a été révélé par aucun des témoins de l'affaire de Pruillé.

Jehan Denezen, prêtre, jouissait de la cure de Lucé en 1470. C'est ce que nous apprend une procuration donnée par lui le 4 mai « en la court de Lucé ». Parmi ses « messaigers especiaux » on voit un maître Jehan Denezen, sans doute un de ses parents, qui demeurait à Lucé, et messire

(1) Archives de la Sarthe, n<sup>os</sup> 1045, 620, 709, 769.

(2) Arch. de la fabrique de Villaines.

Jehan Balavoynne, prêtre. Un des témoins de l'acte était messire Robert Bayn, prêtre (1). Il s'agit bien encore d'un procès, dont on ne sait rien de plus. On pourrait, il est vrai, supposer que déjà le curé de Lucé était aux prises avec Jehan Le Royer, prieur de Varencières, pour une question de dîmes. Toujours est-il qu'en 1477 les parties, après de longues procédures, se soumirent à un arbitrage.

Jehan Le Royer avait choisi pour juges Geoffroy Burgault, prêtre, dont nous ignorons la résidence, et Anthoine Rogier, châtelain de Lucé. On connaît ce dernier par ses démarches en 1497 près de M<sup>e</sup> Jehan Guimont, lieutenant du Juge du Maine. Lorsqu'il présentait plusieurs groupes de témoins dans l'enquête sur Bourgon, poursuivie alors par le fils aîné de François, il était donc serviteur des Coesmes depuis vingt ans au moins.

Jehan Denezen n'avait nommé, de son côté, qu'un seul juge, Martin Segraye, conseiller « en court laie » et peut-être dès lors bailli de Challes.

La sentence arbitrale a été conservée : elle se trouve aux Archives de la Sarthe. Comme elle renferme des indications topographiques d'un véritable intérêt, nous ne pouvons la laisser de côté. En voici l'analyse faite par Bilard :

« Il est décidé qu'à l'avenir le curé de Lucé et ses successeurs prendront la moitié de toutes les dîmes et prémices croissant en tous les lieux et domaines situés en la d. paroisse de Lucé, depuis le chemin tendant de Villaines à Brives, d'un côté, et de l'autre, la rivière de Veuve, et d'un bout au ruisseau descendant du Gué-de-Rousiers à la dite rivière, et d'autre bout au ruisseau descendant des étangs de Cleraunay à la d. rivière, et l'autre moitié appartiendra aux prieurs de Varencières, qui auront en outre toutes les dîmes de leur bordage de Varencières. En ce qui touche certaines autres dîmes et prémices croissant entre le chemin

(1) Pièce sur parchemin (Arch. du ch. de Lucé).

de Lucé à Saint-Vincent, d'un côté, et la d. rivière de Veuve, d'autre, aboutant d'un bout au ruisseau descendant du moulin de la Brulacière à la d. rivière, et d'autre le ruisseau de Maulne à la d. rivière, le curé et ses successeurs en prendront la tierce partie, et le prieur les deux autres parts. Quant aux autres dîmes et prémices que celles ci-dessus déclarées, croissant en la d. paroisse, elles appartiendront exclusivement au curé » (1).

Trois ans après, suivant un article de notre registre d'Inscription, un Jehan Denezen faisait déclaration à François des biens de sa cure de Lucé. L'auteur de cet acte ne peut être le même que celui qui avait été en contestation avec le prieur de Varencières. Le Jehan Denezen de 1477 n'aurait pas eu, en 1480, à déclarer les biens de sa cure, puisque le seigneur de Lucé était encore vivant. Nous avons, au reste, un titre de 1485, qui ne permet pas de douter qu'entre 1477 et 1480, la cure de Saint-Facile était devenue vacante, soit par la mort, soit par la résignation de l'ancien adversaire de Jehan Le Royer.

Le nouveau titulaire devait être le neveu du dernier curé, et depuis qu'il possédait le bénéfice de son oncle, il n'avait pas encore reçu l'ordre de prêtrise. Il était simple élève, étudiant en l'Université de Paris. Messires Jehan Balavoynne et Robert Bayn remplissaient sans doute en son nom les fonctions curiales, moyennant une faible rétribution, d'après un usage qui n'était que trop fréquent dès cette époque, et que l'exemple venu d'en haut ne pouvait justifier.

Notre pièce, datée du 8 mai, se trouve aux archives de la Sarthe, comme celle de 1477. Elle nous fait connaître une autre coutume du même temps, assez générale, et plusieurs détails curieux sur la perception des dîmes. Aussi, elle mériterait d'être citée intégralement ; mais, pour abrégér,

(1) Bilard. *Analyse des documents histor. conservés aux Arch. de la Sarthe*, n° 1173.

nous reproduirons en partie l'analyse que Bilard en a laissée :

« Jehan Denezen, curé de Lucé, étudiant en l'université de Paris, et Jehan Leprestre, prêtre, curé de Saint-Vincent-du-Lorouer, étaient en procès touchant une grange de la métairie de la Diomière, située près de Courbray. Le curé de Saint-Vincent y avait administré certains sacrements de l'Eglise et prétendait qu'elle était située dans sa paroisse, ce que contestait le curé de Lucé, qui disait, au contraire, que la d. grange était assise en la paroisse de Lucé.

Les parties, pour éviter plus longs procès et pour nourrir paix et amour entr'elles, ont transigé et pacifié de la manière suivante :

La d. grange fera partie alternativement une année de la paroisse de Lucé et une autre année de la paroisse de Saint-Vincent, à commencer du jour de l'Ascension prochaine, et l'année que les habitants de la d. grange seront de l'une des paroisses, le curé d'icelle aura et prendra tous droits parochiaux sur eux. Le curé de Lucé entrera en possession et saisine d'avoir les d. droits sur les d. habitants, si aucun y en a, à la d. fête de l'Ascension, et, l'année finie, le curé de Saint-Vincent aura l'obéissance des estaigers, qui seront demeurants en la dite grange et arpentis d'icelle, jusqu'à l'an révolu. De plus, en tant que touche la dime des laines, des agneaux, pourceaux et veaux, si aucun en a été logé en la dite grange ou arpentis, elle sera partagée par moitié pour cette année seulement, et les coûts du procès seront compensés.

Étaient témoins Michel Cartier, prêtre, curé de Teloché, Guillaume Trouvé, prêtre, curé de Bannes, Pierre Legay, chapelain de Saint-Martin de Lucé » (1).

On a vu plus haut que la lettre de François de Coesmes à Philippe de Luxembourg, du 27 février 1485, portait la signature de Jehan Denezen, *prêtre*, curé de Lucé. Ce dernier

(1) Arch. de la Sarthe, n° 1019.

fut donc promu au sacerdoce entre le 8 mai et le 27 février 1485. Quant au témoin de l'acte du 8 mai, Michel Quartier, on ne peut s'étonner maintenant de la manœuvre, dont il usa quelques mois plus tard, pour obtenir la chapelle de la Maladrerie de Mayet, puisque, non content de sa prébende de Pruillé, il avait déjà su se faire nommer curé de Teloché. Les gens insatiables finissent toujours par s'écarter de la droite voie.

### § III.

Si nos documents, concernant les possesseurs de biens d'Église dans la mouvance de Lucé et de Pruillé, ont été rares, notre pénurie est encore plus grande pour ce qui regarde les autres vassaux de nos deux châtelainies. Depuis 1449 jusqu'à sa mort, François de Coesmes avait reçu d'eux nombre d'aveux et de déclarations. Ajoutons à ces actes les baillées, les registres des assises, les comptes des receveurs, les pièces de procédure. Tout cela, déposé au Trésor dans le cours de près de quarante années, devait faire une masse respectable de parchemins et de papiers. Or, de tant de richesses il ne nous est parvenu que de pauvres débris. Nous n'avons même pas un aveu. Notre Inventaire nous signale seulement celui Saint-Georges-de-la-Coué, rendu en 1472 par « Loys de Clermont ».

C'est une raison de plus pour nous attacher aux titres entiers qui nous restent. D'ailleurs ils ne sont pas dépourvus de tout intérêt. Nous en avons neuf, que nous allons passer successivement en revue :

1<sup>o</sup> Une baillée de Vieux-Moulin, faite en 1452. Elle sert à prouver que les Anglais avaient porté le ravage jusqu'au fond de la campagne de Pruillé. Les preneurs étaient Etienne Chauvin et sa femme Jehanne, de la paroisse de « Brayette ». François leur « bailloit » la métairie pour « trois vicaries

moieissant iv livres tournois et ung pain de beurre ». Il retenait « a luy toute seigneurie de fief et l'estang du dit lieu ». Pendant les trois premières années, Etienne et sa femme ne devaient payer que le pain de beurre et 30 sous tournois de ferme, parceque « les d. choses baillees estoient en ruyne ».

2<sup>o</sup> Une procuration donnée, le 6 février 1472, à Martin Segraye et autres « en la court temporelle de la Thesaurerie de l'eglise monsieur saint Martin de Tours par maistre Alexis Bouju, soubz doyen en la ditte eglise ». Ce haut personnage était seigneur de Corbion. C'est le dernier seigneur du nom de Bouju, qui posséda ce grand fief (1). Nos notes

(1) M. l'abbé G. Esnault a bien voulu nous communiquer, et nous tenons à l'en remercier ici, une généalogie de la famille Bouju, qui nous fait connaître les ascendants du sous-doyen de Saint-Martin de Tours. C'est un document fort précieux, malgré les erreurs qui le déparent et qu'il faut attribuer à des copistes maladroits plutôt qu'à l'auteur lui-même. On y trouve des renseignements du plus grand intérêt sur les principales familles bourgeoises du Mans, unies par les liens du sang à celle des Boujus.

En tête du manuscrit on lit ces mots : « Cy après s'ensuit... la lignee de Pierre Bouju faisné.... commenee le jedy, XIII<sup>e</sup> jour d'octobre, mil CCC et six ».

Ce Pierre Bouju, dit du Carrefour, s'était marié deux fois. Les quinze premières feuilles sont consacrées à ses enfants et descendants du premier lit : ceux du second lit remplissent le reste du manuscrit, et ce n'est pas la partie la moins curieuse.

Voici ce qui concerne les ascendants d'Alexis Bouju :

Pierre Bouju, « dit du Carrefour », avait épousé en secondes noccs une « damoiselle de France, nommee Jeanne, fille de feu messire Thibault de Saisy, chevalier, devers Chevreuse, dont yssirent douze enfans : Nicolas, chanoine au Mans et prestre, Pierre, Thenot, Gillot, Jean, Thibault, marié, sans enfans, Phelipon, qui ne fut point marié, Jeanne, Margueritte, religieuse au Pré, Anne, Catherine et Agnès ».

Thenot Bouju, 3<sup>e</sup> fils de Pierre Bouju et de Jeanne de Saisy, fut marié en secondes noccs avec la « fille de Jean Mallon » : il en eut sept enfans : Jeanne, femme de Geoffroy de Guerpaigne, Marguerite, qui épousa Habert Morin, seigr de Vaux en Yvré, Jean et Jeannin, morts sans enfans, Catherine, mariée à Etienne « du Plantaz », Isabelle, femme d'Etienne Couette, qui mourut sans enfans, et Julien.

Le d. Julien épousa Gillette La Hericière, dont « yssirent Julien,

nous permettront de nommer les maîtres de Corbion, ses successeurs, jusqu'à la Révolution.

mort a la guerre, Gillot, chanoine du Mans, Jeanne, mariée et morte sans enfans, Margneritte, femme de Jean Bouju de la Fleche. »

Ce Jean Bouju était de la branche aînée ou du premier lit de Pierre Bouju, dit du Carrefour. Il eut de Marguerite, fille de Julien Bouju et de Gillette La Hericière, Jean, seigneur de Corbion, Perrot, dit Le Tort, et Macé, sieur de la Grand'Maison.

Jean Bouju, seigneur de Corbion, se maria deux fois. Il épousa d'abord « une fille de La Fleche », dont il eut deux filles et un fils, nommé Jean, dit de La Roche.

Ce Jean Bouju de La Roche fut marié avec Peronnelle Savary, dont « yssirent plusieurs enfans, entre autres, Jean.

Le d. Jean Bouju, fils de Jean Bouju de La Roche, épousa Jacqueline, fille de Jean Lemoyne, d'où Alexis, homme d'Eglise, et Jeanne.

Il faut donc compter quatre seigneurs de Corbion du nom de Bouju, qui se succédèrent de père en fils dans l'espace de cent ans ou environ. Le premier vivait du temps de Brisegaud de Coesmes: on l'a vu en contestation avec ce seigneur de Lucé. Marié en secondes nocces avec « Collette » du Temple, il en eut plusieurs enfans, entr'autres Isabelle. Cette Isabelle ne serait-elle point « Isabeau la Boujue », que l'on a vue assister au mariage de Brisegaud avec Marie d'Eschelles dans l'église de Saint-Germain-le-Vieil, à Paris? Quant à Jean Bouju de la Roche, c'est lui sans doute qui paraît comme seigneur de Corbion dans le fameux aveu de 1406. Nous ne savons rien de Jean Bouju, mari de Jacqueline Lemoyne. Alexis, son fils, devait déjà être vieux en 1472. Notre manuscrit nous apprend seulement que le sous-doyen de Saint-Martin avait une sœur, nommée Jeanne: nous parlerons plus tard de cette Jeanne Bouju.

Nous ne pouvons laisser Jean Bouju et sa seconde femme, Colette du Temple, sans dire quelques mots de leur postérité. On reconnaitra parmi leurs descendants quelques-uns des personnages que nous avons été amené à mettre en scène.

Ainsi Jean Bouju, fils aîné de Jean Bouju de Corbion et de Colette du Temple, épousa en premières nocces Guillemette, fille aînée de Michel Amy, d'où :

Marie Bouju, mariée avec M<sup>e</sup> Pierre Dubreil, procureur du Roi au Mans, fils de Jean Dubreil, aussi procureur du Roi. De cette union « yssirent » Nicolas, chanoine de Chartres et de Saint-Pierre du Mans, Guillaume, chanoine du Mans, Michel, sieur de la Fontaine,..... Catherine, mariée avec M<sup>e</sup> François Le Chat, qui eut « l'estat de procureur du Roy de son beau pere..... ».

.....  
Isabelle Bouju, fille de Jean Bouju de Corbion et de Colette du Temple, fut femme de M<sup>e</sup> Jacques de Bernay, dont sont issus: Jacques,

3<sup>o</sup> Une déclaration de 1475, faite par Jehan Carré « l'esné », pour une partie du fief de Vaularon. Il la tenait « en nuesse » de François de Coesmes et devait payer 14 sous, 6 deniers tournois de cens chaque année à la Saint-Martin d'hiver. Cette partie se composait de la métairie de la « Hureliere » et des bordages nommés la Roche, la Brûlonnière, la Maheudière, la Richardière, la Colinière et la Chesnaie.

4<sup>o</sup> La vente en 1483 d'une charge et demie de froment par Jamet Soucy, paroissien de Villaines. Les acheteurs étaient noble homme « Regné de Boyslanfray », écuyer, et « damoiselle Jehanne de Maillé, son espouse », seigneur et dame de Fontaines en Montreuil.

5<sup>o</sup> Une offre de foi et hommage du 27 mai 1486 à François par Lorin de Cissé, comme « bail de son filz, Guyon de Cissé », pour raison du fief de Vaux en Courdemanche. Le sire de Coesmes, à qui cette offre fut faite à Lucé, au sortir de l'église et en présence de deux notaires de Saint-Calais amenés par Lorin, refusa de la recevoir jusqu'à ce qu'il « eust prins conseil ». Nous aurons bientôt à parler de la famille de Cissé. On doit se souvenir de Guillaume Fremière et de son beau-père Jacques de Bernay. Pendant l'invasion, Guillaume était devenu énormément riche, et, entre autres biens, il avait dû acheter le fief de Vaux de Jehan de Grazay, que l'on a vu prisonnier des Anglais et qui par suite fut sans doute réduit à la misère. Françoise Fremière, l'une des filles de Guillaume, avait épousé Lorin de Cissé.

chanoine du Mans, Jehan, « licencié es loix », Jacqueline, Marie, Jeanne et Simonne.

La d. Jacqueline de Bernay, épousa M<sup>e</sup> Pierre Bouju, d'où une fille, Adamette Bouju, qui fut femme de Guillaume Prieur et lui donna sept enfants : une petite-fille de ce Guillaume Prieur, Marie Prieur, devint femme de Charles Perot (l'un des ancêtres de Michel Perot ?).

La d. Marie de Bernay fut mariée avec Guillemain de Mellay, sieur de Verdelles, d'où deux filles : Catherine, religieuse au Pré, et Anne, femme de Jean Le Clerc de Sablé, sieur de Juigné. Du d. Jean Le Clerc et d'Anne de Mellay « yssirent » René et Nicolas ou Colas Le Clerc. Ce dernier mourut « escollier » à Augers.....

6° Le procès-verbal d'un exploit d'Etienne Patry, sergent à cheval au Châtelet de Paris, « en vertu de lettres royaulx impetrees par honorable et saige maistre Phelippés Pregent, secretaire du Roy ».

Etienne Patry s'était rendu au « chastel » de Lucé pour sommer François de Coesmes d'avoir à obéir aux d. lettres. Celui-ci, après avoir écouté la lecture de l'ordre royal, répondit que le lieu de la Lamberdière, objet du litige, était en sa possession et « saisine », qu'il en retirait chaque année 20 sous tournois de rente et deux « chappons », et qu'il était décidé à faire appel. Le sergent eut beau lui exposer qu'Allain Brart, paroissien du Lorouer, devait les arrérages de neuf années, à cause du d. lieu de la Lamberdière, à Jehan Le Biardais, écuyer, seigneur de Challes et du Grand-Coudray, et que le d. seigneur avait fait transport des d. arrérages à Philippe Prément, son gendre, François signifia « de rechief » qu'il en appelait.

Nous ignorons comment se termina cette affaire, qui remontait à 1476. Il est fort possible qu'elle n'ait pas été étrangère à la suivante.

7° Mandat de prise de corps lancé par Laurent de Courbefosse, lieutenant du sénéchal du Maine, en date du 16 août 1483.

Gilbert de la Garelaye, Mathurin Louel, Gatien et Perrot Bosse, Jehan de la Haye et Michel Ribot avaient été accusés de « certains excez et bateures faictes en la personne de Jehan Bruyere, sergent de la terre et seigneurie de Challes, et de certaines injures et autres excez faiz a damoiselle Jehanne Le Biardays et a feu Martin Segraye, bailly du d. lieu de Challes ». On compte Gilbert de la Garelaye parmi les serviteurs de François. Gatien Bosse était sergent à Lucé, Michel Ribot y exerçait l'office de tabellion. Quant à Mathurin Louel et au sergent de Pruillé, Jehan de la Haye, on les connaît déjà. C'étaient donc, en somme, des familiers de la maison de Coesmes, devant tout à leur maître et le servant

avec dévouement. Ils avaient sans doute pris trop à cœur le procès engagé entre François et la famille Le Biardais.

Or, « en vertu de lettres royaulx impetrees par noble homme, maistre Phelippes Prgent, seigneur de Challes a cause de la d. damoiselle Jehanne Le Biardays, son espouse », ils avaient été poursuivis devant le sénéchal du Maine, qui avait fait faire « des informacions », et le procureur du roi s'était joint aux plaignants. Puis, Laurent de Courbefosse, en l'absence du sénéchal, avait donné ordre « de prendre au corps, quelque part qu'ilz pourroient estre trouvez, hors lieu saint, et d'admener es prinsons du Roy, en la ville du Mans », Gilbert de la Garelaye ainsi que Mathurin Louel. Quant aux autres accusés, ils devaient être simplement « adjournez » à comparaître le 23<sup>e</sup> jour d'août, parcequ'ils n'avaient pas été jugés aussi coupables par les enquêteurs.

8<sup>o</sup> Un exploit de Guillaume Vigrous. Le sergent royal, muni du mandat de Laurent de Courbefosse, se nommait Guillaume Barbignon. Il n'avait pu « apprehender » nos gens, malgré toute sa diligence. Ce ne fut qu'au mois de février suivant qu'un autre sergent, Guillaume Vigrous, fut dépêché à Lucé. Celui-ci fut plus heureux que son collègue. Dans sa « relation », adressée au sénéchal, on lit : « Je... me suis transporté en la ville de Lucé, ou illec j'ay trouvé en personnes les d. Gillebert de la Garelaye et Mathurin Louel, recepveur ou dit lieu, lesquels j'ay prins au corps et constituez prinsonniers du Roy et *leur ay baillé le grant chemin pour prinson*, et lesquels m'ont promis se eulx rendre lundy prouchain a justice... au moien de laquelle promesse je les ay lessez, et outre me suis transporté aux personnes de Michiel Ribot, Gacien et Perrot Bosse, ausqueulx ay baillé terme a comparoir simplement a lundy, prouchainement venant, pour respondre sur les excez dont est fait mencion.... ».

9<sup>o</sup> Autre exploit de Guillaume Vigrous du 20 mai 1485. Le

jugement, rendu au Mans par Laurent de Courbefosse entre le 5 février 1484 et le mois de mai 1485, avait complètement trompé les espérances de Philippe Prégent. Les accusés avaient été mis hors de cause et peut-être sans dépens. Il faut croire que François s'était entremis vivement en faveur de ses officiers. Philippe Prégent, ayant, en effet, appelé du jugement du Mans devant la cour de parlement, le même Guillaume Vigrous fut chargé d'assigner « jour pour comparoir a Paris » non seulement aux anciens accusés, mais au seigneur de Lucé lui-même, et, ce qui est plus curieux, au lieutenant du sénéchal. L'assignation est écrite sur papier : aux quatre coins de la feuille parait encore la cire rouge avec laquelle cette pièce fut collée à l'un des poteaux de la halle de Lucé. Le sergent y explique pourquoi il ne l'avait pas présentée à ceux qu'elle visait : « Pour ce que ne vous ay peu trouver en vos personnes, et aussi que les aucuns de vous m'avoient menassé de faire excez a ma personne et me faire boire de l'eau plus que ne pourroie, parceque avoie exploieté certaines autres lettres contre vous, pour ces causes, doubtant ma d. personne, je, par ceste presente atache mise et apposee a l'ung des posteaux de la halle du d. lieu de Lucé, vous intime et fais assavoir le d. adjournement.... » (1).

La fin de ce nouveau procès ne nous a pas été conservée.

On trouve aux Archives de la Sarthe une transaction du 8 novembre 1408, pour une rente de 6 livres, entre les religieux de la Couture et un autre Jehan Le Biardais, qui était héritier pour moitié du fief de Challes, à cause de sa femme Isabelle. L'autre moitié appartenait aux enfants de Jehan Goyet et de sa feue femme Marie, sœur d'Isabelle. Ce Jehan Le Biardais était sans doute l'aïeul du beau-père de Philippe Prégent. Notre titre nous permet même de remonter plus

(1) Neuf pièces, dont trois sur parchemin (Arch. du ch de Lucé).

haut que 1408. On y voit, en effet, qu'Isabelle et Marie étaient devenues dames de Challes du chef de leur père, Drouin de St-Omer, bourgeois du Mans, et que ce dernier avait succédé, comme seigneur du même fief, à son père Guillaume de St-Omer (1).

A propos de la famille Le Biardais, nous devons parler aussi d'un Jehan Le Biardais, qui possédait en 1403 la sergenterie fieffée de Lucé. Ce sergent et le mari d'Isabelle étaient-ils deux personnages distincts et portant le même nom ? Ou bien, sommes-nous en présence d'un seul individu, à la fois vassal de Brisegaud de Coesmes, en qualité de seigneur de Challes, et vassal du roi de Sicile, Louis II, pour raison de son office de sergent ? En tout cas, nous citons en note les principaux passages de la pièce qui nous

(1) Archives de la Sarthe, n° 4069.

— La Généalogie de la famille Bouju nous donne sur les de St-Omer des détails, qui méritent d'être reproduits en partie.

On se rappelle que le 2<sup>e</sup> fils de Pierre Bouju, dit du Carrefour, et de Jeanne de Saisy, s'appelait Pierre.

Ce Pierre eut de sa femme Isabelle de Pontlevois : Jean, marié avec Jeanne de St-Omer « de Beandeuré » et mort sans postérité, Gillet, chanoine du Mans et prêtre, Perrot, qui n'eut pas d'enfants, et Marguerite, femme de Macé « l'Espicier ».

De Macé et de la d. Marguerite Bouju « yssirent » Perrot, mort sans enfants, et Isabelle, qui fut mariée en troisièmes nocés avec Drouin de St-Omer, seigneur de Challes et du Vivier.

Drouin eut d'Isabelle « l'Espicier » six filles : Marguerite, Isabelle, Jaquette, Marie, Jeanne et Peronnelle.

Marguerite de St-Omer fut femme de Pierre Bouju de la Chevière...

Isabelle de St-Omer, mariée avec Jean Le Biardais, eut quatre fils et dix filles, dont les noms ont été omis.

Jaquette de St-Omer fut d'abord femme de Jean Le Sourd, « grenetier » au Mans, puis de Jean Fourmaiget.....

Marie de St-Omer épousa Jean Goyet : elle lui donna deux filles et quatre fils, dont l'un fut nommé Jean et eut pour femme Jaquette, fille de Jean Chollet....

Jeanne de St-Omer fut femme de Pierre Garnier, « grenetier » au Mans.....

Peronnelle de St-Omer fut mariée avec Jean Le Tonnelier.

l'a fait connaître (1). Elle eût été mieux à sa place parmi les documents du temps de Brisegaud ; mais nous avons pensé

(1) « De vous, très hault et puisant prince Loys, par la grace de Dieu roy de Jerusalem et de Sicille, duc d'Anjou et conte du Maine, Je, Jehan Le Biardoys, tiens et advone a tenir, au regard de vostre ditte conté du Maine, a foy et hommage lige mon office de sergenterie, appellee la sergenterie de Lucé, laquelle est generale par toute vostre conté du Maine, tant comme elle dure depuis le fil des rivieres de Yaigüe et Sartre du costé de devers la ville de Lucé en soy rendant du ponceau de Mallicorne au ponceau de Cleremont et retournant au pont de Ceton ou Perche, tant comme le païs de vostre d. conté se estend de long et de large. Et par raison d'icellui office je suis tenu faire par moy en personne presente a vous ou vostre juge et procureur.... tous exploiz et adjournemens que sergent doit faire, tant a requeste de partie que de vostre procureur, et estre et comparestre a chacune de vos assises, tenues en vostre ditte ville du Mans, ou jour que l'appel de mon dit office est ou chiest d'estre, pour faire collaciou et rapport de tous les adjournemens et exploiz que auroy faitz tant a requeste de partie que de vostre procureur. Et vous doy et suys tenu faire bonnes les amendes taxees et les rendre et poier a vostre receveur ou Mans a chacune assise, ou monstre que je ay fait suffisante diligence. Et avecques ce doy estre et comparestre en personne ou commissaire pour moy, s'il a commissaire a l'exercice de mon dit office, le jour de Pasques Flouries en la ville du Mans, en la compaignie du bailly de vostre provousté du Mans, de vostre procureur ou dit lieu et du provoust, s'il y est, a veoir rompre les lances ou lieu acoustumé a les rompre par les Frans qui les doivent rompre, et icelles lances rompues aler en la compaignie de vos ditz officiers ou lieu ou l'en va querir la croiz ou crucifix de la grant eglise du Mans pour estre aportée par les Frans, qui ce doivent faire en la d. eglise, et quant elle est rendue en la d. eglise, suy tenu venir en la compaignie de vos ditz officiers en l'auditoire, ou l'on tient vos assises du Mans, et estre en leur compaignie illecques jusques ad ce que les delivrances qu'ilz font celuy jour avant disné soient tenues, et doy avoir ma despence a heure de disner aux despens de vostre provoust fermier ou Mans, si provoust fermier y a, ou des vostres, si la provousté est exercee et levee en vostre main, et après disné m'en peus aler la ou et quant bon me semblera, et avecques ce vous doy pleige, gaige, droit et obeissance telle comme homme de foy lige doit a son seigneur de fié et de foy lige, et vos loyaux tailles et aides, quant elles sont levees par la custume du dit païs, et autres choses ne tiens de vous a la ditte foy et hommage lige, ne autre ne plus grant devoir ou service ne vous en doy qui soit venu a ma congnoissance, offrant a vous jurer que je m'en suis diligemment enquis...

En tesmoing de verité, je vous en rens cest present escript pour adveu sellé a ma requeste du petit scel dont l'on use aux contratz de

qu'il était préférable de la réserver pour l'époque où nous devons nommer les premiers maîtres connus de la seigneurie de Challes.

Gillette Le Biardais, dame de la Fosse et femme séparée, quant aux biens, de Pierre de Grazay, étai sans doute la sœur de notre sergent fiéfé.

D'un autre côté, on peut regarder Jehan Goyet comme l'auteur d'une famille, qui tiendra plus tard dans notre châtellenie de Lucé un rang distingué.

#### § IV.

Les derniers titres de notre dossier concernent particulièrement la famille de François de Coesmes, l'administration de ses biens, ses rapports avec ses divers suzerains et ses fonctions à la cour sous les rois Louis XI et Charles VIII. Mais cette série de documents présente aussi de grandes lacunes.

Par exemple, le contrat de mariage de François avec Jehanne Turpin est perdu. C'est grâce seulement à notre Inventaire et à deux des généalogies, dont nous avons fait précédemment des extraits, que nous savons à quelle maison appartenait la jeune mariée. Jehanne était fille d'Antoine Turpin de Crissé et d'Anne de la Grezille.

La Chesnaie des Bois place la cérémonie nuptiale en 1449. Quoique sa généalogie des Coesmes soit entachée d'erreurs grossières, nous n'avons pas de raisons pour repousser cette date, qui nous paraît très vraisemblable. Or, Charles II de Coesmes ayant épousé Marguerite de Rieux en 1423, au mois de mai, François était probablement né en 1424, de sorte qu'il était âgé d'environ vingt-cinq ans, lorsqu'il se maria.

vostre ville du Mans. Donné le quart jour de mars, l'an mil quatre cens et troys » .

(Archives nationales, R. 343, P/3 p. 39.)

Sa femme lui apporta en dot deux terres d'Aujou, Marigné et Chartrené (1).

Voici à ce sujet quelques articles de notre Inventaire : ils montreront que Marigné surtout était un fief considérable, et ils nous donneront en même temps quelques renseignements sur la famille de Jehanne Turpin :

Chastellenie de Marigné :

« 1<sup>o</sup> Un adveu rendu a Denise de Montmorency, dame de Crissé et de Vihiers, veuve de Lancelot Turpin, ayant le bail et administracion de Anthoïne, Simonne et Katherine ses enfans, par Huet des Rues, seigr du d. lieu, iceluy adveu non signé ne scellé, dabté du d<sup>r</sup> jour d'avril 1416.

2<sup>o</sup> Lettres patentes de la Roïne de Cecille, par lesquelles appert que la d. Roïne a receu de dame Denise de Montmorency la foy et hommage qu'elle luy devoit, pour rason de la haulte justice de Marigné et des mesures a bled et a vin du d. lieu.

3<sup>o</sup> Le double d'un adveu rendu par Anthoine Turpin, chevalier, sieur de Crissé et de Marigné, a monseigr le duc d'Alençon, a cause de sa baronnie de Chateau Gontier, pour rason de la seigneurie de Marigné, en tant qu'il en est tenu de la d. baronnie, dabté du XVII<sup>e</sup> juign 1433.

4<sup>o</sup> Unes lettres faisant mencion du mariage de mons<sup>r</sup> Francois de Coesmes avec damoiselle Jehanne Turpin, fille aisnee de mons<sup>r</sup> Anthoine Turpin et de dame Anne de la Grezille, par lesquelles appert que Jacques Turpin, filz aîné des d. Anthoine et Anne, ratiffia le contract de mariage et tout le contenu en icelluy (sans date).

5<sup>o</sup> Ung adveu rendu en 1453 a Francois de Coesmes, seigneur de Marigné, par Jehan Ranefort, prestre, pour son domaine de la Chabociere ».

Citons encore, comme vassaux de François à cause de

(1) Marigné fait partie du canton de Châteauneuf et de l'arrondissement de Segré ; Chartrené, du canton et de l'arrondissement de Baugé.

Marigné : Hardouin de Maillé, seigneur du Plessis, en 1453 ; les religieuses de *Nyoiseau*, même année ; Guillaume Jubin, seigneur de la Précillière, à cause de sa femme, Roberde du Tronchay, en 1454 ; Michel Jollivet, seigneur de la Chotardièrre, en 1455 ; messire Jehan de Vendosme, vidame de Chartres, seigneur des terres et seigneuries de Grez et de Louvayne, même année ; Guillaume de la Rouandière, seigneur de Champlivré, en 1460 ; Pierre et Jacques de la Rouvraye, en 1457 et 1461, pour raison des « feaiges qu'ilz tenoient es parroisses de Laigné et de Meneil », ( de ces seigneurs de Bressault est descendu René de la Rouvraye, d'indigne mémoire, exécuté à Angers en 1572 ) ; Jehan de Jonchières, seigneur du Plessis-Gaudin, en 1462 ; Jehan Giffart, seigneur de la Perrine, en 1465 ; Hugues de Montalais, seigneur de Chambellay, en 1469 ; Christophe de la Tour, seigneur de Chamotz, en 1471, etc.

Fief de Chartrené :

« 1<sup>o</sup> Ung compte rendu par Gilles Leproust a messire Jehan de la Grezille, seigneur de Chartrené (s. d.).

2<sup>o</sup> Coppie d'adveu contenant les choses que mons<sup>r</sup> Anthoine Turpin, chevalier, seigneur de Chartrené a cause de madame Anne de la Grezille, tient en la chastellenie du Vicil Baugé (s. d.) ».

Notre registre signale ensuite quelques aveux et un grand nombre de déclarations qui prouvent que Chartrené était une assez belle terre. Mais il est inutile de faire une plus longue citation, les noms des biens hommages ayant été omis. L'essentiel était de montrer que Jehanne Turpin tenait Chartrené du chef de sa mère, Anne de la Grezille.

Si l'on joint à Marigné et à Chartrené les autres biens d'Anjou que François sut tirer de la succession d'Anne de Chourees : le Tourrail, Saint-Cyr-en-Boure, le fief d'Yonne, Felines, la Marmionnière, le Gaudry, Place-la-Grue et la Présaye (1) ; si, d'un autre côté, l'on considère qu'il jouissait,

(1) Le Tourrail fait partie du canton de Genmes et de l'arrondissement

dès 1448, de Lucé, de Pruillé, de Madrelle et de Vaularon ; qu'à la mort de son père il eut Orthe, Coesmes, Rouessé, le fief de Fresnay, le Neufbourg et Combou, et qu'au décès de sa mère il devint maître de Saint-Nazaire, on se fera une idée de l'immense fortune dont il devait disposer en 1470.

Il eut de Jehanne Turpin trois fils et une fille : Nicolas, Pierre, Jehan et Françoise.

Pierre et Jehan furent destinés de bonne heure à grossir le nombre de ces cadets de noblesse, qui recherchaient avec âpreté les biens d'Eglise.

Leur père, plein de sollicitude pour eux, les aida de tout son pouvoir dans cette poursuite, dont l'idée seule aujourd'hui soulèverait le dégoût, mais qui était alors regardée comme une chose toute naturelle.

Ainsi, Pierre de Coesmes, simple clerc, était en 1474 protonotaire du Saint-Siège et jouissait de la cure de Saint-

de Saumur. Il est situé sur le coteau, au bord de la rive gauche de la Loire, entre Gennes, St-Georges-de-Sept-Voies, St-Rémy-la-Varenne, la Menistré et les Rosiers. C'est un centre antique. Il doit son nom à une haute et puissante tour, dont la base en moyens tuffeaux blancs, percée d'une belle porte plein-cintre, domine de sa masse à peu près rectangulaire la crête aplanie du coteau, un peu au-dessus de Richebourg. Ce premier donjon féodal était ruiné depuis longtemps au XIV<sup>e</sup> siècle, quand Renaud de Maulevrier, qui tenait la terre de sa femme Béatrix de Craon, fit construire en 1372, après la sortie des Anglais de Saint-Maur, une nouvelle forteresse à Richebourg....

La Présaye, ferme, commune de Vivy, canton et arrondissement de Saumur : ancien manoir noble, sur les bords de l'Authion, composé d'un grand corps de logis avec bel escalier en spirale de larges ardoises, le faite surmonté de deux lucarnes rondes géminées à couronnement, en style Louis XIII. Vers nord, y attient un bâtiment d'aspect plus antique, XV<sup>e</sup> siècle, avec belle cheminée à incrustations d'ardoises. Vers sud, une très-belle chapelle fondée en 1512. Elle sert aujourd'hui de grange, voûtée de deux travées à nervures prismatiques avec rosaces et écussons, le fond autrefois découpé de meneaux flamboyants.... Plus loin, la fuie, dont la porte est surmontée d'un écu martelé avec casques et doubles lambrequins.... (*Dict. de Maine-et-Loire*).

Nous n'avons pas de renseignements sur Saint-Cyr-en-Bouree, Yonne, Felines, la Marmionnière, le Gaudry et Place-la-Grue.

Georges-de-la-Coué depuis on ne sait quelle année. En 1475, il obtint celle de Ceaulcé, mais il eut un concurrent, maître Gilles de Laval, « magistrum Ægidium de Laval ». Lorsque son procureur, Michel Pesne, se rendit à Ceaulcé pour faire opposition en vertu de certaines lettres, il ne put appréhender en personne celui qu'il appelait un intrus, et par une cédule, attachée à la grande porte de l'église, il le somma de comparaître en cour de Rome, « ad romanam Curiam et ad sanctissimum in Christo patrem, dominum nostrum Sixtum papam... provooco et appello... ».

Nous ignorons l'issue de cette affaire scandaleuse. En 1478, la soif des bénéfices n'avait fait qu'augmenter au « chastel » de Lucé. Dans une lettre du 6 mars, écrite à François par un certain Guillaume de la Motte, « procureur de causes en court de Rome », on lit : « Courbefousse n'a jamais cessé nous vexer a sa puissance par decza, tant que nous avons eu la premiere sentence contre luy et pour monsr le prothonotaire, vostre filz, sur la prebende du Mans, pour laquelle finablement gaigner est bien expedient de trouver que le dit Courbefousse ait accepté aultres benefices a la collacion de monseigneur du Mans, en vertu de sa grace, avant la vaccacion de la ditte prebende, et de enseigner par instrumens et tesmoins par decza en jugement en grande diligence. Car icelluy Courbefousse poursuyt a tres grande diligence la seconde instance, et si en brief ne pourvoyez es chouses dessus dites et ne envoyez argent souffisamment pour conduire la matiere, nostre cas se portera pouvrement ».

Mais les efforts de Guillaume de la Motte à Rome et les démarches de François au Mans furent en pure perte.

Cet échec avait dû inspirer au malheureux candidat des idées de détachement et d'humilité. On voit, en effet, dans une pièce latine du 10 septembre 1481, qu'il était à cette époque religieux au monastère de N.-D. de Vaas, et que le

vicaire-général de Philippe de Luxembourg l'autorisait à recevoir l'ordre de prêtrise, s'il était reconnu apte.

On doit croire qu'il mourut à Vaas.

Parmi les bénéfices que François fit obtenir à son troisième fils, l'on ne connaît que la chapelle de « Saint Ligier », située dans la paroisse de Marigné, au diocèse d'Angers. Elle était à la présentation du sire de Coesmes, comme seigneur de Marigné. L'acte de collation est du 28 mai 1473. Jehan y est qualifié « nobilis vir, clericus cenomannensis » (1).

Nous retrouverons le chapelain de Saint-Léger après la mort de son père.

Quant à Nicolas, « le principal héritier presomptif », il suivit, selon l'usage, la carrière des armes.

Grâce à la faveur dont jouissait François de Coesmes, il fut admis au nombre des « gentilshommes de la maison du Roy » en 1473. L'année suivante, il était encore dans cette brillante compagnie, à côté d'autres jeunes manceaux, Bertrand de la Jaille, Yvon d'Illiers, François de Fromentières, Ambroise de Loré (2). On le perd ensuite de vue jusqu'en octobre 1476.

Des mémoires soldés ou réglés dans cet intervalle par le seigneur de Lucé, deux ont échappé à la destruction. Ils permettent de soulever un peu le voile qui nous cache la vie de chaque jour menée au « chastel », et de voir avec quel ordre le maître de « ceans » régissait ses affaires. Nous ne donnerons que quelques extraits du premier qui comprend quatre années (1472-1475) ; c'est un compte de Raoulin Yon, marchand au Mans, « visé » par l'un des plus actifs serviteurs de la maison, Olivier de Carvalho.

« Item, ung fin bonnet noir pour  
monseigr. . . . . xx<sup>s</sup>.

Item, a porté le d. Raoulin a Lucé,

(1) Quatre pièces, dont deux sur parchemin (Arch. du ch. de Lucé).

(2) Bibliothèque nationale, Fonds Gaignières, n° 21448.

le xxvi <sup>e</sup> jour de septembre mil cccc soixante et douze, des bonnets pour hommes et pour femmes avecques autres choses pour le prix de. . . . .	III <sup>l</sup> , VIII <sup>s</sup> , III <sup>d</sup> .
Item, a payé le d. Raoulin pour ung chappeau a mon d. seigneur, que le grand Roulet fist faire. . . . .	IV <sup>s</sup> , VI <sup>d</sup> .
Item, a baillé, le xx <sup>e</sup> jour de decem- bre au d. an, au grand Roulet une piece de fin bouglin pour doubler une chasuble. . . . .	XXVII <sup>s</sup> , VI <sup>d</sup> .
Item, a baillé, le penultiesme jour de decembre, cinq aulnes de fin came- lot noir pour faire une robe a mada- moiselle. . . . .	VIII <sup>l</sup> , XV <sup>s</sup> .
Le XI <sup>e</sup> jour de janvier, le d. Raoulin fist relier et dorer les heures de mada- moiselle et mettre ung fermouer d'argent. . . . .	XV <sup>s</sup> .
Le d. jour, il envoya a messire Pierre Legay troys mains de papier fin pour faire les papiers de comptes.	IV <sup>s</sup> , III <sup>d</sup> .
Le xxiii <sup>e</sup> jour de febvrier, bailla une piece de fin bouglin noir pour doubler une robbe pour monseig <sup>r</sup> Pierre de Coaemes. . . . .	XXX <sup>s</sup> .
Le xxvii <sup>e</sup> jour d'apvril cccclxxiii, envoya par Martin Legangneur quatre livres huille d'olif. . . . .	VI <sup>s</sup> , VIII <sup>d</sup> .
En aoust, au d. an, a baillé a mons <sup>r</sup> le protonotaire chez Ambrois Huet ung bonnet d'escarlatte doublé et ung chappeau vallant. . . . .	XXV <sup>s</sup> .
En octobre, a baillé pour madamoi- selle une pere de chausses de fin morquin. . . . .	VII <sup>s</sup> , III <sup>d</sup> .

Le xii<sup>e</sup> jour de novembre, bailla v  
quartz de sarge noire d'Arras pour  
doubler ung hauqueton de satin pour  
monseigr. . . . . XII<sup>s</sup>, III<sup>d</sup>.

Le jour que madame l'abasse fut  
beneiste, baillé a mon d. seigneur  
ung bonnet d'escarlatte et autres  
choses. . . . . XXXII<sup>s</sup>, I<sup>d</sup>.

Le ix<sup>e</sup> jour de mars aul. an cccc  
LXXIII, envoya a Lucé par Jehan  
Laigneau ung cent de harens blans et  
sor. . . . . XXVII<sup>s</sup>, III<sup>d</sup>.

Item, monseigr, de quant il souppa  
chez le grant archidiaire du Mans,  
pour ung pot ypoeras. . . . . XXVII<sup>s</sup>, VI<sup>d</sup>.

Item, a baillé au curé de Saint  
Georges de la Coué deux escuz, le pre-  
mier jour de febvrier, pour prendre  
pocession de la cure de Seaussé. . . . . II escuz ».

Il est question aussi d'objets divers achetés par d'autres  
personnes de la maison, comme madame de Gastineau,  
Richard de la Haye, Antoine Rogier.

On comprend bien que le mot « mademoiselle », employé  
tout seul, désigne Jehanne Turpin.

Quant à « l'abasse », qui, pour le jour qu'elle fut  
« beneiste », occasionna une dépense de 32 sous au seigneur  
de Lucé, nous n'avons pu trouver son nom. C'était sans  
doute une proche parente de François, comme « l'abbasse »,  
qui avait été chargée de faire faire le luminaire, lors de  
« l'enterraige » de Charles II de Coesmes.

Le second mémoire commence ainsi :

« S'ensuyvent les mises et argent baillé par moy, Anthoine  
Rogier, sur la recepte faicte en Normandie pour le terme de  
Pasques CCCCLXXVI ».

En voici les articles les plus intéressants :

« Et premier, quant fu arrivé, baillé a messire Robert Bain, prestre, pour bailler a.... par commandement de monseigneur. . . . .	xxx <sup>s</sup> .
Item, baillé a Guillaume de la Borde, qui fut envoyé en Anjou pour faire venir du vin, pour sa despence.	iv <sup>s</sup> , iii <sup>d</sup> .
Item, a Jehan Girault sur la besoingne qu'il fait a l'estang de la Chesnaye. . . . .	iv <sup>s</sup> .
Item, a Ollivier Diez pour son charroy d'estre allé au Lude querir du vin. . . . .	xv <sup>s</sup> .
Item, a Roulet Ferrequin pour une pane blanche a une robe de treilliz pour monseigneur. . . . .	xlvs.
Item, au chevecier de Boullouere par commandement de monseign <sup>r</sup> . . .	x <sup>s</sup> .
Item, baillé a monseign <sup>r</sup> , quant il alla a Clery. . . . .	xxv <sup>d</sup> .
Item, baillé a messire Robert Bain pour madame, le mercredy que mon- seigneur s'en partit pour aller son d. voyage. . . . .	xxx <sup>s</sup> .
Item, le jour de l'Ascension, pour les offrandes, baillé a ma d. dame ii <sup>s</sup> , ii <sup>d</sup> et ii <sup>d</sup> a Francoise de Boullouere et a Marie de la Chesnaye. . . . .	ii <sup>s</sup> , iv <sup>d</sup> .
Item, a Jehan Le Jay pour troys journees qui lui estoient deues. . . .	iii <sup>s</sup> .
Item, le lendemain de l'Ascension, party a m'en aller en Anjou devers Sauleau : pour ma repue de moy et de mon cheval au Lude. . . . .	xvi <sup>d</sup> .
Item, le mardy xxviii <sup>e</sup> jour du d.	

moys de may, baillé aux ladres une  
aumosne par commandement de mon-  
seigneur. . . . . XI<sup>d</sup> ».

A peine Antoine Rogier était-il de retour à Lucé, qu'il partait pour Paris, afin d'obtenir pour son maître un « committimus ». Sa dépense dans ce second voyage, en dehors des frais de chancellerie, fut de 32 sous, un denier.

Au bas du document se trouvent ces lignes :

« Nous, François de Coesmes, certiffions les parties dessus dites avoir esté baillées par Anthoine Rogier, et icelles voullons luy estre allouees en ses prouchains comptes. Donné a Lucé, ce xviii<sup>e</sup> jour de juign, l'an mil iii<sup>e</sup> soixante et seize,

(s.) F. de Coesmes ».

Quatre mois après, « en la court de Lucé » Jehanne Turpin nommait deux de ses serviteurs, « René de Boyslanfray et Estienne de Maridort, escuiers, » ses procureurs pour consentir en son nom au mariage de Nicolas de Coesmes, son fils aîné et héritier présomptif, avec « Magdalayne de Chourches ». Etaient témoins messire Robert Bain et Michel Pesne.

François, de son côté, donnait son consentement le 7 novembre suivant, « en la court de Richebourg et du Tourrail, par davant Jehan Sauleau, es presence de Jehan de Bayf, seigneur de Mangee, Regné de Boyslanfray, escuiers, et autres, ou lieu de Chartrenay ».

Nous avons une copie du contrat de mariage de Nicolas, passé le 23 novembre de la même année au château d'Aubigné, près de St-Maixent. Nous ne pouvons reproduire cet acte, tant il est diffus et rempli de conditions plus subtiles les unes que les autres. Nous dirons seulement :

Que Madeleine était la fille aînée de « noble et puissant messire Jehan de Choursses, chevalier, seigneur de Mallicorne et de feue dame Marie de Vivonne » ;

Que son père lui donnait les terres et seigneuries d'Armançay et de Saint-Vaud, « assises ou païs et duché de Touraine, et aussy les chastellenies et seigneuries de Cré et de Fougeré, assises près de la Flesche, ou païs d'Anjou » ;

Que Jean de Chources se réservait, sa vie durant, l'usufruit de Cré et de Fougeré ;

Que, si Madeleine devenait veuve avant le décès de François et de Jehanne Turpin, elle devait avoir pour douaire « l'ostel et appartenances de Chartrenay », et 250 livres de rente, « en ce compris le revenu du d. Chartrenay », et après leur mort, « autres ccl livres » ;

Enfin, que Nicolas et Madeleine « quictaient le seigneur de Mallicorne de tous et chascuns les fruitz et revenues des successions escheues a la d. future espouse paravant le jourd'hui, moiënant la somme de xxx marcs d'argent, que iceluy leur avoit baillee es presence du notaire, c'est assavoir : en deux potz, six tasses, ung bassin, six cueilleres et deux sallieres, le tout d'argent ».

Ce mois de novembre 1476 fait vraiment époque dans la vie de François de Coesmes. En effet, sept jours après le contrat de mariage de Nicolas, était signé celui de François, à Chartrené, pardevant J. Sauleau, en présence de nobles François d'Aubigné, seig<sup>r</sup> du d. lieu, Roland de la Noue, seig<sup>r</sup> de Taron, François de l'Espervier, seig<sup>r</sup> de Bouloire, Hardy de la Beraudière et Jehan de Montournois, écuyers.

Le futur était Jehan de la Porté, écuyer, seul fils et héritier principal de François de la Porte, seig<sup>r</sup> de Vezins, de Saint-Mars et de Pordic.

Voici les clauses principales du contrat, dont il nous reste une copie bien conservée :

François de la Porte donnait à Jehan la moitié des revenus de Pordic et s'engageait à entretenir les jeunes époux chez lui, à Vezins, de tout ce qui leur serait nécessaire pour soutenir « leur estat ».

Si la vie commune à Vezins finissait par ne plus leur

convenir, il leur abandonnerait alors tous les fruits de Pordic, et en cas de décès de Jehan, ce fief avec tous ses profits serait laissé à la veuve à titre de douaire.

François de Coesmes, de son côté, transportait à sa fille la rente annuelle de cent livres tournois dûe par le seigneur de Maulevrier, et il assignait la même somme à Françoise sur tous ses biens, si la d. rente n'était pas payée exactement par le d. seigneur de Maulevrier. En outre, il donnait cinq mille six cents quatre livres, trois sous, quatre deniers à la future, et sur cette grosse somme il versait immédiatement quatre mille livres, qui devaient être employées à l'acquisition de terres « ou pais d'Anjou ».

Nous savons, grâce à plusieurs quittances de François de la Porte, que le père de la nouvelle mariée paya les seize cents livres restant dues.

Quant à la rente de cent livres, François (sans doute le fils de Guichard de Montberon) refusa dès la première année de la servir à Jehan de la Porte. De là des poursuites, un procès devant le Juge d'Anjou, emploi de toutes les ressources de la chicane par François, puis par Eustache de Montberon, appel au Parlement. Bref, au mois de mai 1487, le seigneur de Lucé fut enfin mis en demeure par son gendre de continuer les poursuites, et, en attendant leur résultat, de l'indemniser de tous ses frais, plus de lui tenir compte des arrérages de la fameuse rente depuis onze ans. François de Coesmes se montra alors d'une dureté et d'une sécheresse qui ne peuvent s'expliquer que par le ressentiment de querelles déjà anciennes entre Lucé et Pordic. Mais il avait signé l'engagement de payer la rente de cent livres, en cas de difficultés avec les maîtres de Maulevrier, et il aurait dû le tenir. La mort de Jean de la Porte, vers le mois de décembre, prévint sans doute la lutte judiciaire à laquelle les deux parties semblaient décidées (1).

(1) Vingt et une pièces, dont quinze sur parchemin (Arch. du ch. de Lucé).

Pendant ces tristes débats, qui n'étaient à l'honneur ni des de Montberon ni de François de Coesmes, l'union de Nicolas et de Madeleine avait été féconde. Leurs enfants grandissaient et animaient de leurs jeux la demeure de leur vieille grand'mère. Nous citerons à ce propos quelques articles d'un mémoire de Jean Menaud, marchand au Maus, qui va de 1480 à 1483. Jehanne Turpin y paraît, comme dans les autres comptes, sous le nom de madamoiselle ; Nicolas, sous le titre de seigneur d'Orthe, et une de ses filles y est nommée : ce sera plus tard la dame de Rambouillet. On y voit aussi Pierre de Coesmes, qui en 1480 n'avait pas encore pris l'habit religieux à Vaas, Estienne de Maridort, une parente des Coesmes, Jehanne d'Eschelles, et « mesdamoiselles Phelipes et Jehanne », dont nous ignorons l'origine.

« Baillé a madamoiselle Phelipes une aulne et ung quartier de gris.

Baillé a Estienne Maridort pour madamoiselle demye aulne de vert de xi<sup>s</sup>.

Baillé a Jehan Laigneau pour madamoiselle Jehanne, qui est a la Chappeliere (en Challes ?) troys quartiers de violet de xxx<sup>s</sup> l'aulne.

Prins par mons<sup>r</sup> d'Orte deux aulnes et demye de gris de Rouen, de xxix<sup>s</sup>, vi<sup>d</sup> l'aulne.

Baillé a madamoiselle par messire Robert Bayn ung tiers de morquin valant x<sup>s</sup>.

Baillé pour madamoiselle Marguerite une aulne et demy tiers de violet de xxx<sup>s</sup> l'aulne, et pour mons<sup>r</sup> Pierre de Coesmes demye aulne et ung seiziesme de vermoil de xxx<sup>s</sup> l'aulne, du commandement de madamoiselle.

Baillé a messire Richart de la Haye, du commandement de mons<sup>r</sup> d'Orte, pour L solz de drap.

Pour la faczon des robes de madamoiselle Phelipes viii<sup>s</sup>, iiii<sup>d</sup>.

Baillé a Martin Gaubert pour les enfans de mons<sup>r</sup> d'Orte

une aulne troys quartiers de garence brune de xxv<sup>s</sup> l'aulne.

Baillé a Franczois Rosty pour mon d. seigr d'Orte deux aulnes de gris de Rouen de xl<sup>s</sup>, vi<sup>d</sup> l'aulne.

Baillé pour Jehanne d'Eschelles deux aulnes et ung quart de morquin de xl<sup>s</sup> l'aulne.... ».

Nous aurions bien d'autres détails sur les hôtes de notre « chastel », et sur leur manière de vivre, si les comptes des receveurs de Lucé et de Pruillé avaient échappé à la destruction. Deux seulement, ceux de Mathurin Louel de 1480-1481, nous sont parvenus, mais mutilés. Le chapitre des mises, toujours si intéressant, manque dans l'un et dans l'autre, et celui des terres hommagées également.

Cette lacune est d'autant plus à regretter que, dans deux autres comptes, le premier du Tourrail en 1460, le second de Chartrené en 1473, qui sont assez complets, on peut constater avec quelle sévérité ils étaient vérifiés, on peut même dire épiluchés par les commissaires que désignait François, lorsqu'il n'avait pu les examiner lui-même. En face de chaque article de mise ou de dépense, on lit dans la marge : « alloué », ou bien « appert par la quittance », ou bien encore, « alloué après serment du recepveur ».

Ce fut en partie grâce à cet esprit d'ordre et à son économie, poussée parfois trop loin, que le seigneur de Lucé put, non seulement reconstruire le château, réparer ses autres manoirs, tenir son « estat » de maison, et payer ses dernières dettes, mais encore acquérir de nouveaux biens. On sait, par exemple, qu'il acheta près du Tourrail deux terres, nommées le Greez et Grillemont, que par puissance de fief il se rendit maître, moyennant une certaine somme, de la Fosse en Lucé, et qu'il remboursa en 1478 les mille écus d'or empruntés autrefois à la « grant bourse de l'église d'Angiers » (1).

Cependant, les occasions de dépenses considérables ne lui

(1) Huit pièces, dont cinq sur parchemin (Arch. du ch. de Lucé).

furent pas épargnées. Il vivait dans un temps où le ban et l'arrière-ban du Maine furent souvent convoqués par ordre royal et envoyés loin de la province. Pendant que les Anglais détenaient encore la Normandie et la Guyenne, lorsque plus tard les Grands, prétendus défenseurs du Bien public, essayèrent plusieurs fois de démembrement le royaume à leur profit et ne rougirent pas d'appeler à leur secours nos anciens ennemis, il fut souvent obligé de prendre « le harnois de guerre ».

Ce ne fut qu'en l'an 1474 que, pour cause de santé, il se fit exempter du service féodal, témoin cet acte du 26 février 1477 :

« Loys, bastard du Maine, ... conseiller et chambellan du Roy, nostre Sire, et commissaire du d. seigneur a faire les monstres et reveues des gens du ban et arriere ban du païs et conté du Maine, a tous ceulx, qui ces presentes lettres verront, scavoir faisons que aujourduy s'est présenté devant nous, tenant les d. monstres, Francozis de Coesmes, seigneur de Lucé, lequel nous a exhibé certaines lettres patentes du Roy, dattees du segond jour de may soixante quatorze, par lesquelles nostre d. Sire veult et mande que le d. seigneur de Lucé soit tenu quitte et exempt de soy presenter aux monstres et de venir en armes aux assemblees de armées qui par luy seroient ordonnees, au moïen des quelles lettres et après que avons esté deuement informé et acertainé des causes contenues en icelles, nous avons le d. seigneur de Lucé tenu pour excusé de soy trouver en ceste presente armee et voïage ordonné de par le Roy, ... et neantmoins le d. seigr de Lucé a voullu envoyer et envoira ses gens, chevaux et son traing avecques Nicollas de Coesmes, son filz aîné, pour servir le Roy en ceste presente annee et voïage de Picardie. En tesmoing des quelles choses nous avons signé ces presentes de nostre seing manuel et scellé de nostre scel ey mis, les jour et an que dessus,

(s.) L. b. du Maine ».

Nous n'avons aucun titre qui nous indique à quelles expéditions François avait pris une part active depuis la délivrance du Maine.

Nous savons seulement qu'en 1472 il avait été nommé, en récompense de ses services, « conseiller et chamberlain du Roy ».

Lorsque, dans son compte de 1476, Antoine Rogier le représente partant pour Cléry, il allait sans doute faire « son quartier » en qualité de chambellan près de Louis XI, qui avait, on le sait, une dévotion singulière pour N.-D. de Cléry.

Comme conseiller du roi, il dut être chargé de nombre de commissions importantes et délicates. En 1479, par exemple, il fut certainement nommé commissaire pour surveiller la « monstre » des francs archers du Maine. On ne peut expliquer autrement l'existence au Trésor de Lucé d'un rôle de cette milice, parfaitement conservé. Ce document précieux mériterait une place distinguée parmi les notes et pièces justificatives d'une histoire générale de notre province. En tête on lit : « Monstre des francs archers du conté du Maine estant soubz la charge de noble et puyssant seigneur, mons<sup>r</sup> de Meigné, tenue au Mans par Guillaume de la Callabriere, lieutenant et commis de mon dit seigr, le XXI<sup>e</sup> jour de febvrier, l'an mil CCCCLXXIX, presens les Esleus du d. lieu et autres ».

Les archers y sont divisés par quinzaines : chaque groupe est commandé par un « quinzainier ».

Citons en passant les noms des archers fournis par Lucé et par les paroisses voisines :

Autre XV<sup>ne</sup> (Vibraye et Sainct Kalles).

Vincent Chauvyn                    pour Tresson et S<sup>te</sup> Osmayne,  
Gillet Lardon                        p<sup>r</sup> Challe et Volnay.

Autre XV<sup>ne</sup> (id.)

Jehan Auffaige                    p<sup>r</sup> Congners, S<sup>te</sup> Cerote et  
S<sup>t</sup> George.

Autre XV<sup>ne</sup> (Saint Vincent).

Jean Leroy	p <sup>r</sup> S <sup>t</sup> Vincent du Lorouer,
Jehan Freart	p <sup>r</sup> Courdemanche,
Pierre Sourdron	p <sup>r</sup> Lucé,
Gillot Richart	p <sup>r</sup> Villaines souz Lucé,
Guillaume Guillemer	p <sup>r</sup> L'Homme et S <sup>t</sup> Pierre du Lorouer.

Autre XV<sup>ne</sup>.

Michel Richart	pour Theloché,
Hardouin Daulphin	p <sup>r</sup> S <sup>te</sup> Croix et Parigné,
Micheau Blanchart	p <sup>r</sup> S <sup>t</sup> Mars d'Oustillé. (1).

Parmi les faveurs que François obtint du roi Louis XI dans les dernières années de ce prince, nous ne connaissons que la suivante, qui, au premier abord, paraît étrange. Mais, quand on se rappelle Plessis-lès-Tours, on comprend tout le prix que le sire de Coesmes devait attacher au don royal. Il s'agissait de la permission d'avoir à Lucé « justice a quatre pilliers ». Les lettres patentes, en vertu desquelles François était gratifié d'un aussi triste privilège, sont du mois d'août 1482.

Sous Charles VIII, François conserva ses fonctions de conseiller et de chambellan. Il jouissait à la cour du jeune roi d'une considération dont nous avons la preuve dans une lettre datée de janvier 1485, et apportée à Lucé par René Milles, « chevaucheur d'escuyrie du Roy », le 31 du même mois. C'est un document vraiment historique, qui fait honneur au sire de Coesmes, et qui montre les efforts d'Anne de Beaujeu pour réprimer les excès des gens de guerre. Sur le dos de la missive on lit : « A nostre amé et feal conseillé et chambellan, le sr de Lucé, près Le Mans ». Malgré son étendue, nous ne pouvons abrégier une pareille pièce :

(1) Nous n'avons, à notre grand regret, trouvé ni Pruillé, ni Montreuil. Quant à Saint-Mars-de-Loquenay, il fournissait, conjointement avec la Fontaine-Saint-Martin, un archer, nommé Girard Blanchet.

« De par le Roy,

Nostre amé et feal, pour le grant desir que nous avons d'oster la pillerie, qui est de present sur nostre peuple, nous avons ordonné plusieurs commissaires pour refformer toutes les compaignies de gens de guerre de nos ordonnances et leur faire reparer toutes les faultes, pilleries et griefz qu'ilz povent avoir faiz a nostre dit peuple, entre lesquels nous vous avons ordonné commissaire pour refformer les gens de guerre dont a la charge de par nous nostre amé et feal conseiller et chambellan, Jehan du Bellay, chevallier, et pour ce faire, vous envoyons nos lettres patentes de commissaire. Si voulons et vous mandons que incontinent vous transportez par tous les lieux ou iceulx gens de guerre ont esté et passé, partans du lieu de Dung le Roy et des environs pour aller loger au Mans, ou ilz sont de present en garnison, et tous ceulx que trouverez avoir pillé, prins vivres sans payer sur nostre d. peuple, tirans a leur d. garnison, ou avoir fait autres maulx a icellui, pugnissez les ou faites pugnir selon le contenu de nos d. lettres de commissaire, sans y faire aucune dissimulacion soubz umbre ne pour quelque cause que ce soit, et y procedez si vertueusement que tous les autres y preignent exemple, par faczon et maniere que doresnavant telles pilleries cessent et que nostre d. peuple puisse vivre en pascience et bonne tranquillité, et si les aucuns des d. gens de guerre avoient prins et pillé sur nostre d. peuple si largement qu'ilz n'eussent pas de quoy restituer tout ce qu'ilz debyroient au d. peuple, faites rediger par escript la debte d'un chacun et a quelles gens il sera deu, et en rapportant la declaracion des d. debtes, certifiée par vous, et les baillant a la monstre prouchaine, qui se fera des d. gens de guerre, aux commissaires qui la feront, nous avons ordonné qu'elles soient payees sur leurs gaiges, et n'y aura aucune faulte.

Donné a Moleins, le            jour de Janvier, l'an mil III<sup>e</sup>  
quatre vingt et cinq.

(s.) Charles ».

Nous possédons fort peu de documents concernant les rapports de François de Coesmes avec ses divers suzerains immédiats. Ce sont, pour la plupart, des offres de foi et hommage. Quant aux aveux, notre registre d'Inscription signale l'existence au Trésor de la copie de celui que François rendit le 5 mars 1479 à Charles II, comte du Maine. Ce document, dont nous ne pouvons trop regretter la perte, était « couvert de velours noir avec des clous de vermeil doré ».

Si, de la part des comtes Charles I<sup>er</sup> et Charles II, puis des rois Louis XI et de Charles VIII, tous les quatre successivement barons de Château-du-Loir, le sire de Coesmes n'eut pas à supporter de mauvais procédés en qualité de vassal, comme seigneur de Lucé; si, pour ses terres d'Anjou, il ne fut par molesté pas le bon roi René, par ses successeurs et par le duc d'Alençon, Jean II, il dut, comme seigneur dans le Sonnois et la vicomté de Beaumont, se trouver souvent dans un cruel embarras, lorsque son suzerain, le même Jean II, oubliant tous ses devoirs, complotait si honteusement contre la couronne et la sûreté du royaume.

Mais ce fut en Bretagne surtout qu'il sentit combien il était difficile d'avoir affaire à plusieurs maîtres. Seigneur de Saint-Nazaire, il devait foi et hommage au duc François II. Il fut obligé de se déclarer franchement pour ou contre ce prince, lors de la guerre folle entreprise par ce dernier au profit de Louis d'Orléans, et, au risque de perdre sa seigneurie bretonne, l'héritage de sa mère, il demeura fidèle au roi. Saint-Nazaire, en effet, fut confisqué par François II, et donné à un certain Guillaume de Supplenville, qui ne tarda pas lui-même à entrer dans l'armée royale. Les « fruitz

et revenues » du fief furent alors « ottroiez » à Nicolas Payen, seigneur de la Pannerie, conseiller et chambellan du duc d'Orléans (1).

Lorsque ce favori de Louis fut mis en possession de Saint-Nazaire, François de Coesmes était mort.

Ce ne fut sans doute qu'après le mariage de la duchesse Anne, fille et héritière de François II, avec Charles VIII, que la maison de Coesmes recouvra le fief donné à Nicolas Payen.

Dès 1479, la santé du seigneur de Lucé avait été assez ébranlée, pour qu'il jugeât le moment venu de faire son testament. Nous ne citerons de cette longue pièce que les lignes suivantes :

« Ou nom du Pere, du Filz et du Saint Esprit, amen.

Je, François de Coesmes, seigneur de Lucé, sain de pancee, combien que de corps je soye retenu par suite de malladie, considerant qu'il n'est rien plus certain que la mort, et que l'eure en est incertaine, ne voulant deceder de ce monde en l'autre sans testater et faire mon testament et ordonnance, fays et ordonne mon d. testament et ordonnance des biens, qu'il a pleu a mon benoist createur me donner et prester en ce pouvre monde, en la fourme et maniere qui s'ensuit :

.....

Veil et ordonne que mon pouvre corps soit mis et ensepulturé en nostre mere sainte Eglise ou couvent de Nostre Dame du Carme d'Angiers, ou je eslis ma sepulture, en la chappelle de Nostre Dame de Recouvrance....

Je veil et ordonne qu'il soit donné a l'eglise de Nostre Dame de Villaines près Lucé une chappelle complete, c'est assavoir : une chasuble, l'estolle, le phanon, l'aube et l'amiet avecques la sainture.

....Je veil et ordonne qu'il soit donné et desparty aux pouvres ladres jusques a la somme de cent solz....

(1) Une pièce sur parchemin (Arch. du ch. de Lucé).

Ce fut fayt en ma maison de Chartrené le xxvi<sup>e</sup> jour de septembre, l'an mil cccc soixante et dix-neuf (1).

François de Coesmes a dû mourir vers le mois de mai 1488, à l'âge de soixante-quatre ans ou environ.

(1) Pièce sur parchemin (Arch. du ch. de Lucé).

## V. ALOUIS.

(A suivre).

---

---

LE CHATEAU SEIGNEURIAL  
DE  
SAINT-LAURENT-DES-MORTIERS  
D'APRÈS  
LES DOCUMENTS INÉDITS  
( 1356 - 1789 )

---

I.

Comme les édifices légués par l'antiquité romaine, les forteresses élevées au moyen âge sur le sol de notre pays ont eu trois destinées différentes. Les unes, échappées aux fureurs des discordes civiles et des invasions étrangères, conservent encore aujourd'hui leurs ponts-levis, leurs portes, leurs poternes, leurs tours, leur donjon, leurs créneaux et leurs machicoulis. Une ingénieuse restauration a pansé leurs blessures, et l'étude approfondie de ces curieux monuments permet aux archéologues de reconstituer, dans tous ses détails, l'histoire de la vie féodale. Les autres, moins heureuses, ont été victimes des guerres et des révolutions. Leurs ruines mélancoliques, dont un épais manteau de lierre recouvre la nudité, se dressent sur la motte dénudée, surplombant les vallées ou dominant les rivières. L'aspect de ces glorieux débris d'un passé héroïque captive les natures rêveuses et séduit le pinceau des artistes. Enfin un grand nombre de ces constructions ont dis-

paru, sans laisser aucun vestige. *Etiam periere ruinæ!* C'est dans cette dernière catégorie que doit être rangé l'ancien château de Saint-Laurent-des-Mortiers (1).

Cette petite ville était une des places les plus importantes et les mieux fortifiées du Haut-Anjou à l'époque de la guerre de Cent-Ans. Située sur les marches de cette province, non loin de la frontière du Maine, elle était considérée, à juste titre, comme l'une des clefs du duché (2). Elle était le siège d'une châtellenie assez étendue.

Pendant toute la durée du XIV<sup>e</sup> siècle, le château de Saint-Laurent-des-Mortiers, cité déjà parmi les lieux forts français, en 1356, au temps de Duguesclin (3), demeura à l'abri des agressions des ennemis. C'est seulement au commencement du XV<sup>e</sup> siècle que les Anglais essayèrent de s'en emparer et réussirent à s'en rendre maîtres.

Le vieux chroniqueur Bourdigné raconte que, peu de temps après, les Français enlevèrent cette place aux envahisseurs (4). « Aussi en ce temps, dit-il, les sires de Rays et de Beaumanoir violemment conquirent sur les Angloys les fors chasteaux du Lude et de Saint Laurens des Mortiers en Anjou par le conseil du

(1) Saint-Laurent-des-Mortiers, canton de Bierné. — *G. de Sancto Laurentio*, 1169 (cartulaire du Ronceray). — *S. Laurentius de Morteris*, 1206 (cart. de l'Hôtel-Dieu d'Angers, f<sup>o</sup> 416). — *Saint-Lourentz-des-Mortiers*, 1307 (abb. de la Roë, II, 180). — Ancienne châtellenie. — Paroisse de l'Anjou, diocèse d'Angers, de l'archidiaconé d'Outre-Maine, doyenné d'Ecuillé, réunie au diocèse du Mans par le concordat de 1801, aujourd'hui du diocèse de Laval. Patron : Saint-Laurent ; présentateur et collateur : l'évêque d'Angers. — Elle dépendait de l'élection et sénéchaussée de Château-Gontier. (*Dictionnaire topographique de la Mayenne*, p. 296. — *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 366).

(2) Archives nationales P 4339, n<sup>o</sup> 430.

(3) *Tableau des lieux forts occupés en France par les compagnies anglo-navarraises de 1356 à 1364, Histoire de Bertrand Duguesclin et de son époque*, par Siméon Luce, t. I, p. 489.

(4) *Hystoire agrégative des Annales et Croniques d'Anjou.... par noble et discret missire Jehan de Bourdigné*, f<sup>o</sup> CXXXVIII, r<sup>o</sup>.

seigneur de la Trimoille pour lors singulier et féal amy du Roy ». (1426-1427). L'historien Barthélemy Roger (1), la Chronique de la Pucelle, J. Chartier (2) et les autres auteurs qui ont retracé les péripéties de la lutte entre la France et l'Angleterre mentionnent également ce double fait d'armes (3). Un écrivain moderne place ces événements après la prise de Malicorne (4).

La chronique anglaise de Grafton confirme ces divers récits (5). « After the takyng of this towne (Pountorson), and after the Lorde of Rais was departed out of the territorie of Mayn as you have heard, Christopher Hanson, Philip Gough, Martyn Godfrey called the scaler, and diuerse other of the garrison of Saint Suzau, to the number of XXX Archers, went out in a mornyng to seeke their aduentures, and came neere to the Castell of Saint Laurence de Mortiers, (at the same very season), when Sir Iames de Sepaulx, capteyne of the same, was gone out of his Castell, with the greatest number of his retinewe, to a Church directly against the Castell. In the Masse tyme, the Englishmen entered by subtilitie into the gate, and so gat the Dongeon. And when sir Iames returned from Masse, as he entered into the gate he was taken, and his men fled, and so was the Castell furnished with Englishe-men, and Capteine thereof was appoynted, Sir William Oldehaule ». Les seigneurs français reprirent cependant, l'année suivante, cette forteresse.

Mais, quatre ans après, en 1432, le comte d'Arundel envahit l'Anjou avec une armée formidable. « En ce

(1) Barthélemy Roger, *Histoire d'Anjou*, p. 331.

(2) *Chronique de la Pucelle*, C. 22. — Chartier, *Histoire de Charles VII*, C. 22, 23, 25.

(3) *Les limites de la France au temps de Jeanne d'Arc*, *Revue des Questions Historiques*, livraison du 1<sup>er</sup> octobre 1875, p. 479.

(4) J.-R. Pesche. *Dict. top. de la Sarthe*, t. I, p. 213.

(5) *Grafton's Cronicle*, t. I, p. 573.

temps, écrit Bourdigné, le conte d'Arondel, anglois, descendant en Anjou, assiégea un fort chastel, nommé Mellay, situé près la forest de Boyère, appartenant au seigneur de Laval, lequel il eut par composition; puis le commanda raser et démolir. Et autant en fist-il au chastel de Saint Laurens des Mortiers, en Anjou, lequel fut par luy prins et abatu en vengeance de la grant résistance qu'il y avoit trouvée (1) ». L'auteur de la chronique de Grafton rapporte sommairement cette destruction. « In the meane way, took the Castels of Mellay and saint Laurence » (2).

Les chefs anglais qui avaient pris le château de Saint-Laurent-des-Mortiers, en 1427, étaient des capitaines renommés. Christophe Hanson figura en 1447 au nombre des officiers chargés par le gouvernement d'assister et de participer aux négociations relatives à la conclusion de la paix entre les deux royaumes si longtemps rivaux (3), et aux conférences dont la cathédrale du Mans fut le théâtre. En 1450, il combattait dans l'armée anglaise, en Normandie, comme lieutenant de Mathieu Gough, capitaine et gouverneur du château de Belesme, dont était seigneur Monseigneur de Buckingham. William Oldehaule, chevalier, célèbre par sa bravoure et son audace, se distingua aux batailles de Cravant et de Verneuill, en 1423 et 1424. Ce personnage avait reçu, en 1426, mission de veiller à la sûreté de la ville d'Argenton tombée au pouvoir des troupes anglaises. Il guerroya ensuite sous les ordres du régent Bedford, et figurait, en 1459, à la réunion du parlement (4). Quant

(1) Bourdigné, f<sup>o</sup> CXLI, v<sup>o</sup>.

(2) *Grafton's Chronicle*, t. I, p. 599.

(3) *Worcester's Collections concerning the affairs of the Normandy and France*, II, pp. 627, 691, 85, 385, 394, 412.

(4) Ms. Gaignières 557.—Ms. Harl. 450, 51.—*Worcester's Collections*, II, pp. 553, 585, 622, 771.—*Wilhelmi Wyrcester annales rerum anglicarum ex autographo in bibliotheca Collegii Armorum Londini, anno gratiæ 1459.*

à Jehan de Scépeaux, il appartenait à une ancienne famille de chevalerie qui gardait le nom d'un fief situé dans la paroisse d'Astillé près Laval (1). Cette seigneurie avait droit de gibet à trois piliers. Les Scépeaux portaient : *Vairé et contrevaire d'argent et de gueules de six ou huit pièces*. Devise : *Spem in contra spem*. Cimier : *Un cerf*. Supports : *Deux lions* (2).

## II.

La ruine du château de Saint-Laurent-des-Mortiers fut complète. La châtellenie appartenait alors à la couronne et relevait directement du roi. Les divers seigneurs auxquels elle fut concédée la possédaient à titre temporaire. Ils la tenaient du monarque par engagement, c'est-à-dire qu'il n'en avaient la jouissance que pour une certaine durée déterminée. Les censifs du moyen âge citent « le fief le roy, le clos du grand roy », qui perpétuent le souvenir de cette dépendance de la seigneurie vis-à-vis du pouvoir souverain.

En 1233, Pierre, fils aîné de noble homme, J., comte de Vendôme, seigneur de Laurent-des-Mortiers, fait connaître que l'oncle de son père, Geoffroi de Vendôme, alors seigneur de Saint-Laurent-des-Mortiers, a donné aux moines de Saint-Aubin, pour la rédemption de son âme et des âmes de son père, de sa mère et de son seigneur le roi Richard, le prieuré de Signé, *prioratum apud Seigne*, en libérant de toute coutume tout l'enclos, privilèges et donation confirmés par son père Jean, et à son tour il leur renouvelle ce don contre les prétentions injustes de son bailli (3). Les Bouchard de

(1) *Chroniques Craonnaises*, p. 538.

(2) *Armorial général de l'Anjou*, XIV<sup>e</sup> fascicule, p. 203.

(3) Archives de Maine-et-Loire, série H, n<sup>o</sup> 383, Abbaye Saint-Aubin d'Angers (orig. jadis scellé sur cordon de soie blanche, rouge, jaune et verte.)

Vendôme portaient : *D'argent, au chef chargé de gueules, au lion d'azur armé, couronné et lampassé d'or, brochant sur le tout.* Cri : Saint-George ! Timbre : *Une liasse de plumes de paon.* La descendance de Bouchard 1<sup>er</sup>, l'auteur commun, décédé vers l'an 1012, s'éteignit au XIV<sup>e</sup> siècle, dans la personne de Bouchard VII, dont la sœur et unique héritière, Catherine de Vendôme, épousait en 1375 Jean de Bourbon ; union d'où sortit la seconde maison des comtes de Vendôme qui cantonna des mêmes armes, son écu, qui était : *De France, à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent* (1).

Le 1<sup>er</sup> mai 1412, le traité de mariage de Yolande, seconde fille de Louis II, roi de Sicile et duc d'Anjou, et d'Yolande d'Aragon, avec Jean d'Alençon, deuxième fils du comte d'Alençon, fut conclu à Sablé. Par ce traité, ledit roi donnait à sa fille la terre de Saint-Laurent-des-Mortiers et soixante mille francs, et le comte donnait à son fils, le vicomté de Beaumont (2).

Le héros de la victoire de Baugé, Jean de Fontaines, que les chroniques appellent Guériu, lui donnant le nom du fief, et qui était fils de Hardouin, chevalier, sieur de Fontaine-Guériu, Gée, l'Île-du-Loir, Courteilles, reçut en don, le 26 février 1422, la terre de Saint-Laurent-des-Mortiers (3). Il mourut vers 1428, et non

(1) Gilles le Bouvier, *Armorial de France* de 1450, p. 48. — Le père Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, 1726, 3<sup>e</sup> éd., t. I, pp. 318 et 322.

(2) G. Ménage, *Seconde partie de l'Histoire de Sablé*, p. 45. — Archives nationales P 4334/18 n<sup>o</sup> 67. — Elle épousa, en secondes noces, François, duc de Bretagne, et mourut en 1440, le 17 juillet, suivant l'*Art de vérifier les dates* (XIII, 231), le 16 ou le 17 avril, suivant l'indication des calendriers de la maison d'Anjou. (Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, t. I, p. 35, note 2). — Cependant, suivant la *Seconde partie de l'Histoire de Sablé*, le premier mariage ne fut pas fait. — Voir les Annotations de Godefroy sur l'*Histoire de Charles VI* de Juvénal des Ursins, et l'*Histoire du Perche* de Gilles Bry.

(3) *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 165.

comme l'ont répété tous les historiens, à la bataille de Cravant, en Bourgogne (1423). Sa veuve, Jeanne Aménart, était remariée dès avant 1431 à Olivier de la Porte. Jean de Fontaines s'armait : *De gueules, à l'aigle éployée d'or, becquée et membrée d'azur* (1).

Le 8 janvier 1438, René d'Anjou vendait à Bertrand de Beauvau, sire de Précigny, son grand-maitre d'hôtel, la châtellenie de Saint-Laurent-des-Mortiers, pour la somme de 22,000 royaux d'or, destinés à l'équipement de ses troupes et à leur transbordement au royaume de Sicile (2). Bertrand de Beauvau portait, sur son tombeau, aux Augustins, d'après les manuscrits 993 et 999 de la Bibliothèque d'Angers : *D'argent à quatre lionceaux mi-parti de sinople et de gueules, accompagné d'une étoile de... en cœur.*

Le 6 janvier 1466, à l'issue des vêpres, les habitants de Saint-Laurent-des-Mortiers, convoqués au son des cloches, se réunissaient en assemblée paroissiale, devant l'église, sur la place publique, pour délibérer au sujet d'un accord proposé par Michel Possard, seigneur de la Sionnière d'Argenton. Le seigneur offrait au procureur de la fabrique, appelé maitre Jehan Bodin, d'acheter, pour cinquante-six livres, une rente de quarante-sept sols six deniers qui était due à ladite fabrique par les copropriétaires des closeries de Lorière et du Ribay, nommés Jehan le Gentilhomme, Guillaume Henry, Guillaume Lemesle, Jehan Collinet, Jehan Verron, et autres « frarescheurs ». Messire Amaury Thoreau, seigneur de la Petite-Roche, Colas Ligier, châtelain de Saint-Laurent-des-Mortiers, N. Fléault, seigneur du Heauhne, et vingt-deux autres notables de la paroisse, « eul-

(1) Gaignières, Armorial Mss. p. 18. — Gencien, Mss. 996, p. 39.— La Chesnaye des Bois dit : *D'argent au chevron de sable, accompagné de trois mouchetures d'hermines de même.*

(2) Archives nationales KK 4116, f° 514,

*disans et faisans la plus grant et saine partie d'iceulz manans et habitans* », assistaient à la réunion présidée par le curé, maître Jehan Ligier (1).

Louis XI envoya en 1472 Pierre de Cerisay, conseiller au parlement, prendre possession de la seigneurie de Saint - Laurent - des - Mortiers, qu'un arrêt enlevait au sire de Précigny pour l'adjuger à Jacques de Bueil. Le conseil ducal s'y opposa énergiquement, par la raison que ce fief dépendait de l'apanage et ne pouvait être aliéné (2).

### III.

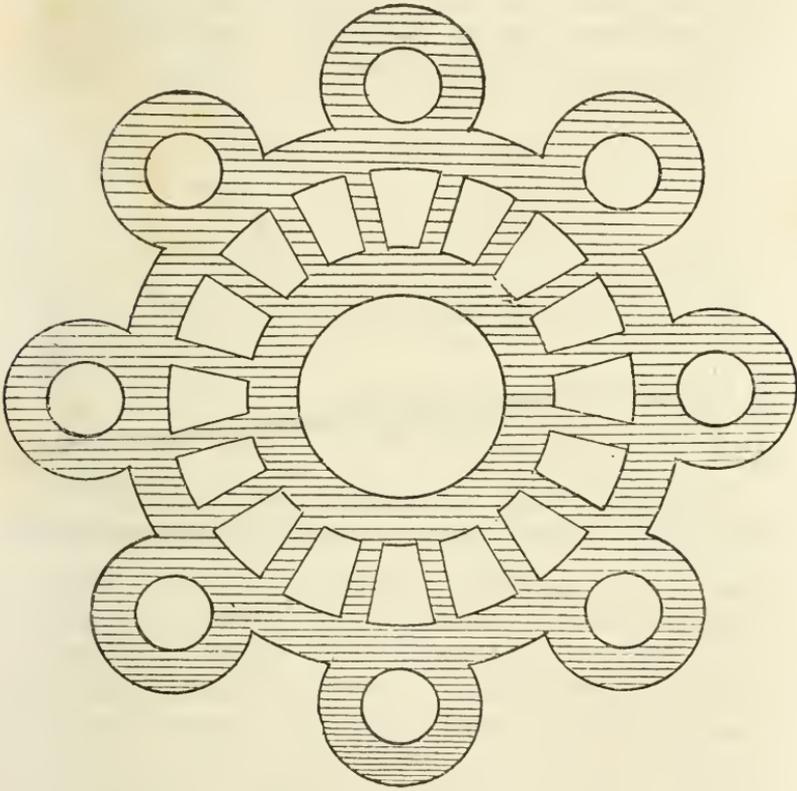
Dans un censif de 1525, conservé à la Bibliothèque de la ville de Château-Gontier, on trouve plusieurs mentions relatives aux ruines du château de Saint-Laurent-des-Mortiers : « Un jardrin sis devant le chasteau joignant le chemin de Saint Laurens à Angers. — La maison et estraige près la Roche-Bonaiseau appelé la mothe au comte. — Le cloux le comte. — L'aistre au comte. — L'aistre à la Rayne. — Le fief le Roy. — L'estang du chasteau. — Les mazerils sis devant le chasteau (3) ».

(1) Archives du château de la Sionnière.

(2) Archives nationales P 1334/9, f<sup>o</sup> 164, v<sup>o</sup>.

(3) *Papier des cens, tailles et devoirs deuz à la terre et seigneurie de Saint Laurens des Mortiers par les personnes et pour les causes y contenues et aux termes cy après declairez au jour et feste de la decollation [de] Saint Jehan Baptiste et de la Toussains, receuz par Estienne Regnard, receveur et fermier de ladite terre pour lesdicts termes.* Ces comptes, commencés le jour de la Toussaint de l'an 1525 et terminés le dernier jour du mois d'octobre de l'an 1526, furent rédigés par Antoine Morre, « chanoine de Saint Jehan d'Angers », en qualité de procureur de n. h. François Carreau, seigneur de la Carrière, pour être présentés à maître Thibault, receveur ordinaire d'Anjou. Le manuscrit est couvert d'une élégante reliure en veau gaufré. (un vol. in-f<sup>o</sup> (petit), 63 feuilles, papier, 1525-1526).

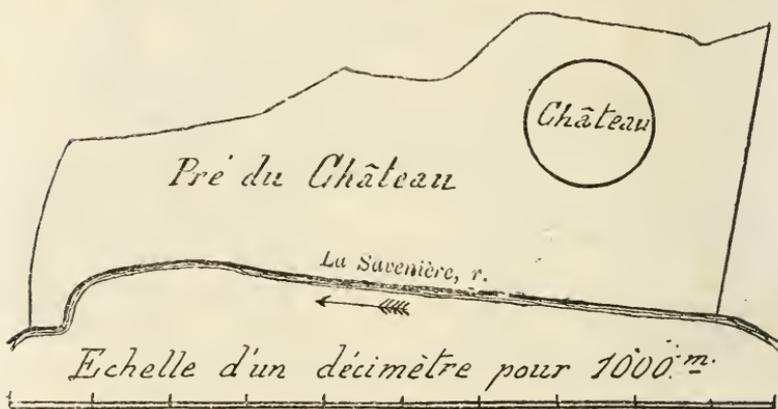
La famille de Salles était engagiste de Saint-Laurent-des-Mortiers au XVI<sup>e</sup> siècle. En dépouillant les archives communales de Saint-Laurent-des-Mortiers, nous avons retrouvé un ancien plan du château dressé le 25 mai 1813 par les soins de l'autorité municipale représentée par le maire, M. de Bonchamps.



D'après ce plan, la forteresse se composait d'une large enceinte octogonale embastionnée de huit tours rondes réunies entre elles par des courtines. Au centre régnait le donjon relié à l'enceinte par des murailles

qui divisaient la cour intérieure en huit secteurs ; autour s'étendaient des douves larges et profondes. Cette disposition était éminemment propre à la défense. La place était elle-même, comme nous l'avons dit, entourée d'un système de remparts.

Le château avait été construit sur le domaine de *Heaulme* ou *Heyaulme*. Nous avons donné, dans un autre travail, la liste des seigneurs de cette terre (1). Ce fief important n'est pas mentionné dans le *Dictionnaire topographique de la Mayenne*, et il semble avoir été inconnu de l'au-



teur bien qu'une habitation moderne, située à l'entrée du bourg actuel de Saint-Laurent-des-Mortiers, ait gardé cette désignation. Le mot *heaulme* rappelle le souvenir de la chevalerie. On s'en servait pour caractériser une espèce de casque fermé, en usage au moyen âge. Le heaulme dans les armoiries était un signe de noblesse. Placé au haut des châteaux, il annonçait l'hospitalité (2). Une prairie porte encore le nom de « *pré du château* » ;

(1) Voir la *Revue de l'Anjou*, 1883, t. I, p. 150, note 3. — Voir aussi les Archives du Plessis-Villoutreys, les titres de Coulongé et les manuscrits de la Bibliothèque de la cure d'Argenton.

(2) Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie considérée comme un établissement politique et militaire*, Paris, 1759-81.

elle est bordée par le ruisseau la Savenière, affluent de celui de Morton. Un autre pré est appelé « *le pré de la butte* », en mémoire de la motte sur laquelle la forteresse avait été bâtie. Il fait face au lieu du Bignon. Au près s'étendait un grand étang dit « *l'Étang du Haulme* », aujourd'hui converti en six belles prairies. Cet étang avait une chaussée mobile que l'on ouvrait quand on voulait submerger les terres, et que l'on entrebailait quand on désirait seulement les féconder par des irrigations. Il a été comblé vers 1790 (1). Selon la tradition, il était très poissonneux. A cette époque, le panier de poissons se vendait quatre à cinq sols (2). Les étangs de Baraise étaient voisins du précédent.

Les derniers vestiges du château ont été enlevés successivement dans la première moitié de ce siècle. On montrait encore, il y a quarante ans, un caveau, solidement établi, au côté nord duquel était ménagée une petite porte basse. Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les propriétaires des ruines, entre autres M. de Villoutreys de Brignac, avaient accordé volontiers aux habitants la permission d'emporter les pierres éparses pour les utiliser dans la construction des maisons du bourg (3). M. de Bonchamps s'en servit pour bâtir le Bignon (4). Des traces de souterrains avaient été découvertes, dans la partie méridionale de la localité, sur plusieurs points assez éloignés les uns des autres. On avait également mis à jour des fondements considérables, en creusant le roc en différents endroits, ce qui prouve que le château et ses dépendances occupaient, au moyen âge,

(1) Archives de la cure de Saint-Laurent-des-Mortiers. — L'étang du château est cité dans les comptes de Guillaume Tual, receveur de Jean Bourré (1463-1466). Voir la *Revue de l'Anjou*, 1883, t. II, p. 179.

(2) *Ibid.*

(3) Archives de la cure de Saint-Laurent-des-Mortiers.

(4) Bignon (le), chât. et f. commune de Saint-Laurent-des-Mortiers. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 29).

un espace très étendu. Suivant une légende transmise fidèlement d'âge en âge, la tour du clocher de l'église aurait servi primitivement de beffroi au castel du Heaulme. L'emplacement de la forteresse et des bâtiments qui y étaient annexés aurait donc eu un développement presque double, et le château aurait été protégé, autrefois, par une seconde enceinte, beaucoup plus étendue que la première, dans la partie du territoire non défendue par les eaux de l'étang aujourd'hui comblé. Ce lieu est souvent mentionné dans les titres de la famille de Salles. (1). Les archives des Racappé le citent également (2).

#### IV.

Les seigneuries de Miré et de Sœurdres, ainsi que la terre de Molizé (Maine-et-Loire), appartenaient également, à la même époque, aux de Salles qui tenaient résidence au château de Beaumont en Saint-Laurent-des-Mortiers. Cette habitation, qui existe encore aujourd'hui, était jadis ornée d'un fronton. Dans la grande salle, servant actuellement de cuisine, régnait une vaste cheminée décorée de fleurs de lys. Toutefois il semble que cette demeure resta inachevée, autant que l'on peut en juger par l'inspection des pierres d'attente qui permet de supposer qu'un deuxième pavillon devait être bâti à l'aile

(1) Cette maison s'armait : *D'argent, à trois annelets de sable posés deux et un, à la bordure de gueules, fort large, pour brisure.* (Audouys, mss. 994, pp. 160, 166). — D'autres auteurs disent : *D'argent, à trois hamaïdes de sable, à la bordure de même.* — Urbain de Salles portait en 1597 : *D'hermines au chef chargé de cinq losanges de gueules.* (Prieuré d'Aquitaine, documents réunis par P. Labbe. Paris 1657).

(2) Les Racappé s'armaient : *De sable à six roquets ou rocs d'échiquier d'argent à l'antique posés trois, deux et un.* (Audouys, mss. 994, p. 146.) D'Hoziér donne les armes suivantes : *Tranché d'or et d'azur à une étoile de huit rais de l'une en l'autre.* — Voir aussi les Archives de Maine-et-Loire, série E, 3733.

gauche afin de compléter l'ensemble de la construction. La chapelle n'offrait aucun caractère artistique (1). Le fief Cornu, la Roche-Thoreau, le Heaulme, la Grande-Roche, Beaumont et Cremaillé-Beaumont constituaient alors l'ensemble de la seigneurie (2).

Renée-Françoise Belossier, veuve de Charles-François de Salles, fut enterrée à l'âge de quatre-vingts ans, le 29 septembre 1738, dans le chœur de l'église de Saint-Laurent-des-Mortiers, en présence de Henry-Michel-Augustin de Racappé, chevalier, marquis de Magnannes, maître de camp de cavalerie, guidon des gendarmes de Bretagne, seigneur de Ménil, mari de Louise-Charlotte-Marie Leroux de la Roche-des-Aubiers, fille de Louis-Pierre-Georges Leroux de la Roche-des-Aubiers, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Marie-Françoise de

(1) Les seigneurs de Beaumont, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s., furent : *Lancelot* de Salles, 1539. — *Antoine* de Salles, mari d'Anne Bourel, nommé le 2 février 1589 gouverneur de la ville et du château de Sablé, chargé le 18 avril par Bois-Dauphin de lever un corps de fantassins et de cavaliers, (composé de 120 arquebusiers à pied et de 6 arquebusiers à cheval, pour la Ligue), confirmé dans sa dignité par lettres du duc de Mayenne données « au camp de la Ferté-Milon le XXIX<sup>e</sup> jour de juin », inspecteur de la « monstre » faite à Sablé le 2 novembre de la même année. Des lettres-royaux de Henri IV annulèrent et supprimèrent toutes les procédures pour faits de guerre contre le seigneur de Beaumont, qui fut plus tard dispensé du ban et arrière-ban pour ses bons services. Le roi lui accorda l'autorisation « de chasser et tirer de l'arquebuse tant en ses boys, sur ses terres et domaynes que noz estangs, marais et rivières ». — *Charles* de Salles, mari de Jeanne de Charnacé, 1620. Son épouse est inhumée le 20 sept. 1641 devant le grand autel de l'église paroissiale. — *Gabriel* de Salles, chevalier, 1647-1655. — *René* de Salles, écuyer, époux d'Urbaine Leroux de la Roche-des-Aubiers, 1655-1659. — La châtellenie fut saisie, à la requête des créanciers du défunt, à plusieurs reprises. — *Charles-François*, marquis de Salles, époux de Renée-Françoise Belossier, 1680-1735. — La chapelle seigneuriale de Beaumont avait été reconciliée en 1711. (Archives de Maine-et-Loire, série E, 3912. — Archives de la Mayenne, série B, 2777 et suiv. — Archives du château du Plessis-Villoutreys. — Registres paroissiaux de Saint-Laurent-des-Mortiers).

(2) Archives du château du Plessis-Villoutreys.

Salles, petite-fille et unique héritière de Charles-François de Salles et de ladite dame Belossier (1). Henry-Michel-Augustin de Racappé s'était marié le 6 juillet 1726, par contrat passé à Angers devant maître Leduc, notaire royal. Il acquit le marquisat de Château-Gontier le 20 mai 1739, de Félix Aubry de Vastan. Il mourut en 1755. C'est ainsi que la châtellenie de Saint-Laurent-des-Mortiers, passa, avec les seigneuries de Miré, de Sœurdrès, etc., aux mains de la famille de Racappé.

Après le décès de son mari, Louise-Charlotte-Marie Leroux de la Roche-des-Aubiers épousa, en secondes noces, Georges, vicomte de Rougé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Pauly. Elle était veuve, de nouveau, quand elle vendit le 1<sup>er</sup> mars 1760, pour 438,000 livres, par contrat passé devant Bry, notaire à Angers, le marquisat de Château - Gontier à Gilbert-Hardy-Germain de Villoutreys, chevalier, seigneur du Bas-Plessis, fils de Louis de Villoutreys et de Marie Leroux de la Roche-des-Aubiers (2). Elle s'unit, en troisièmes noces, à Michel-Jérôme d'Andigné, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Piémont. Elle avait perdu ce troisième époux quand elle céda le 18 janvier 1765 la terre de Beaumont à M. de Villoutreys, pour 60,000 francs, « à la réserve des étangs et parties des fiefs, seigneuries, droits et domaines qui étaient d'engagement de domaine du Roi ».

## V.

Comme aucun des détenteurs successifs de la châtellenie n'avait eu souci de réparer les désastres causés par

(1) Registres paroissiaux de Saint-Laurent-des-Mortiers.

(2) Archives de Maine-et-Loire, série E, n<sup>o</sup> 4151.

l'invasion anglaise au XV<sup>e</sup> siècle, les restes du château s'étaient dégradés peu à peu. Le jeudi 29 août 1771, un procès-verbal de montrée de l'emplacement de l'ancienne forteresse féodale fut dressé par le ministère de Mathurin-Jean Mottier, notaire royal des sénéchaussées d'Anjou, et par Audrayne, expert-arpenteur, demeurant à Nuillé-sur-Vicoin, à la requête du sieur André Bordillon, fermier, demeurant au bourg de Saint-Laurent-des-Mortiers, « propriétaire à titre de rente d'un terrain à lui baillé par Messire Gilbert-Hardy-Germain de Villoutreys, chevalier, seigneur du Bas-Plessis, de Clairembault, Saint-Laurent-des-Mortiers et autres lieux, époux de Henriette-Thérèse de la Forêt d'Armaillé. » Ce terrain était « pour partie en pré et le surplus en buttes et broussailles contenant un journal et demy, joignant d'un côté le rivage de l'étang dudit Saint-Laurent, et d'autre côté, au couchant, un petit chemin qui conduit de Saint-Laurent à Contigné, et d'autre bout, le jardin du sieur Noguét. » Le sieur Bordillon en était propriétaire, « à la charge de payer un denier de cens et devoir féodaux, au terme de Notre-Dame Angevine, et trente livres de rente foncière annuelle et perpétuelle ». Le notaire constate, dans son procès-verbal, que « *les broussailles, éminances et décombrages, qui sont audit terrain qui composait l'emplacement dudit ancien château, ont été levés et abaissés, et que les terres ont été transportées dans des endroits plus bas, afin de les mettre de niveau et de combler les douves formant une ligne circulaire de cinquante toises de long* (1) ».

Jeanne-Henriette-Rosalie de Villoutreys, dame du Bas-Plessis, de Clairembault, de Saint-Rémy-en-Mauge, de Saint-Laurent-des-Mortiers et autres lieux, épouse de François de Villoutreys, comte de Brignac, fille unique et

(1) Archives de la Mayenne, Registres du Présidial, série B, 2632.

héritière de haut et puissant Gilbert-Hardy-Germain de Villoutreys, seigneur du Bas-Plessis et de Saint-Laurent-des-Mortiers, rendant aveu « à Monseigneur le prince Louis-Stanislas-Xavier, petit-fils de France, frère du roy, duc d'Anjou et d'Alençon et comte du Maine, du Perche et de Senonche, au regard de la châtellenie royale de Saint-Laurent-des-Mortiers, pour le fief du Heaume », confesse être « femme de foy et hommage lige ». Dans son aveu, elle mentionne « le fief du Heaume (1), maison seigneuriale, avec cour, aire, deux jardins, un verger, deux prés et garennes à connils défensables, le tout dans un tenant et joignant l'étang de Saint-Laurent-des-Mortiers..... un espace de terre vague et douve nommé le château ruiné... (2) ». L'aveu énumère aussi « la maison seigneuriale de Beaumont avec cour au-devant... le tout entouré de douves et de fossés, la métairie avec granges, étables, pressoir, jardins derrière le château », et les fiefs annexés.

Le rôle de répartition de la taille et de ses accessoires sur les habitants de Saint-Laurent-des-Mortiers montait en 1702 à 1,610 livres ; en 1771, y compris la capitation et ses accessoires, à 3,687 livres, réparties sur 165 feux. — Privilégiés : le curé et ses vicaires ; — Charles-François de Salles, chevalier, seigneur de Beaumont et de Saint-Laurent ; — Jacques Dubois de Niort ; — François de Teille, chevalier, seigneur de Niort ; — René Gautier de Brulon ; — Louis Arnault de Montiron, contrôleur ordinaire des guerres (3).

(1) Une habitation nouvelle avait été construite au XVII<sup>e</sup> siècle, non loin des ruines du château féodal.

(2) Archives du château du Plessis-Villoutreys. — Gilbert-Hardy-Germain de Villoutreys portait : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, surmontées d'un croissant d'argent, et d'une rose aussi d'or en pointe.* (L. Maitre, *Tablettes chronologiques et historiques de la succession des seigneurs de Laval, de Mayenne et de Château-Gontier.*) — Jouffroy d'Eschavaunes, *Dict. de la noblesse.*

(3) Archives de la Mayenne, série C, 217.

M. P. de Farcy, de Château-Gontier, possède un petit sceau, très curieux, qui mesure environ 0<sup>m</sup>, 4 centimètres de diamètre. Au centre du rond formé par ce sceau, on remarque *un léopard et un gril surmontés d'une fleur de lys*. Légende : *S. des contrats de S. Laurens des Mortiers*. On peut supposer que ce sceau devait dater de l'époque de l'occupation anglaise en Anjou et au Maine, le léopard étant l'animal ordinairement représenté dans les armes de l'Angleterre.

ANDRÉ JOUBERT.

---

---

---

# BIBLIOGRAPHIE DU MAINE

ANNÉE 1883.

---

- AILLIÈRES (Fernand d'). — Discours prononcé à la séance du Sénat du 16 décembre 1882, dans la discussion du budget de 1883, sur ressources extraordinaires. Paris, imp. du Journal officiel, 32 p. in-8. — Extrait du *Journal officiel* du 17 décembre 1882.
- ALMANACH administratif, commercial et agricole du département de la Sarthe, 1883. Le Mans, E. Lebrault, 232 p. in-32, avec carte.
- ALMANACH-ANNUAIRE de la Sarthe pour l'année 1883, 9<sup>e</sup> année. Le Mans, Albert Drouin, 1 vol. in-32.
- ALMANACH (Petit) de la Sarthe, pour 1883. Le Mans, Beauvais, in-32.
- ALMANACH de la Sarthe et de l'Ouest, pour l'année 1883, contenant le calendrier, foires et marchés de douze départements, assemblées de la Sarthe, renseignements sur l'agriculture, etc., etc. Le Mans, Beauvais, 212 p. in-32.
- ALMANACH du Maine et de l'Anjou, agricole et commercial. Année 1883. Château-Gontier, Leclere, 174 p. in-16.
- ALMANACH du Maine pour l'année 1883 (8<sup>e</sup> année). Le Mans, A. Drouin, 224 p. in-32.
- ALMANACH du Réveil de la Sarthe pour l'année 1883 (2<sup>e</sup> année). Le Mans, A. Drouin, 1 vol. in-32.
- ALMANACH historique et patriotique pour 1883. Département de la Sarthe. Le Mans, L. Calais (Tours et Le Mans, imp. Mazereau et Leguicheux-Gallienne), 144-72 p. in-24, avec fig. et carte.

- ALMANACH MANCEAU (le Grand), pour l'année 1883, contenant les marchés, les assemblées et foires de la Sarthe et départements limitrophes, la liste des maires, adjoints et curés du département de la Sarthe, etc., etc., plus des éphémérides historiques, nécrologies bibliographiques et des anecdotes amusantes. 18<sup>e</sup> année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 224 p. in-32.
- ALMANACH MANCEAU journalier pour l'année 1883, contenant les foires et marchés de cinq départements, les assemblées de la Sarthe, etc., etc. Le Mans, Ed. Monnoyer, 96 p. in-32.
- ALMANACH SARTHOIS, 1883, contenant des faits historiques spéciaux au Maine, les marchés, assemblées et foires du département de la Sarthe et départements limitrophes, une statistique administrative, des notices biographiques, recettes utiles, histoires amusantes, etc., etc. 15<sup>e</sup> année. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 192 p. in-32.
- AMI (l') des Familles, almanach de la Mayenne, publié par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Laval; année 1883. Laval, Chailland, 192 p. in-16.
- ANALECTA sacra Spicilegio Solesmensi parata, edidit Joannes-Baptista, card. Pitra, episcopus Tuscanianus, S. E. R. bibliothæcarius. Tome IV : Patres auteniceni orientales. Paris, imp. nationale, 1 vol. gr. in-8, XXXIV-524 p.
- ANNUAIRE administratif, commercial et historique de la ville du Mans et du département de la Sarthe pour 1883. 2<sup>e</sup> année. Le Mans, Ernest Lebrault, 1 vol. in-16, 668 p., avec une carte du département.
- ANNUAIRE administratif, statistique et commercial de la Mayenne. 4<sup>e</sup> série, 13<sup>e</sup> année (1883). Laval, Moreau, 1 vol. in-12, 442 p.
- ANNUAIRE de l'arrondissement de Château-Gontier, 1883 (3<sup>e</sup> année). Château-Gontier, Leclerc, 1 vol. in-8.
- ANNUAIRE de la Sarthe pour 1883. Partie administrative, complétée par l'Indicateur des adresses. Au Mans, Edmond Monnoyer, 1 vol. in-18, XVIII-468 et 108 p., plus 16 p. de tables et 72 d'annonces.
- ANNUAIRE de l'Association des anciens élèves du Lycée de Laval. Laval, Léon Moreau, 1 vol. in-8.

- ANSCHUTZ (J.-A.) — Lakmé, opéra de L. Delibes : bouquet de mélodies en deux suites. Paris, Heugel et fils, 2 morceaux in-4.
- ARBAN. — Lakmé, opéra de L. Delibes : quadrille brillant pour piano. Paris, Heugel et fils, in-4 obl.
- ASSOCIATION amicale des anciens élèves du collège de Sainte-Croix. Compte-rendu. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, in-8.
- ASSOCIATION amicale des anciens élèves du Lycée de Laval. — Statuts. Laval, Moreau, in-8.
- ASSOCIATION amicale des anciens élèves du Lycée du Mans. Statuts et règlement intérieur. Le Mans, Lebrault, in-8.
- Association amicale des anciens élèves du Lycée du Mans. Assemblée annuelle. Le Mans, Lebrault, in-8.
- ASSOCIATION des anciens élèves de l'Ecole mutuelle du Mans. Compte-rendu de l'année 1882-1883. Le Mans, Edmond Monnoyer, 2 p. in-4.
- ASSOCIATION médicale de la Sarthe (40<sup>e</sup> année). Discours du docteur Lejeune, président, et rapport du docteur Bourdy, secrétaire. Le Mans, Edmond Monnoyer, 48 p, in-8. Tiré à 150 exemplaires.
- Association médicale de la Sarthe. — Règlement. Le Mans, Edmond Monnoyer, in-8. Tiré à 150 exemplaires.
- BASSERIE (colonel). — Drainage des écuries et des étables au moyen d'un couvre-drain-passoire mobile en fonte, articulé, système Basserie. 5<sup>e</sup> édition, augmentée de notes importantes et d'annexes. Le Mans, Ernest Lebrault, 47 p. gr. in-8. avec pl.
- BASTARD D'ESTANG (le vicomte de). — Mariage de Florent de Bastard et de Christophilette de la Rouvraye, 3 juillet 1575. (Fragment pour servir à l'histoire des guerres de religion). Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 49 p. gr. in-8. Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*.
- BEAUTEMPS-BEAUPRÉ (G.-J.). — Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au seizième siècle ; texte et documents, avec notes et dissertations. 1<sup>re</sup> partie : Coutumes et styles. Tomes III et IV. Paris, Pedone-Lauriel (Chaumont, imp. Cavaniol), 2 vol. in-8.

- BESANCENET (Alfred de). — Sylva, poésie. Mayenne. Derenne, in-8.
- Il ne faut pas dire : Fontaine.... Mayenne, Derenne, in-8.
- BIGOT (Gustave). — Les Grandes catastrophes financières ; études historiques et comparatives. Le Mans, Ed. Monnoyer, 64 p. in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*.
- BODIN (Jules). — Herbiere agricole, ou Liste des plantes les plus communes, à l'usage des écoles d'agriculture et des écoles normales primaires. 6<sup>e</sup> édition, revue et augmentée. Paris. Delagrave (Corbeil, imp. Grété), 151 p. petit in-18, avec 110 fig.
- BOUVIER (Alexis). — La Petite Duchesse. Paris, Marpon et Flammarion, 1 vol. gr. in-18 jésus.
- Idem, 2<sup>e</sup> édition, 542 p. in-18 jésus.
- Idem, 9<sup>e</sup> édition, 1 vol. in-18.
- Idem, édition illustrée. Paris, Fayard (Sceaux, imp. Chaire et fils). Livr. gr. in-8
- BROC (vicomte H. de). — Notice sur les seigneurs et le château des Feugerets, suivie d'études sur la province du Perche. Le Mans, Ed. Monnoyer, 127 p. in-8, illustr. de deux eaux-fortes par le vicomte O. de Romanet.
- BULLETIN de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne, 23<sup>e</sup> année (1882). Mayenne, A. Derenne, in-8.
- BULLETIN de la Société des lettres, sciences et arts de La Flèche, année 1883. La Flèche, Besnier-Jourdain, 2 broch. in-8.
- BULLETIN de la Société de médecine du département de la Sarthe, année 1882. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8.
- BULLETIN de la société d'horticulture de la Sarthe ; 1883. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 32 p. in-8.
- BULLETIN de la Société Philotechnique du Maine. Deuxième fascicule, nos 25 à 40 (9 octobre 1882-25 janvier 1883). Le Mans, Albert Drouin, XLV-188 p. in-8.
- BULLETIN du Comice agricole de Château-Gontier, 2<sup>e</sup> année. Château-Gontier, Leclerc, 1 vol. in-8.

- BULLETIN officiel de l'instruction primaire pour le département de la Mayenne, année 1883. Laval, L. Moreau, 1 vol. in-8.
- Bulletin officiel de l'instruction primaire pour le département de la Sarthe, année 1883. Le Mans, Albert Drouin, 1 vol. in-8.
- CAISSE d'épargne. — Etude populaire sur l'épargne. Le Mans, Ernest Lebrault, in-8.
- CAISSE des retraites ecclésiastiques du diocèse de Laval. — Compte de 1882 (par Lebreton). Laval, Chailland, in-8.
- CAISSE des retraites ecclésiastiques du diocèse du Mans. — Compte de 1882. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8.
- CALENDRIER du diocèse du Mans suivant l'Ordo, à l'usage des fidèles (27<sup>e</sup> année). Le Mans, Edmond Monnoyer, 64 p. in-32.
- CALENDRIER liturgique du diocèse de Laval pendant l'année 1883. Laval, Chailland, 32 p. in-32.
- CARON (E). Supplément aux Monnaies féodales françaises, de M. Poey d'Avant. Premier fascicule comprenant les monnaies féodales de l'Isle-de-France, la Touraine, l'Anjou, la Bretagne, la Normandie, le Maine et le Berry. Paris, Rollin et Feuardent, gr. in-8.
- CARTE (nouvelle) de France au 1/100,000 dressée par le service vicinal, par ordre du ministère de l'Intérieur. Feuilles de Mayenne, Evron. Paris, Hachette et C<sup>ie</sup>, 2 feuilles in-fol.
- CAS (le) de Monsieur Drouin. Le Mans, Lebrault, in-8.
- CATALOGUE des animaux exposés au Concours d'animaux reproducteurs. — Liste des prix. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8.
- CAVAIGNAC (Godefroy). — L'Etat et les tarifs des chemins de fer, par G. Cavaignac, député, ingénieur des ponts et chaussées. Paris, Gauthier Villars, 47 p. in-8.
- CELIER (Alexandre). — Des Conditions légales d'existence et de fonctionnement des œuvres ouvrières, d'après la jurisprudence la plus récente. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 44 p. in-8.
- CENTENAIRE (troisième) de sainte Thérèse de Jésus célébré

dans la chapelle des Carmélites du Mans. Neuvaine et triduum du 6 au 18 octobre 1882 ; par un Pèlerin du troisième centenaire de sainte Thérèse. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 14 p. in-18.

CHAMPAGNE (marquis de). — Profession de foi. Circulaire électorale. — Château-Gontier, Leclerc, affiche grand in-fol.

CHAMPEAU (R. P.) — Vie illustrée de saint Joseph. Nouvelle édition illustrée avec le plus grand luxe, sous la direction de M. E. Mathieu, par MM. Yan d'Argent, Scott, Poirson, Chovin, Fichot. Paris, Victor Palmé (Rennes, imp. Le Roy), 1 vol. gr. in-8 de XX-410 p. avec gravures.

— Nouveau mois de saint Joseph, époux de Marie et père nourricier de Jésus, patron de l'Église universelle. Paris, Victor Palmé, 1 vol. in-18 de 527 p.

— Fables et morceaux divers choisis dans nos meilleurs auteurs et annotés pour l'usage des classes élémentaires. 6<sup>e</sup> édition. Paris, Sarlit (Corbeil, imp. Crété), 1 vol. pet. in-18, VII-207 p.

— Choix de dialogues en vers et en prose. 5<sup>e</sup> édition. Paris, Sarlit (Corbeil, imp. Crété), 216 p. in-18.

CHANZY (général). — La deuxième armée de la Loire, campagne de 1870-71. 7<sup>e</sup> édition. Paris, E. Plon et Cie, 1 vol. in-8 cavalier de 660 pages, accompagné d'un atlas de cinq grandes cartes imprimées en couleurs.

— Le même ouvrage, format in-18. 5<sup>e</sup> édition. Paris, E. Plon et Cie, 1 vol. in-18, avec atlas.

CHARLES (l'abbé Robert). — Horloges et cadrans du Maine. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 8 p. in-8. — Extrait de la *Semaine du Fidèle*.

CHAUSSÉE (Paul). — Plan de la ville du Mans, avec commentaires sur le projet d'alignement de la rue des Filles-Dieu. Le Mans, Blanchet, 1 p. in-fol. Tiré à 100 exemplaires.

CHRONIQUE PRYTANÉENNE, organe des anciens élèves de La Flèche. 3<sup>e</sup> année (avril 1882,-mars 1883). La Flèche, Charrier, gr. in-8.

CLAIR (le P. Charles). — Le Livre d'heures des jeunes gens.

- 2<sup>e</sup> édition. Le Mans, imp. Ed. Monnoyer, 1 vol. in-32, 446 p., avec gravures.
- COLLÈGE (le) de Saint-Calais. — Réponse au Rapport de la commission municipale sur sa transformation, et au vote du conseil municipal décidant cette transformation. Le Mans, imp. de l'*Union de la Sarthe*, 35 p. in-8.
- COMMISSION historique et archéologique de la Mayenne. — Procès-verbaux et documents. Tome II (1880-1881). Laval, Léon Moreau, 258 p. in-8, avec pl. et vignettes dans le texte.
- COMPTE-RENDU de l'assemblée des catholiques tenue au Mans le 25 mai 1883. Rapport sur les œuvres du comité (catholique) depuis la dernière assemblée générale ; discours de M. Claudio Jannet. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 20 p. in-8.
- COMPTE-RENDU des recettes et dépenses faites par l'œuvre de la Propagation de la foi dans le diocèse du Mans. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 46 p. in-8.
- COMPTE-RENDU des recettes et dépenses faites pour les œuvres de la Propagation de la foi, de la Sainte-Enfance et de Saint-François-de-Sales dans le diocèse de Laval. Exercice 1882. Laval, Chailland, 20 p. in-8.
- COMPTOIR d'escompte de la Sarthe. Compte-rendu présenté le 15 mars 1883. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-4.
- Comptoir d'escompte de la Sarthe. — Statuts. Le Mans, Edmond Monnoyer, in-4.
- CONDÉ (le baron de). — Histoire d'un vieux château de France. Montataire (possédé autrefois par les seigneurs de Lassay). Paris, Société bibliogr., 488 p. gr. in-8, avec grav.
- CONFÉRENCES de Saint-Vincent-de-Paul du Mans. — Procès-verbal des assemblées générales, année 1882. Rapport de M. H. Fouqueray, président. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 45 p. in-8.
- CONFRÉRIE de Sainte-Scholastique. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, in-42.
- CONTADES (comte de). — Louis-Georges-Erasme, marquis de Contades, maréchal de France ; notes et souvenirs.

- Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 37 p. in-4, avec portrait du maréchal et fac simile.
- CONTADES (comte de), G. LE VAVASSEUR et l'abbé GAULIER. — Bibliothèque Ornaise. — Canton de Briouze : Essai de bibliographie cantonale. Paris, Champion (Mamers. imp. G. Fleury et A. Dangin), 4 vol. in-18, 402 p.
- COURCIVAL (marquis Gustave de). — Notices généalogiques sur la famille Stellaye de Baigneux de Courcival et ses alliances. Première partie : Généalogie. Mamers, C. Fleury et A. Dangin, 65 p. gr. in-8.
- COUTUMES (les) et styles de l'Anjou et du Maine. Paris, Pedone-Lauriel (Fontainebleau, imp. Bourges), 7 p. in-8. — Extrait de la *France judiciaire*.
- CRIÉ (Louis). — Essai sur la flore primordiale. Paris, Octave Doin, 80 p. gr. in-8, avec fig. dans le texte. — Les Origines de la vie. Essai sur la flore primordiale. Organisation, développement, affinités : Distribution géographique et géographique. Paris, O. Doin (Coulomniers, imp. Brodard), 79 p. in-8, avec figures.
- Nouveaux éléments de botanique pour les candidats au baccalauréat ès-sciences et les élèves en médecine et en pharmacie, contenant l'organographie, l'anatomie, la morphologie, la physiologie, la botanique rurale (phanérogames et cryptogames) et des notions de géographie botanique et de botanique fossile. Paris, Octave Doin, 4 fort vol. in-18 Jésus de 1160 p., avec 1332 fig. dans le texte.
- DAVY. — Affaire Letord de la Chevronnais. Château-Gontier, Sinoir, in-8.
- DELIBES (Léo) — Coppélia, ballet en trois actes (airs de ballet transcrits pour le piano) : Valse des Heures. — L'Aurore. — La Prière. Paris, L. Gregh et C<sup>ie</sup>, 3 morceaux gr. in-4.
- Idem. La Fileuse. — Noce villageoise. — La discorde et la Guerre. — La Paix. — Danse de fête. — Galop final. Paris, L. Gregh et C<sup>ie</sup>, 6 morceaux gr. in-4.
- Lakmé, opéra comique en trois actes, par Edmond Gondinet et Philippe Gille ; musique de Léo Delibes. Paris, Calmann Lévy (Heugel et fils), 1 vol. gr. in-18.

- Lakmé, opéra en trois actes. Morceaux pour piano solo :  
1<sup>o</sup> Les Fifres ; 2<sup>o</sup> La Cabane ; 3<sup>o</sup> Terána et Rektah ;  
4<sup>o</sup> Persian et Coda. Paris, Heugel et fils, in-4.
- Idem, morceaux de chants détachés avec réduction au piano par A. Bazille. Paris, Heugel et fils, 10 morceaux in-4.
- DÉSIGNÉ. — Eloge de Jacques Tahureau. Le Mans, Beauvais, in-8.
- DESTINÉES de la France. Le passé, le présent, l'avenir, 1589-1789-1889. — Henri IV et l'Ermite de la forêt de Perseigne, par le Solitaire de la forêt de Perseigne. Au Mans, imp. de la *Chronique de l'Ouest*, s. d. (1883), 55 p. pet. in-18.
- DULONG (l'abbé). — Discours pour les nocés d'or de M. et M<sup>me</sup> Dulong de Rosnay. Laval, Chailland, in-8.
- DUPRÉ-LASALE (Emile). — Notice sur Jacques Bouju, président au Parlement de Bretagne (1515-1577). Paris, L. Techener, 133 p. in-8, avec portrait.
- EDOM, recteur honor. — Mythologie élémentaire, contenant un précis de la mythologie des Egyptiens, des Perses, des Indous, des Scandinaves et des Gaulois, à l'usage des classes. 9<sup>e</sup> édition. Paris, Delagrave (Coulommiers, imp. Brodard, 203 p. pet. in-18.
- ESNAULT (l'abbé Gustave). — Entrées et funérailles au Mans, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mamers, G. Fleury et A. Danguin, 28 p. gr. in-8. Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*.
- Les Livres de famille dans le Maine. I. Livre-journal de Pierre-Henri de Ghaisne de Classé, conseiller au siège présidial du Mans (1708-1732). Mamers, G. Fleury et A. Danguin, 31 p. gr. in-8. Extrait de la *Revue hist. et arch. du Maine*.
- FERRÉ —. Meli-melo Castrogontérien. Château-Gontier, Sinoir, in-8.
- FÊTE (une double) à l'institution Fouqué au Mans, le dimanche 4 mars 1883 ; par un ancien élève. Paris, Boner et C<sup>ie</sup>, 11 p. in-18.
- FOLLIOLEY (l'abbé), proviseur du Lycée de Laval. — His-

- toire de la littérature française au XVII<sup>e</sup> siècle. 4<sup>e</sup> édition. Tours, Rouillé-Ladevèze, 3 vol. in-18 jésus.
- FOUCAULT (l'abbé), chanoine de Laval. — Documents historiques sur Château-Gontier, première baronnie de la province d'Anjou. Laval, Chailland, 1 vol. gr. in-8, 296 p.
- FRIN DU GUYBOUTIER. — Mémoires concernant la ville de Laval. Laval, Moreau, 19 p. in-18.
- GALLIER (Anatole de). — Le Roman dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Madame de Villedieu. Paris, Rouquette, 58 p. gr. in-8.
- GALPIN (Gaston). — Monsieur le Maire de Fresnay et la Cocotte. Fresnay-sur-Sarthe, Doineau-Bouglet, in-fol. (affiche). Tiré à 70 exempl.
- GARNIER (Robert). — Les Tragédies, réimpression textuelle de la première édition complète (Paris, 1585), publiée avec les variantes des éditions précédentes et un glossaire, par W. Foerster. Tome III. — *Antigone*, *Les Juives*. Heilbronn, IV-172 p. in-16.
- GAUTIER D<sup>r</sup> (Jules). — La chiromnomie et la phrénologie. Le Mans, Edmond Monnoyer, 1 vol. in-18.
- GENTIL (Ambroise). — Ichthyologie de la Sarthe. Le Mans, Edmond Monnoyer, 24 p. gr. in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*. Tiré à 25 exempl.
- GUÉRANGER (R. P. dom), abbé de Solesmes. — L'année liturgique. Le Temps de Noël, 7<sup>e</sup> édition. Poitiers, Oudin frères, 2 vol. in-12, 556 et 720 p.
- GUÉRIN. — Catalogue de la bibliothèque de la ville du Mans. — Jurisprudence, histoire (première partie). Le Mans, Albert Drouin, 1881-1883, 2 vol. in-8, XIV-388 et XIV-670 p.
- GUETTIER. — Rapport sur les travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Sarthe pendant les années 1879, 1880 et 1881. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1882, 1 vol. in-8, XIV-206 p.
- GUILLER (l'abbé L. M. F). — Recherches sur Changé-les-Laval. Histoire féodale. Tome II. Laval, Chailland, 1 vol. in-8, 457 p.

- GUYON (Léon). — Voyage aux sapins. Récit en prose et en vers de la promenade faite aux sapins pendant le carnaval de 1804. Le Mans, A. Drouin, 23 p. in-8.
- Les Martyrs du droit et de la liberté dans la Sarthe. — Récit des événements de Décembre 1851 dans notre département. Le Mans, A. Drouin, 1 vol. in-18.
- HAENTJENS, député de la Sarthe. — Observations présentées au Conseil général de la Sarthe. Le Mans, Blanchet, in-8. Tiré à 60 exempl.
- HAMON (l'abbé), curé de Saint-Sulpice. — Vie du cardinal de Cheverus, archevêque de Bordeaux. 7<sup>e</sup> édition. Paris, Victor Lecoffre (Angers, imp. Lachèse et Dolbeau), 1 vol. in-18 jésus, III-379 p.
- Vie de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, d'après les manuscrits et les auteurs contemporains. 7<sup>e</sup> édition, revue, corrigée et augmentée. Paris, Lecoffre (Besançon, imp. Outhenin-Chalandre fils et C<sup>ie</sup>), 2 vol. in-8, XV-673 p. et 618 p., avec 1 portrait, 1 carte de l'ancien diocèse de Genève et 1 table analytique.
- HERMAN (A). — Lakmé, fantaisie indienne de L. Delibes, arrangée pour flûte et piano. (Soirées du jeune flûtiste). Paris, Heugel et fils, in-4.
- Lakmé, fantaisie indienne de L. Delibes, arrangée pour violon et piano. (Soirées du jeune violoniste). Paris, Heugel et fils, in-4.
- HÉRY (Paul). — Conseil des Prud'hommes du Mans. — Rapport lu à l'audience solennelle du 9 décembre 1883. Le Mans, Ernest Lebrault, 12 p. in-8.
- HIAULMÉ. — Rapport spécial au procès Bellanger et de la Broise. Laval, Chailland, in-8.
- HUBLIN (Léon). — Promenades dans la vallée de Saint-Blaise (commune du Mans). Notes historiques et archéologiques, par L. H. Le Mans, Albert Drouin, 28 p. in-8.
- IMITATION (l') de Jésus-Christ ; traduction et réflexions par l'abbé F. de Lamennais, suivie de l'ordinaire de la Messe, approuvée par Mgr d'Outremont, évêque du Mans. Le Mans, Edmond Monnoyer, 1 vol. in-16 cavalier de 676 p., illustré d'encadrements variés en noir dessinés, photographiés et gravés par Eugène Mouchon.

INDICATEUR des adresses de la ville du Mans, pour 1882-1883.

Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-18.

JACQUE (Emile). — Romance de Mozart (huitième concerto),  
arrangée pour quintette à cordes ou pour sextuor avec  
clarinette et contre-basse (ad libitum). Paris, Richault et  
Cie, in-4.

— Idem, arrangée pour clarinette et piano. Paris, Richault  
et Cie, in-4.

— Ronde de nuit, de F. Brisson, arrangée en quintette à  
cordes et dédiée à M. J. Audrain. Partition. Paris, Richault  
et Cie, gr. in-8.

— Idem, édition in-fol.

JOANNE (Adolphe). — Géographie du département de la  
Sarthe, 2<sup>e</sup> édition. Paris, Hachette et Cie (imp. Lahure),  
64 p. in-12, avec 16 vign. et carte.

Nouvelle collection des géographies départementales.

JOUBERT (André). — Notice historique sur le château du  
Port-Joulin et ses seigneurs, d'après des documents nou-  
veaux et inédits (1356-1882), Angers, Germain et G. Gras-  
sin, 49 p. gr. in-8, avec 1 eau-forte de V. Huault-Dupuy.

— Idem, 2<sup>e</sup> édition. Angers, Germain et G. Grassin, IV-51 p.  
gr. in-8, avec 2 eaux-fortes de V. Huault-Dupuy.

— Les Stances inédites de Bussy d'Amboise, publiées par  
André Joubert. Château-Gontier, H. Leclerc, 11-7 p.  
in-8.

— Recherches épigraphiques : Le Mausolée de Catherine de  
Chivré; l'Enfeu des Gaultier de Brullon. Laval, Léon Mo-  
reau, 45 p. in-8, avec 5 dessins de M. T. Abraham. Tiré  
à 50 exemplaires et extrait des *Procès-verbaux et Docu-  
ments de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*,  
t. II.

— Idem, 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée. Laval, Léon Mo-  
reau, 55 p. gr. in-8, avec 5 dessins de T. Abraham et un  
portrait du voyageur LeGouz de la Boullaye.

— Le Mariage de Henri VI et de Marguerite d'Anjou, d'après  
les documents publiés en Angleterre, 1444-1445. Mamers,  
G. Fleury et A. Dangin, 22 p. in-8. Extrait de la *Revue  
hist. et archéol. du Maine*.

- JOUSSET (Dr). — Une lacune d'histoire percheronne (1652). Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 31 p. in-8.
- LA BLANCHÈRE (Henri Moullin de). — Les Oiseaux utiles et nuisibles aux champs, jardins, forêts, plantations, vignes. 4<sup>e</sup> édition. Paris. J. Rothschild, 1 vol. in-18, 390 p. orné de 150 gravures.
- Sous les eaux. Paris, Lefèvre et C<sup>ie</sup> (Corbeil, imp. Crété), 267 p. in-8, avec illustrations de Vierge et Ferat.
- LA BOUILLÈRE (Mgr de). — Petites Fleurs eucharistiques. Paris, Palmé, XIV-117 p. petit in-32.
- Méditations sur l'Eucharistie. 44<sup>e</sup> édition, augmentée de quatre méditations du même auteur, etc. Abbeville, imp. Retaux, 1 vol. in-32, XI-340 p.
- LAPRIE (l'abbé). — Oraison funèbre de Monseigneur François de la Bouillèrie, archevêque de Parga, prononcée dans la chapelle du couvent de l'Assomption de Bordeaux, le 12 juillet 1883, à l'occasion du service commémoratif du bout de l'an. Bordeaux, imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, 45 p. gr. in-8. — Extrait de la *Revue catholique de Bordeaux*, 5<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 14.
- LAUNAY. — Rapports à la société des agriculteurs de la Sarthe, des commissions du concours d'enseignement agricole et du concours d'exploitations rurales, année 1883. Le Mans, Ed. Monnoyer, 12 p. gr. in-8.
- LEBERT (A), président du tribunal de Commerce. — Discours prononcé à l'audience solennelle du conseil des Prud'hommes du Mans, le 9 décembre 1883, pour les récompenses ouvrières. Le Mans, Ernest Lebrault, 7 p. in-8.
- LECONTE (Armand). — Le Chant des Gymnastes de l'Union mancelle. Le Mans, A. Drouin, 15 p. in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société Philotechnique*.
- LEDRU (l'abbé Ambroise). — Un Duel dans les bois de Pescheseul (1548). Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 28 p. gr. in-8. Tiré à 50 exempl. et extrait de la *Revue hist. et archéol. du Maine*.
- Note sur la réforme dans le Maine (1560-1572). Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 14 p. gr. in-8 avec feuille généalogique. — Ext. de la *Revue hist. et archéol. du Maine*.

- Notes et documents sur Jean V de Champagne, dit le Grand-Godet. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 32 p. gr. in-8. — Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*.
- LEGEAY (F). — Vente des biens nationaux du canton de Mayet et de quelques établissements religieux du Mans. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, II-25 p. in-8. — Tiré à 50 exempl.
- Les Artistes de la Sarthe au salon de 1882. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. gr. in-8. — Extr. du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*.
- Les Vieux Ponts du Mans : le pont Perrin, le pont Yssoir et le pont Mesgret. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 8 p. in-8. Extrait de l'*Echo littéraire de l'Ouest*.
- Inventaire sommaire des registres de l'état-civil, antérieurs à 1790, des paroisses d'Aubigné, Coulongé, Lavernat, Sarcé, Vaas et Verneil-le-Chétif. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 23 p. in-8.
- Compte-rendu analytique de l'ouvrage du R. P. Dom Paul Piolin, bénédictin de la Congrégation de France, intitulé : L'Eglise du Mans durant la Révolution ; mémoires sur la persécution religieuse à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 48 p. in-8.
- LE GUICHEUX (A). — Le Château de la Chasse-Guerre. Les seigneurs de Belin et d'Averton. Fresnay-sur-Sarthe, Doineau-Bouglet, 47 p. in-8, avec 1 plan. Tiré à 50 exemplaires.
- LE HARDY DU MARAIS (Mgr). — Lettres pastorales (nos 49 et 50). Laval, Chailland, 2 br. in-4.
- Lettre pastorale et Mandement pour le carême de l'année 1883. Laval, Chailland, in-4. (n<sup>o</sup> 51).
- Lettres pastorales (nos 53, 54, 55 et 56). Laval, Chailland, 4 br. in-4.
- LE ROY. — Renseignements généalogiques. Le Mans, Edmond Monnoyer, 6 ff. in-4. Tiré à 20 exempl.
- LETRE aux habitants de Beaumont. Le Mans, Ed. Monnoyer, 4 p. in-8.

- LISTE des prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée à Laval, au Grand-Séminaire, en 1883. Laval, Chailland, in-8.
- LISTE des prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée au Séminaire du Mans, du 6 au 11 août 1883. Le Mans, Edmond Momoyer, in-4.
- LIVACHE. — Du renvoi devant notaire des ventes judiciaires ; observations présentées par M<sup>e</sup> Livache, notaire à Ceaucé, délégué de l'arrondissement de Domfront, au comité des notaires des départements, sur le projet de réforme judiciaire soumis au Sénat. Paris, Schloëber, 28 p. in-8.
- LOUVARD. — Le Chemin de fer de Chemazé à Craon. Laval, Léon Moreau, in-8.
- MARIEUX (Louis). — Thèse pour le doctorat en médecine. Mamers, Fleury et Dangin, 1 vol, in-4. Tiré à 165 exemplaires.
- Recherches sur les propriétés physiologiques et thérapeutiques de la Trinitrine. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1 vol. in-8. Tiré à 125 exemplaires.
- MARTONNE (Alfred de). — Le Voyage ; Trahison : deux poèmes tirés d'Ipsémet. Paris, Dentu (Toulouse, imp. Passeman et Alquier), 23 p. in-16. Tiré à 100 exemplaires.
- Les Seigneurs de Mayenne et le cartulaire de Savigny. Laval, Moreau, 24 p. in-8. — Extrait du *Bulletin de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*. Tiré à 50 exempl. numérotés.
- Rapport sur les archives de la Mayenne pour l'année 1883. Laval, Moreau, in-8.
- MAUNY. — Autour des élections. Mayenne, Derenne, in-8.
- MEIGNAN (Mgr), évêque d'Arras. — Mandement pour le carême de l'année 1883. Arras, in-4.
- MÉMOIRE (à la) de la Mère Elisabeth. Mayenne, Derenne, in-8.
- MENAND (Victor), professeur. — Poor tom or too young to die la naval scene. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 1882, 12 p. in-18.
- MERMILLOD (Mgr Gaspard), évêque d'Hébron. — Oraison funèbre de Mgr Alexandre-François-Marie de la Bouillerie,

- archevêque de Perga et coadjuteur de Bordeaux. Bordeaux, H. Duthu (Paris, imp. Motteroz et Goupil), 1 vol. in-8 carré, accompagné d'un beau portrait gravé par M. T. de Mare, et imprimé en bistre, filets de couleurs, etc.
- MINISTÈRE des travaux publics. — Carte géologique détaillée de la France, d'après la carte topographique de l'état-major : Le Mans. Paris, Lemercier et C<sup>ie</sup>, in-fol.
- MONNOT, instituteur. — Catalogue des coléoptères de la Sarthe. Le Mans, Ed. Monnoyer, 24 p. in-8. Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*.
- MONTESON (vicomte Raoul de). — Table alphabétique des noms de famille contenus dans le Dictionnaire du Maine, par Le Paige ; publiée par le vicomte Charles de Monteson. Le Mans, Ed. Monnoyer, VI-52 p. in-8. — Tiré à 400 exemplaires.
- MONTOZON (M. de). — La Pêche de la carpe. Château-Gontier, Leclerc, in-8.
- MORDRET (D<sup>r</sup> Ambr.-E.) — De la Folie à double forme circulaire-alterne. Paris, J.-B. Baillièrre et fils (Le Mans, imp. Ed. Monnoyer), 1 vol. gr. in-8, 256 p. — Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*.
- MOREAU. — Circulaire aux électeurs de Laval. Laval, Moreau, in-4.
- MORICEAU (l'abbé), chanoine de Laval. — La Sainte de Méral ; notice sur Victoire Brielle. Laval, Chailland, 64 p. pet. in-18.
- Vie de saint Denis l'aréopagite, premier évêque de Paris, martyr. Laval, Chailland, 80 p. in-16.
- Histoire de la vie et de la mort de Marie Lhuillier, dite sœur Monique, religieuse hospitalière de Saint-Julien de Château-Gontier. Laval, Chailland, 87 p. in-18.
- MOULINET (D<sup>r</sup>). — Profession de foi de M. Moulinet. Circulaire. Laval, Moreau, in-4.
- Idem, 2<sup>e</sup> circulaire. Laval. L. Moreau, in-4.
- MULLER (Eugène). — Ambroise Paré, ou le Père de la chirurgie française. 2<sup>e</sup> édition. Paris, Hachette et C<sup>ie</sup> (imp. Martinet), 192 p. in-18 jésus, avec vignettes.

- MUSET (l'abbé). — Notice historique sur l'église de Sainte-Colombe, précédée d'une introduction par M. l'abbé Jaquet, directeur général de l'Œuvre de l'adoption. La Flèche, Besnier-Jourdain, 1 vol. in-18, 138 p.
- NEUSTEDT (C). — Lakmé, opéra de L. Delibes: air « Fantaisie aux ailes d'or », idylle-transcription pour piano. Paris, Heugel et fils, in-4.
- NOTE concernant le procès de M. Landeau. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-4. Tiré à 100 exemplaires.
- NOTICE sur le général Chanzy ; sa mort, ses obsèques, lettre du cardinal Lavigerie ; Sa déposition devant la commission d'enquête sur la défense nationale ; Bataille du Mans (extrait de la Deuxième armée de la Loire, par le général Chanzy) ; Episode de la Commune de 1871 ; Détails biographiques ; Une pension nationale. Châlons-sur-Marne, Martin, 84 p. pet. in-8 et portrait.
- ŒHLERT (D). — Notes géologiques sur le département de la Mayenne. Paris, F. Savy, 150 p. in-8, avec une carte géologique color. de la Mayenne.
- ŒUVRE de la Sainte-Enfance, diocèse du Mans. Compte des recettes et dépenses du 1<sup>er</sup> janvier 1882 au 1<sup>er</sup> janvier 1883. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8.
- OGIER DE BAULNY (Gaston) et Alfred OGIER d'IVRY. — Notice généalogique sur la famille Ogier, comtes Ogier, seigneurs de Baulny, Boureuil en Champagne...., Sillé-le-Philippe, Passay, Boisrier, Muré, au Maine, etc., etc. Paris, E. Plon et Cie, 29 p. in-8. Extrait de l'*Annuaire de la Noblesse*.
- ORDO divini officii recitandi missæque celebrandæ in tota diocesi Valleguidonensi servandus pro anno 1883. Laval, Chailland, XVIII-142 p. in-12.
- Ordo divini officii recitandi sacrique peragendi ad usum insignis ecclesiæ Cenomauensis pro anno 1883. Cenomani, Ed. Monnoyer, XXIV-144 p. in-12.
- Ordo divini officii recitandi sacrique peragendi in ecclesia abbatiæ Saucti Petri de Solesunis pro anno 1883. Cenomani, Ed. Monnoyer, XII-138 p. in-12.
- D'OUTREMONT. (Mgr Chaulet). — Le Mariage. Lettre pasto-

- rale et Mandement pour le saint temps du carême de l'année 1883. Le Mans. Ed. Monnoyer, 45 p. in-4. (n° 40).
- Lettre adressée à MM. les curés du diocèse, par l'abbé P. Panhéleux, vicaire général, en même temps que l'Encyclique *Supremi Apostolatus* de S. S. Léon XIII. Le Mans, Ed. Monnoyer, 10 p. in-4 (n° 41).
- PAPE-CARPANTIER (M<sup>me</sup>). — Lectures et Travail pour les enfants et les mères. 5<sup>e</sup> édition. Paris, Hachette et C<sup>ie</sup> (Coulommiers, imp. Brodard), 232 p. in-32, avec vignettes.
- Nouvelles histoires et Leçons de choses. Paris, Hachette et C<sup>ie</sup>, 1 vol. in-16 carré, illustré de 30 grav. d'après D. Semechi, 238 p.  
Bibliothèque des petits enfants de quatre à huit ans.
- PAPIN (Adolphe), compositeur. — La Fête andalouse, boléro à trois voix égales et solo, paroles de P. Julien. Sans accompagnement. Paris, Le Beau, in-4.
- PÉLERINAGE de la paroisse de Saint-Julien du Mans à Notre-Dame-du-Chêne (2 octobre 1882). Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 22 p. in-18.
- PÉLERINAGE (Sixième) du diocèse du Mans à Notre-Dame de Lourdes. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 64 p. in-16.
- PERETTI DELLA ROCCA (de). — Une Révolution. I. La Révélation. II. Le Congrès du Monomotapa. III. Le Retour du Monomotapa. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, in-8.
- PICHON (l'abbé Frédéric). — Notice sur M. l'abbé Théodore-René Boulangé, aumônier de la Visitation Sainte-Marie du Mans. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, II-23 p. in-8.  
Extrait de la *Semaine du Fidèle*, année 1883.
- POINTEAU (l'abbé Charles), curé d'Astillé. — L'Héritage et les héritiers des Du Bellay. Laval, Moreau, 66 p. in-8.  
— Extrait des *Procès-verbaux et documents de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*, t. II.
- PONTON D'AMÉCOURT (vicomte de). — Recherches des monnaies mérovingiennes du GENOMANNICUM. Mainers, G. Fleury et A. Dangin, IV-284 p. gr. in-8, avec nombreuses fig. dans le texte. Tiré à 200 exemplaires et extrait de la *Revue hist. et archéol. du Maine*.

- PRINSE (la) et rendition de la ville de Montereau ou Fault-Yonne, à l'obéissance de Mgr le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Etat et couronne de France. Montereau-Fault-Yonne, Pardé, 49 p. in-8. — Réimpression de l'ouvrage publié à Paris chez Denis Buret. Tiré à 87 exempl. dont 5 sur parchemin, 5 sur papier du Japon et 77 sur papier de Hollande.
- PROCÈS-VERBAUX des délibérations du conseil général de la Mayenne et Rapport du Préfet, sessions d'avril et août. Laval, Moreau, 2 vol. in-8.
- Procès-verbaux des délibérations du conseil général de la Sarthe et Rapport du Préfet. Le Mans, Albert Drouin, 2 vol. in-8.
- QUELQUES grains de bon sens à propos du dimanche, par un catholique. Ouvrage béni par S. S. Léon XIII. 5<sup>e</sup> édition. Le Mans, Beauvais, 36 p. in-12.
- QUÉRUAU-LAMERIE (E). — La Vie à Laval au XVIII<sup>e</sup> siècle. Extraits des correspondances de mesdames Lemonnier de la Jourdonnière (1766-1770) et Rayer-Dubignon (1779). Laval, Léon Moreau, 38 p. gr. in-8. Tiré à 450 exemp.
- Titres et documents concernant la Commanderie de Thévalles, de l'ordre de Malte. Laval, L. Moreau, 48 p. gr. in-8. Extrait des *Procès-verbaux et documents de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*, t. II.
- QUESNAY DE BEAUREPAIRE. — La famille Bourgeois, par J. de Glouvet. Paris, C. Lévy, 4 vol. in-18 jésus, 414 p.
- L'Idéal, par Jules de Glouvet. Paris, E. Plon, 4 vol. in-12, 312 p.
- RECUEIL des Actes administratifs de la préfecture de la Mayenne. Laval, Moreau, 4 vol. in-8.
- Recueil des Actes administratifs de la préfecture de la Sarthe. Le Mans, A. Drouin, 4 vol. in-8.
- RÈGLEMENT de la Société hippique de Mamers. Mamers, Fleury et Dangin, in-8. Tiré à 100 exemplaires.
- RÈGLEMENT intérieur du Conseil de Prud'hommes de Laval. Laval, Moreau, in-8.
- RELIGIEUSE (la) de la Passion. — Mamers, G. Fleury et A. Dangin, in-8.

REVUE historique et archéologique du Maine, Tomes XIII et XIV. Le Mans, Pellechat (Mamers, imp. G. Fleury et A. Danguin), 2 vol. gr. in-8, 384 et 444 p., avec planches, carte et vignettes dans le texte.

REVUE littéraire du Maine, 2<sup>e</sup> année. Le Mans, A. Drouin, 308 p. g. in-8.

ROSSIGNOL (l'abbé Charles). — La France restaurée et sauvée par les saints. A M. le chanoine Moriceau, à Laval, à l'occasion de sa notice sur Victoire Brielle, dite la sainte de Méral. Angoulême, Roussaud, 7 p. in-8.

— Les Moines. Au R. P. Candeloup, S. J., en souvenir de son beau et vaillant discours sur la vie religieuse, prononcé dans la cathédrale d'Angoulême, le 2 mars 1882, par un ami des Moines. Angoulême, Roussaud, 8 p. in-8.

— Mgr Wicart, premier évêque de Laval ; par un enfant de Laval, prêtre du diocèse d'Angoulême. Angoulême, Roussaud, 8 p. in-8. — Extrait de la *Semaine religieuse d'Angoulême*, n<sup>o</sup> du 11 mai 1879.

RUBILLARD (A). — Hospices du Mans. Agrandissement ou transfèrement de l'hôpital. Rapports au Conseil municipal et à la Commission administrative. Le Mans, E. Lebrault, 32 p. in-4, avec plan.

SAINT-CALAIS. La Laïcisation de l'Hôpital en 1883. Texte et documents. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8

SAINT-CALAIS. — La Question des Sœurs. Le Mans, Edmond Monnoyer, in-8.

— La Question du Collège. Textes et documents. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8.

SAUVÉ (Mgr). — Supplementum kalendarii ecclesiastici. Laval, Chailland, in-8.

SEBAUX (Mgr), évêque d'Angoulême. — Lettre pastorale et Mandement pour le carême de l'année 1883. Angoulême, in-4.

SOCIÉTÉ d'assurance mutuelle et immobilière du Mans. — Rapport de la commission pour l'examen des comptes du 54<sup>e</sup> exercice (année 1882), suivi d'une délibération du même conseil. Le Mans, Edmond Monnoyer, 18 p. in-4. Tiré à 120 exemplaires.

- SOCIÉTÉ d'éducation laïque de Bessé-sur-Braye. — Statuts. Saint-Calais, Peltier, in-8.
- SOCIÉTÉ d'escrime du Mans. — Statuts. Le Mans, Ernest Lebrault, in-8. Tiré à 100 exemplaires.
- SOCIÉTÉ de secours mutuels de Saint-Calais. — Statuts. Saint-Calais, Peltier, in-8.
- SOCIÉTÉ de secours mutuels des comptables du Mans. Compte-rendu de l'assemblée du 7 juillet 1883. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8.
- SOCIÉTÉ des employés de commerce de Laval. — Compte-rendu pour l'année 1882. Laval, Léon Moreau, in-8.
- SOCIÉTÉ des Officiers en retraite de la ville du Mans. — Compte-rendu de la séance du 24 mars 1883. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8. Tiré à 100 exemplaires.
- SOCIÉTÉ du Matériel agricole de la Sarthe. Procès-verbaux des conférences et compte-rendu des travaux, 31<sup>e</sup> livraison. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8.
- SOCIÉTÉ générale de secours mutuels du Mans. — Compte-rendu de l'exercice 1882. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8.
- SOCIÉTÉ immobilière de l'ancien hôtel des Platanes. — Statuts. Saint-Calais, Peltier, in-8. Tiré à 50 exemplaires.
- SOCIÉTÉ philotechnique du Maine. — Rapport au Conseil général du département de la Sarthe, par E. Rambaud, président. Le Mans, Ernest Lebrault, 41 p. gr. in-8.
- Rapport au Conseil municipal de la ville du Mans, par E. Rambaud, président. Le Mans, Ernest-Lebrault, 42 p. gr. in-8.
- Résumé des travaux de la Société depuis sa fondation. Le Mans, Ernest Lebrault, 41 p. gr. in-8.
- SOCIÉTÉ régionale des pharmaciens de la Sarthe et de l'Orne. Compte-rendu de la 1<sup>re</sup> réunion. Mamers, Fleury et Dangin, in-8.
- SŒUR Marie-Magdeleine du Très-Saint-Sacrement. Notice nécrologique. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, in-8.
- SOURCHES (marquis de). — Mémoires sur le règne de Louis XIV, publiés par le comte de Cosnac et Edouard Pontal, archiviste paléographe. Tome II (janvier 1687-décembre 1688). Paris, Hachette et Cie, 1 vol. in-8, 442 p.

STATUTS de la Société de propagation de l'éducation laïque.  
Le Mans, Albert Drouin, in-8.

SYNDICAT des marchands de vins de la Mayenne. Statuts.  
Laval, Moreau, in-8.

TARIF des actes des notaires de l'arrondissement de Saint-Calais. Saint-Calais, Peltier, in-4. Tiré à 60 exemplaires.

TOMBEAU (le) de Victoire Brielle à Méral (Mayenne) et les miracles ; par un pèlerin (l'abbé Rossignol). Angoulême, Roussaud, 43 p. in-8.

TOURZEL (M<sup>me</sup> la duchesse de). — Mémoires de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des enfants de France pendant les années 1789, 1790, 1791, 1792, 1793, 1795, publiés par le duc des Cars. Paris, Plon, 2 vol. in-8, avec portrait de la reine.

TRAITÉ pour l'éclairage au gaz de la ville de Laval. Laval, Léon Moreau, in-4.

TRIGER (Robert). — La Légende de la reine Berthe et la fondation des églises de Moitron, Ségrie, Saint-Christophe-du-Jambet et Fresnay. Mamers, G. Fleury et A. Danguin, 32 p. gr. in-8, papier vergé, avec une carte. — Extrait de la *Revue hist. et archéol. du Maine*.

— La Société française d'archéologie à Jersey. Le Mans, imp. spéciale de l'*Union de la Sarthe*, 8 p. in-16. — Tiré à 30 exempl. et extrait de l'*Union de la Sarthe*, n° du 20 août 1883.

— Rapport à la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au nom de la commission chargée d'examiner la restauration récente du bas côté méridional de la nef de la cathédrale du Mans. Le Mans, Edmond Monnoyer, 12 p. gr. in-8, avec 2 photographies. — Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture*, etc.

VALFRAMBERT (Charles). — Répertoire politique et historique de 1882, contenant une revue politique de l'année, les élections sénatoriales et législatives, le compte-rendu du Sénat et de la Chambre des députés, les lois, décrets, circulaires et documents divers concernant chaque ministère, une revue des beaux arts, de la nécrologie, etc., publié sous la direction de M. Charles Valframbert. Paris, Quantin, 1 vol. in-8.

- VALLÉE. Les Espérances suprêmes. Le Mans, Ernest Lebrault, in-8. Tiré à 400 exemplaires.
- VAUJUS-LANGAN (marquis de). — Circulaire électorale. Laval, Chailland, in-4.
- VÉRITÉ-BIDAULT. — Projet de construction d'une Bourse de commerce au Mans. Rapport au Maire et aux Membres du Conseil municipal du Mans. Le Mans, Ernest Lebrault, 9 p. in-4, avec plau.
- Rapport fait au nom de la Chambre de commerce du Mans, sur les prix d'encouragement au travail, à la distribution solennelle du 9 décembre 1883. Le Mans, Ernest Lebrault, 12 p. in-8.
- VOISIN (docteur Auguste). — Résultats du traitement de l'asphyxie et de la syncope par submersion dans les nouveaux pavillons de secours de Paris. Paris. Chaix, 12 p. in-8.
- VOLNEY. — Les Ruines, ou méditations sur les révolutions des empires, suivies de la Loi naturelle et de l'Histoire de Samuel. Nouvelle édition, revue avec soin d'après les meilleurs textes et précédée de nouveaux aperçus sur la vie et les ouvrages de l'auteur, extraits des *Causeries du lundi*, de M. Sainte-Beuve. Paris, Garnier frères (Abbeville, imp. Retaux), 1 vol. in-18 jésus, XI-442 p., avec portrait.

LOUIS BRIÈRE.

---

---

---

## CHRONIQUE

---

Depuis la publication de notre dernière livraison, le conseil de la Société historique et archéologique du Maine a admis comme membres associés :

MM. BOUCHET, château de la Boisardière, à Bazouges-sur-Loir. (Sarthe.)

JULIENNE (l'abbé), curé-doyen de Pontvallain, (Sarthe).

---

Nous avons à signaler dans la Mayenne, la découverte d'objets appartenant à l'époque mérovingienne, qu'on aurait attribués autrefois à l'époque gallo-romaine. A Saint-Jean-sur-Erve, on a trouvé plusieurs fragments de poterie grise, non cuite, mais seulement séchée, les uns ornés de têtes grossières, les autres de marques faites avec les doigts et notamment avec le pouce. Ces objets appartiennent probablement à une espèce de grand vase, en façon de corbeille, dont un exemplaire, très rare, extrait de la rivière de la Mayenne, est placé au musée de Laval. On signale également des poteries striées, un fêteau en terre cuite rouge, et des ossements humains.

La trouvaille faite à Argentré dans les mines de la compagnie de Sarthe et Mayenne, est beaucoup plus considérable. On a rencontré, à trois mètres de profondeur

environ, un cercueil en bois dont les ferrements oxydés ont seuls pu être conservés. Dans cette bière, qui était sans doute celle d'une femme, on doit constater la présence des objets suivants : une bague en or, non plein, gravée et ornée, avec un chatton mat, pierre verte, sans aucun signe, ornement de pouce ; une bague de petit doigt, également en or, gravée ; un petit collier en or, avec fermoir très simple, à crochet, dont le travail est encore en usage sous le nom de *jaseron* ; quatre bracelets en argent, oxydés, mais portant la trace d'ornements en or, entre deux filets ; un pot en terre grise, non cuite ; un pot en terre rouge cuite ; une sorte de gobelet en verre jaunâtre, ressemblant aux petites lampes qu'on met dans un suspensoir dans les églises actuelles ; un vase bleuâtre, très épais, éventré par la pioche, enfin des os humains ; tous ces objets sont d'une forme très élégante et très artiste. Il paraît qu'on a rencontré dans ce pays les traces d'un cimetière considérable. Saint-Jean-sur-Erve touche la commune de Saint-Pierre-sur-Erve. Or, l'histoire locale fait connaître qu'au septième siècle, entre 624 et 654, le roi d'Austrasie *Dagobert*, faisait la guerre au roi ou prince des Bretons Judicael et que leurs armées se rencontrèrent à Saint-Pierre-d'Erve. Celle du roi, commandée par le comte de Chartres, fut taillée en pièces par celle des Bretons, commandée par Budic, comte de Cornouailles. Le Corvaisier dit que les morts furent inhumés à Saint-Pierre et à Vaiges ; mais cette inhumation, peut-être considérable, a pu s'étendre jusque dans la paroisse de Saint-Jean.

On vient de découvrir chez M. le comte de Vauguion, au château de la Juppelière (Mayenne), un petit trésor enfoui sous la sablière d'un vieux bâtiment de servitude.

Il était enfermé dans une manche de blouse d'enfant et se composait de 55 pièces d'argent (écus de 6 livres), 35 à l'effigie de Louis XV et 20 à l'effigie de Louis XVI.

Presque toutes ces pièces sont d'émissions différentes ; elles comprennent les millésimes de 1726 à 1790.

Une série de réparations entreprises à l'église de Maisoncelles (commune où se trouve situé le château de la Juppelière) vient également de mettre au jour d'antiques peintures murales dont la reconstitution va être poursuivie. Nous en reparlerons lorsque l'état des travaux aura permis d'en préciser l'origine et la valeur.

---

NOTES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LE MAINE.

86. — Le Père Marin Mersenne, minime, en correspondance avec le Père Petau, lui écrit deux lettres autographes où il donne « la résolution d'un problème relatif à la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon de Paris ».

N° 149 du cat. d'autographes provenant de L. de Lomenie, vente à Paris, 14 décembre 1883, *Paris*, *Etienne Charavay*.

87. — Lettre aut. signée du Père François Vavasseur, jésuite, poète latin, adressée à son confrère, le P. Petau, écrite en latin, et datée de La Flèche, nones de juillet 1638, 3/4 de page in-fol. avec cachet.

N° 191 du même cat. d'autographes de L. de Loménie.

88. — Arrêt du conseil du roi, du 25 mars 1775, portant règlement pour la bibliothèque du collège royal de La Flèche, *Paris*, 1775, in-4° de 8 pages.

N° 3,102 du 45<sup>e</sup> cat. A. Voisin, libraire à Paris.

89. — Mémoire signifié pour Nicolas de Vichi Chamron, abbé de l'abbaye royale de Saint-Calais, contre Philippe Ignard de la Charmois, ci-devant fermier-général du revenu temporel de la dite abbaye. (*Paris*, 1737), in-fol. de 13 pages.  
— Mémoire pour Philippe Ignard de la Charmois, contre

Nicolas de Vichy de Chamron. (*Paris*, 1737), in-fol. de 19 pages.

N° 3124 du 45<sup>e</sup> cat. A Voisin, à Paris.

90. — Dans une lettre du 22 juillet 1752, adressée au président de Ruffec, le comte de Buffon parle de ses récentes expériences d'électricité. Il a transformé le baromètre que *Dalibard* vient d'expérimenter à Marly, en une perche terminée par un culot de bouteille et une tige métallique.....

N° 27 du cat. d'autographes provenant de la duchesse Devonshire, vente à Paris, 17 décembre 1883. *Paris Eugène Charavay.*

91. — Lettre autographe du comte de Froulay de Tessé, maréchal de France, datée du camp devant Gibraltar (1705). Il apprend à son correspondant, inconnu, qu'à Madrid on désapprouve le chef d'escadre de Pointis d'avoir attaqué, avec cinq vaisseaux, une flotte anglaise de 35 navires venant de Lisbonne pour ravitailler Gibraltar.

N° 167 du même catalogue d'autographe, vente 17 décembre 1883.

92. — Moutonnet de Clairnoës. — Traduction d'une ancienne hymne sur les fêtes de Vénus, avec des remarques critiques sur la même pièce. *S. L. N. D. (Paris, 1728)*, pet. in-12, 3 fr.

N° 7841 du 581<sup>e</sup> *Bulletin du Bouquiniste. Paris, Martin, 1883.*

Le nom Clairnoës est inexact et doit être lu Clairfons. Il semble également que la date n'est pas plus exacte. Moutonnet de Clairfons publia, en 1773, sa 1<sup>re</sup> édition de la traduction d'Anacréon, suivie de « la Veillée des fêtes de Vénus ». Il paraît probable que c'est de l'édition in-12, publiée en 1779, qu'est extrait ce fragment.

( *A suivre.* )

G. E.

---

---

## LIVRES NOUVEAUX

---

ÉTUDE SUR LA VIE PRIVÉE AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE EN ANJOU, par  
André JOUBERT ; Angers, Germain et Grassin, 1884,  
III-287 pages in-8°.

Jean Bourré, l'un des plus illustres enfants de Château-Gontier, fut qualifié tour à tour « secrétaire en la Chambre des Comptes de Dauphiné, secrétaire et contrôleur de la chancellerie Delphinale, notaire et secrétaire du roi, général de Dauphiné, contrôleur de l'audience de la chancellerie de France, contrôleur de la recette générale des finances de Normandie, conseiller et chambellan du roi, maître des comptes, greffier du grand conseil, trésorier de l'ordre de Saint-Michel, trésorier de France, président des comptes, capitaine des châteaux de Langeais, de Montaigu et d'Angers ». Il est connu comme confident de Louis XI, gouverneur du Dauphin qui fut depuis Charles VIII et conseiller de Louis XII.

L'existence de ce personnage était donc bien digne de tenter la plume des historiens ; elle se trouve singulièrement éclairée par le volume qui nous occupe : notre infatigable confrère a eu la singulière bonne fortune de découvrir dans la bibliothèque du Plessis Villoutreys un manuscrit de 115 feuillets contenant le compte « des recettes et mises de la terre des Aillières et des appartenances » rendu à Jean Bourré par Guillaume Tual son receveur. Ces comptes, qui vont du 24 juin 1463 au 23 juin 1466, sont une mine de

précieux renseignements. M. Joubert s'en est habilement servi pour dresser un double tableau *la vie à la ville* (p. 1-55) *la vie à la campagne* (p. 57-162) dans lequel on trouve les mentions fournies par les comptes publiés, non pas pêle mêle telles que les présente l'ordre chronologique, mais groupées d'après leur objet et par nature d'opération.

De nouvelles découvertes sont venues compléter cette trouvaille. La bibliothèque de la rue Richelieu, ainsi que divers dépôts de l'Anjou ont fourni les sources du complément du volume : *la vie privée hors du logis* (p. 165-192). *la vie en famille* (p. 197-229). *Jean Bourré, sa vie et son rôle politique* (p. 229-239).

Au cours du récit les éléments épars de la biographie de Jean Bourré ont été rassemblés de façon à n'y guère laisser de lacune.

Des notes nombreuses accompagnent le texte : elles éclairent les termes anciens, les locutions peu connues ; elles précisent les noms géographiques et identifient les personnages cités. Des lettres sont publiées in-extenso dans le corps même du volume, dix documents plus étendus sont réunis aux *pièces justificatives* et couronnent cette œuvre érudite dont les différents chapitres ont été publiés dans la *Revue de l'Anjou*.

Nous regrettons seulement de ne pas y trouver une table alphabétique qui eut été le complément naturel de ce livre important sans lequel on ne saurait étudier désormais le XV<sup>e</sup> siècle dans nos provinces.

A. BERTRAND.

---

---

---

## TABLE DES MATIÈRES

DU QUINZIÈME VOLUME.

---

	Pages.
Liste des membres de la Société. . . . .	5
Bazouges-sur-le-Loir, son église et ses fiefs, par M. Sébastien de la Bouillerie. . . . .	27-157
Nouvelles recherches sur la famille de Ronsard, par M. l'abbé L. Froger. . . . .	90-202
Testament du cardinal d'Angennes de Rambouillet, évêque du Mans, par le R. P. Dom Piolin. . . . .	135
Compagnie du Jeu de Papegault au Mans, par M. F. Legeay. . . . .	161
Notes historiques et bibliographiques sur le Maine <i>(suite)</i> par M. l'abbé G. Esnault. . . . .	145-251
Le Mans en 1736, d'après le plan de César Aubry, par M. l'abbé G. Esnault. . . . .	242
Monographie paroissiale — Brée, par M. l'abbé A. Angot. . . . .	253
Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé, <i>(suite)</i> , par M. V. Alouis. . . . .	287
Le château seigneurial de Saint-Laurent-des- Mortiers (1356-1789), par M. André Joubert. . . . .	344

### OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES LIVRES NOUVEAUX.

Tinchebray et sa région au bocage normand, par M. l'abbé Dumaine. . . . .	150
--	-----

	Pages.
Vie de saint Siviard, abbé d'Anille, par M. l'abbé Couanier de Launay. . . . .	155
La vie privée en Anjou au XV <sup>e</sup> siècle, par M. A. Joubert. . . . .	384

CHRONIQUES .

Membres nouveaux. . . . .	251-381
Découvertes mérovingiennes à Saint-Jean-sur- Erve. . . . .	381
Découvertes en la paroisse de Maisoncelles. . .	382

PLANCHES ET VIGNETTES.

Eglise de Bazouges-sur-Loir, par M. l'abbé Ledru.	37
Peinture du lambris de la voûte de l'église de Bazouges, par M. Renouard. . . . .	48
Château de Bazouges. . . . .	157
Tableau généalogique de la famille de Ronsard. .	224
Plan du Mans en 1736, par César Aubry. . . .	242
Plans du château de Saint-Laurent-des-Mortiers. .	349-350

NOMS D'AUTEURS.

MM.		MM.	
V. Alouis.	287	L. Froger.	90-202
A. Angot.	253	A. Joubert.	341 .
A. Bertrand.	384	F. Legeay.	141
S. de la Bouillerie.	27-157	P. Piolin.	135
G. Esnault.	145-155-242	R. Triger.	150

GETTY CENTER LIBRARY <sup>L</sup>









# PLAN DE LA VILLE DU MANS 1736



## TABLE DES RENVOIS

Paroisses	Eglises & Chapelles
1 Cathédrale de la Trinité	21 Chapelle de la Croix
2 H de la Cour	22 Saint Michel des Cordons
3 Saint Julien	23 Hospital de la Croix
4 Saint Julien	24 Chapelle de la Croix
5 Saint Pierre le Bachelier	25 Eglise de Saint Louis
6 Saint Pierre de la Cité	26 Chapelle de la Croix
7 Saint Pierre de la Cour	27 La Chapelle de la Croix
8 Saint Pierre des Cordons	28 Les Cordons
9 H de la Cour	29 Les Cordons
10 Saint Julien	30 Les Cordons
11 H de la Cour	31 Les Cordons
12 H de la Cour	32 Les Cordons
13 Saint Julien	33 Les Cordons
14 H de la Cour	34 Les Cordons
15 Saint Julien	35 Les Cordons
16 Saint Julien	36 Hospital de la Croix
17 Saint Julien	37 Hospital de la Croix
18 Saint Julien	38 Hospital de la Croix
19 Saint Julien	39 Hospital de la Croix
20 Saint Julien	40 Hospital de la Croix

ÉCHELLE



